

BRABANT

1882

3/4

NUMERO SPECIAL 3-4/1982

Le Brabant, microcosme d'une Belgique, elle-même microcosme de l'Europe, par Ivan Roggen	2
Un nouveau départ, par Gilbert Menne	3
Les lignes de force de l'histoire du Brabant, par Marcel Vanhamme	4
Les Domaines provinciaux brabançons, par Emile-Georges Courtoy	14
L'enseignement provincial du Brabant, par Roger Guilbert	20
C'était au temps où Bruxelles chantait, par Jean-Jacques Gailliard	26
Variations sur le thème des "3B", par Herman Liebaers	32
Esquisse historique des transports publics dans la province de Brabant, par Joseph Delmelle	38
Le 33e cortège folklorique international d'Etterbeek, par Albert Sanglier	54
La cathédrale Saint-Michel va-t-elle s'effondrer ? par Yves Magerat	56
De-ci de-là à Bruxelles et en Brabant avec Amédée Lynen, par Georges Renoy	65
Le Centre d'Enseignement et de Recherches des Industries Alimentaires et Chimiques (C.E.R.I.A.) à Anderlecht, par Georges Chiltz	73
La Paix de Gembloux, par Paul M.G. Levy	80
La Commission provinciale des fondations de bourses d'études du Brabant, par Guy Dotremont	86
La renaissance de la Maison d'Erasmus, par Jean-Pierre Vanden Branden	92
L'Ecole provinciale des spécialités horticoles de La Hulpe, par André Hustin	100
De la nécessité de l'information et de la documentation socio-culturelles, par Roger Deldime	106
Réflexions sur la conservation des monuments historiques, par Victor-Gaston Martiny	110
L'Eglise Saint-Pierre à Uccle 1782-1982, par Patrick Ameeuw	113
Avis et Echos recueillis et présentés par Y.B.	115
Les manifestations touristiques	120

BRABANT

Revue bimestrielle de la Fédération Touristique de la Province de Brabant, pour la Communauté française

Directeur : **Gilbert Menne**

Secrétaire : **Rosa Spitaels**

Rédacteur en chef : **Yves Boyen**

Conseiller technique : **Marc Schouppe**

Présentation : **Nadine Willems**

Imprimerie : **Van der Poorten s.a.**

Prix du numéro: **150 F.**

Cotisation 1982 (6 numéros): **350 F.**
Siège: rue du Marché-aux-Herbes 61

1000 Bruxelles

Tél.: (02) 513 07 50

Télex: B BRU B 63.245

Bureaux ouverts de 8.30 h à 17 h. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. de la Fédération Touristique du Brabant:
000-0385776-07

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Ceux non insérés ne sont pas rendus.

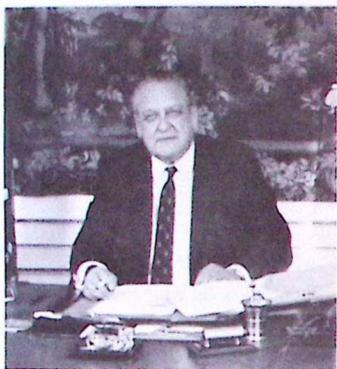
Il existe une édition néerlandaise de la revue «Brabant» qui paraît également tous les deux mois et qui contient des articles originaux.

Les lecteurs qui désirent obtenir les deux éditions (française et néerlandaise) de la Revue sont priés de verser la somme de **600 F** au C.C.P. 000-0385776-07.

Affiliée à la Fédération de la Presse Périodique de Belgique (FPPB).

ICONOGRAPHIE PHOTOGRAPHIQUE: Le Brabant, microcosme d'une Belgique, elle-même microcosme de l'Europe: Christian Dehennin; Un nouveau départ: Alex Kouprianoff; Les lignes de force de l'histoire du Brabant: Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant et Collection Georges Renoy; Les Domaines provinciaux brabançons: Christian Dehennin, Alex Kouprianoff et Fédération Touristique du Brabant; L'enseignement provincial du Brabant: W. Dubois et Christian Dehennin; C'était au temps où Bruxelles chantait: documents aimablement mis à notre disposition par Madame Vve Jean-Jacques Gailliard; Variations sur le thème des "3B": Paul Bijtebier, M. Dietens, Musée Communal (Bruxelles), Roland Caussin, Alex Kouprianoff, C.G.T./Dessart et C.G.T./Poncin; Esquisse historique des transports publics dans la province de Brabant: S.T.I.B., R. Pletinckx, A.R.B.A.C., S.N.C.B. et G. Desbarax; Le 33^e Cortège folklorique international d'Etterbeek: documents aimablement prêtés par l'auteur; La Cathédrale Saint-Michel va-t-elle s'effondrer? Christian Dehennin, Ville de Bruxelles et M. Hombroeck; De-ci de-là à Bruxelles et en Brabant avec Amédée Lynen: Collection du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant; Le Centre d'Enseignement et de Recherches des Industries Alimentaires et Chimiques: documents gracieusement prêtés par la direction du C.E.R.I.A.; la Paix de Gembloux: documents aimablement mis à notre disposition par l'auteur; La Commission provinciale des fondations de bourses d'études du Brabant: Christian Dehennin; La renaissance de la Maison d'Erasmus: Archives de la Maison d'Erasmus; L'Ecole provinciale des Spécialités Horticoles de La Hulpe: André Hustin, M. Hombroeck et Roland Caussin; De la nécessité de l'information et de la documentation socio-culturelles: Christian Dehennin; Réflexions sur la conservation des monuments historiques: Victor-Gaston Martiny et G. De Hens; Avis et Echos: Alex Kouprianoff, A.C.L. et Degroote.

Notre couverture: le char du Brabant ou de Charles Quint ayant participé au défilé organisé, le 21 juillet 1856, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'inauguration de Léopold 1^{er}. Lithographie éditée par J. Gêruset à Bruxelles (Collection Georges Renoy).



Le Brabant, microcosme d'une Belgique, elle-même microcosme de l'Europe

L'on ne peut que se réjouir à la parution de ce numéro spécial de "Brabant", à l'occasion de l'exposition organisée en collaboration avec le Crédit Communal, au Passage 44, afin de mieux faire connaître notre institution provinciale.

Neuvième de ce genre, il faut ici remercier le Centre Culturel du Crédit Communal qui a invité tour à tour toutes les provinces belges à se montrer en public, le Brabant clôturant ces manifestations qui par tradition se déroulent toujours durant les mois de juillet et août.

Les Brabançons prennent souvent moins conscience que dans nos provinces-soeurs, de l'omniprésence du Brabant. Ses services, en effet, ont pour chef-lieu la capitale du Royaume, ville cosmopolite s'il en est depuis l'installation de multiples institutions et organismes européens.

Et pourtant, tout comme l'échelon institutionnel souverain supérieur (Etat central, Régions et communautés, qui exercent leur souveraineté en parallèle) et l'échelon institutionnel local (villes et communes), l'échelon institutionnel provincial constitue un pont et une liaison remarquable entre ces deux pôles institutionnels et assure à cet effet une tâche spécifiquement intercommunale.

Le Brabant, dans cette optique, participe puissamment aux activités économiques, socio-culturelles et autres qui permettent à nos concitoyens de vivre en harmonie dans ce microcosme de la Belgique. Situé, en effet, au coeur du pays, parcouru d'ouest en est par la ligne qui sépare l'Europe latine de l'Europe germanique, le Brabant se trouve au point de rencontre de deux grandes cultures.

Il groupe en son sein une région de langue néerlandaise, une région de langue française et la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Nos deux grandes cultures s'y épanouissent dans un équilibre exceptionnel puisque l'on peut estimer que sur les 2.250.000 Brabançons, environ la moitié d'entre eux sont néerlandophones et l'autre moitié francophones. Cet équilibre s'affirme aussi parmi les nonante conseillers provinciaux élus directement par les électeurs et qui forment le petit parlement que constitue le Conseil provincial et l'on constate qu'à une ou deux unités près, globalement la moitié d'entre eux ont prêté leur serment en néerlandais seulement ou d'abord en néerlandais, et l'autre moitié en français seulement ou d'abord en français. De même parmi les six membres de la Députation permanente que le Conseil provincial a élus en son sein pour assurer collégialement avec le Gouverneur et sous sa présidence la permanence de l'autorité provinciale, trois se réclament d'un parti néerlandophone et les trois autres d'un parti francophone.

En survolant l'histoire du Brabant un fait frappe l'attention : des siècles durant, malgré les changements de régimes, les guerres et les crises, notre administration brabançonne s'est développée à la satisfaction de tous. Puissent les Brabançons continuer à s'enorgueillir de leur entente et de leur fraternité, de leur égal respect pour les deux cultures qui font notre enrichissante diversité. Puissent nos hôtes étrangers, si nombreux depuis que l'Europe s'est institutionnalisée, trouver dans notre pluralisme culturel latino-germanique l'indice d'une ouverture rassurante à un universalisme humain d'hommes probes et libres.

Ivan ROGGEN,
Gouverneur du Brabant.



Un nouveau départ...

La création, le 1er janvier 1982, de deux Fédérations Touristiques du Brabant, l'une pour la Communauté française et l'autre pour la Communauté flamande de la Province, a donné un nouveau départ au tourisme brabançon.

Cette double naissance a pourtant suscité une certaine inquiétude auprès des professionnels du tourisme, des syndicats d'initiative et du secteur privé, tant est profond le sentiment qu'ont tous les Brabançons d'appartenir à une même et grande famille.

Je suis fermement convaincu que cette crainte est vaine, car le Brabançon a la réputation bien établie d'être un homme réaliste.

Il est évident que Bruxelles, le Brabant wallon et le Brabant flamand constituent un ensemble touristique cohérent.

Cependant, chaque Communauté du Brabant doit pouvoir assumer librement son destin en toute indépendance et décider elle-même de sa politique touristique.

C'est dans cet esprit que nous devons travailler à l'avenir et il est hautement souhaitable que la promotion touristique de notre Province se fasse en étroite collaboration entre les deux Fédérations.

La communautarisation a également bouleversé les structures du tourisme belge. C'est ainsi que le Service central du Commissariat Général au Tourisme, dont la tâche essentielle était la promotion de la Belgique à l'étranger et dont dépendaient les bureaux belges de tourisme hors de nos frontières, a aussi été scindé et que la Communauté française a créé le 28 septembre 1981 l'Office de Promotion du Tourisme de la Communauté française de Belgique (O.P.T.). Celui-ci reprend cette mission essentielle avec la participation très active des Fédérations touristiques wallonnes dont, bien entendu, le Brabant. Et Bruxelles dans tout cela, plaque tournante du Tourisme belge qui prend à elle-seule près de la moitié des nuitées d'étrangers du pays ? Elle fait l'objet de toute notre sollicitude. Les difficultés récentes du tourisme bruxellois ont amené l'Exécutif de la Communauté française, notre Fédération et la Commission Française de la Culture pour l'Agglomération à créer le 16 avril 1982 un nouvel organe : l'Office du Tourisme de la Communauté française à Bruxelles (O.T.B.).

L'objectif de l'O.T.B. est le développement du tourisme de la région bruxelloise dans le cadre de la Communauté française. Il axera principalement ses efforts sur la promotion des activités culturelles de la capitale.

C'est dans le cadre de ces nouvelles structures que la Fédération Touristique du Brabant pour la Communauté française, avec l'aide de ses syndicats d'initiative régionaux et locaux, oeuvrera pour développer le Brabant et le doter enfin des infrastructures dont il a besoin.

Gilbert MENNE,
Directeur de la Fédération Touristique du Brabant

Les lignes de force de l'histoire du Brabant

par Marcel VANHAMME

Le fait géographique

La majorité des cours d'eau brabançons prennent une direction ouest avant de se jeter dans l'Escaut; les autres rivières rejoignent la Meuse qui, au moment du développement maximum du duché de Brabant, marque sa frontière septentrionale.

Le Brabant s'est donc constitué dans un espace naturel borné par l'Escaut, la Dendre et la Meuse: la Haine dessine paresseusement l'assise méridionale du territoire, la Dendre sa frontière ouest.

De cette circonstance hydrographique découle le fait que le plateau hesbignon séparant les deux grands bassins constitue un passage naturel France-Allemagne et Allemagne - France.

Le Brabant, d'une importance stratégique reconnue, fut de tous temps une terre d'invasions où Louvain joua un grand rôle, encore en 1914 et en 1940. Reportons-nous en arrière. Depuis des temps reculés, le pays s'est truffé de fortifications artificielles, venues renforcer un territoire na-

turellement marécageux et sillonné d'un vaste réseau de rivières, aux cours lents, aux nombreux petits affluents: la Senne, les deux Gêthes, les deux Nêthes, le Démer, la Dyle. Louvain, toujours elle, resta longtemps une place de guerre, un réduit militaire naturel. Au IXe siècle, il y existait déjà un *castellum*, sur la rive gauche de la Dyle. Cette position fut occupée par les envahisseurs normands entre 879 et 884; ils en furent délogés dès 891 par Arnould de Carinthie, roi d'Allemagne, libérant ainsi la route de Cologne à Boulogne. La ligne de la Dyle continua à jouer son rôle. Des *oppida* forgèrent les maillons d'une ceinture de protection à une quinzaine de kilomètres de Louvain. A dix kilomètres de cette ville, la forteresse de Rotselaar commandait les accès du Brabant par la vallée du Démer. Avec la Senne, le Démer traçait autrefois une frontière entre la Belgique seconde (à l'Ouest) et la Belgique première (à l'Est); de même la limite entre les Francs saliens et les Francs ripuaires; entre l'Evêché de Cambrai et l'Evêché de Liège (dont Louvain faisait partie).

Le Brabant s'éveille à une histoire tumultueuse

A la limite nord du plateau, les Romains tracèrent des chaussées en lignes droites, aux empierrements profonds et soignés. Ces voies, d'intérêt militaire et commercial, remplacèrent des chemins étroits et raboteux de l'ancienne Gaule.

La route romaine du Nord se dirigeait de Lyon vers Reims (*Durocor-tum*) et de là sur Bavay (*Bagacum*), chef-lieu de la Nervie, point initial du réseau belge qui subsista plusieurs siècles. L'axe routier s'épanouissait pour relier Cologne, Aix-la-Chapelle, Liège et Maastricht aux ports de Bruges, d'Anvers et de Boulogne.

La chaussée de Brunehaut, du nom d'une reine morte en l'an 613, laquelle restaura la chaussée construite par Marcus Agrippa, lieutenant d'Auguste vers l'an 25 avant Jésus-Christ, passait par Tongres, Saint-Trond, puis par le Sud du Brabant, par Léau (sur la Petite Gêthe), par Tirlemont (sur la Grande Gêthe), par Louvain (sur la Dyle), par Bruxelles (sur la Senne), enfin par Ninove (sur la Den-



Henri Ier, le Guerroyeur, duc de Brabant.



Jean Ier, le Victorieux, duc de Brabant.

dre) afin de poursuivre son tracé plus à l'Ouest.

Tandis que la civilisation romaine se développait rapidement au Sud de cette chaussée, le Nord connut une activité beaucoup plus tardive. L'origine des villes brabançonnnes, justifiée par Henri Pirenne en fonction de la voie principale Cologne-Bruges, a été partiellement remise en cause par l'historien Paul Bonenfant, en 1945 et 1950. Selon cet érudit, "la prospérité des relations commerciales par voie de terre, entre Bruges et Cologne, est intervenue trop tard pour qu'elle ait pu provoquer l'apparition des villes en Brabant; au moment où son action s'est fait sentir, les villes brabançonnnes étaient même déjà entrées dans la phase con-

stitutionnelle de cette histoire".

Bonenfant tempère son hypothèse par le fait que cette prospérité de l'axe routier est-ouest a fortement favorisé, dès la fin du Moyen Age, le développement des villes heureusement fixées sur la route Bruges-Cologne: Bruxelles et Louvain virent ainsi leur lancée initiale s'accélérer.

Origine de la dénomination Brabant

Subdivision administrative franque, *Braga*, *Braka* ou *Brakena*, désigne la Senne ou Braine; *Bamba* est la dénomination du district. Le mot rappelle les caractéristiques du pays: les prairies marécageuses — ou argileu-

ses — de la Braine, dont la dénomination s'est étendue à une importante partie de la forêt charbonnière. *Brabantum* apparaît pour la première fois au VIIIe siècle; au siècle suivant dans une *Vita Hugberti*, récit qui rapporte que cet évêque propagea le christianisme en *Taxandria* et in *Brabantium*; enfin, le nom est inscrit dans la charte de Pépin de 750 et dans l'important traité de Meersen de 870, accord partageant les terres de Lothaire II, décédé sans progéniture, entre ses oncles Charles et Louis.

Le territoire, considérable, dépendant du diocèse de Cambrai, est divisé en quatre *pagi* - ou comtés - correspondant aux quatre doyennés existant à ce moment: in *Brachbanto*

comitatus quatuor. A noter que les cadres territoriaux désignés au Moyen Age par Brabant diffèrent selon qu'il s'agit d'abord du pagus de Brabant, puis de la principauté féodale.

L'histoire du Brabant partagée en périodes

Il est commode, mais conventionnel, de fragmenter cette histoire foisonnante, allant du traité de Merksem de

870, à la pragmatique sanction d'Augsbourg (1549), autrement dit à la constitution des XVII provinces. La première période s'étale du partage de la Lotharingie entre Charles le Chauve (843-877) et Louis le Germanique (843-876), jusqu'à la réunion de Bruxelles à Louvain, en 1015. Autrement dit, la réunion des châteaux de Bruxelles et de Louvain dont le comté est fondé au Xe siècle - fiefs impériaux - sous Lambert Ier le Barbu, comte de Louvain.

La vie quotidienne à la Cour de Jean Ier (gravure de Hendrickx).



Telle est la base territoriale sur laquelle s'épanouira la maison de Brabant.

La seconde époque va de 1015 à 1140. La figure la plus impressionnante de cette période est celle de *Godefroid Ier le Barbu*, guerrier magnifique et redouté, comte de Louvain en 1095, duc le 13 mai 1106, mort le 15 janvier 1140.

La Basse-Lotharingie, ou Lothier, se situe entre la mer, la Meuse, le Chiers, la Sûre, la Moselle et le Rhin; comme le pouvoir ducal ne s'étend plus qu'aux territoires que le duc détient lui-même à titre comtal, Godefroid Ier prend, le premier, le titre de duc de Brabant.

Godefroid Ier (R.1095-1139) avait reçu de l'empereur Henri IV, la seigneurie de Herstal et le marquisat d'Anvers. De ce fait, on ne peut considérer Anvers comme ville brabançonne avant 1106.

A cette époque, les villes brabançonnaises sont peu développées; le Brabant vit une organisation purement féodale, empreinte de rudesse et de brutalité. Par contre, au même moment, les cités de l'Escaut et de la Meuse sont déjà commerçantes et en partie industrialisées.

La politique des premiers ducs de Brabant est caractérisée par un enchevêtrement d'intrigues féodales; vis-à-vis de l'Empire, ils adoptent une attitude ondoyante, selon les intérêts de leur Maison.

La troisième période s'ouvre avec le court règne de *Godefroid II* (R. 1140-1142). Son successeur est *Godefroid III* (R. 1142-1190). Ce prince livre un dur combat contre l'ambition de l'orgueilleuse Maison de Grimbergen, les Bertout. Une épopée flamande en vers - écrite par un anonyme à la fin du XIVe siècle - rapporte les différents épisodes de cette campagne guerrière. Dans ce long poème brabançon, l'imagination de l'auteur se laisse emporter par des amplifications qui font de cette "Iliade brabançonne" plus un roman qu'un recueil de faits historiques.

En 1170, le duc Godefroid émet des

prétentions sur le comté de Namur, qu'il considère en tant qu'annexe du Lothier. Henri l'Aveugle, soutenu par son beau-frère Baudouin de Hainaut, met un terme aux visées du duc de Brabant en mettant les troupes duciales en déroute.

Au cours de cette guerre, les ennemis campent sous les murs de Louvain et ravagent tout le quartier de Bruxelles.

En 1155 et 1179, le duc Godefroid annexe le comté d'Aarschot.

Accablé par l'âge et l'infirmité, il se retire au milieu des bois. Sa maison de chasse, bientôt entourée d'autres demeures, donne naissance à **Bois-le-Duc**. Lorsque ce puissant seigneur féodal meurt, le duché est dirigé depuis sept ans par son fils, Henri Ier, duc de Lothier et de Brabant.

Godefroid III est inhumé à Louvain, dans l'église Saint-Pierre.

Au XIIe siècle, le duché de Brabant s'étend entre l'Escaut, la Dendre, traverse le Brabant Wallon, atteint le Nord de la Sambre; il passe la Hesbaye et la Campine jusqu'à la Basse-Meuse. Le territoire englobe Louvain - longtemps capitale du duché - et Bruxelles, la principauté abbatiale de Nivelles, Wavre et Gembloux; à l'Est, Tirlemont, Hannut, Léau, Aarschot et Diest; au Nord, Lierre, Herenthals, Turnhout, Bergen-op-Zoom, la baronnie de Breda, Bois-le-Duc; enfin, le marquisat d'Anvers.

La période suivante est celle du règne de *Henri Ier le Guerroyeur* (R. 1190-1235), prince ondoyant, profond politique dépourvu de scrupules qui donne la première place au Brabant dans le Lothier. Il ruine définitivement l'influence impériale dans nos pays, colonise la Campine et conquiert Maastricht. Tandis que Godefroid III portait encore le titre de comte de Brabant - quoique duc de Lotharingie - Henri Ier est cette fois appelé duc de Brabant, dénomination écartant toute confusion dans les actes où figurent simultanément les comtes de Louvain, les ducs de Limbourg et les ducs de Haute-Lotharingie. Cependant, les seigneurs féodaux ne peuvent se résigner à re-



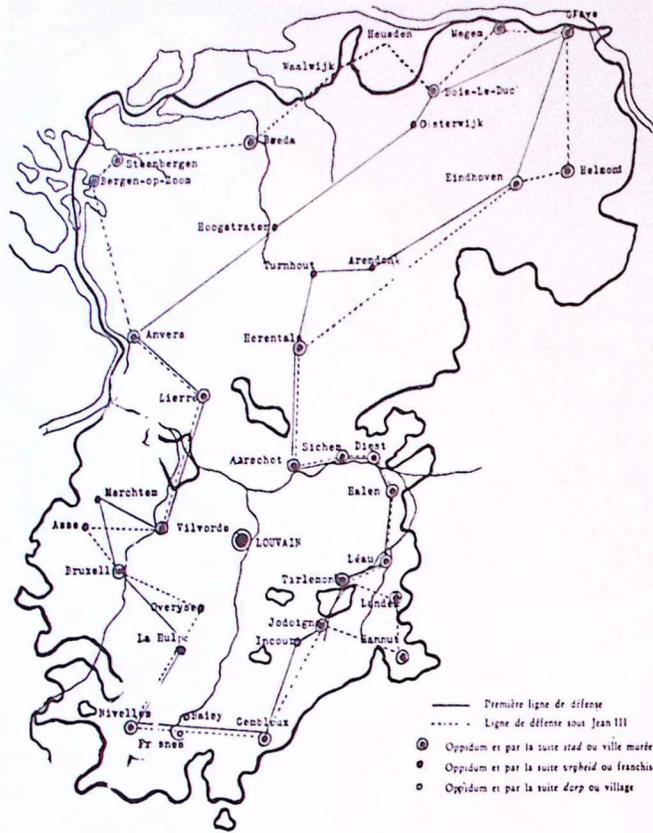
Wenceslas et Jeanne, ducs de Brabant.

connaître des droits ducaux sur l'ensemble de la Basse-Lotharingie. Une dissension éclate à ce sujet, en 1190, à la diète de Schwäbisch Hall lorsque Gislebert de Mons refuse à Henri Ier ce titre contesté de duc de Lothier, devenu purement honorifique. Il disparaît sous le règne de Henri III, en 1250.

Henri Ier, chevalier riche des vertus de son temps, se rend deux fois en Palestine et participe à la troisième Croisade, celle de l'empereur Henri

VI; il place dans son écu le lion, symbole du triomphe qui deviendra emblème national. Sur un denier on voit le puissant duc de Brabant revêtu du haubert et tenant une épée dans la main droite; au revers, le lion de Brabant.

Le duché à cette époque se trouve élevé au premier rang des principautés du pays. Le comte de Flandre, le marquis de Namur, le comte de Looz, le duc de Limbourg, les comtes de Hollande et de Gueldre, sont parmi



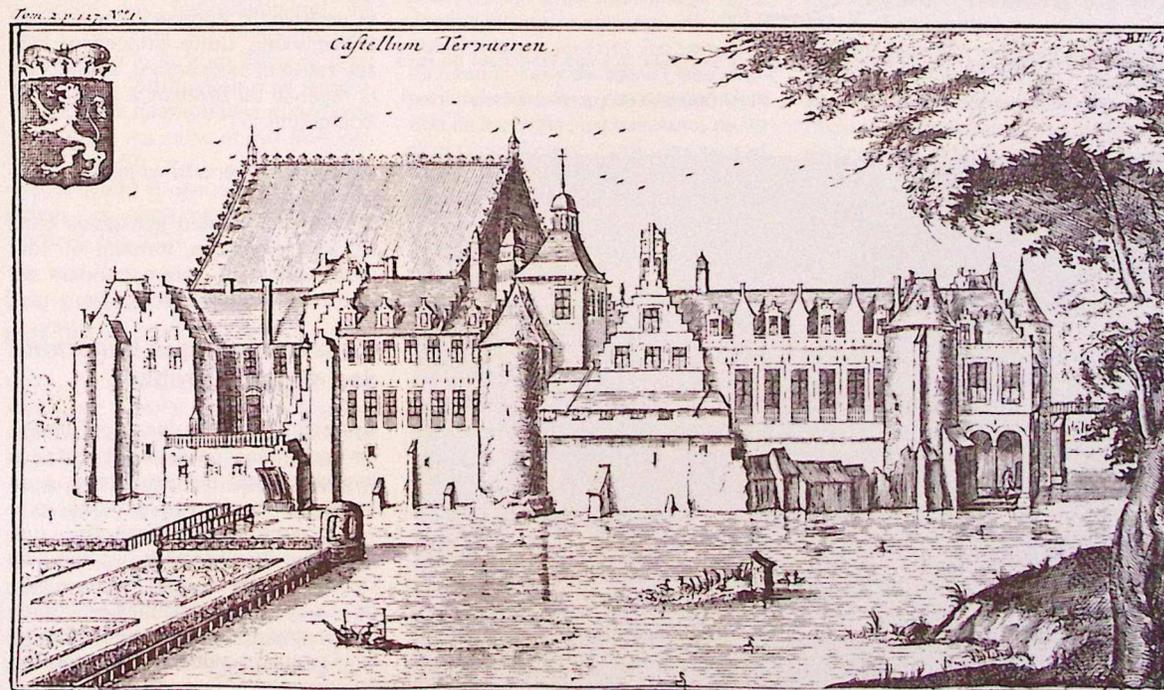
les vassaux d'Henri Ier, vassal lui-même des archevêques de Cologne et de Trèves, du prince-évêque de Liège et de l'évêque d'Utrecht. Si le duc de Brabant perd la bataille de Steppes (Montenaeken) devant Hugues de Pierrepont (1213), il parvient cependant à prendre Gertruydenberg, mettant ainsi les pieds sur la Meuse inférieure et le Bas-Rhin; son territoire s'accroît de Jodoigne, de Tirlemont et de Landen; de Maastricht, il peut assumer la protection de la voie Cologne-Bruges. Henri Ier fait partie de la puissante coalition des Allemands (Otto de Brunswick), des Anglais (Guillaume de Salisbury) et des Flamands (Fernand de Portugal) laquelle fut vaincue à Bouvines, en 1214, par le roi de

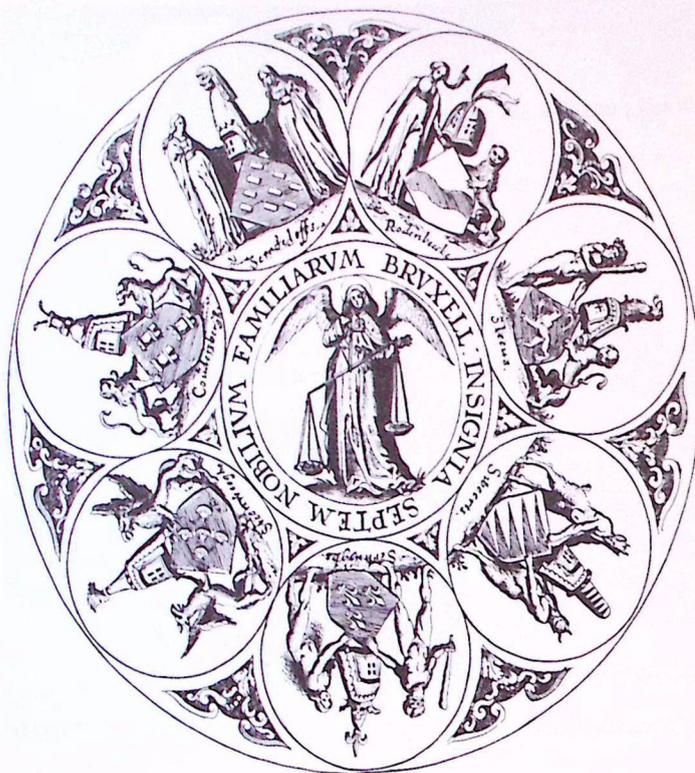
France, Philippe - Auguste. L'année de la bataille de Bouvines marque la fin des combats menés par le duc de Brabant contre ses puissants voisins, notamment contre Baudouin de Hainaut. Les vingt années suivantes s'épanouissent dans une paix favorisant l'organisation interne du duché. Par ailleurs, les seigneurs du Nord, reconnus pour leur rudesse, se civilisent sous l'influence de l'Orient, rencontré au cours des Croisades. Ils recherchent un meilleur confort, leurs châteaux sont ornés avec plus de goût qu'auparavant. L'Eglise, enfin, joue incontestablement un rôle pacificateur; les moeurs s'adoucissent avec la raréfaction des guerres privées.

En page de droite, en haut: vue de la ville de Louvain (gravure extraite de «Délites du Brabant et de ses campagnes»), par de Cantillon.
En bas: le château ducal de Tervueren (gravure extraite de «Délites du Brabant et de ses campagnes»), par de Cantillon.

Henri II le Magnanime (R. 1235-1248) occupe Dalhem, point avancé sur la rive droite de la Meuse. Menacé d'une mort prématurée, le duc songe à prendre toute mesure utile afin d'écartier le risque de désordres dans son duché, au moment de l'ouverture d'une régence, son fils étant mineur d'âge. Il rédige un testament comportant des règles de droit public auxquelles les représentants des Brabançons tiendront durant les époques futures. Parmi les dispositions de l'acte, on lit que les Brabançons doivent être traités par sentence et par droit, qu'ils ne peuvent être taxés, ni d'hommes, ni d'argent sans leur consentement formel. Bref, ces règles constituent, dans leur ensemble, les bases mêmes de nos libertés civiles et religieuses; elles forment une sorte de serment préparatoire à la Joyeuse Entrée.

Henri III le Débonnaire (R. 1248-1261) reconnaît ce testament. Le prince acquiert du prince-évêque Henri de Gueldre la seigneurie de Malines. Prince cultivé, il protège le poète Adenet, dit "Roi des Ménes-trels". Le testament de Henri III limite les aides à quelques cas bien déterminés: défense du territoire, sauvegarde des droits du duc, service de l'empereur, mariage d'un fils ou d'une fille. Une cinquième période de l'histoire brabançonne s'ouvre avec le règne de Jean Ier (R. 1261-1294). Le "Victorieux" est le prototype du chevalier de son temps, rusé, aventureux, poète à ses heures, guerrier vibrant, héroïque, romanesque dans ses attitudes. En 1288, Henri Ier, par sa retentissante victoire à Worringen, met les pieds sur l'autre rive de la Meuse; dix ans après ce succès, il atta-





Ci-dessus: armoiries des sept lignages de la ville de Bruxelles. (d'après Puteanus: *Bruxella Septenaria*).
Ci-dessous: la Cour de Bruxelles au XVI^e siècle. Dessin de Hans Bol, gravé par Hans Collaert.



che le titre de duc de Limbourg à celui qu'il avait auparavant de duc de Brabant. Le prince réalise ainsi l'union des deux duchés et de la seigneurie de Rolduc. Le blason du Brabant, de sable au lion rampant d'or armé et lampassé de gueules, devient écartelé aux 1 et 4 de Brabant, aux 2 et 3 de Limbourg.

La *Rijmkronijk* de Jan van Heelu, qui participa en personne à la journée de Worringen, retrace les péripéties du combat. L'heureuse issue de la bataille pour le Brabant est non seulement due à la clairvoyance du prince et de ses chevaliers, mais également à la ferme volonté des milices urbaines et à la participation des bourgeois, qui accordèrent au duc un vingtième de leurs biens pour lever des troupes.

La sixième période s'échelonne de 1288 à 1404.

Jean II règne de 1294 à 1312.

Jean III (R. 1312-1355) perd successivement ses trois fils (Jean, † 1355; Henri, † 1349; Godefroid, † 1352); il lui reste trois filles, Jeanne, Marguerite et Marie. Jeanne, l'aînée, duchesse de Brabant, épouse Wenceslas de Luxembourg. Cette princesse, laissée veuve et sans enfant, abandonne la régence du Brabant à Antoine de Bourgogne.

La septième période va jusque Charles-Quint.

En 1549, le Brabant est inclus dans les XVII provinces, formant un tout indissoluble qui sera cependant détruit par la marche du temps.

L'oeuvre politique fulgurante des ducs de Brabant

Les trois Godefroid, les trois Henri et les trois Jean poursuivent, grâce à leur sens aigu du possible et à un inexorable esprit de continuité, joint à l'art subtil de la transaction, une politique de libération vis-à-vis de l'Empereur, de maîtrise de l'axe Bruges-Cologne, de soumission forcée des seigneurs féodaux; pour se faire, ils s'appuient sur les villes dont ils favorisent la puissance économique.

Enfin, ils obtiennent l'appui des riches prélats du duché.

Importance des Abbayes

Des centres religieux existaient déjà à Gembloux, dont l'abbaye avait été fondée vers 946 par saint Guibert; à Affligem, dont l'établissement de l'ordre de Saint-Benoît datait de 1083. Godefroid Ier implanta en Campine de nouvelles abbayes, telles celle de Tongerlo (1128), par les chanoines prémontrés de Saint-Michel d'Anvers, l'abbaye bénédictine de Bornhem (1100), celle des prémontrés de Postel (1140). Godefroid III, bienfaiteur des établissements cisterciens et de prémontrés, donna aux moines défricheurs d'arides terres campinoises afin de les livrer à l'agriculture.

L'aide des Villes au Duc

Pour l'obtenir, les ducs durent souvent se résoudre à accorder aux bourgeois des chartes et l'autorisation d'entourer l'agglomération de murailles qui, habituellement, venaient renforcer les remparts déjà érigés par le prince en vertu du droit régalian de fortification. Les enceintes urbaines communales furent construites par les soins et aux frais des bourgeois. En ce qui concerne plus spécialement Bruxelles, le terme *oppidum* - ou agglomération fortifiée - apparaît dès 1134.

Les principales chartes et privilèges brabançons

Les mouvements démocratiques sont plus tardifs en Brabant qu'en Flandre, car la population reste fortement attachée à la maison ducale, la dynastie locale lui paraissant particulièrement attentive aux intérêts du pays tout autant qu'à la sienne. Les princes brabançons suivent les questions économiques des commerçants vivant sur leurs domaines. Ce n'est cependant qu'après de laborieuses négociations et marchandages entre les agents du prince et les

représentants des villes que le peuple parvient à se défendre contre l'arbitraire des officiers ducaux et qu'il obtient, en fin de compte, un partage du pouvoir.

Sous Henri Ier, les *leges lovenienses*, les lois de Louvain, sont étendues à d'autres villes brabançonnaises, dont les représentants font serment et scellent des pactes d'alliance. Ces confédérations ont pour but le maintien de la paix et des libertés démocratiques ainsi que la continuité de la dynastie et la défense de l'intégrité du territoire; enfin, privilège essentiel, la reconnaissance du droit de résistance au prince déloyal, oubliés de son serment d'inauguration.

Le cadre réduit de cet article ne nous permet pas de développer le contenu des différentes chartes brabançonnaises, malgré leur importance dans l'évolution de la démocratie. Certaines coutumes particulières à la bourgeoisie louvaniste existent déjà à la fin du XI^e siècle; **Bruxelles a ses échevins peut-être en 1138, certainement en 1154; Gembloux possède des privilèges particuliers en 1116, concédés aux habitants de Mont-Saint-Guibert; en 1133, les bourgeois de Léau et ceux de Saint-Trond prennent des décisions pour l'administration de leur ville; les habitants de Vilvorde bénéficient d'une charte d'affranchissement en 1192; la charte bruxelloise date de 1229; le Conseil de Cortenberg de 1312.**

Le jeune duc Jean III (R. 1312-1355) n'observa pas les stipulations de cet acte, créateur d'un Conseil de quatre seigneurs et de dix bourgeois, chargés de veiller au maintien et au respect des libertés et privilèges du pays. Bruxelles et Louvain se liguent en 1313 pour la défense de leurs droits de 1312. Comme Jean III, écartelé entre les dettes de son père et de son grand-père, demande l'aide de la noblesse, des abbayes brabançonnaises et des bonnes villes, il se voit obligé de consentir, en échange d'une contribution financière, à l'octroi de la *Charte wallonne* et de la *Charte flamande* (1314), le mettant sous une espèce de curatelle. En

somme, le prince est placé sous la surveillance des représentants du duché, receveurs et officiers de justice devant soumettre leur gestion aux députés des villes.

D'autres actes viennent renforcer la libération des Brabançons: **la Bulle d'Or brabantine (1349), la Charte de la Joyeuse Entrée (1356), la Charte de l'Union des Villes (1372)**, sont autant d'étapes économiques, politiques et sociales, **genèses des Assemblées provinciales**, qu'il serait impardonnable de repousser dans les oubliettes du passé.

Les Etats de Brabant

Les marchands qui trafiquaient dans la région rhénane étaient la proie des *Linfars*, association de brigands constituée en Allemagne en 1365 sous la direction de Linfar. Le duc de Juliers, bien que membre de la *Landvrede* protectrice, facilitait les rapines des détresseurs. Wenceslas reçut l'ordre de Charles IV, son frère, roi de Bohême, de marcher contre les félons, au titre de *Vicaire de l'Empire et Protecteur - Défenseur des Routes*, ou *Landvrede*.

Les chevaliers et les troupes de Wenceslas furent écrasés à la bataille du 22 août 1371, à Bäsweiler. Le duc fut capturé par l'ennemi. Le payement de l'énorme rançon exigé pour sa mise en liberté ouvre une nouvelle étape dans l'histoire du Brabant. Dès lors, les Trois Etats s'assemblèrent régulièrement. Ils avaient été nommés pour la première fois lors de l'élaboration du projet de la première Joyeuse Entrée.

Les Etats sont les défenseurs attirés du pays. L'Assemblée est formée des trois ordres. Les deux premiers sont constitués de quelques prélats en vue, ainsi que des représentants de la haute noblesse brabançonne; le troisième ordre est le Tiers Etat, c'est-à-dire la délégation des sept, puis des quatre Chefs-Villes (Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc). Les convocations sont lancées, soit par le conseiller - pensionnaire des Etats, soit par un mandataire désigné à cet effet. Les députés



Vue de Nivelles (gravure sur bois).

jouissent de l'immunité durant la durée de leur mandat. Ils s'assemblent d'abord en assemblée plénière, au cours de laquelle ils prennent connaissance du motif de la convocation. Ensuite, ils se séparent afin de délibérer par ordre. Dans chacun des trois Etats, chaque article est examiné, commenté, finalement approuvé ou rejeté. L'ouvrage est alors apporté devant l'assemblée générale pour délibération. Chacun des trois ordres a une seule voix; l'unanimité est nécessaire pour obtenir l'acceptation du projet. Cette unanimité est rendue parfois impossible par suite d'un veto intervenu, par exemple du Tiers Ordre, ou même d'une seule ville. A partir de 1663, une "députation" de quelques membres siège en permanence à l'hôtel de ville de Bruxelles. La salle où se réunit aujourd'hui le Conseil communal était originellement la Grande Salle d'assemblée des Etats. Le bâtiment - long de 65 mètres - est situé à l'arrière de l'hôtel de ville, rue de l'Amigo. Le lion en fer forgé du balcon rappelle cette affectation.

Les missions dévolues aux Etats de Brabant sont diverses; en premier lieu le maintien de l'héritage dynastique et sa transmission; l'exercice du *privilegium brabantinum*, c'est-à-dire le droit de résistance au prince si celui-ci n'observe pas les privilèges; le redressement des griefs, le contrôle de l'administration et des offices exercés par les officiers ducaux; les négociations législatives à mener en accord avec le seigneur, la libre circulation des marchandises et la sécurité des routes; les finances, le monnayage et l'économie du pays; le dénombrement des foyers brabançons, le maintien de la paix, la protection matérielle, morale et judiciaire de la population, l'enseignement...

Les unions dynastiques

Les unions contractées par la Maison ducale avec les grandes Maisons de France, d'Angleterre et de Hollande sont des mariages politiques opportunistes. Elles servent les intérêts des familles régnantes, du duché et facilitent l'accroissement

de la puissance territoriale du Brabant.

La Paix de Munster et le rétrécissement des frontières (1648)

La désastreuse guerre de Quatre-Vingts ans, opposant l'Espagne aux Pays-Bas, se solda par la perte de la mairie de Bois-le-Duc, de la baronnie de Breda, du marquisat de Berg-Op-Zoom et de la partie septentrionale du quartier d'Anvers. La Flandre zélandaise, Maastricht, les trois Quartiers d'Outre-Meuse, passèrent également à la République des Provinces-Unies. Il est à noter que la réunion du Nord et du Sud des Pays-Bas a toujours été d'un maintien difficile, Erasme en parlait déjà.

La Révolution Brabançonne

Appelée de ce nom car les Brabançons eux-mêmes y jouent un rôle capital. Bruxelles occupe une position politique centrale et focalise naturel-

lement les résistances provinciales. Ce sont les couleurs brabançonnnes qui sont adoptées par l'opposition au gouvernement autrichien et qui deviendront celles de la Belgique entière.

Sous le règne de *Joseph II* (1780-1790), le despotisme éclairé de l'empereur se heurte à l'esprit particulariste qui domine nos régions; les réformes imposées touchent tant l'administration que le pouvoir judiciaire et la religion. Imposer des règlements nouveaux, contraires à la coutume, c'est courir à la perte du régime par non-respect des constitutions du pays, spécialement de la Joyeuse Entrée. Or, les Etats sont consultés tardivement, après la mise en place de réformes radicales.

Le 29 janvier 1787, les Etats de Brabant protestent contre les édits du 1er janvier, en vertu du serment de l'empereur, et qui ne peuvent être pris ou modifiés qu'après consentement formel des Trois Etats.

Deux partis mènent l'opposition contre le despotisme, l'autocratie et la démesure. Le premier, le moins fort, est animé par l'avocat bruxellois Vonck, de tendance progressiste; le second par Van der Noot, avocat-conseil attitré des métiers de Bruxelles, tribun très populaire, personnage aux conceptions politiques conservatrices. Les idées rénovatrices, quelles qu'elles soient, deviennent monstrueuses dans le miroir déformant des campagnards. Mais les deux opposants aux réformes impériales réclament le retour aux coutumes consacrées et exigent le rétablissement réel du pouvoir des Etats.

Le rappel des infractions souveraines faites à la Joyeuse Entrée est encore soulevé le 19 avril 1789, lors de la levée ordinaire des impôts; le 23 du même mois, les griefs sont portés à la connaissance du gouverneur. Le 18 juin, la totalité des privilèges brabançons sont purement et simplement abolis, le Collège des députés des Etats est supprimé et remplacé le lendemain, par décret, par une Commission.



Enrôlement des volontaires pour l'armée des patriotes, au Coffy, en 1790. Composition de Job.

La bataille de Turnhout (27 octobre 1798), remportée par le général Van der Mersch, allume la révolte ouverte, d'abord à Gand, au mois de novembre, puis à Bruxelles au mois de décembre; le 18 Van der Noot, Verlooy et les membres du Comité insurrectionnel de Breda entrent en triomphateurs dans la ville qui devient le coeur de la résistance. Les Etats généraux promulguent la Constitution des Etats-Belgique-Unis, à l'imitation des Etats-Unis d'Amérique (11 janvier 1790).

Les divergences d'opinion s'affirment et sont fatales à la survie du pays; au mois de mars 1790, Van der Mersch est arrêté par les "statistes"; la guerre civile paraît imminente. L'empereur Léopold II - frère et successeur de Joseph II décédé - reconquiert les provinces belges sans difficulté (novembre-décembre 1790).

Le département de la Dyle

Deux années après la Révolution brabançonne, les armées de la République française se pressent aux frontières de la Belgique, occupée dès le 6 novembre 1792, après la bataille de Jemappes. Les Autrichiens l'emportent à Neerwinden, le 18 mars 1793, mais sont finalement vaincus par le général Jourdan (26 juin 1794). Les Pays-Bas méridionaux sont scindés

en neuf départements, par un décret du Comité de Salut public daté du 31 août 1795. Le département de la Dyle a comme chef-lieu Bruxelles; le Nord de l'ancien duché, plus la seigneurie de Malines, forme le département des Deux-Nèthes, chef-lieu Anvers; le département de la Meuse inférieure, chef-lieu Maastricht, est constitué d'anciens pays d'Outre-Meuse, plus des fragments de la principauté de Liège. Le décret d'annexion par le Directoire du 1er octobre 1795, supprime pratiquement la qualité de Brabançon.

Réunion à la Hollande et la révolution de 1830

A la veille de la Révolution de l'indépendance de la Belgique, le Brabant compte 561.828 habitants, soit 14, 84 % de la population totale du pays. Le 24 juin 1830, le Conseiller d'Etat C. Van der Fosse, gouverneur, se félicite de la prospérité et de la paix dont jouit le Brabant. Même constatation optimiste le 6 juillet, au moment de l'Assemblée générale des Etats provinciaux du Brabant méridional. Et cependant, l'amalgame Belgique-Hollande n'est guère populaire. Quinze années de politique malsadroite exaspèrent les Belges, dont la colère éclate fin 1829, au cours des débats sur les budgets. La Révolution de juillet, à Paris, fait le lit aux émeutes de Bruxelles et de la province. La manifestation du 25 août 1830 est un signe avant-coureur d'événements graves. Il n'est pas dans notre intention de reprendre ici l'histoire de la soudaine explosion provoquée par la représentation de "La Muette de Portici", au théâtre de la Monnaie. Les combats de septembre marquent le prélude d'un soulèvement général, suivi de l'évacuation du territoire par les Hollandais.

En arborant les couleurs brabançonnnes, les insurgés contre le régime de Guillaume Ier font preuve d'un sentiment national: les statistiques montrent clairement qu'il y eut parmi les volontaires autant de Flamands que de Wallons.

Les domaines provinciaux brabançons

Un enchantement pour tous

par Emile-Georges COURTOY,
Député permanent,
Président de la Fédération Touristi-
que du Brabant

Tous les visiteurs des domaines provinciaux, et ils sont légions, sont unanimes dans leurs louanges, qu'il s'agisse de celui de Huizingen (en moyenne 500.000 visiteurs par an) ou encore de celui d'Hélécine ou de la plage de Diest sans oublier tous les autres.

Si ces domaines n'existaient pas, il faudrait les créer tant ils rendent de précieux services à notre population au plan du tourisme social ou plus simplement des loisirs tout court.

Tout récemment encore on a pu le constater lors du 20ème Salon du Jardin qui s'est tenu au Centre Rogier à Bruxelles au cours duquel la participation provinciale brillait d'un éclat tout particulier.

Les autorités provinciales avaient décidé, en effet, de mieux faire connaître leur politique en matière de loisirs, d'éducation permanente et d'enseignement horticole.

Le public a pu ainsi mieux faire connaissance avec les domaines provinciaux qui ne sont en fait qu'une des concrétisations de la volonté de la Province de Brabant en faveur de la jeunesse, de l'éducation permanente, d'une part, et en faveur de l'occupation du "temps libre" par des activités passives ou actives tournées vers le plein air, le sport et la nature d'autre part.

Tout le monde reconnaît que l'on s'achemine vers une "civilisation de loisirs".

Il est intéressant de savoir pourquoi à notre époque, le *temps libre* prend une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne.

L'explication qui vient immédiatement à l'esprit se rapporte, bien entendu, aux conditions de vie difficiles.

De tous côtés, on entend les gens se plaindre: le chômage, la précarité de

l'emploi, et bien d'autres problèmes exercent une tension accrue sur l'existence de chaque individu.

L'avenir, pour beaucoup, se présente sous un jour morose. Il est donc sûr que l'imagination libérée par les loisirs permet d'oublier momentanément une situation pénible. Mais l'oubli, dans l'instant, des problèmes quotidiens est très dur à atteindre, vu la complexité et le nombre sans cesse croissant de ces problèmes.

Le principal objectif du temps libre est de faire oublier à chacun ses problèmes et ses préoccupations.

Pascal pensait que l'homme, ne pouvant se suffire à lui-même, avait recours à des moyens de distraction qui lui donnaient l'illusion d'oublier ce qu'il était.

On peut donc dire que le temps libre tend vers l'évasion, très relativement bien sûr.

Une évasion qui cependant se situe dans les rapports du temps libre au travail: c'est pourquoi on ne peut plus s'en passer. Le travail est une nécessité pour l'homme, puisque comme le dit Freud: "Aucune autre technique de conduite n'attache l'individu plus solidement à la réalité ou tout au moins à cette fraction de la réalité que constitue la société".

Qui peut supporter de vivre sans activité professionnelle? C'est par exemple, par l'oisiveté que l'on explique les dérèglements de certains romantiques. Il ne faut donc pas oublier, quand on parle du temps libre, que celui-ci n'existe que par relation étroite avec le travail.

On peut ajouter que la vie actuelle n'est pas propice à l'évasion.

Autrement dit, ce n'est pas dans la vie de tous les jours que l'on peut trouver des prétextes pour s'évader. C'est donc pour cette raison que les loisirs sont devenus une nécessité.

Le temps libre est donc maintenant non seulement pris en considération mais aussi reconnu comme un élément essentiel de la vie de chacun (V. Nowak).

Et les loisirs pourraient être un incontestable moyen d'épanouissement.

Les autorités provinciales l'ont pleinement compris lorsqu'elles mettent à la disposition de tous et de chacun des domaines équipés de diverses infrastructures qui permettent de multiples activités depuis le tourisme, le sport, la détente sous toutes ses formes jusqu'aux activités culturelles, artisanales, artistiques.

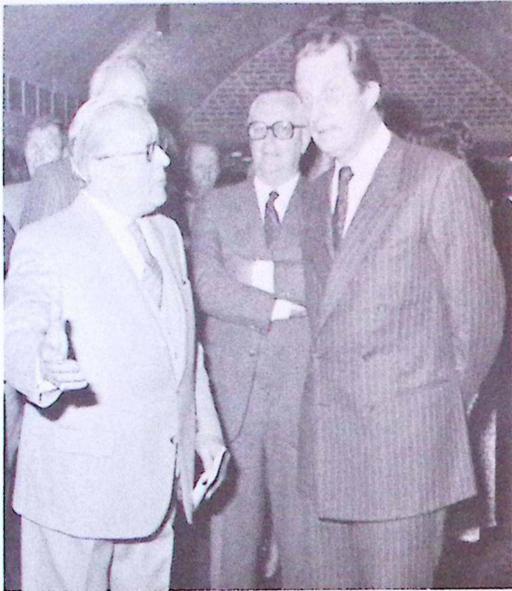
Le domaine d'Huizingen

Le domaine provincial d'Huizingen se trouve à la périphérie de Bruxelles. D'une superficie de 91 ha ce

En haut: un des multiples aspects du splendide Domaine provincial à Huizingen.

Ci-contre: le jardin alpin du Domaine provincial à Huizingen vaut à lui seul le déplacement.

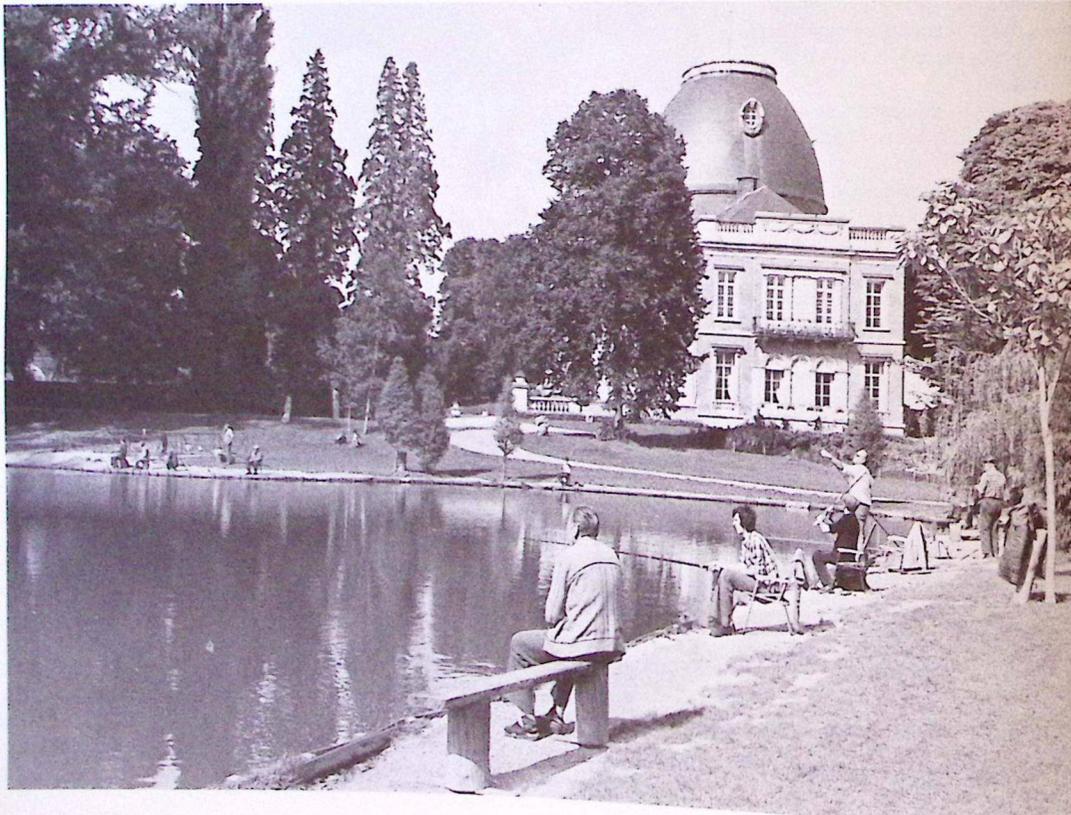




Ci-dessus à gauche: S.A.R. le prince Albert, Président de la Croix-Rouge de Belgique, accueilli au Centre provincial de la Jeunesse et de la Culture à Hélicine par notre Président, Monsieur Emile-Georges Courtot.

A droite: le magnifique Centre provincial de la Jeunesse et de la Culture à Hélicine a accueilli, en 1981, quelque 89.000 visiteurs.

Ci-dessous: Le Domaine provincial à Hélicine est un des rendez-vous favoris des mordus de la gaulé.



splendide parc naturel est un des centres de tourisme social les plus importants et les mieux équipés de notre pays. Le visiteur y trouve un réseau de chemins de promenade fléchés de 15 km, des parterres de fleurs depuis le début du printemps, un jardin de rocailles agrémenté de petites chutes d'eau, un arboretum de 55 ha, un bassin de natation chauffé avec solarium, un étang de pêche et de canotage, un mini-zoo, deux parcs à daims, un aire ornithologique protégée, une plaine de jeux pour enfants, un stade sportif, des terrains de tennis, un minigolf, un château transformé en hôtel-restaurant-caféteria avec terrasse, une auberge breughelienne et un mini-train qui mène à tous les jolis coins du domaine.

Le domaine est ouvert toute l'année et est aussi attirant en hiver qu'en été.

De mai à septembre, le dimanche et les jours fériés, des fanfares se produisent en plein air. Le domaine est situé à 15 km du centre de Bruxelles et peut être rapidement atteint grâce à l'autoroute E 10 Bruxelles-Paris.

Le Centre provincial de la Jeunesse et de la Culture à Hélicine

Le Centre provincial de la Jeunesse et de la Culture "Ancienne Abbaye d'Heylisse" à Hélicine (Opheylissem) est situé aux confins de l'Est du Brabant Wallon. Il jouxte le carrefour de la N 23 Tirlemont-Hannut, soit à 8 km de Tirlemont et 11 km de Hannut (Province de Liège), et de la route Jodoigne-Orsmaal, soit à 9 km de Jodoigne et 10 km de Orsmaal.

C'est une institution affectée en ordre principal à l'action de la Province de Brabant en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente; ce Centre accueille à ce titre, sous forme de stages résidentiels ou autres, des manifestations socio-culturelles fondées sur un programme, une organisation et des objectifs éducatifs. Le parc du Centre de 28 hectares est

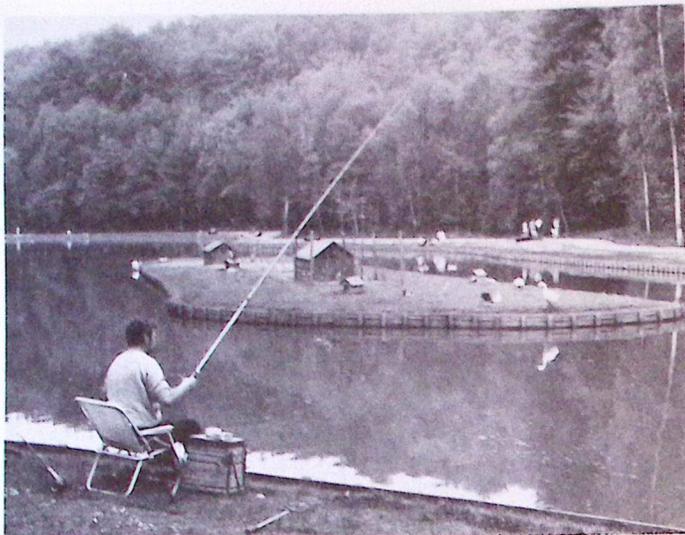


En haut de la page: le Centre provincial de Récréation "Halve Maan" à Diest est un endroit très prisé par les touristes d'un jour.
Ci-dessus: la demeure historique "Baljuwhuis" à Galmaarden a été aménagée en centre de rencontre socio-culturel et touristique.

accessible au public les samedis, dimanches et les jours fériés et en semaine pendant la période estivale. Il offre aux visiteurs: plusieurs kilomètres de promenades à travers pelouses et bois; une réserve naturelle de 4 ha; trois étangs de pêche ouverts du 15 avril au 31 octobre; un vaste parc à daims; une grande va-

riété d'oiseaux aquatiques et d'ornement; un bosquet de jeux pour enfants.

De mai à septembre, diverses fanfares régionales et locales viennent agrémenter les après-midi. Les anciennes écuries du château abriteront prochainement, dans un cadre rustique, un café et un restaurant.



Le Centre de Récréation et de Loisirs "Bois des Rêves" à Ottignies comblera d'aise non seulement les pêcheurs mais aussi tous les amoureux de la nature.

Le Centre de récréation et de loisirs "Bois des Rêves"

Le Bois des Rêves est situé à la limite sud de la commune d'Ottignies, à 2 km à peine du site de Louvain-la-Neuve.

Il fait partie du Bois des Etoiles et borde le Ry Angon et la Malaise, qui alimente son vaste étang.

Ce domaine compte actuellement 29 ha de bois et d'eau.

Le Bois des Rêves comprend, entre autres, une réserve ornithologique, des chemins de promenades à travers la faune et la flore, particulièrement riches en cette région, un étang aménagé pour la pêche, une pataugoïre, une plaine de jeux et une piste de santé.

L'extension du domaine et son aménagement sont actuellement à l'étude.

Le Domaine "Het Vinne" à Zoutleeuw (Léau)

Le domaine, "Het Vinne", a une superficie totale de ± 110 ha et consiste principalement en bois et bruyères comportant des allées et des fossés.

A l'entrée l'on peut admirer une ferme. Le domaine est ouvert au public et est consacré exclusivement au tourisme passif. Il y fait délicieux de s'y promener avec les enfants.

Le Centre de récréation à Kessel-Lo

Le "Provinciaal Recreatiecentrum te Kessel-Lo" se compose de trois parcs: le "Léopoldpark", le "Vijverpark" et le "Van Hemelrijckentrum".

Il comprend plusieurs étangs de pêche et de canotage, des terrains de tennis et de sports, un golf miniature, et un parc de circulation. Le domaine est ouvert toute l'année au public. Son aménagement sera complété dans les prochaines années. Un concert en plein air a lieu tous les dimanches pendant la période estivale.

Le Centre de récréation "Halve Maan" à Diest.

Le "Provinciaal Recreatieoord Halve Maan" est un centre très apprécié par les touristes d'un jour.

L'ensemble comprend un bassin de natation (plage artificielle), une plaine de jeux, des étangs de pêche et de canotage et un restaurant. Le domaine est accessible aux baigneurs pendant la saison d'été et reste ouvert aux pêcheurs et aux promeneurs pendant toute l'année.

Le Centre de rencontre Baljuwhuis à Galmaarden

La Baljuwhuis à Galmaarden se compose de bâtiments des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Avec son jardin de plus de deux hectares, ce bâtiment historique est aménagé en centre socio-culturel et touristique pour le sud-ouest brabançon.

Le Centre de récréation "Van De Weyer" à Landen

Ce domaine a une superficie de 2,5 ha et comprend un château du XIXe siècle qui est aménagé en centre de rencontre et est à la disposition des associations socio-culturelles. Le centre dispose également d'un vieux moulin à eau avec une salle d'exposition.

Voici donc, rapidement esquissée, l'oeuvre que les autorités provinciales poursuivent avec acharnement depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Elles y ont investi de nombreux millions consacrés exclusivement au bénéfice de la collectivité brabançonne. Oeuvre de longue haleine, bien sûr, qui sera encore poursuivie demain mais oeuvre, oh combien utile et salutaire, spécialement de nos jours où tant de jeunes, d'enfants et de moins jeunes ne peuvent prendre de vacances prolongées.

En page de droite, en haut: le pittoresque Centre provincial de Récréation à Kessel-Lo dont le succès va grandissant d'année en année (120.000 visiteurs en 1981).
En bas: le très beau Domaine "Het Vinne" à Zoutleeuw (plus ou moins 110 hectares) se prête admirablement à la promenade.



L'Enseignement provincial du Brabant

par Roger GUILBERT,
Inspecteur général.



L'enseignement provincial peut se glorifier d'un passé très long.

Avant même que ne fût votée, en mai 1914, dans notre pays la loi sur l'obligation scolaire, les édiles provinciaux avaient déjà décidé la création de plusieurs établissements d'enseignement, destinés à recevoir des enfants anormaux que l'on appelle aujourd'hui avec plus de délicatesse et de discrétion les handicapés.

Faut-il rappeler, en effet, que l'Institut de Berchem vit le jour en 1883 (il y aura bientôt 100 ans) et qu'il fut longtemps le seul institut officiel du genre en Belgique. Accessible à ses débuts uniquement aux sourds-

muets, il ouvrit ses portes aux aveugles vingt ans plus tard. Peu avant la première guerre mondiale furent fondés, quasi simultanément, l'Institut pour Handicapés de la rue des Tanneurs à Bruxelles et la Ferme Ecole de Waterloo. Malheureusement la guerre retarda l'ouverture effective de ces deux institutions.

En rappelant ainsi l'origine de ces institutions à caractère social et hautement humanitaire, il n'est pas possible de ne pas évoquer la grande figure de Charles Gheude, député permanent, qui fut le père de ces écoles et qui, toute sa vie durant, lutta pour arracher l'enfant malade, infirme, abandonné et sans protection, à un sort injuste.

En moins de trente ans, notre Province fut ainsi dotée, au début de ce siècle, de trois institutions spécialisées, capables de couvrir les besoins éducatifs de plusieurs types d'enfants handicapés, dont l'éducation et la formation professionnelle devaient être prioritairement assurées. Je veux parler des handicapés de l'ouïe, de la vue, de la parole, des handicapés moteurs et des handicapés mentaux légers.

Pour mener à bien le traitement, l'éducation et l'instruction des enfants confiés aux trois institutions, dont nous venons de parler, les autorités provinciales ont organisé également un cours de perfectionnement destiné aux membres du personnel

En page de gauche: un des nombreux aspects du Centre d'Enseignement et de Recherches des Industries Alimentaires et Chimiques (C.E.R.I.A.) à Anderlecht.

Ci-dessous: un coin de l'Ecole provinciale d'Horticulture à Louvain.





L'Institut provincial pour Handicapés de la Vue et de l'Ouïe à Berchem-Sainte-Agathe.

enseignant. Il revient à la Province de Brabant l'honneur d'avoir créé, pour la première fois en Belgique, dès 1913, un cours normal pour l'enseignement spécial, dont le programme fut, à maintes reprises, revu et complété à la lumière des progrès réalisés par les sciences dans le domaine de la pédagogie spéciale.

Enfin, pour compléter l'action et l'oeuvre éducatives poursuivies par les quatre institutions d'enseignement spécial, les autorités provinciales, toujours soucieuses de parfaire l'outil et restant sensibilisées par l'aspect humain et social du problème, eurent à coeur de créer des services qui pouvaient les aider indirectement. C'est ainsi qu'en 1919 déjà, le Conseil provincial subventionnait généreusement la Clinique Médico-Pédagogique, laquelle a été reprise et intégrée, en 1952, dans le Centre Médico-Psycho-Social, devenu aujourd'hui l'Institut Médico-Social qui complète et coordonne toute l'acti-

té provinciale sur le plan médical, social, psychologique et de guidance, notamment en ce qui concerne l'enfance inadaptée.

Dans le même temps où elle créait son enseignement spécial, la Province de Brabant était tout aussi préoccupée de créer un réseau officiel d'écoles normales dans le but d'établir un meilleur équilibre entre les établissements confessionnels, qui, au début du siècle, avaient une supériorité numérique écrasante, et l'enseignement officiel, dont les diplômés étaient noyés dans la masse de ceux issus des écoles libres. Pour remédier à cette situation et pour pallier les moyens financiers insuffisants des villes à cette époque, nos prédécesseurs conçurent l'idée d'allouer à la Ville de Bruxelles une aide financière généreuse pour la formation de ses instituteurs et ouvrirent en 1911 et 1916 les écoles normales de Tirlemont et de Jodoigne, qui comportaient alors chacune une

section française et une section flamande.

La section flamande de Jodoigne fut transférée à Louvain en 1923, tandis que l'Ecole normale de Tirlemont fut scindée en 1963, suite à la nouvelle loi linguistique applicable dans l'enseignement.

A ce jour, les deux écoles normales de Jodoigne n'en forment plus qu'une seule à la suite d'une fusion intervenue en 1976.

L'enseignement technique, quoique de création plus récente, a pris une place prépondérante dans le contexte de l'enseignement provincial.

Les premières formes d'enseignement professionnel furent les écoles d'agriculture et d'horticulture. Ce genre d'enseignement était totalement inexistant avant la première guerre mondiale et dans les 10 ans qui ont suivi le 1er conflit mondial, la Province de Brabant, répondant aux besoins de l'économie agricole de l'époque, a exploité ce secteur en



Un des ateliers de l'Ecole centrale provinciale d'enseignement secondaire spécial à Bruxelles.



Le laboratoire de langues de l'Ecole normale provinciale «Ernest Richard» à Tirlemont.

créant dans les différentes régions de son territoire, tant au Nord, qu'au Sud et qu'à Bruxelles, des écoles agricoles et horticoles, modestes certes, mais dont certaines se sont développées et comportent aujourd'hui des sections d'enseignement supérieur. C'est ainsi qu'ont vu le jour ces écoles spécialisées de Wavre, La Hulpe, Louvain, Tirlemont et Anderlecht.

Les autres établissements d'enseignement technique ont tous été créés, à une ou deux exceptions près, après la seconde guerre. L'expansion économique, l'évolution sociale et démographique, les progrès de la recherche et des sciences ont eu, comme partout ailleurs bien sûr, une influence directe et déterminante sur l'organisation de cette nouvelle forme d'enseignement et sur son avenir.

De par sa situation centrale, la Province de Brabant a vu grandir très rapidement son réseau d'établisse-

ments d'enseignement technique afin de répondre aux problèmes d'éducation et de formation de la jeunesse, ainsi qu'aux besoins de la main-d'oeuvre qualifiée dans les différents secteurs de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture.

Des cours itinérants de formation ménagère, ainsi dénommés parce qu'ils étaient organisés cycliquement dans plusieurs localités importantes du Brabant, sont issues les écoles de Court-Saint-Etienne, dont la section coiffure est réputée, celle de Wavre qui s'est spécialisée dans les formations du secteur tertiaire, celle de Jodoigne, orientée vers le prêt-à-porter et la couture semi-industrielle, dont les activités sont aujourd'hui intégrées dans le Centre fusionné d'enseignement primaire, secondaire et supérieur pédagogique de Jodoigne.

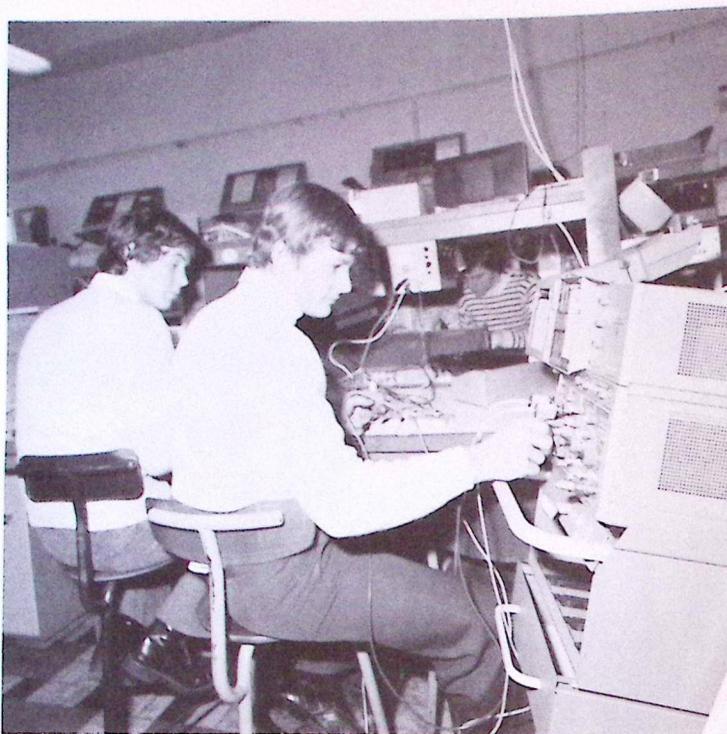
Les établissements, tels que le C.E.R.I.A. à Anderlecht, l'Institut pro-

vincial des Arts et Métiers à Nivelles ont, avec une rapidité extraordinaire, pris place parmi les plus grands centres d'enseignement technique du pays, de même d'ailleurs que le "Provinciaal Instituut voor Technisch Onderwijs", cédé par la Ville de Tirlemont à la Province en 1969.

L'Institut provincial d'enseignement technique de Nivelles, dont les nouveaux bâtiments ont été inaugurés en mars 1981, a pour origine, un modeste ouvroir pour jeunes filles, organisé en 1919 sous l'égide du Comité américain de secours à la population belge. Devenu rapidement atelier d'apprentissage coupe-couture, l'école a établi les structures que nous lui connaissons aujourd'hui entre les années 1950 et 1970.

Que de chemin parcouru en vingt ans!

Je m'en voudrais de ne pas signaler l'effort important et constant que les autorités provinciales n'ont cessé de



développer en faveur de l'enseignement de promotion sociale. C'est ainsi qu'à côté de 24 institutions d'enseignement de plein exercice, totalisant pour les deux régimes linguistiques ± 10.700 élèves et étudiants, il en existe 21 qui organisent des cours à horaire réduit, le soir ou le samedi, en faveur de ceux qui veulent obtenir une formation complémentaire. Près de 3.000 étudiants, adolescents et adultes, déjà titulaires de titres d'un niveau assez élevé, y sont inscrits dans des disciplines qui vont du droit administratif aux sciences de la bibliothèque en passant par la formation d'éducateurs, d'enseignants techniques, et j'en passe.

L'enseignement provincial comporte, dans ses structures variées, tous les niveaux: maternel, primaire, secondaire et supérieur. Certaines formations supérieures du C.E.R.I.A. sont de niveau universitaire. Cela mérite quand même d'être souligné. Toutes les formes et tous les genres y sont abordés; on y fait de l'enseignement général, technique, professionnel, pédagogique, agricole, para-médical, économique, etc... en offrant un choix des plus importants d'orientations et de formations les plus diversifiées et les plus actuelles.

L'enthousiasme qui animait les pionniers de notre réseau, les Gheude, les Richard, les Gryson, s'est perpétué jusqu'à leurs successeurs qui, aujourd'hui ouverts aux idées nouvelles qui orientent notre organisation scolaire, enrichissent ce précieux héritage.

Non contents de doter nos institutions des structures les meilleures, les responsables provinciaux ont toujours tenu à ce que nos écoles soient organisées dans les conditions matérielles les plus favorables possibles. Le cadre de travail est un puissant facteur de productivité. Aussi est-ce par centaines de mil-

En haut de la page: le laboratoire d'électronique de l'Institut provincial des Arts et Métiers à Nivelles.
Ci-contre: cours pratique à l'Institut provincial d'Horticulture et d'Agriculture à Louvain.



lions, par milliards même, que nos autorités ont voté, depuis plusieurs décennies, les crédits nécessaires à la construction, la modernisation, l'extension et l'équipement de nos institutions. Il serait fastidieux d'établir la liste des travaux qui ont été entrepris dans nos écoles, mais il faut savoir que toutes, à un moment donné de leur évolution, ont bénéficié de sommes importantes nécessaires à leur infrastructure et à leur développement.

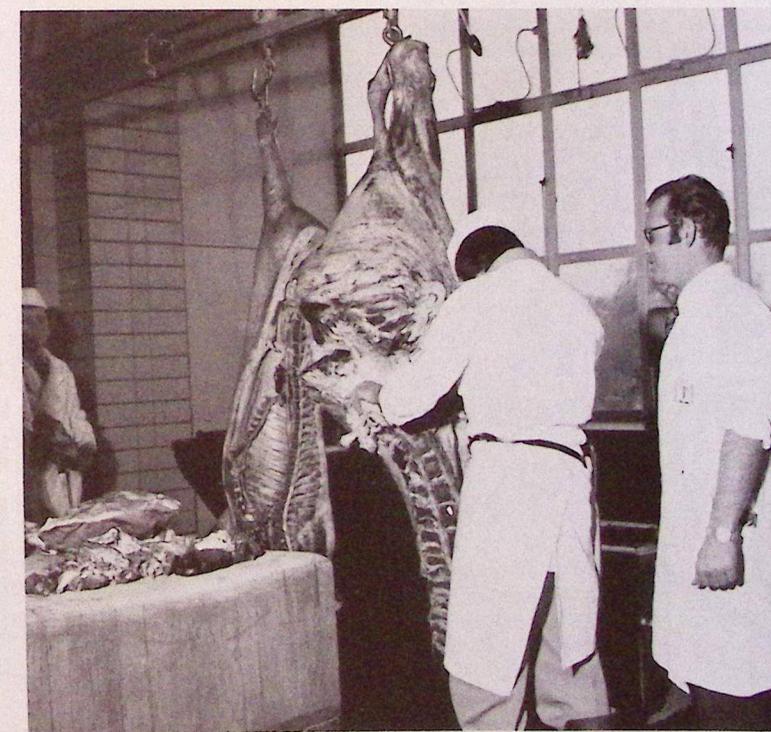
Aujourd'hui qu'existe et que fonctionne cet important édifice qu'est le réseau provincial brabançon d'enseignement, il faut insister sur la nécessité de parfaire l'oeuvre, d'améliorer tant que faire se peut la qualité des formations dispensées, quelles que soient leurs formes et leurs objectifs. Nous vivons des années de mutations structurelles et pédagogiques galopantes engendrées par une évolution socio-culturelle profonde et par des changements sociaux, technologiques et scientifiques importants.

L'enseignement est, dirait-on, le terrain privilégié des expériences et autres expérimentations de toutes sortes.

C'est vrai dans le "fondamental" et dans le secondaire avec le "rénové". Les arrêtés sur la rationalisation et la programmation viennent d'être publiés et nécessitent une adaptation du fonctionnement et de la structure de nos écoles aux nouvelles normes décrétées par le pouvoir subsidiaire.

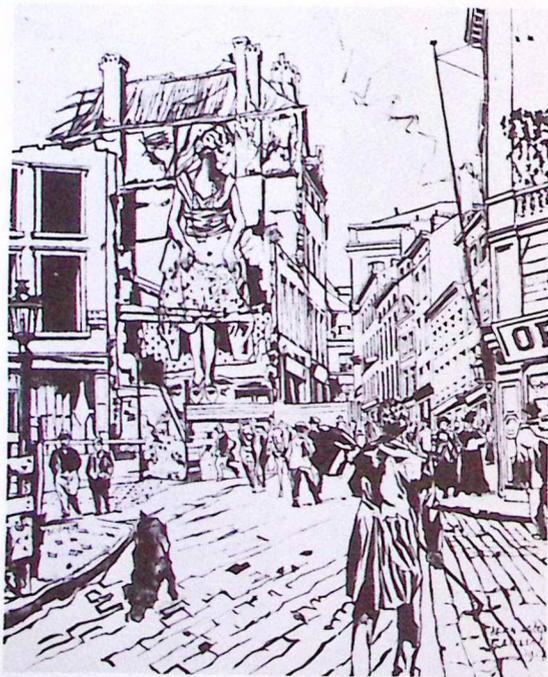
Ces adaptations doivent se réaliser en étroite collaboration avec les milieux intéressés, de sorte qu'elles répondent, d'une part, aux légitimes aspirations de notre jeunesse et, d'autre part, aux besoins de l'industrie et de l'artisanat, du monde des affaires et de l'économie, qui demain encore devront donner du travail à nos diplômés.

En haut de la page: élèves au travail à l'Institut provincial d'enseignement technique à Nivelles.
Ci-contre: leçon de découpage de la viande au C.E.R.I.A. à Anderlecht.

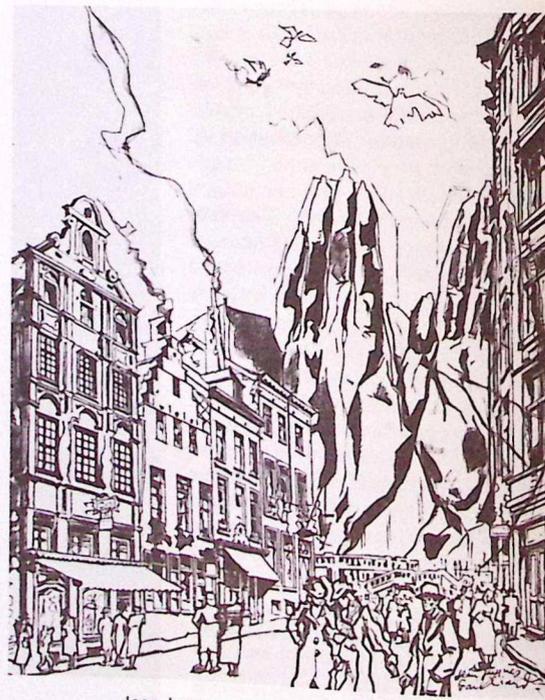


C'était au temps où Bruxelles chantait

par † Jean-Jacques GAILLIARD



Jean-Jacques Gailliard: «Adieux à la Montagne de la Cour» (1907).



Jean-Jacques Gailliard: «La Rue d'Arenberg» (1944).

Avant 14, jusqu'au soir tard, les boulevards, les rues, les places étaient généreusement éclairés. On y voyait à giorno de la Porte de Namur à la Gare du Nord. On descendait vers le centre de la ville, en lèche-vitrine, on contournait la Place Royale, longeait les magasins de la Montagne de la Cour, de la rue de la Madeleine et traversait les Galeries Saint-Hubert. A la Monnaie, on stoppait, le temps de souffler un peu. On prenait connaissance de la liste des spectacles, et, coup de théâtre, la troupe de la Comédie française venait jouer à Bruxelles. Une affiche de Mucha, grand format, placardée sur les murs de l'Opéra, représentait une Cléopâtre shakespearienne. Mes parents louaient trois loges pour ce spectacle. J'allais voir Sarah Bernhardt, "celle qui dans ses yeux aveugles avait la cécité des statues divines."

Boulangeries, bijouteries, épicerie, pharmacies, magasins, bazars, où l'on trouvait tout ce dont on avait besoin, restaient ouverts jusque dix, onze heures. L'ordre de fermer à six heures n'était pas obligé. Pas de lois sur les horaires de travail. Des allumeurs de réverbères faisaient leurs rondes par quartiers. La ville demeurait habitée la nuit.

La corvée de la journée terminée, on passait la soirée au foyer. Chaque maison possédait une cour, chaque groupe d'habitations, ses espaces verts où les enfants jouaient et respiraient un air non encore pollué. Peu nombreux étaient les gens qui se décidaient à fuir la capitale ou à bâtir dans le bled. La police prévenait celui ou celle qui aurait osé braver une attaque armée. Pour ne pas être dépouillé de son avoir de poche, il était à conseiller de ne pas dépasser la limite de la rue Washington. Par trois fois, des malfaiteurs franchirent le mur de la propriété du sculpteur Samuel qui habitait rue du Châtelain et des rôdeurs visitèrent le sanctuaire baptisé "Passé-Futur" de Fernand Khnopff, situé à l'orée du Bois de la Cambre, (actuellement Avenue Jean-



Jean-Jacques Gailliard: «Le Treurenberg» (1954).

ne). A plusieurs reprises, ils y firent le bonjour.

Cet endroit, avant l'inauguration de l'exposition universelle et internationale de 1910, avant le percement des Avenues Neuray et Franklin Roosevelt, était désert et le passant non averti pouvait être surpris de recevoir le coup du Père François s'il traversait la zone des terrains vagues, où la voirie déversait ses immondices. Un quartier résidentiel et d'affaires recouvre aujourd'hui une accumulation d'ordures que mettraient savamment à profit et changeraient en trésors, les Tinguelys, les Niki-de-St-Phalles et les Césars.

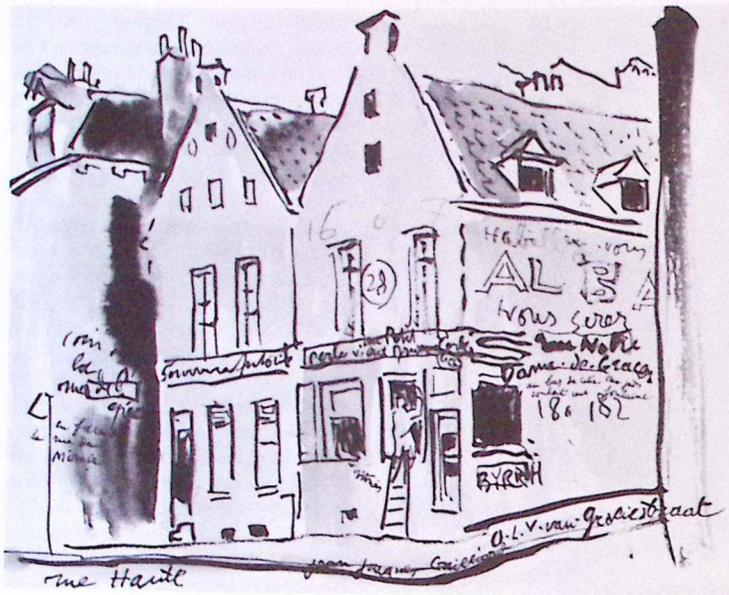
Presque chaque jour - question de potiner -, mes parents faisaient, bras dessus, bras dessous, un tour de promenade. Ma mère, marquissette, bien prise dans un corset, le visage pastellisé de poudre Rachel sous une voilette à petits pois, se troussant pour montrer un bout de jambe, me tenait à la main. Nous nous attardions aux "Mille Colonnes", aux "Trois Suisses", (spécialité, la chou-

croute) ou au "Sésino". A "La Royale", mon père nous indiquait du doigt un typique personnage qui descendait précisément d'un fiacre ouvert. Il se dandinait et prenait beaucoup d'espace, à croire qu'il se composait une attitude quand il s'affalait en ruine, épuisé, sur une chaise et grimaçait. Tout le monde artistique savait qu'il souffrait d'un cancer d'estomac. Son nom était fort répandu: Jef Lambeau. Bravant ses douleurs, il gardait fièrement le maintien et l'humeur apparemment gaie. Artiste dépravé, il trouvait dans le vice une sorte de ragoût et quand il rejoignait Horta à "La Royale", l'architecte ne manquait pas l'occasion d'inviter le sculpteur à souper d'une grosse viande arrosée de Château-Margaux. En académicien, sûr de lui, Jef Lambeau prétendait qu'il fallait bien vivre pour bien mourir. En attendant, l'un avait besoin de l'autre.

A la "Taverne Guillaume", Place du Musée, à côté d'un corps de garde qui veillait de près à la sûreté du Palais du Comte de Flandre, se réunissaient des amateurs de bières anglaises. Dans ce point de rencontre, tout en dégustant un pale-ale, un scotch ou un stout (pas encore l'habitude du whisky), ils traitaient leurs affaires courantes. Camille Lemonnier corrigeait des épreuves d'articles à soumettre à l'Arsac, directeur du "Soir". Maria Bierme corrigeait celles destinées à Jourdain, directeur du "National". Dumont-Wilden, Garnir et Souguenet intriguaient pour propager le "Pourquoi-Pas?".

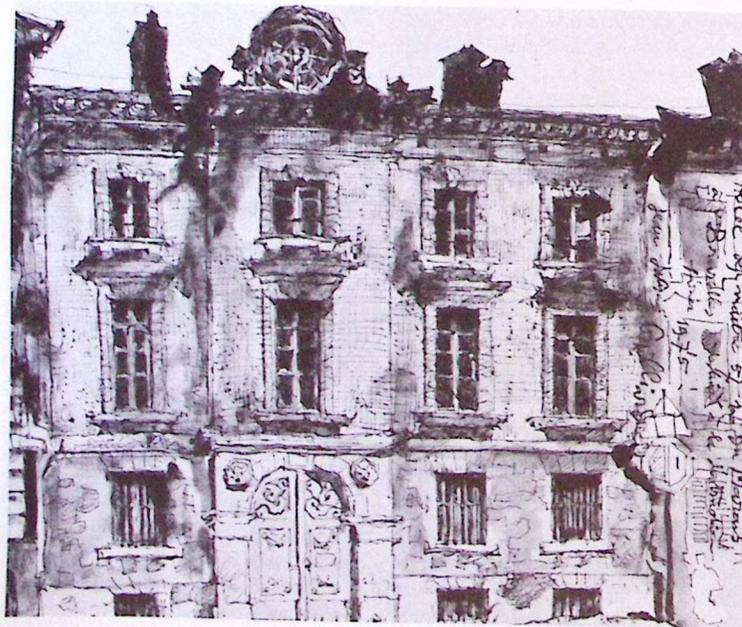
Mon père étalait sur une table, une série d'esquisses et dessins à paraître dans "Le Patriote Illustré" devant Thomas Braun, Kufferath et Charles Buls, Bourgmestre de Bruxelles.

A côté d'eux, ma mère gazouillait son habituelle ritournelle: "Tout au fond du bois som-om-bre Le rossignol chantait
Tout au fond du bois som-om-bre Le rossignol chantait.
Et la belle dans l'om-om-bre Tendrement, l'écoutait
Et la belle dans l'om-om-bre Tendrement, l'écoutait."



Ci-dessus: Jean-Jacques Gailliard: «La Rue Haute».

Ci-dessous: Jean-Jacques Gailliard: «Hôtel de maître, rue du Marais».



(Ici plain-chant) "Le rossignol chantait, le rossignol chantait".... etc...
 Si nous longions le Parc, côté rue Royale, au seuil de son restaurant "Les Provenceaux", Catteau nous apercevant tombait de son haut et s'empressait de nous inviter à y entrer. Il nous accommodait un repas de prix où chacun de nous mangeait au-delà de son appétit.
 Si nous nous orientons vers l'Avenue de la Toison d'Or, la courtoisie exigeait d'aller au moins saluer au passage, Monsieur Schiff, installé au "Petit Vatel" (sis à l'emplacement de l'ancien Trocadéro). Sujet allemand, Schiff, financier solide, achetait des valeurs publiques à la baisse. Jadis élève de Liszt, il mûrissait son talent de pianiste dans la retraite et introduisait en Belgique la marque américaine des pianos Steinway. Schiff et ma mère me tournaient vers la musique, mais j'y répondais mal. J'avais six ans!
 Aux tables du "Globe", les messieurs les plus esbrouffants de Bruxelles exposaient leur atour: Glesner - Stassart - Sadi Kirchen - Fierens-Gevaert - Ray Nyst (dont la fille épousa Max Deauville) - Marcel Angenot - Gustave-Mac Stevens (peintre symboliste) - Fritz Toussaint (légatier au Musée d'Ixelles de sa superbe collection de tableaux de maîtres belges) - les Comtes Carton de Wiart et de Tallenay - Sylvain Bonmariage, fleur de dandysme, autant qu'Edmond Rostand, venu tout exprès de Paris pour assister à une séance d'un Cénacle de snobs, créé par Paul André, guindé comme un officier prussien et qui présidait. Ces gentlemen jouaient de leurs gants, de leur canne ou de leurs bécicules. Mais ces manières marquaient le mécontentement des passants qui leur jetaient un regard de travers.
 C'est au "Diable-au-Corps" de la rue aux Choux que mon père se sentait complètement détendu. Autour d'un poêle de Louvain, aux galons de cuivre blinquant, dans une pipologie enfumée et surchauffée, il retrouvait l'entrain avec de bons amis d'humour joviale. Il choquait le verre de faro ou de gueuze avec Victor Crab-

be, Léon Dardenne, Paul Gilson, Albert Giraud, Valère Gille, Léopold Courouble, Edmond Cattier et Théo Hannon qui préparaient le programme de leur "Théâtre d'Ombres", dont le rideau se levait tous les samedis à 9 heures. Lemesse, le directeur et ses collaborateurs répétaient une comédie d'Amédée Lynen: "Lui, un Chapeau, un Révolver et une Dame". Lynen, le nez pendant sur la face comme une larme de vin, s'y montrait imbattable dans une passe-d'armes au fleuret. Il est vrai qu'il sortait champion d'escrime de la réputée Salle Merckx. Rhamsès II chantait et organisait les raouts. Mon père "zeevere" un air qui raillait le capitaine de garde-civique: "Halte-là, Halte-là, la garde de civique est là" ou encore: "as-tu vu, la casquette, la casquette, as-tu vu, la casquette de Lustucru".

Les aides mécaniciens et machinistes, eux, dans un marollien abondant - auquel on n'entendait rien - rejetaient comme d'un peigne édenté, par suite du décès d'un des leurs, un "il est mouru" crachotement peu académique, qui leur était excusé. L'instruction n'était pas obligatoire. A la voix de ma mère, ces travailleurs s'agitaient. Elle leur tournait la tête et trouvait bon à les pousser à commander un café du Tagal fort de gros sel qui allumait la soif. Elle fredonnait:

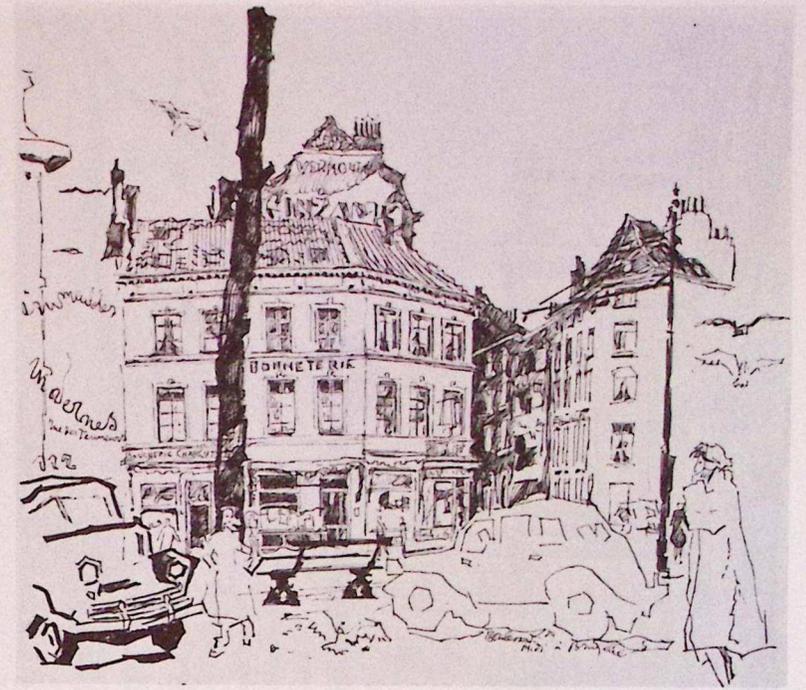
"C'est toi, divin café, dont l'aimable liqueur
 Sans altérer la tête, épanouit le coeur".

Et ces hommes de peine trouvaient cette chicorée Pacha délicieuse comme le nectar d'Hébé auquel ma mère ajoutait encore: "C'est aux champs... que de pure ambroisie se parfume pour moi la coupe de la vie".

J'ai beaucoup hérité du caractère de ma mère.

On s'éclairait au pétrole. Si par malheur une lampe basculait, c'était l'incendie. Pas d'ascenseur dans les maisons. On enfilait deux cents marches au pas de gavotte.

Les gens se déplaçaient à pied. Le landau était un luxe. Des têtes per-



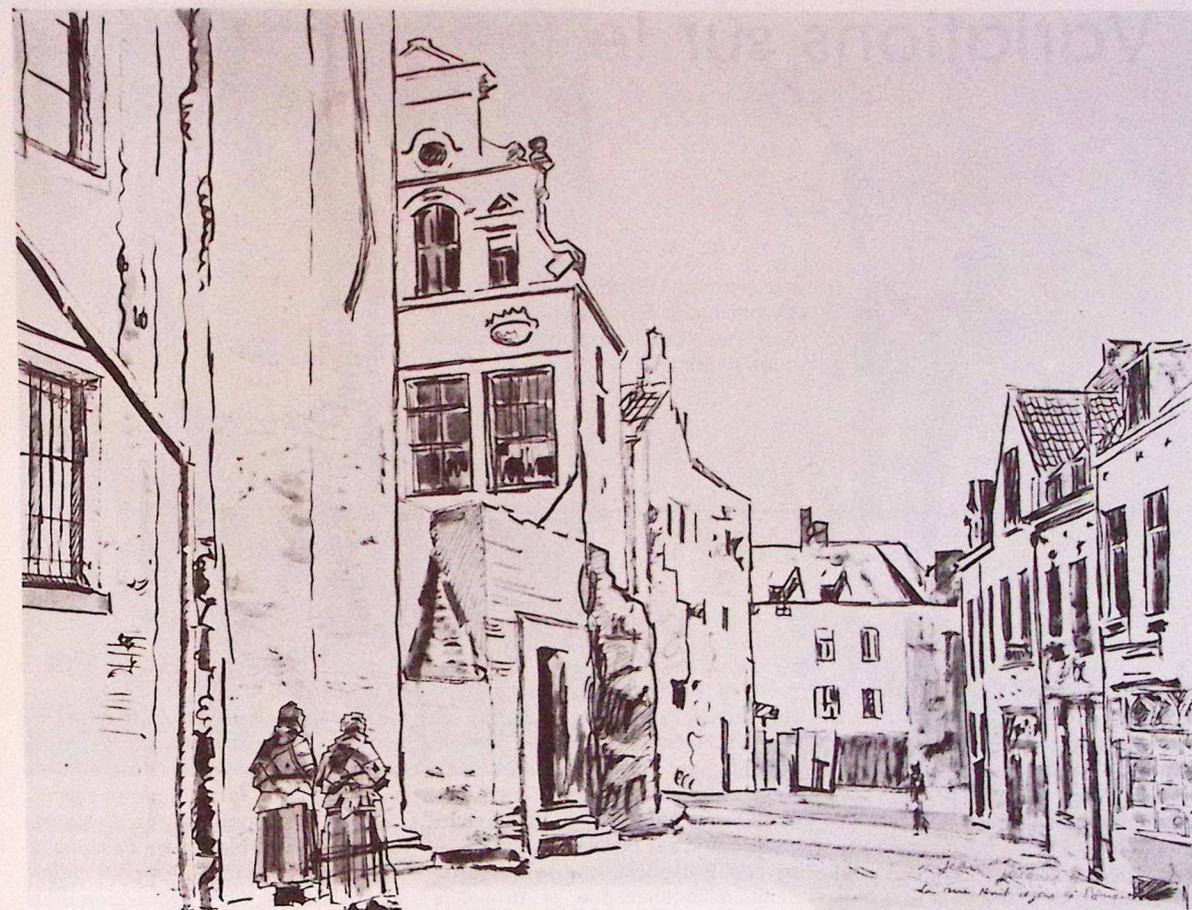
Ci-dessus: Jean-Jacques Gailliard: «Boulevard du Midi».

Ci-dessous: Jean-Jacques Gailliard: Le Château, avenue Franklin Roosevelt. C'est le seul témoin qui reste de l'Exposition de 1910.





Jean-Jacques Gailliard: «Montagne de la Cour» (Ruelle des Archives). Collection Bibliothèque Royale. Cabinet des Estampes.



Jean-Jacques Gailliard: «La Rue Nuit et Jour». Collection Bibliothèque Royale. Cabinet des Estampes.

dues et des mendiants vivaient d'aumônes et tendaient la main avec bassesse dans les rues. On lisait un roman d'un bout à l'autre, relisait des passages et prenait des notes. Moi, je me passionnais pour Sherlock Holmès, le détective artiste, qui lisait Pétrarque et George Meredith, qui fréquentait les concerts, allait entendre les virtuoses célèbres, Hal-lé et sa femme Norman Nerouda. A l'entracte il dépistait sa victime et cachait dans sa galerie blindée d'authentiques Corots et un Salvator Rosa. On se chauffait et cuisinait à l'an-thracite, brûlant d'un côté et ge-lant de l'autre. Les rapins étaient des fout-en-l'air. Innocemment, ils étaient symbolis-

tes, portaient la tête dans les nues, l'âme en révolte, la cape au vent comme d'Artagnan. Tout en rêvant, ils empruntaient, résolus de régler tout remboursement à l'amiable. A la question "être ou ne pas être", ils répon-daient "pas de reçu". Un bal masqué et travesti des élèves de l'"Aca des Beaux-Arts" de la rue du Midi avait lieu chaque année au Théâtre Lyrique. Les organisateurs con-voiaient à cette fête carnavales-que leurs plus intimes confidents et des modèles d'ateliers. Des compè-res, d'un talent reconnu aujourd'hui, Langaskens - Ramah - Wéry - Cockx - Créten - Paerels - Rik Wouters - De-hoy - d'Haveloos et des habitués du "Petit Louvain", très nombreux,

avaient médité une nuit atroce. Le soir du bal, au coup de minuit, toutes les issues du théâtre devaient être verrouillées et cadénassées. Le maî-tre de cérémonie, Langaskens, dé-nommé "la casquette", alors, jetai ses pétards et aussitôt, dans un tin-tamarre de cuivres, de cors, de tam-bours, de trompettes et de bruits guerriers, dans le désordre et la con-fusion, tous ces gueux se démas-quaient, sautaient, se ruaient sur les filles de bonne maison, invitées avec leur maman. Ils arrachaient leurs vê-tements et faisaient bouquer les vier-ges. Les cris d'appels et de déses-poirs étaient couverts. "A l'aube de cette Walpurgis, tous et toutes se voyaient à poils".

Variations sur le thème des 3 B

par Herman LIEBAERS
Commissaire Royal à la Restructuration des Etablissements scientifiques nationaux.

Aujourd'hui, un peu plus qu'hier sans doute, il est difficile d'utiliser chez nous le mot "pays". Et pourtant, si on l'emploie dans le sens où Jacques Brel y ajoutait l'épithète "plat", beaucoup commencent à comprendre. Enfin, quand cela devient "qui est le mien", chacun peut s'y retrouver. Le poète peut être plus précis que le législateur. La réalité n'est pas toujours du côté des réalisées.

Laissons chanter Brel et regardons, toujours chez nous, les trois B que l'on peut croire symboliques, sans être superstitieux, avec une tendresse particulière pour celui du milieu. Nous voilà arrivés à cette bonne province du Brabant, bonne parmi les autres provinces de ce pays. On peut placer un point d'interrogation derrière pays, mais point n'est besoin d'en placer un après province. Jouons donc la bonne carte.

Il faut être politicien ou conseiller d'Etat pour voir des lignes de démarcation entre les trois B. Par rapport à l'étranger, le dernier B, celui de Belgique, se définit encore plus ou moins convenablement, mais dès que le pauvre citoyen de ce pays, qui

n'est ni Français, ni Allemand, ni Hollandais, ni Anglais *of course*, est livré à lui-même il n'est plus capable de distinguer entre la nation, la province ou la ville. Est-ce un bien, est-ce un mal? Décidons souverainement que c'est un bien et ignorons, en bon Bruxellois, que la limite de Saint-Josse-ten-Noode et Bruxelles passe, à un certain endroit, par le tunnel piétonnier sous le boulevard Botanique, avec tous les inconvénients (nocturnes) que cela suppose. Le bon sens de la rue - tout court - opposé au non sens de la rue de la Loi nous autorise à méditer, avec une jouvence printanière, sur l'hérésie du bureaucrate d'une part et l'orthodoxie de sa victime d'autre part. La manipulation des B est indispensable au bonheur du premier et superfluo à celui du second.

Essayons de traduire ce préambule politique en termes architecturaux d'abord, institutionnels ensuite. Regardons, à proximité l'un de l'autre, l'Hôtel de Ville, le Palais Provincial et la Banque Nationale. La fuite de la flèche de la maison communale vers le ciel n'enlève rien à l'échelle hu-

maine de l'édifice. C'est notre maison et nous en sommes fiers. Ses locataires peuvent être discutés, mais trop de livres ont été écrits sur les relations entre la politique et l'architecture. Tournons le dos à Maître Jacques van Thienen et passons à ce témoin par excellence de la dignité provinciale. Il fait très ancien régime et tout le monde sait que l'environnement architectural déteint sur l'occupant. Quelle distance sépare le noble langage de J. van Thienen du jargon cavalier de Delecourt - Vincqz et de Marcel van Goethem! Cela dépend de celui qui regarde l'ouvrage de ces deux architectes d'un talent douteux. Style sous-Nuremberg de la Banque Nationale et on frémirait à l'idée des allures totalitaires que l'autorité financière du pays pourrait y prendre. Voilà trop de mots pour dire, que de Saint Michel, accroché au ciel, à Minerve, hissée au premier étage de la Banque Nationale, des castes, des mentalités différentes se sont incrustées, plus préoccupées à défendre des acquis que de chercher à se comprendre, plus soucieuses de la sécurité du passé que de l'aventure de l'avenir.



Ci-dessus, à gauche: l'Hôtel de Ville de Bruxelles, un monument grandiose à échelle humaine.

Ci-dessus, à droite: Saint Michel accolé au ciel.

Ci-dessous: prophète (plus ou moins 1380) en provenance du porche de l'Hôtel de Ville de Bruxelles et présentement conservé à la Maison du Roi.



Suivons le même fil conducteur sur le plan institutionnel. Passons de la façade de l'Hôtel de Ville à l'intérieur de la Maison du Roi, du portique d'entrée du Palais Provincial du Brabant à l'intérieur du C.E.R.I.A., de la colonnade de la Banque Nationale à l'intérieur des Archives Générales du Royaume. C'est-à-dire successivement d'une institution municipale à une institution provinciale et à une autre nationale. La Maison du Roi - en néerlandais Het Broodhuis - abrite le musée de la ville. Il se veut historique et ne reflète en rien la grandeur passée de la cité. Les admirables originaux de Claus Sluter et (acquisition récente) un tableau de l'Ecole de Bruges "Cortège de Noces" s'y trouvent perdus. Il y manque une politi-

que. La ville qui a eu le bénéfice de bons archivistes n'a pas fait le pas de l'histoire vers l'art. C'est une erreur. Située d'une manière idéale, dans un décor de rêve, toute initiative prise à la Maison du Roi y est accueillie à la réussite. Les expositions du millénaire de Bruxelles, qui y eurent lieu, l'ont prouvé à suffisance et pas uniquement van der Weyden. La compétence professionnelle, dans le domaine artistique, n'y est sans doute pas suffisante, mais à deux pas de la Grand-Place, elle existe. Si le B ne s'y rapporte pas à Bruxelles mais à Brabant ou à Belgique, cela n'a aucune importance ou cela ne devrait en avoir aucune. La collaboration au-delà des compartimentages administratifs existe; elle devrait simplement être structurée. Les institutions, et surtout les hommes qui y

travaillent, doivent s'aider. En période de crise, il faut réunir les maigres ressources pour sauver le seuil critique, indispensable à tout travail de qualité. En un mot, il faut faire ce qui n'a pas été fait pour Rogier van der Weyden. Il n'y a d'ailleurs aucune raison de se confiner aux institutions officielles, même si le pouvoir organisateur s'écrit avec un grand B. L'initiative privée est tout aussi essentielle. Il suffit de penser à Europalia, qui établit des liens entre les diverses institutions, qui donne à Bruxelles des raisons d'avoir confiance dans son avenir et aux citoyens d'être fiers de la capitale de leur pays. La qualité, la dignité et la générosité d'Europalia pourraient fort bien inspirer d'autres secteurs de la vie publique de la ville. Tout le monde y trouverait son compte.

L'école du C.E.R.I.A. représente dignement le maillon provincial auquel on ne peut reprocher que sa modestie. L'enseignement technique qui y est prodigué pousse la coquetterie jusqu'à une collaboration scientifique avec l'U.L.B. dans le domaine des recherches alimentaires. Venons-en à l'Etat par le biais de ses Archives. A plusieurs égards les Archives Générales du Royaume et les Archives de l'Etat dans les provinces sont intéressantes. Il s'agit d'une institution à la fois centralisée et décentralisée qui joue un rôle important sur le plan national et local. L'existence de dépôts urbains, indépendants, administrés par le pouvoir municipal, est bénéfique et répond au sens de l'histoire de notre pays. Lorsque les préoccupations professionnelles sont prioritaires la com-

plémentarité d'institutions parallèles devient la base d'une saine coopération et écarte toute velléité de double emploi. Il ne faut pas nécessairement partager l'opinion de ceux qui prétendent que la Belgique a son avenir derrière elle, pour reconnaître l'importance de l'histoire nationale et son reflet matériel que sont les archives. La réputation de nos écoles d'historiens n'est plus à faire et celle des archivistes non plus.

Une grande menace pèse toutefois sur l'avenir de ce métier dans notre pays: l'incompréhension du pouvoir de tutelle, en l'occurrence le Ministère de l'Education nationale. Proportionnellement les effectifs de notre personnel d'archives, académique et technique, atteignent à peine la moitié de ceux des institutions analogues en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. Si le pays veut maintenir le niveau traditionnel de ses archives, il doit être prêt à y mettre les moyens. Si les Archives Générales du Royaume veulent mettre leur compétence à la disposition des "autorités subordonnées", elles doivent être à même de le faire. Il est sans doute superflu de rappeler la prise de conscience, en France par exemple, de l'importance de la connaissance du passé national pour les générations montantes si on veut éviter d'en faire des analphabètes déracinés.

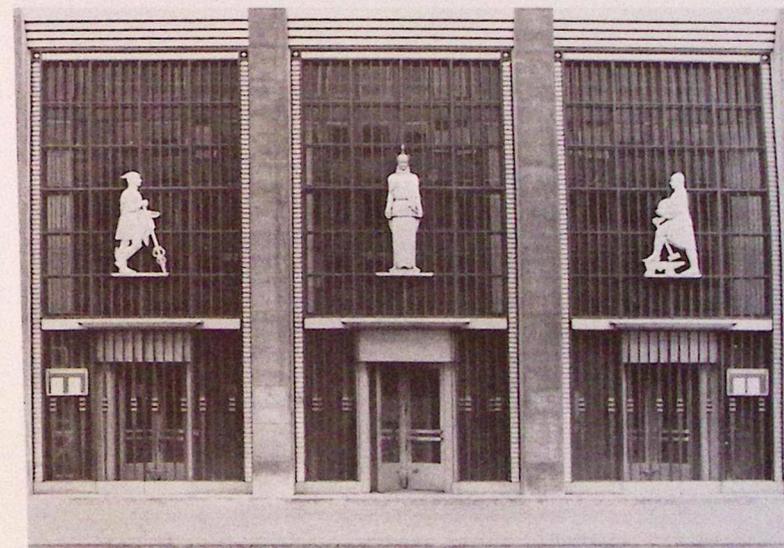
Les Archives n'ont servi que d'exemple. Il existe dans la capitale une série d'institutions scientifiques nationales qui peuvent et veulent jouer le même rôle, mais qui sont confrontées aux mêmes problèmes. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour découvrir la richesse et la compétence que recèlent des institutions nationales qui peuvent et veulent jouer le même rôle, mais qui sont confrontées aux mêmes problèmes. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour découvrir la richesse et la compétence que recèlent des institutions nationales qui peuvent et veulent jouer le même rôle, mais qui sont confrontées aux mêmes problèmes. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour découvrir la richesse et la compétence que recèlent des institutions nationales qui peuvent et veulent jouer le même rôle, mais qui sont confrontées aux mêmes problèmes.



Rogier van der Weyden: "Sainte Gudule" (Musée Boymans-Van Beuningen, Rotterdam). Rogier van der Weyden fut peintre de la ville de Bruxelles de 1435 à 1464. Tout un programme.



Portail du Palais provincial du Brabant. Architecte Delecourt-Vincqz.



En haut de la page: extension récente des Archives Générales du Royaume. A gauche, la façade très officielle du bâtiment principal des Archives. A droite, les anciennes maisons de la rue de Ruysbroeck. L'extension relie d'une manière heureuse les deux et s'inscrit discrètement dans un tissu urbain dense (Architecte: Roland Deleers).
Ci-dessus: portail du nouveau bâtiment de la Banque Nationale de Belgique.

royaux d'Art et d'Histoire, l'Institut royal du Patrimoine artistique, le Jardin Botanique, l'Institut d'Hygiène et d'Epidémiologie, l'Institut géographi-

que national et le Musée de l'Armée. L'énumération pourrait suffire, mais il est trop tentant d'y ajouter l'une ou l'autre considération.



En haut de la page : la Banque Nationale de Belgique d'un style sous-Nuremberg. Ci-dessus : la limite de Saint-Josse-ten-Noode et de Bruxelles passe, à un certain endroit, par le tunnel piétonnier, sous le boulevard du Jardin Botanique. Au-dessus, le siège du Crédit Communal de Belgique; à droite : les Neuf Provinces, sculpture de J. Moeschalk.

cons doivent y représenter une confortable majorité.

Toutes ces institutions, sauf deux, sont situées dans la capitale et, à ce titre, ne relèvent pas d'une seule communauté, pour parler le langage de la nouvelle Constitution. Disons donc, pour rester dans le jargon belge, qu'elles sont bicommunautaires. Les deux exceptions sont si belles que leur "extra-territorialité" ne peut que gêner les petites gens. L'homme de la rue, l'amateur, le savant, le Bruxellois, le Belge ou l'étranger qui se rendent au Jardin botanique ou au Musée de Tervuren doivent - ils vraiment se souvenir de l'art. 59 bis, par. 2 ou 4 ? Qu'ils pensent plutôt au palmier royal ou à la mendicante de Luba. Ils le font d'ailleurs, mais ils ne devraient pas être les seuls. Le silence positif devrait faire assez de bruit pour atteindre la rue de la Loi. N'est-il pas heureux que Bruxelles ait Tervuren, comme Paris a Versailles ? Comme pour les Archives, les menaces sont toutefois énormes. Le seuil critique, ce point de convergence de normes quantitatives et qualitatives qui permet de viser à l'excellence, n'est plus atteint. Ce niveau qui permettait à chaque institution de représenter, chacune dans son domaine propre, le pays à l'étranger, ce qu'elles sont seules à pouvoir faire. Ne rappelons pas que la situation médiocre du personnel des Archives se retrouve dans chaque institution, mais jetons un coup d'oeil sur leur situation financière. Les dépenses inéluctables - personnel, frais généraux, etc. - atteignent 90 à 95 % du budget. Alors ? On a le choix entre diverses formules : "le personnel est de mieux en mieux payé pour faire de moins en moins" ou encore "l'institution existe en fonction du personnel et non le contraire".

Faut-il se résigner à fermer ces institutions ? Que non, encore que la mesure aurait au moins le bénéfice de l'honnêteté, parce qu'aujourd'hui l'ouverture au public devient souvent aléatoire. Qui voudrait toutefois prendre la responsabilité d'investir en briques, appareils et hommes en pure perte ? Qui voudrait con-

tinu
l'Un
ar à payer la contribution belge à
esco, qui est partiellement utili-
tuté pour ériger de semblables insti-
tutions dans le tiers monde et simu-
lément les asphyxier à la maison ?
sonne ! Alors, cherchons ensem-
ble les remèdes et trouvons-les dans
le cadre des restrictions budgétaires
vigues.

Il y a beaucoup de solutions mais désoppons en une seule ici. Tout le sonnement de cet article est basé sur la collaboration entre les diverses autorités et sur l'ouverture des mentalités vers une plus large coopération. Quand les ressources sont maigres il faut les utiliser d'une manière parcimonieuse et il faut leur donner un effet multiplicateur. Ici les provinces ont leur place et le Brabant en particulier, témoin privilégié du caractère bicommunautaire du pays. Dans la collaboration entre la ville et l'Etat, le Brabant peut devenir un élément essentiel de la survie des institutions, dont les bénéficiaires sont avant tout ses propres contribuables. Si l'argument de cet exposé est convaincant, il faut que la volonté existe de chercher la réponse à des questions comme : quel bénéfice les écoles provinciales retirent-elles de l'existence d'un Institut national des sciences naturelles ? Comment peuvent-elles contribuer à rentabiliser les services des Musées royaux d'Art et d'Histoire ? Quel enrichissement pour les activités sociales de la province représentent les visites aux Musées des Beaux-Arts, au Planétarium ? Quels contrats spécifiques la province pourrait-elle signer avec l'une ou l'autre institution ? Rappelons pour terminer qu'il ne s'agit que d'une seule approche d'un problème qui en demande beaucoup. Elle a été retenue parce qu'elle est publiée dans cette revue. Et elle ne peut en aucune manière faire oublier la responsabilité de la ville, de l'Etat, des régions, des communes, voire de la citoyenneté responsable envers des institutions dont la seule raison d'être, dans une société civilisée, est le développement de l'infrastructure indispensable à un service public de qualité.



En haut de la page : la tour moderne de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. Ci-dessus : comme Paris a Versailles, Bruxelles a Tervuren.

Le quart de million de personnes qui fréquentent annuellement ces institutions méritent de retenir un instant l'attention. Parmi les élèves et les étudiants, la fréquentation s'allonge avec la maturité, tandis que chez les adultes, l'utilité de ces institutions

est proportionnelle au niveau de l'activité professionnelle. Il est normal que l'intensité des visites soit inversement proportionnelle à la distance qui sépare l'utilisateur de l'institution. Notons, en passant, mais en insistant légèrement, que les Braban-

Esquisse historique des transports publics dans la province de Brabant

par Joseph DELMELLE

L'histoire des transports publics dans la province ne commence-t-elle que le 5 mai 1835, jour de l'inauguration de la première ligne de chemin de fer Bruxelles-Allée Verte / Malines, ou, beaucoup plus tard, avec la création du réseau de la "Société nationale des Chemins de Fer vicinaux" créée par la loi du 28 mai 1884 ?

On n'ignore pas que l'établissement de la voie ferrée reliant Bruxelles à Malines a suscité, dans la capitale, la mise en service d'omnibus hippomobiles qui constituaient une version "urbaine" de l'antique diligence (1).

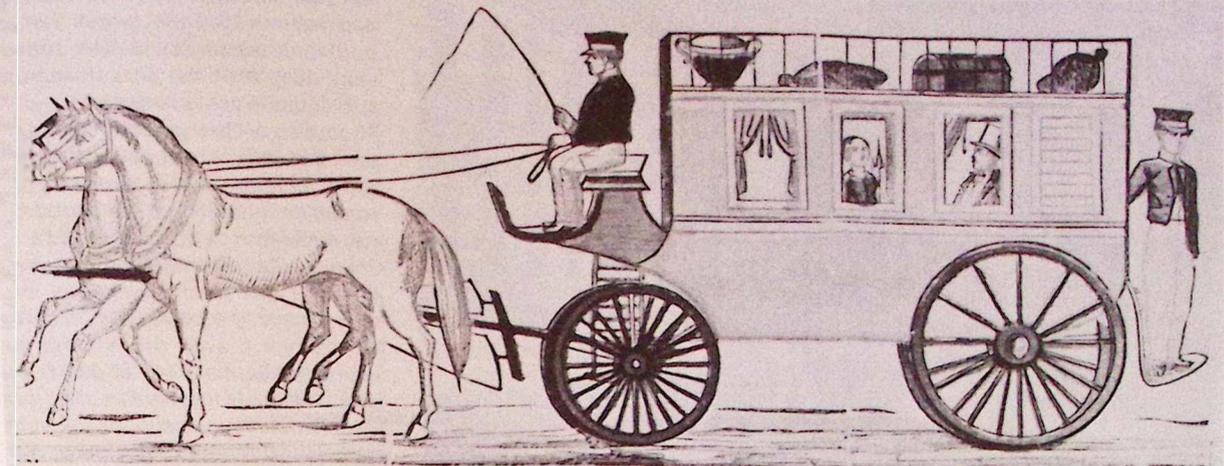
Partaient jadis, de Bruxelles, des voitures publiques de messageries, qui acceptaient des voyageurs, en direction de Diest, Louvain, Tirlemont, Wavre, Nivelles,... tandis que circulaient, dans la ville et son agglomération - alors peu développée - des voitures particulières et de louage. Ces dernières étaient les taxis de l'époque. Il en existait 120 en 1801 (2).

A l'aube du XIXe siècle, l'habitant de la grande ville assiste à un chassé-croisé animé par "les pataches inconfortables, les hautes diligences,

les chariots aussi où s'entassent les légumes frais du Brabant, les haquets chargés de tonneaux de bière, des équipages de luxe réservés aux grandes familles ou les voitures qu'on peut louer à la Monnaie ou au Grand Sablon pour un franc la course ou un franc cinquante l'heure, enfin les charrettes des laitières tirées par de puissants molosses." (2) Les personnes démunies de véhicule ont recours aux diligences lorsqu'elles doivent se rendre dans une localité éloignée et aux voitures de louage quand leurs déplacements ne sont que locaux... et quand leurs finances leur permettent de consentir une dépense assez élevée... car le franc, à l'époque, représente une valeur "or". En fait, les gens d'alors ne voyagent que lorsqu'une impérieuse nécessité les y contraint et c'est pédestrement qu'ils vont rendre visite à leurs amis et connaissances ou qu'ils effectuent leurs emplettes ou les démarches auxquelles ils peuvent être obligés.

Sous l'occupation batave, Bruxelles passe de 75.000 à 100.000 habitants mais cette progression démographique n'a pas pour conséquence de

modifier la situation sur le plan des transports publics. Toutefois, vers 1820, la France redécouvre l'omnibus (qui a fait sa première apparition, à Paris, du vivant de son inventeur: Blaise Pascal) tandis que des diligences à vapeur roulent en Angleterre où Georges et Robert Stephenson mettent au point la locomotive appelée, à l'origine, "remorqueur". A la fin de 1830, la Belgique gagne son indépendance les armes à la main. Léopold 1er monte sur le trône le 21 juillet 1831 et, assez rapidement, Bruxelles change de visage. Dès 1832, de grands travaux sont entrepris afin de décaler le corset de remparts qui fait encore obstacle à son extension. Le canal de Bruxelles à Charleroi est inauguré le 25 septembre de la même année. Quant au canal de Willebroek, il voit son trafic augmenter. Depuis longtemps déjà, cette voie d'eau est parcourue par des "coches" qui, relativement confortables, rapides et économiques, permettent aux riverains - habitants de Vilvorde et des villages situés en bordure du canal - de gagner aisément la capitale et de réintégrer leurs pénates avec la même facilité.



Mijn omnibus is altijd vol,
Omdat hij snel is op den rol.

Mon omnibus est toujours plein,
Il a bientôt fait son chemin.

avure de propagande pour l'omnibus, vers 1840.

ous savons également que :

En 1830, cinquante services de diligences convergent vers Bruxelles et, n 1835, il y a plus de cent services de diligences entre la capitale, les villes de province et l'étranger, dont quatre départs quotidiens vers Paris. Ces diligences ont d'ailleurs atteint un confort qui ne sera plus égalé. Les repas sont prévus dans les meilleures auberges... Au grand relais de la poste, il y a encore, en 1835, cinquante chevaux et quinze postillons. Et pourtant, dix ans plus tard, en 1845, la moitié des entreprises de messageries aura disparu. Les quelques entreprises qui subsistent ne desservent plus que les villes reculées et la route est condamnée jusqu'à la fin de XIXe siècle." (2)

Une première impulsion

Jusqu'en 1835, Bruxelles, les autres villes du Brabant... et d'ailleurs, vivent quasiment en "vase clos". Leurs habitants, exception faite des fonctionnaires ayant des missions bien déterminées, des hommes d'affaires, des commerçants, fabricants, industriels ou artisans, et de quel-

ques autres catégories de citoyens, n'accomplissent que des déplacements limités dans l'espace. Mais, comme nous l'avons rappelé, une première ligne de chemin de fer fonctionne à partir du 5 mai 1835. A cette liaison inaugurale va en succéder maintes autres. En ce qui concerne le Brabant, une chronologie de l'établissement des différentes lignes ou tronçons de lignes a été dressée par Georges Feron et mise sous les yeux des lecteurs de la présente revue (3). Il n'y a évidemment pas que dans le Brabant que, après 1835, la voie ferrée progresse toujours davantage. Au demeurant, le premier souci de nos dirigeants d'alors est de relier, entre eux, les grands centres du pays et, aussi, de raccorder le réseau belge, aussitôt que possible, à ceux de l'étranger dont celui de la Rhénanie.

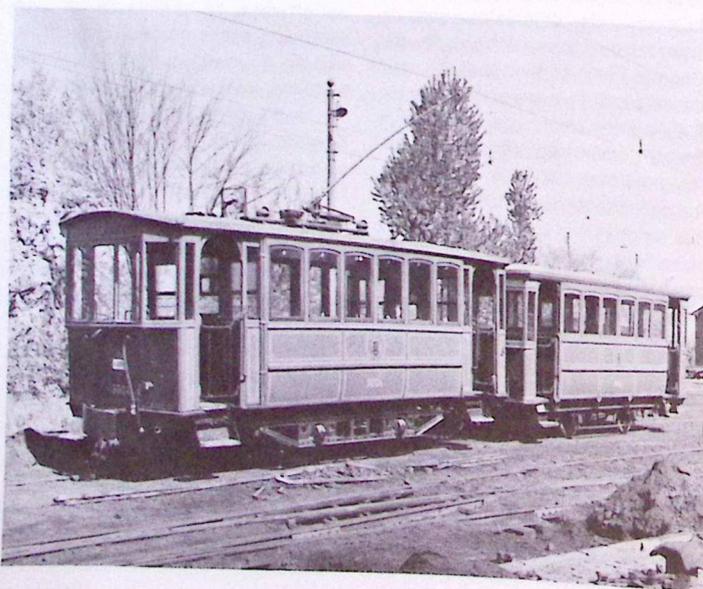
Facilités de la sorte, les déplacements se multiplient.

Au nombre des effets de cette extension du rail, il y a lieu de noter la naissance et le développement du tourisme d'une part et, de l'autre, l'apparition d'un inquiétant phénomène: l'exode rural.

Les voyages individuels et en groupes entrent peu à peu dans les mœurs. Feuilletant le recueil de **Souvenirs académiques du Collège Notre-Dame de la Paix à Namur** relatif à l'année scolaire 1842-1843 (4), nous apprenons que, sous la conduite de leurs professeurs, les étudiants des classes terminales des humanités ont effectué, en chemin de fer, une excursion ayant comme objectif la ville de Nivelles où, soit dit par parenthèse, existait encore, à l'époque, un "beau béguinage, qui eut nom Royauté..." L'édition suivante, celle se rapportant à l'année académique 1843-1844, nous offre deux relations d'un autre voyage scolaire et ferroviaire ayant comme but, cette fois, les ruines de Villers-la-Ville (5). Grâce au rail, les étrangers lient également connaissance avec la Belgique et le Brabant. Parmi ces voyageurs, ceux d'Outre-Quévrain sont sans doute les plus nombreux. On distingue, parmi eux tous, Alexandre Dumas, Gérard de Nerval, Victor Hugo,... Mais il y a aussi un aspect négatif: l'exode rural. Dans sa monographie sur Nil-Saint-Martin (6), l'abbé G. Barbiaux faisait observer que la déperdi-



Ci-dessus: bien avant de disposer d'un réseau de lignes électrifiées, Louvain eut quelques lignes de "chemin de fer américain" avec traction hippomobile.
Ci-dessous: rame électrique vicinale composée de la motrice 9004, construction Verhaegen 1894, et de la remorque 1836 à sièges longitudinaux. Déjà équipée du paravent et du frein à air, cette motrice a circulé, dès 1910, sur les lignes électrifiées de la S.N.C.V. de la région de Bruxelles.



tion de population dont le village a souffert au XIXe siècle est due, en partie, au départ des jeunes, surtout, vers des localités plus favorables aux déplacements. Il écrivait: "Combien le Bourgmestre Lacroix et son Conseil communal avaient vu juste lorsque, le 11 avril 1852, ils adressaient une requête à Messieurs les Président et Membres de la Chambre des Représentants tendant à obtenir que le chemin de fer Bruxelles-Namur passe par Wavre et par Nil, comme il avait été décrété par les lois du 21 mai 1845 et du 18 juin 1846. Hélas, la correction du tracé par Ottignies devait à longue échéance amener la mort du village de Nil et celle de bien d'autres communes, qui devaient fort naturellement en bénéficier selon le tracé le plus naturel: bien des intérêts personnels l'emportèrent à cette occasion..."

Le chemin de fer, donc, ne va pas partout et, en conséquence, tout en étant moins nombreuses que précédemment, les diligences continuent à circuler de ville à ville, relayant ici et là, s'arrêtant et chargeant voyageurs ou bagages à la demande. A Bruxelles, entre-temps, les transports publics se sont organisés "en fonction de l'importance croissante de la population venue habiter une capitale qui attire les gens de la province par une prospérité sans précédent." (2)

Le maintien des diligences ou services de messageries s'impose donc, incontestablement. Dans son étude sur Tirlemont (7), Paul Dewalhens écrit que "En 1850, des services de diligences fonctionnaient entre Tirlemont et Louvain, Tirlemont et Jodoigne, Tirlemont et Diest, et un service de char-à-bancs entre Tirlemont et Hannut, ainsi qu'un transport de marchandises de factage par la firme Van Gend et Cie dans toutes les directions du pays. Van Gend eut son bureau de factage à Tirlemont, dans la rue du Marais, jusqu'après 1918, si je ne m'abuse." Par ailleurs, une note publiée aux pages de la revue mensuelle Rif tout d'abord de Nivelles nous assure que, en 1863, Joseph

Henri succédant à un certain Randon dont les fringants attelages ont fait la célébrité, établit un nouveau service de messageries en la cité de sainte Gertrude et Brussels. Son bureau est installé, à Bruxelles, à l'hôtel du Mouton Blanc. A Bruxelles, un de ses préposés remson office à l'hôtel de la Couron-d'Espagne situé à front de la place de la Vieille-Halle-aux-Blés.

La création opportune

Entre 1865-1870, l'éventualité de créer un réseau de chemin de fer secondaire, destiné à assurer une liaison permanente entre les régions isolées des centres organisés, est déjà engagée par certains. Toutefois, nous-nous dans un exposé fait en janvier 1937 par Léon Jacobs, directeur général de la "Société nationale des Chemins de Fer vicinaux" (8), je "La création de la S.N.C.V. en 1884 fut purement fonction des circonstances et ne s'est pas inspirée d'un désir de satisfaire aux exigences d'une théorie économique ou politique quelconque. Bien avant 1875, date à laquelle fut élaboré le premier schéma de la S.N.C.V., la Belgique était en proie à une dépression économique profonde: l'agriculture était dans le marasme, le commerce languissait, l'industrie connaissait le chômage, les pouvoirs voyaient fondre leurs maigres revenus. Nous poursuivons notre lecture: "Quoique la Belgique possédât, déjà en 1875, un réseau de grandes lignes ferrées d'un développement de 3.441 kilomètres et qu'il eût atteint en 1885, 4.417 kilomètres, on s'était rendu compte de l'urgente nécessité de créer un réseau secondaire, très dense, capable d'offrir les transports à bas tarifs que l'industrie et surtout l'agriculture réclamaient impérieusement. "Ce que l'initiative privée avait réalisé en ce domaine, de 1875 à 1884, était peu de chose (9). On comprenait d'ailleurs qu'elle ne pouvait guère s'intéresser qu'à des lignes présumées de bon rapport et qu'elle ne songerait jamais à en installer

dans les régions pauvres, lesquelles devaient donc rester dépourvues des moyens de transport indispensables à leur évolution.

"Il fallait autre chose. Une solution rationnelle fut trouvée. Elle consistait à confier la création de l'entière-té du réseau secondaire belge à une compagnie unique, constituée de manière à écarter de sa gestion tout esprit de lucre..."

En octobre 1875, une brochure, signée par le tandem Bischoffsheim et Wellens, préconise la création d'une compagnie nationale de chemins de fer secondaires (10).

Peu à peu, l'idée fait son chemin et, finalement, un projet de loi est soumis au Parlement. Le 28 mai 1884, la S.N.C.V. est créée légalement. Les dispositions qui interviennent alors seront légèrement révisées en 1885. Rappelons ici que, parmi les promoteurs et défenseurs du projet de loi adopté en 1884, figurent plusieurs Brabançons parmi lesquels le châtelain de la Bawette, près de Wavre, M. Le Hardy de Beaulieu, membre de la Chambre des Représentants.

Société d'économie mixte, la S.N.C.V. rassemble pouvoirs publics gouvernementaux, provinciaux et communaux sans exclure les souscripteurs privés de capitaux. Son premier directeur général, nommé le 5 août 1884, est un Nivellois: Constantin de Burlet, ingénieur de première classe des Ponts et Chaussées. Son action démarre effectivement le 29 août 1884. Moins d'un an plus tard, deux lignes étaient déjà ouvertes à l'exploitation: Ostende à Nieuport (15 juillet 1885) et Anvers à Hoogstraten (15 août 1885).

Avant d'aborder les réalisations brabançonnaises de la S.N.C.V., faisons remarquer que l'histoire de cette société nationale, dans laquelle de nombreux Brabançons ont joué un rôle éminent comme - par exemple - Ch. Defrenne et Ch. Gheude en qualité d'administrateurs, peut être divisée, au chapitre de l'exploitation, en quatre grandes périodes se chevauchant d'ailleurs:

- la période de la traction à vapeur, de l'origine de la S.N.C.V. à la fin de

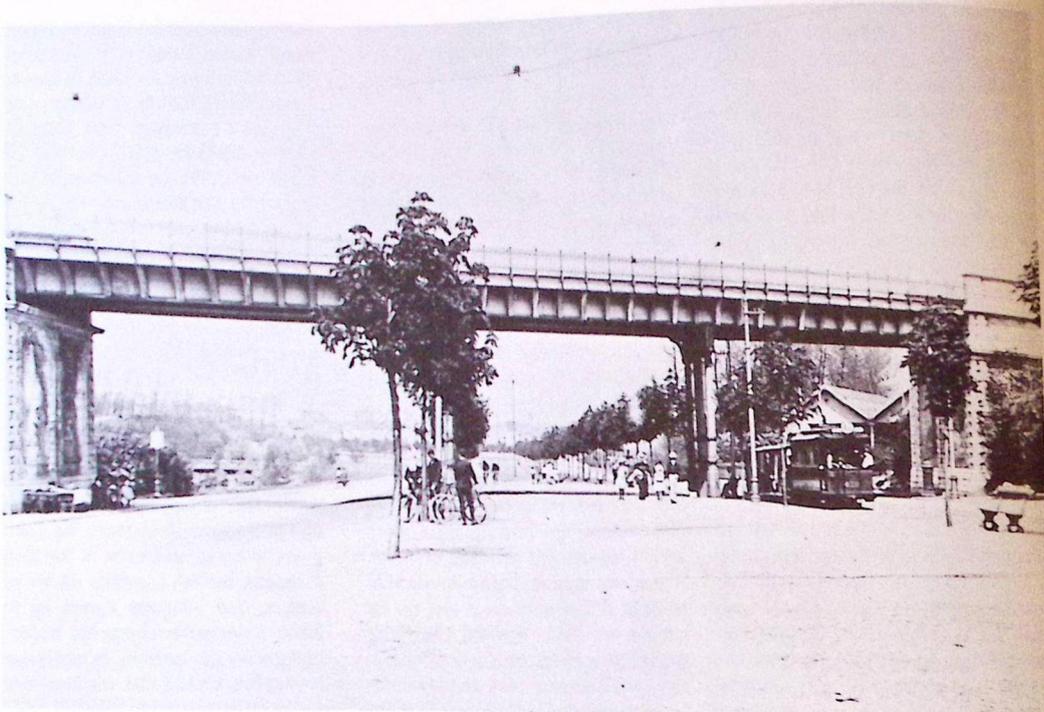
l'entre-deux-guerres (sauf quelques rares exceptions) (11). Jusqu'en 1913, voire jusqu'en 1923, le réseau vapeur ne cesse de se développer. Il couvre 1.238 km en 1894, 3.826 en 1913 et 3.933 en 1923. Toutefois, à partir de 1909, ce développement se ralentit sensiblement et progresse de moins en moins à partir de 1913, année où il y a 751 locomotives en service sur le réseau, pour régresser rapidement après 1923. Pendant cette période, la S.N.C.V. a généralement recours à des sociétés fermières pour l'exploitation des lignes qui lui sont concédées.

- la période de la traction électrique, inaugurée en 1894 sur la ligne de Bruxelles/place Rouppe à la Petite Espinette. A l'époque, on estime que la traction électrique "ne remplace avantageusement la traction à vapeur, sur les chemins de fer vicinaux, que pour les lignes où le trafic à desservir comporte essentiellement un service intensif de voyageurs, c'est-à-dire réclame des trains de faible poids (une ou deux voitures) mais à départs fréquents. Cet avantage est surtout marquant lorsque, pour un tel service, le profil de la ligne est très accidenté..."(12).

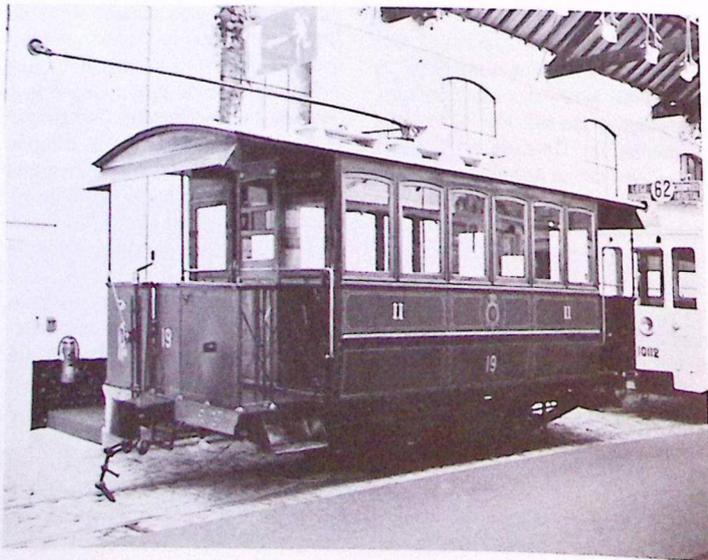
En 1913, l'électrification s'étend approximativement à 10 % de l'ensemble du réseau de la S.N.C.V.

Actuellement, plus aucune ligne du Brabant n'utilise la traction électrique. Le dernier tramway électrique vicinal du Brabant a circulé sur la ligne Bruxelles-Wemmel-Grimbergen le 31 juillet 1978. Mais la traction électrique est toujours utilisée sur la ligne du littoral ainsi que dans les régions de Charleroi et La Louvière, sans compter la ligne des grottes de Han.

- la période couverte par une formule de rechange représentée par l'automotrice, fonctionnant au benzol, ou par l'autorail, souvent appelé "tram au mazout". Cette période a été inaugurée dès 1934 sur diverses lignes, précédemment desservies par locomotives à vapeur, de faible rentabilité. Elle est terminée depuis longtemps déjà. Nous lisons dans



Ci-dessus: le pont de Woluwe construit pour livrer passage aux trains de la ligne de Bruxelles à Tervuren (photo prise avant la première guerre mondiale).
 Ci-dessous: motrice électrique de 1896 ayant circulé sur la ligne Bruxelles-Petite Espinette. Elle a figuré en 1980 à l'exposition "150 ans de transport en commun urbain" organisée au dépôt-musée de la S.T.I.B. à Woluwe-Saint-Pierre.



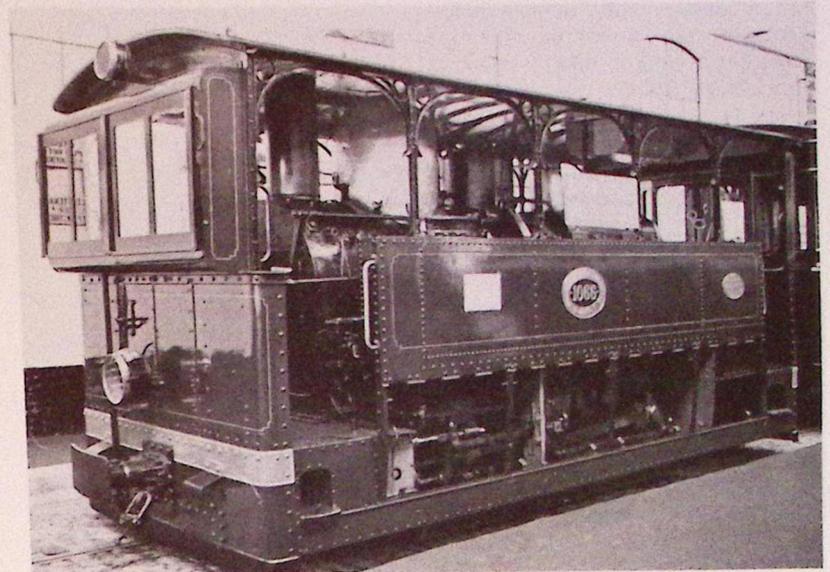
le numéro de septembre-octobre 1973 de la revue **Nos Vicinaux** que "Ce fut le réseau de Nivelles, sou-
 dé entre-temps à celui de Bruxelles, qui eut la primeur de ce nouveau mode d'exploitation."
 la période de l'autobus, qui a commencé avec la mise en service d'un véhicule de ce type, dès 1921, sur l'itinéraire Etterbeek - Auderghem - Notre-Dame-au-Bois. Aujourd'hui, la presque totalité du réseau de la S.N.C.V. est exploitée par autobus. On ne peut ignorer que, depuis le 1er septembre 1977, les autobus appartenant à la S.N.C.B. ont été transférés à la S.N.C.V. et qu'il n'y a donc plus, officiellement et temporairement peut-être (car il a été question d'intégrer la S.N.C.V. à la S.N.C.B.), qu'une seule société exploitante, la S.N.C.V.
 Depuis que la S.N.C.V. existe, des services ont été créés et exploités par des sociétés ou des personnes privées. C'est ainsi que, en 1927, le réseau de ces différents concessionnaires particuliers ou associés s'étendait, pour tout le pays, à 7.736

km.
 de
 ligne
 affi-
 ba-
 véa

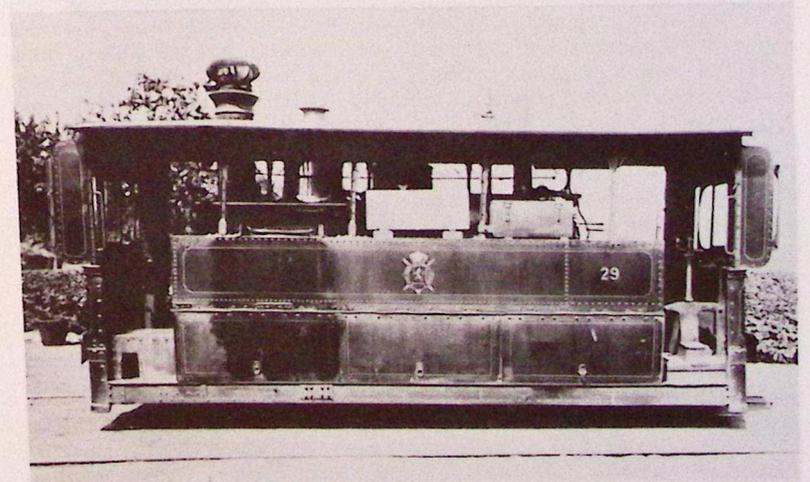
se réduit à présent à fort peu de choses. Toutefois, certaines lignes de la S.N.C.V. continuent à être exploitées, c'est-à-dire données à des firmes ou personnes pri-

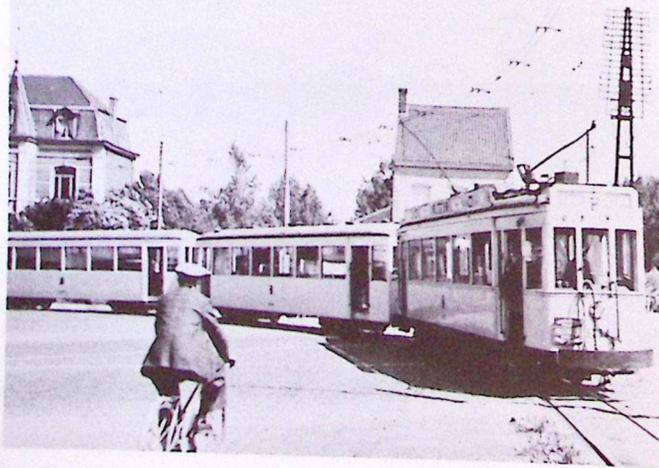
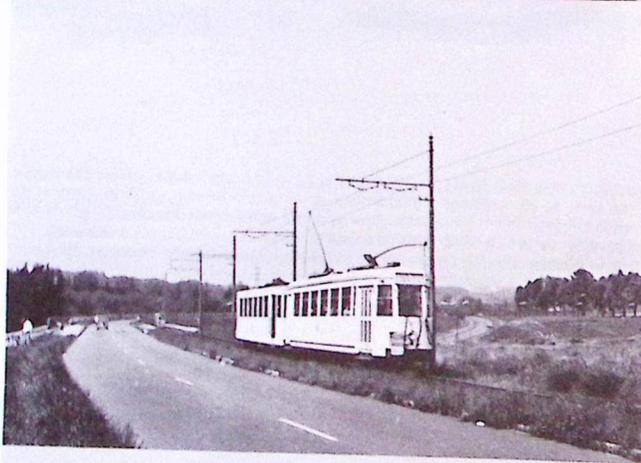
Da ns la province de Brabant

P. chemin de fer secondaire, écrit P. Castiels, s'infiltra là où le train ne pouvait aboutir... Les trams à vapeur produisaient de la sortie de la gare vers le centre et les faubourgs. Bien entendu, ils n'étaient guère pressés, mais les gens d'alors ne connaissent pas les stressés ni les malades cardio-vasculaires d'aujourd'hui..."
 ce qui concerne la province de Brabant, les principaux axes de circulation des vicinaux ont été établis au départ de Bruxelles afin de relier, la capitale, centre administratif, économique et industriel employant une importante main-d'oeuvre, nombre de localités situées dans un rayon d'environ 25 km. Par ailleurs, les lignes devaient permettre aux Bruxellois de s'échapper, lors de leurs congés dominicaux, vers les forêts de la forêt de Soignes, les riantes campagnes du Brabant wallon ou celles, non moins vertes, du Payottenland où il était alors de coutume de se restaurer de tartines de fromage blanc ou de boire quelques verres de faro, de lambic ou de gueuze.
 Mais la sollicitude de la S.N.C.V. ne s'est pas limitée à Bruxelles et aux lignes ferrées reliant la capitale à Ninove, Hal, Enghien, Waterloo, Braine-l'Alleud, Wavre, Asse, Alost, Wolvenstem, Londerzeel, Grimbergen, Humbeek, Haacht, Keerbergen, Malines, Louvain, ...
 La S.N.C.V., en effet, devait également s'occuper de la desserte de la ville et de la région de Louvain, mettre Nivelles en liaison avec Braine-l'Alleud, Rebecq-Rognon et Braine-le-Comte, créer tout un faisceau de lignes partant de Jodoigne et reliant cette petite cité hesbignonne à Wavre, Mellet, Gembloux, Louvain, Tirlemont, Saint-Trond et Liège, et "dé-



Ci-dessus: locomotive 1066. Ayant été affectée à la ligne de Bruxelles à Enghien, elle faisait partie d'une série de 85 machines commandées en 1919 afin de remplacer le matériel de traction rendu prématurément inutilisable pour avoir été utilisé dans des conditions particulièrement sévères, de 1914 à 1918, dans la partie du pays occupée par les Allemands. Photo prise au dépôt-musée de l'avenue de Tervuren à Woluwe-Saint-Pierre en 1980.
 Ci-dessous: locomotive à vapeur n° 29 de la S.N.C.V.





senclaver" également, entre autres petites ou moyennes agglomérations, Aarschot, Zichem, Diest et Perwez.

Ce que nous venons d'écrire reflète une réalité multiple, qu'il est absolument impossible d'évoquer dans le détail aux pages de cette revue. Cet article ne peut donc avoir l'ambition d'être exhaustif. Le lecteur désireux d'en apprendre davantage a d'ailleurs, à sa disposition, différents ouvrages (13). Par ailleurs, il trouvera, dans la livraison déjà mentionnée (septembre-octobre 1973, n° 166) de *Nos Vicinaux*, un aperçu de M. Peerts sur *Le Rôle de la S.N.C.V. dans l'Economie de la Province de Brabant* dont nous extrayons les passages suivants :

"La province de Brabant bénéficia rapidement de l'action de la Société nouvellement constituée (N.D.L.R. : c'est-à-dire la S.N.C.V.). En 1890, soit 5 ans à peine après la fondation de celle-ci, 159 km de lignes étaient déjà exploitées ou concédées. La traction était essentiellement à vapeur. Atteignant progressivement 436 km en 1900 et 616 km en 1910, le réseau brabançon desservait bientôt toute la province... Ouvriers, employés et écoliers, astreints à de longues marches pour atteindre la ville, virent leurs déplacements sensiblement facilités... Les marchés hebdomadaires retrouvèrent un regain de vie..."

"Le groupe de Louvain, par ses nombreux points d'échange avec le chemin de fer et avec la voie d'eau, devint en quelque sorte une plaque tournante pour le transport des marchandises provenant des provinces de Liège, d'Anvers et de Limbourg... "La partie wallonne de la province

En haut : l'ancienne gare de la ligne de chemin de fer électrique Bruxelles-Tervuren à Tervuren.

Au centre : le 1er mai 1949, entre Meise et Wolvertem, avant l'élargissement de la route et la pose des voies de l'autre côté du rideau d'arbres situé à droite.

Ci-contre : train tracté par une motrice à caisse en bois et grand film au terminus de Hal (chaussées de Mons et d'Enghien) en juillet 1949.

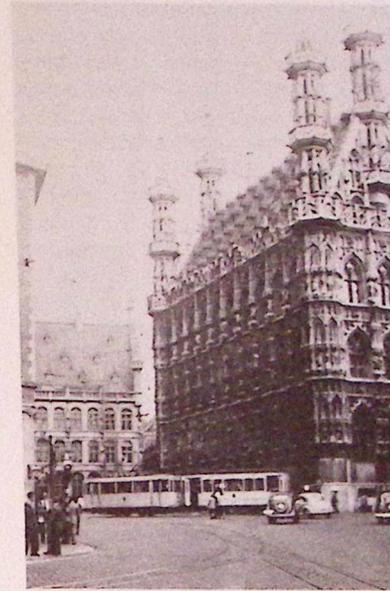
avait été dotée d'un groupe important de lignes rurales, reliant ses réseaux essentiellement agricoles ; l'intérêt de ce réseau pour l'économie du Brabant wallon découlait du volume considérable de betteraves sucrières transportées vers les raffineries, et des pulpes expédiées aux fermiers pour la nourriture du bétail..."

En fait, à l'origine, l'objectif de la S.N.C.V. était, au premier chef, d'assurer le transport de marchandises : produits agricoles, charbon, bois, matériaux de construction, etc. Le but second, le transport des voyageurs, allait progressivement supplanter celui-là. "Le mouvement d'abandon de la terre, les besoins toujours croissants en main-d'œuvre de l'industrie et du secteur tertiaire, attiré de la ville, fait remarquer M. Peerts, contraignirent la S.N.C.V. à adapter son réseau, en électrifiant ses lignes et en intensifiant le transport de voyageurs..."

En ajoutons que si le premier souci de la S.N.C.V. a été le transport de marchandises, la société, dès sa création, s'est toujours préoccupée, accessoirement peut-être mais très effectivement, d'offrir au public un moyen de déplacement aisé. Qui donc, parmi les plus anciens de nos lecteurs, ne se souvient pas du tram à vapeur de jadis ?

"Quand nous entendions siffler le tram à vapeur qui pénétrait, avec son panache de fumée, dans les fourrés et les taillis, pour se faufiler en direction de Virginal, vers le Brabant wallon, écrit Marcel Lobet dans Une Ennance en Hainaut en pensant au bois de la Houssière, nous avons l'impression que "cette diligence sur rails" s'en allait vers un pays perdu, jusqu'au bout du monde..."

Le vicinal, ainsi, n'a pas eu que d'heureux effets sur l'économie de la province. Il s'est également révélé comme un "outil" de prospection et de découverte du patrimoine touristique, naturel, architectural et artistique du Brabant. Et la densité très forte atteinte par son réseau en quelques décennies lui a permis de remplir cette autre tâche avec une très large et fort heureuse efficacité.



Louvain : un convoi de la S.N.C.V. passe devant l'hôtel de ville en 1948.

Parmi d'autres lignes...

Au départ de Bruxelles - porte de Ninove, place Rouppe, gare du Nord, porte de Schaerbeek (chaussée de Haacht) ou place Saint-Josse -, les lignes principales de la S.N.C.V. étaient, au temps de la vapeur ou de la traction électrique, celles de Ninove via Dilbeek et Schepdaal, Leerbeek via Leeuw-Saint-Pierre et Hal, Enghien via Lennik-Saint-Quentin et Leerbeek, Braine-l'Alleud via l'Espinet et Waterloo, Wavre via les mêmes points, Alost par Assé, Londerzeel via Wolvertem, Humbeek par Grimbergen, Malines par Haacht et Keerbergen, et Louvain par Vossem. La plus ancienne de ces lignes brabançonnes était celle de Bruxelles à Ninove.

Le premier tronçon, celui de la porte de Ninove à Schepdaal, fut ouvert à la circulation des tramways à vapeur le 8 septembre 1887. On s'était imaginé qu'il bénéficierait de la clientèle des nombreux maraîchers de Dilbeek et des autres villages du Payottenland proches de la voie ferrée mais cette espérance ne devait pas être satisfaite, sinon dans une

faible mesure. Pour répondre aux souhaits exprimés par les maraîchers, il fallut organiser des services nocturnes afin de transporter, vers Bruxelles, les légumes et autres produits destinés à être offerts en vente au marché matinal. Pendant des décennies, nombre de paysans de Dilbeek et des environs continuèrent à transporter eux-mêmes, par charrettes attelées d'un ou deux chevaux, les "verdures" pour Bruxelles où le marché se tenait, de 4 ou 5 heures du matin jusqu'à 6 ou 7, soit aux environs de la Bourse, soit sur la Grand-Place.

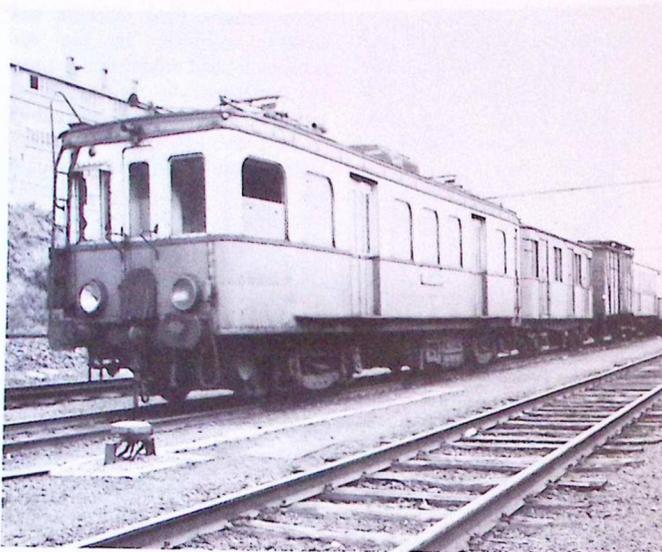
La ligne allait être prolongée de Schepdaal à Eizeringen le 28 novembre 1890 et jusqu'à Ninove-Burchtdam le 3 novembre 1898. Ce n'est toutefois que le 19 février 1913 que l'itinéraire atteignit son terminus définitif du quai de la Dendre à Ninove. Entre-temps, l'électrification de la ligne avait été entreprise, en 1910, jusqu'à Dilbeek.

Durant la première guerre mondiale, les Allemands, qui avaient un urgent besoin de métaux, tant ferreux que non ferreux, exigèrent le démontage de la voie depuis Dilbeek jusqu'à Ninove.

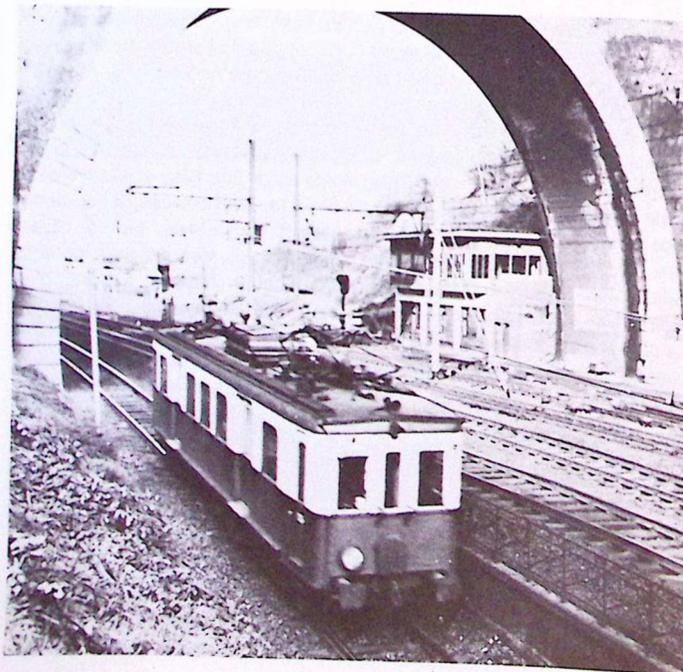
La ligne fut reconstruite en 1920 et l'électrification fut poursuivie en 1925 jusqu'à Schepdaal et enfin, en 1933, jusqu'à Ninove. D'importants convois, comptant jusqu'à 4 ou 5 remorques, assurèrent, dès lors, le service entre Bruxelles et Ninove et vice-versa. Bien souvent, à ces rames étaient accouplées, tant à l'avant qu'à l'arrière, des voitures motrices actionnées, chacune, à partir d'un seul poste de conduite.

En 1960, l'élargissement de la chaussée de Ninove ayant été décidé, la ligne fut progressivement démontée à partir de Ninove tant et si bien que, en 1968, elle ne dépassait plus Eizeringen et que sa suppression intervint le 21 février 1970... Ainsi se trouvait désormais isolé l'ancien dépôt de Schepdaal converti en "Tram Museum" par les soins d'une association : l'AMUTRA, groupant des amateurs de tramways historiques.

Le tronçon Bruxelles-Schepdaal,



Ci-dessus : locomotive électrique de la ligne de Bruxelles à Tervuren avec remorque "Métro de Paris" transformée en véhicule de service, voiture plate - forme, etc. (vers 1950).
 Ci-dessous : Locomotive électrique de la ligne de Bruxelles à Tervuren (photo de 1955 environ). Cette première ligne électrifiée de chemin de fer était née d'une convention conclue entre la S.N.C.B. et la société exploitante. Elle était longue de 14 km 200.



inauguré le 8 septembre 1887, a précédé l'ouverture de la ligne Bruxelles-Lennik, réalisée le 1er février 1888, et bien d'autres mises en exploitation : Lennik-Enghien le 22 septembre 1888; Ixelles (place Sainte-Croix)-Schaerbeek (Sainte-Marie), embryon de la ligne de Haacht, le 1er août 1889; Laeken-Humbeek le 14 septembre 1889; place Saint-Josse-Sterrebeek le 13 décembre 1889; Schaerbeek-Haacht le 1er août 1890; Schepdaal-Eizeringen le 28 novembre 1890; Bruxelles-Uccle (Vert Chasseur) le 1er octobre 1891; Meise-Grimbergen le 24 septembre 1893; Alost-Oordegem le 1er mai 1894; Uccle (Vert Chasseur)- Petite Espinette le 5 juin 1894 (première ligne vicinale du Brabant et de Belgique à avoir été électrifiée); Meise-Wolvertem le 26 juin 1894; Groenendaal-Overijse le 15 juillet 1894 (ligne vicinale, destinée au transport de bois et de céréales, établie à écartement normal de 1,435 m - alors que l'écartement vicinal était moindre : 1 m - afin de permettre la circulation des wagons du grand chemin de fer); Wolvertem-Londerzeel le 1er décembre 1894; Braine-l'Alleud - Renipont le 22 mars 1898; Renipont-Rixensart le 16 juillet 1898; Eizeringen-Ninove (Burchtdam) le 3 novembre de la même année; Rixensart-Wavre le 11 mars 1899 ... Outre ces lignes ou parties de lignes, la S.N.C.V. devait établir des extensions appelées à desservir des quartiers périphériques de l'agglomération bruxelloise ou des localités faisant partie de ce que nous appelons aujourd'hui la "banlieue verte" de la capitale.

Le 1er octobre 1891, la S.N.C.V. inaugura l'exploitation de sa ligne de Bruxelles (place Rouppé) à Uccle (Vert Chasseur). Le service était évidemment assuré par des locomotives à vapeur. Interrompu un mois plus tard pour permettre la mise au point du matériel, il allait être rétabli le 6 février 1892.

Comme l'indique notre petite chronologie, cette ligne uccloise devait être prolongée, trois ans plus tard, jusqu'à la Petite Espinette. Comme la forte déclivité de la chaussée de

Waterloo, au-delà du Vert Chasseur, nécessitait le prolongement en traction à vapeur, la S.N.C.V. avait décidé de munir la ligne, depuis Bruxelles jusqu'à la Petite Espinette, de l'alimentation par câble aérien. Pour faire, la société s'était mise en accord avec l'Union-Elektricitätsgesellschaft de Berlin afin que cette dernière reprise dote cet itinéraire d'un armement électrique suivant le système Thomson-Houston. L'équipement de la ligne en traction électrique supposait évidemment la création d'une centrale d'alimentation qui fut installée au dépôt de la rue Eloy, à Cureghem, et qui allait comporter trois machines à vapeur de 150 chevaux chacune, commandant trois dynamos tétrapolaires à excitation hyper-com-mund.

« eut-être quelques citadins se souviennent-ils encore des premières voitures motrices de cette ligne (13, ouvrage cité en deuxième lieu). Une voiture type vicinal reposait sur un jack électro-moteur à deux essieux, actionnés par un moteur de 20 chevaux. Les connaissances techniques en matière de traction électrique n'étaient pas très étendues à cette époque... »

En réalité, l'exploitation par traction électrique de la ligne de Bruxelles à la Petite Espinette, inaugurée le 5 juin 1894, allait être bientôt interrompue pendant quelques mois, différentes mises au point devant être effectuées, et n'être définitivement assurées qu'à partir du 10 octobre 1894. Les motrices utilisées étaient au nombre de 24, ce qui permettait de maintenir des fréquences maintenues le dimanche, voire même améliorées, car, à ce temps-là, les citadins se rencontraient volontiers à la Petite Espinette d'où ils entreprenaient de salubres promenades forestières. Les voitures étaient à deux essieux et pourvues de plates-formes ouvertes - exposant tant le personnel que les voyageurs aux intempéries - qui ne devaient être munies de paravents que beaucoup plus tard.

Cette ligne de la Petite Espinette devait être dotée d'un second terminus urbain : la place Loix, à Saint-Gilles,

grâce à une extension de 700 mètres. Et elle devait être prolongée vers Rhode-Saint-Genèse puis Waterloo-église, Waterloo-gare et, enfin, le Monument Gordon, près de la Butte au lion, où elle allait se raccorder à la ligne de Braine-l'Alleud à Wavre réalisée, comme nous le savons, en plusieurs étapes. Cette ligne de Braine-l'Alleud à Wavre était exploitée par vapeur. Quant au prolongement de la Petite Espinette vers Waterloo, il ne devait être électrifié jusqu'à l'Espinette centrale qu'en 1910 et jusqu'à Waterloo qu'à la fin de 1923. Quant à l'électrification de la ligne de Braine-l'Alleud à Wavre, elle ne fut réalisée qu'en 1931-1933. C'est dire que, pendant de longues années, les voyageurs partis de Bruxelles et se rendant au-delà de Waterloo, soit vers Braine-l'Alleud, soit vers Wavre, se trouvaient dans l'obligation de changer de convois et, après avoir pris place dans une voiture à traction électrique, monter dans un tram à vapeur ou, pendant nombre d'années, dans un autorail puis dans une voiture tirée par une pesante locomotive crachant une épaisse fumée blanche ou grise.

C'est en 1964 que les tramways électriques ont circulé pour la dernière fois, durant le week-end de Pâques, entre la place Rouppé et Waterloo comme entre Braine-l'Alleud et Wavre.

L'histoire des autres lignes vicinales n'est pas moins intéressante que celle des quelques liaisons brièvement évoquées ci-dessus. Nous avons naguère esquissé, aux pages de la revue nivelloise *Rif tout Dju* (14), le passé des lignes de la région de Nivelles et nous pourrions reproduire ici l'essentiel de ce que nous avons écrit dans ce périodique. Mais il y a aussi, entre autres, les lignes de la région de Louvain et de celle de Jodoigne.

En ce qui concerne Louvain, rappelons que le transport des voyageurs et celui des marchandises se partageaient assez équitablement le trafic vicinal jusqu'en vue de la première guerre mondiale. Une ligne, exploitée par vapeur, reliait, en 1897 déjà, l'an-

cienne cité des riches ducs de Brabant à Tervuren. D'autres devaient être établies, au départ de la ville universitaire, vers Herent, Lovenjoel, Lubbeek, Hamme-Mille, Meldert, Tirlemont, Aarschot et Diest, via Tielt. Par ailleurs, dès 1912, la S.N.C.V. devait créer, à Louvain, un réseau urbain de tramways électriques qui, en 1934, permettait d'atteindre Heverlee, Kessel-Lo, Linden, Bertem, Korbek-Lo, sans compter, bien entendu, les principaux quartiers de l'agglomération tels que, par exemple, depuis la Grand-Place, la gare, Saint-Jacques, Blauwput, Terbanck, etc. A partir de 1952, progressivement, toutes les lignes de tramways durent céder la place aux autobus.

Dans la région de Jodoigne, la situation, au lendemain de la dernière guerre, méritait l'attention. Il y avait alors un groupe de 154 km de lignes rurales permettant d'atteindre, depuis la petite cité de saint Médard, Gembloux, Mellet, Wavre, Louvain, Tirlemont, Saint-Trond, ... L'importance de ce réseau se justifiait principalement sur le plan économique, en raison de la production considérable de betteraves sucrières des campagnes avoisinantes et qui, d'octobre à fin décembre surtout, mobilisait une partie majoritaire du trafic. En temps normal, le transport des voyageurs s'effectuait au moyen de la vapeur, et à perte, avant de l'être, ce qui devait avoir d'heureux résultats financiers, par autorails. Là, c'est à partir de 1950 que les autobus devaient se substituer aux tramways à carburant liquide.

Le premier autobus vicinal, nous l'avons dit, a été mis en service, dès 1921, sur la ligne Etterbeek - Audergem - Notre-Dame-au-Bois. Toutefois, ce n'est que par la loi du 11 août 1924 que la S.N.C.V. a été officiellement habilitée à établir et à exploiter des services de transports automobiles sur route. Cependant, peu de liaisons par autobus devaient voir le jour avant la fin de la seconde guerre mondiale, pour des raisons diverses : technique encore déficiente, hauteur des investissements à consentir, mauvais état des routes, ... Mais,



Rame réversible de la S.N.C.V., ligne de Wemmel, 1956.

quelques années après la libération de 1944, la suppression des tramways et leur remplacement par des autobus allait commencer et s'accélérer au cours de la décennie 1960-1970. La ligne de Haacht est convertie au pneu le 17 avril 1960, celle de Louvain le 20 mai 1961, celle d'Hekelgem à Alost en 1962, celle de Waterloo en 1965, celle de Hal-Leerbeek le 17 septembre 1966, la section Meise-Grimbergen le 29 juin 1968, le "V" reliant Saint-Job à Dilbeek via le Midi et Scheut le 20 février 1970,... D'autres substitutions ont lieu entre-temps et par la suite. La dernière à avoir lieu est celle du 31 mai 1979, sur la ligne de Bruxelles à Grimbergen.

À partir du 1er juin 1979, il n'y a donc plus en circulation, dans la province de Brabant, de tramways vicinaux. Il n'y a plus en Brabant, sauf sur le réseau de la "Société des Transports intercommunaux de Bruxelles", que des services publics d'autobus. Et ceux-ci ont, dans la province, une longueur d'axe de près de 4.000 km dont le tiers environ est exploité par divers fermiers. Une époque a pris

fin. Nous en vivons actuellement une autre, uniquement dédiée au moteur automobile. Faut-il s'en réjouir ou s'en plaindre? Si l'autobus a ses inconvénients, il offre aussi des avantages dont celui de la souplesse qui permet, le cas échéant, de varier les itinéraires et d'assurer de la sorte, selon les circonstances, une desserte plus rationnelle du territoire habité, des zonings industriels, des centres de marchés ou d'enseignement, etc.

Quelques liaisons non "vicinales"

La S.N.C.V. a assuré pendant longtemps, par vapeur d'abord, autorails ou tramways ensuite, la desserte de l'aire brabançonne. Aujourd'hui, cette société poursuit sa mission grâce à l'autobus.

S'il convient, dans cet article panoramique, d'accorder la première place à cette entreprise à vocation nationale, on ne peut oublier que la "Société des Transports intercommunaux de Bruxelles", ou S.T.I.B., dispose d'un réseau qui, ici et là, s'étend bien au-

delà des limites de l'agglomération bruxelloise, forte - comme nul ne l'ignore - de 19 communes. Les tramways ou autobus de cette compagnie ne poussent-ils pas jusqu'à Vilvorde, Tervuren, Grand-Bigard, Wezembeek-Oppem, Ruisbroek, Lot, Drogenbos, Machelen? (15).

Dans le passé, parmi les sociétés qui ont exercé leur activité dans notre Brabant, on ne peut manquer de retenir la "Société générale du Chemin de Fer de Bruxelles à Tervuren".

Dans sa monographie sur **Le Chemin de Fer Bruxelles-Tervuren** (16), G. Vanobbergen évoque les antécédents de cette liaison qui, établie entièrement en site propre, avait le caractère d'un métro suburbain... et qui, soit dit par parenthèse, aurait pu être maintenue et raccordée à Auderghem, moyennant quelques travaux n'exigeant pas des dépenses considérables, à l'antenne "Demey" de la ligne 1 de métro de la S.T.I.B.!

G. Vanobbergen nous rappelle que, en 1837 déjà, un projet visant à la construction d'un chemin de fer direct entre Bruxelles et Louvain par Vure (ou Tervuren) fut présenté aux autorités responsables par un groupe présidé par un certain Emile Verhaegen. D'autres suggestions allaient être émises par la suite, notamment en 1856 (liaison de Bruxelles à Tervuren via Kortenberg), en 1859 (Laeken à Tervuren par la grande ceinture de Bruxelles), en 1867 (Uccle à Korbeek-Dyle), 1871 (Bruxelles à Wavre par Tervuren) et 1871 également (chemin de fer de Bruxelles à Aix-la-Chapelle via Auderghem, Tervuren, Weert-Saint-Georges, Hamme-Mille, Haute-Flepe, Willebringen, Tirlémont, Wommerson, Léau, etc). Ce dernier projet avait déjà été introduit en 1864 par l'ingénieur Pousset et, appelée à donner son avis, la Députation permanente de la province de Brabant l'avait approuvé à l'unanimité de ses membres. C'est en 1877 que devait être entreprise par la Banque Nationale de Belgique, pour le compte de l'Etat, la construction du chemin de fer de Bruxelles à Tervuren. Le tronçon Bruxelles-Auderghem fut inauguré le 9

juin 1881, celui d'Auderghem à Woluwe-Saint-Pierre fut terminé en mai 1882 et celui de Woluwe à Tervuren en septembre de la même année.

La ligne était exploitée, à l'origine, par l'Etat qui, en 1897, à la demande du roi Léopold II et à l'occasion d'une exposition universelle ayant une section à Tervuren, créa une extension orientée vers le parc et le musée de Tervuren et ayant son terminus sur le territoire de Wezembeek-Oppem. La traction se faisait par locomotives à vapeur.

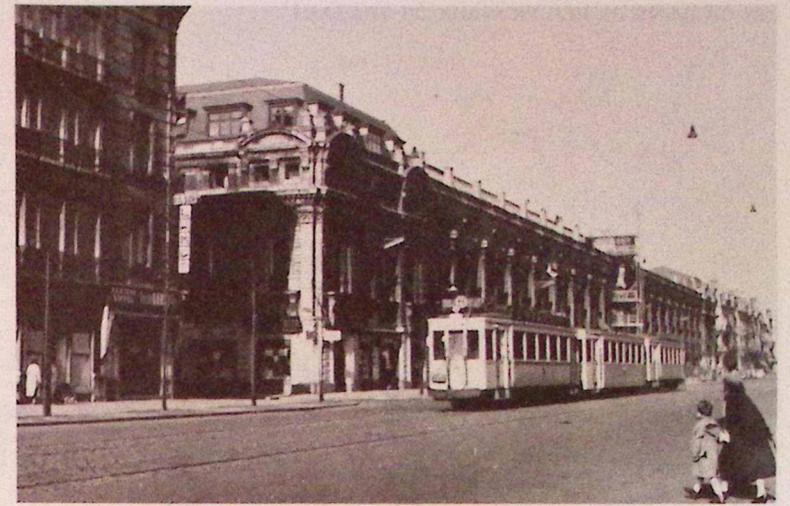
La "Société Générale du Chemin de Fer de Bruxelles à Tervuren" - ou, plus exactement, la "Société générale de Chemins de Fer économiques" à laquelle devait succéder bientôt la "Compagnie générale d'Entreprises électriques et industrielles" (Electrobel) puis la "Société du Chemin de Fer électrique de Bruxelles à Tervuren" - allait, par convention signée le 15 juin 1929, se substituer à l'Etat ou, plutôt, à la "Société Nationale des Chemins de Fer Belges" constituée entre-temps, en 1926.

Pourquoi cette substitution? Tout simplement parce que la S.N.C.B. préférait laisser au capital privé le risque de l'important investissement qu'exigeait l'électrification de la ligne.

Cette électrification allait être effective dès le 1er décembre 1931. La concession accordée avait une durée de 50 ans mais une clause prévoyait que l'exploitant pouvait résilier le contrat après la 20e, 27e, 34e ou 41e année.

Partant de la gare du Quartier-Léopold à Bruxelles, la ligne électrifiée desservait dix stations ou haltes intermédiaires avant d'aboutir à Tervuren. Le service était assuré par des motrices électriques attelées à des voitures entièrement métalliques. Le parc du matériel roulant devait être complété, au fil du temps, de voitures provenant du métropolitain de Paris et dûment transformées.

Avant l'électrification, le trafic annuel était d'environ 100.000 voyageurs. En 1932, ce nombre devait atteindre 972.509 unités pour grimper à 1.186.789 en 1933, 1.336.809 en 1935



A Bruxelles, avenue de Stalingrad (près de la Place Rouppe), en mars 1956. Un convoi prend le départ en direction de Hal.

et atteindre, en 1944, le chiffre record de 3.309.575.

Après la seconde guerre mondiale, la fréquentation de la ligne allait diminuer de plus en plus à cause, évidemment, de la concurrence, toujours accrue, de l'automobile. Tant et si bien que, en 1949, la société concessionnaire fit savoir qu'elle comptait renoncer à l'exploitation en 1951. Un accord intervint cependant et ce n'est qu'en 1958 que, au 31 décembre, la compagnie, qui accusait alors un déficit de 43 millions de francs, cessa son exploitation. La S.N.C.B. reprit celle-ci, mais uniquement en service marchandises. Finalement, un arrêté royal du 11 mars 1970 devait autoriser la S.N.C.B. à cesser toute exploitation et à procéder au démontage des installations. Les uns après les autres, les ponts que franchissait la ligne allaient être démolis. Celui de l'avenue de Tervuren disparut en juin 1972 et celui de la chaussée de Wavre a été supprimé dans la nuit du 2 au 3 avril 1974.

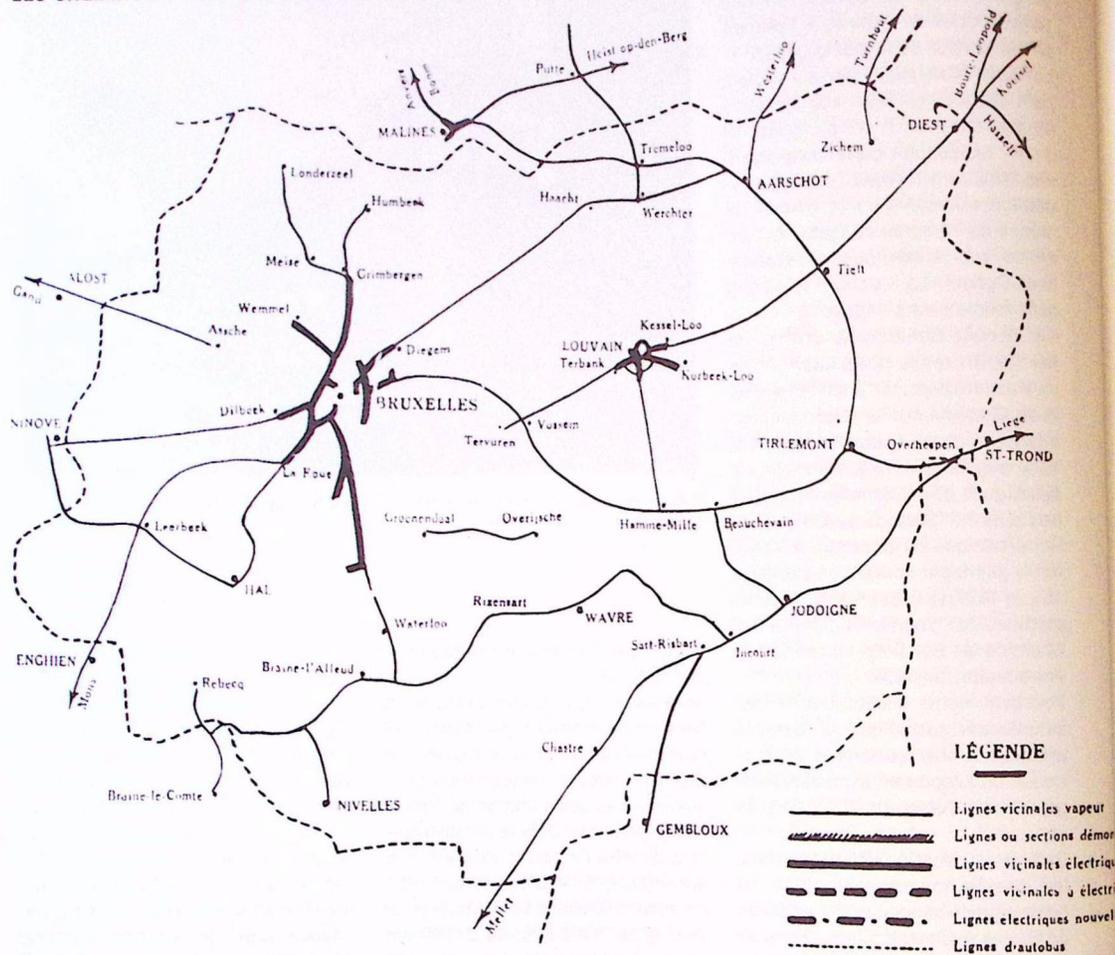
"*Bien des Bruxellois*", écrivait Pierre Clément dans l'hebdomadaire **Vlan** du 3 juillet 1975, se souviennent de ce petit train qui reliait la gare

Léopold au musée de Tervuren...

Oui, il y a une place, dans les regrets, pour ce chemin de fer électrique comme pour les locomotives à vapeur, les autorails et les longs tramways de la S.N.C.V.! Personnellement, c'est avec nostalgie que nous évoquons le temps des baladeuses et des remorques chauffées, en hiver, au moyen d'un petit poêle en forme de colonne! C'était le temps où, chaque jour de l'année scolaire, nous empruntions, pour gagner la place de la Duchesse à Molenbeek-Saint-Jean depuis le Sleutelplas ou Moortebeek, l'un des ferrailants convois ou l'une des tanquantes motrices des "Vicinaux"!

Le souvenir de la "belle époque"

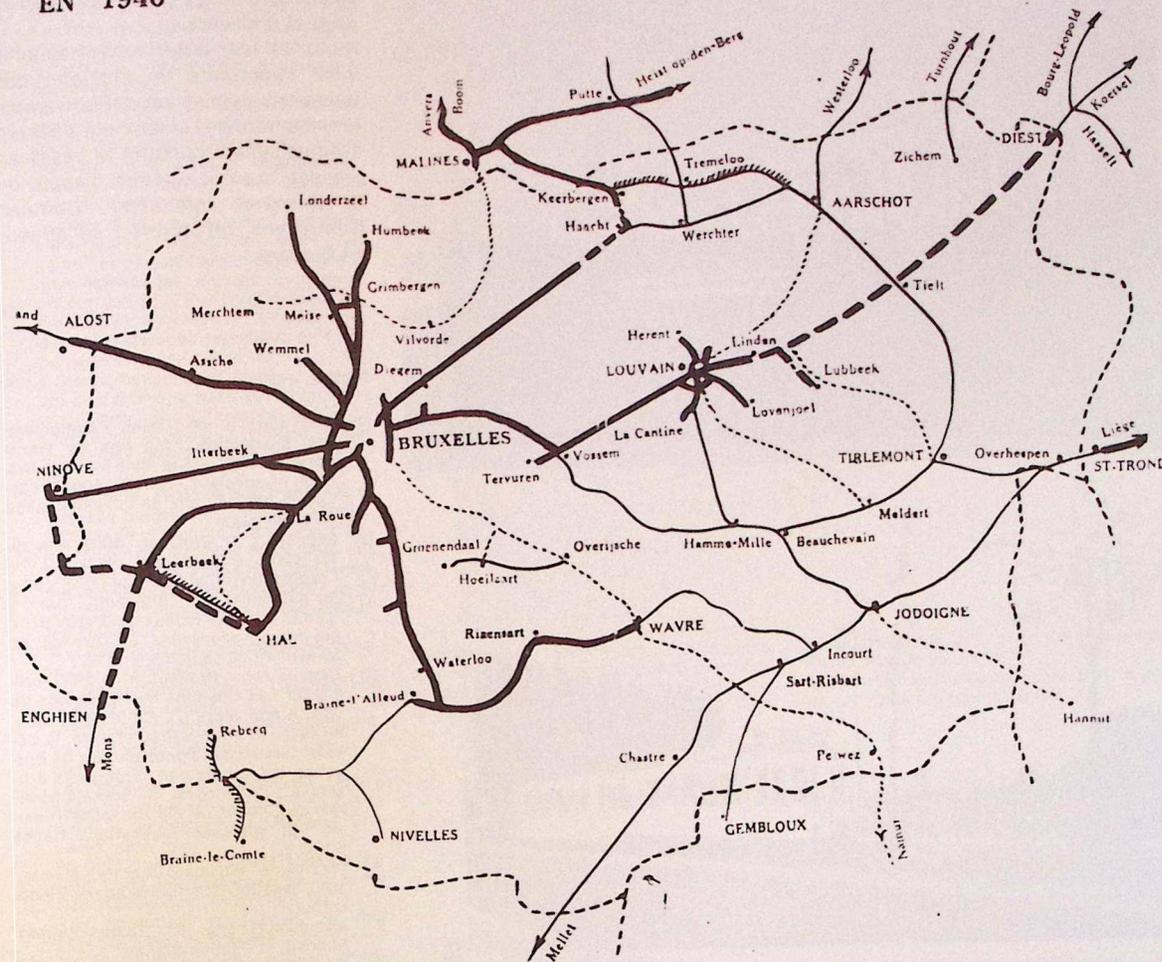
Aujourd'hui, sauf à Bruxelles, il n'y a plus, en Brabant, en dehors du grand chemin de fer, qu'un seul moyen de transport public: l'autobus. Toutefois, il existe, à l'intention des nostalgiques du passé comme à celle des touristes d'aujourd'hui ayant



la curiosité de ce qui fut, des musées, des tronçons de lignes pouvant être qualifiés d' "historiques" ou de "touristiques", des associations d'amis du rail et, aussi, quelques autres témoins de la "belle époque" des chemins de fer et des tramways. Parmi les musées du Brabant qui se consacrent de la sorte à l'évocation des glorieuses années du rail, il y a celui des chemins de fer établi, à Bruxelles, dans les locaux de la gare du Nord; le "Tram Museum" installé dans l'ancien dépôt de Schepdaal de la S.N.C.V. et géré par une association sans but lucratif appelée l' AMUTRA (Association pour le Musée du

Tramway, fondée en 1961 avec l'accord et l'appui de la S.N.C.V.); le musée créé à l'initiative de la S.T.I.B. dans le dépôt partiellement désaffecté de l'avenue de Tervuren à Woluwe-Saint-Pierre; et le "Musée privé de Documentation ferroviaire", ou MUPDOFER, établi au 63 de la rue du Houblon à Bruxelles. Le Musée des Chemins de Fer et celui de la S.T.I.B. sont des réalisations propres à des sociétés exploitantes. Les deux autres musées, celui de Schepdaal et de la rue du Houblon, ont été créés par des amateurs de chemins de fer et tramways. Parmi ces amateurs, d'aucuns pos-

sèdent des documents de grand intérêt, qu'ils conservent jalousement, ainsi que, parfois, des réseaux miniaturisés réalisés, en tout ou en partie, par eux-mêmes, avec patience et scrupule. La plupart de ces amateurs sont groupés au sein d'associations comme, par exemple, l'ARBAC (ou Association royale des Amis du Chemin de Fer) qui s'intéresse à tout ce qui a trait au rail, c'est-à-dire tant au grand chemin de fer qu'aux chemins de fer secondaires et aux tramways d'avant-hier, d'hier ou d'à présent. Certains de ces amateurs, unissant leurs efforts, sont parvenus, après de longues démarches, à obtenir le



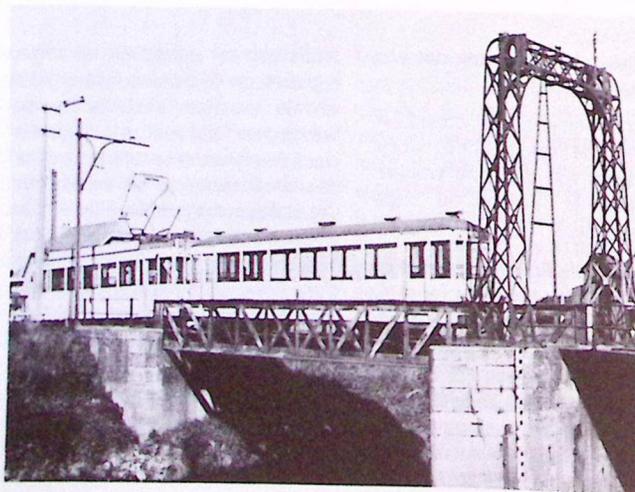
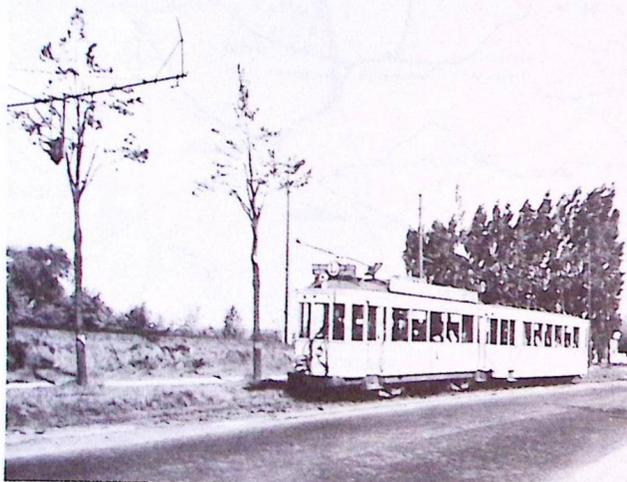
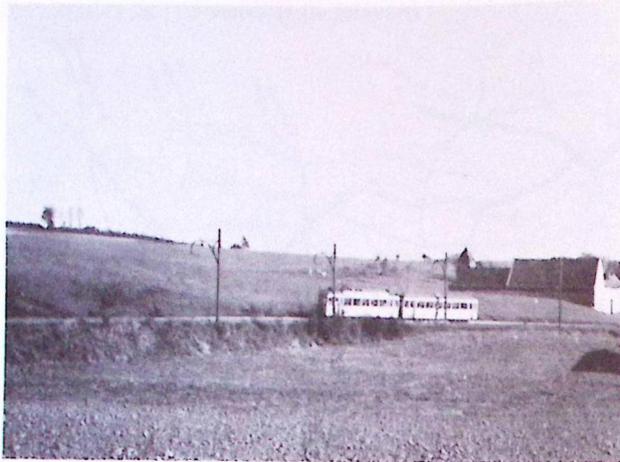
maintien et l'autorisation d'exploiter sous conditions bien entendu quelques petits tronçons de lignes. Et c'est ainsi que, chaque été, durant la bonne saison, un train à vapeur circule entre Rebecq et Rognon, sur l'ancienne plate-forme de la ligne de chemin de fer de Braine-le-Comte à Tubize, et que des convois, appartenant à l'association "Museum stoomtrein der twee bruggen", roulent entre Buda et Pont-Brulé sur des rails ayant été implantés jadis par la compagnie C.F.I. (Chemin de Fer Industriel du Port de Vilvorde et Extensions) fondée en 1908 pour desservir les industries situées entre le canal

de Willebroek et le réseau des chemins de fer de l'Etat.

On sait, par ailleurs, que, durant certains jours de l'été, la S.T.I.B. fait circuler, entre son dépôt de Woluwe-Saint-Pierre et Tervuren, un "tramway historique".

La province de Brabant, qui eut l'un des réseaux de chemin de fer et de tramways vicinaux les plus denses de tout le pays, se consacra aussi, pendant de longues années, à la construction de voitures de chemin de fer et de tramways. On en a la preuve, notamment, en rendant visite au Musée de la Porte, à Tubize, où sont

précieusement conservés les vieux registres de la division locale de la société anonyme "Les Ateliers métallurgiques" qui avait son siège social à Bruxelles et l'un de ses principaux établissements à Nivelles (17). Cet établissement de Nivelles existe et fonctionne toujours mais il n'est plus, aujourd'hui, qu'une annexe d'une firme brugeoise qui est, actuellement, le principal constructeur de matériel ferroviaire du pays. Si les ateliers de Tubize ont fourni jadis des centaines de locomotives aux réseaux belges et étrangers, ceux de Nivelles ont construit quantité de voitures de tramways destinées à



Bruxelles ainsi qu'à d'autres villes du pays et d'ailleurs.

Ainsi, si une page exceptionnellement importante de l'histoire des transports publics est définitivement tournée, il reste, à ceux qui désirent éventuellement remettre le passé au présent, quelques points d'appui ou de référence fort utiles. Certains d'entre eux, répétons-le, se situent en Brabant.

Notes

- (1) Voir notre article: **Dans l'Agglomération bruxelloise... 150 Ans de Transports publics**, publié dans la revue *Brabant*, n° spécial 2 - 3, 1980, édité à l'occasion des 150 ans de l'indépendance de la Belgique.
- (2) Sébastien de Brouwer: **Mille Ans de Transport à Bruxelles**, catalogue de l'exposition organisée, dans le cadre du millénaire de Bruxelles, par la S.T.I.B. dans les locaux de la station de pré-métro Anneessens, à Bruxelles, du 30 avril au 30 septembre 1979.
- (3) Dans la revue *Brabant*, n° 1, 1973, article sur **Les Chemins de Fer Belges de 1835 à nos Jours** (2). Ce texte évoque, en outre et entre autres choses, le développement des lignes partant de Bruxelles, les débuts des "Tramways Bruxellois", l'activité de la "Société générale du Chemin de Fer Bruxelles-Tervuren" et quelques réalisations de la S.N.C.V.
- (4) Imprimerie Wesmael-Charlier, Namur, 1843. Relation descriptive signée Henri Latour.
- (5) Même imprimerie, 1844. Textes d'Alfred Bribosia et d'Emile Stainier.
- (6) **Mon Village Nil Saint-Martin - Histoire - Géographie**, imprimerie Delsart, Nil-Saint-Vincent, 1959.
- (7) **Tirlemont - Histoire de la Ville et de ses Monuments**, ouvrage édité par le Syndicat d'Initiative, Hôtel de Ville, Tirlemont, 1956.
- (8) **La Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux de Belgique**, conférence

En haut: un train vicinal dans la campagne de Vosseme en 1956.

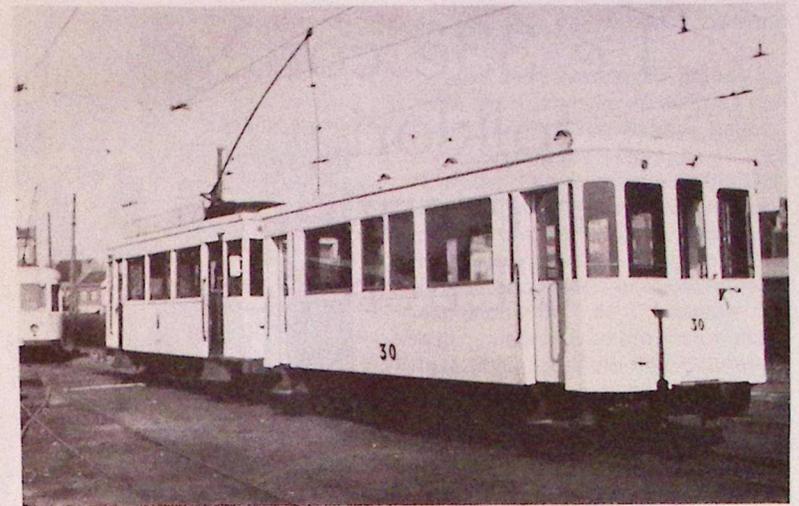
Au centre: un train de la ligne L (Londerzeel) passant avenue de Meise (Drij Pikkell), le 14 mai 1961.

Ci-contre: convoi vicinal franchissant le pont de la Dyle à Keerbergen, le 26 mai 1957.

donnée à Paris le 8 janvier 1937, en la salle Hoche, sous les auspices de l'Association française des Amis des Chemins de Fer, et publiée en brochure par la S.N.C.V., imprimerie Schaumans, Bruxelles, 1937.

De nombreuses compagnies privées avaient procédé à l'établissement de diverses lignes de chemin de fer, à voie normale ou à d'autres écartements, destinées, au premier chef, au transport de marchandises ou produits de natures diverses. Certaines de ces lignes étaient accessibles aux voyageurs. Un tableau chronologique des lignes établies tant par ces compagnies privées que par l'Etat belge a été établi par l'a.s.b.l. Liégeoise G.T.F. aux pages d'un **Aide-Mémoire ferroviaire n° 1**, imprimerie E. Close, Liège, 1975.

- (9) I. Bischoffsheim était sénateur. Il avait été directeur à la Banque Nationale et avait participé à la création du Crédit Communal. Quant à F. Wellens, il était inspecteur général des Ponts et Chaussées.
- (10) A consulter: **Histoire des Tramways et Vicinaux belges**, par Joseph Delmelle, éditions Paul Legrain, Bruxelles, 1981.
- (11) A consulter: **Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux - Cinquantième anniversaire 1884-1934**, édité par la S.N.C.V., imprimerie Goemaere, Bruxelles, juin 1934.
- (12) A consulter, outre l'ouvrage cité en note (11) ci-dessus: **De Buurtspoorwegen in de Provincie Brabant**, par J Neyens, chez l'auteur 10 Antwerpse Steenweg, 2800/Mechelen, 1982 (ouvrage méthodique et très complet).
- (13) **Les Vicinaux du Brabant de 1925 à 1946**, brochure anonyme, éditée par la S.N.C.V., imprimerie Ch. Bullens, Bruxelles, sans date. De précieuses indications sont dispersées dans les livraisons de la revue **Nos Vicinaux** éditée par la S.N.C.V. Voir également les revues **Le Rail** (S.N.C.B.), **Rail et Traction** (Arbac), etc.
- (14) N° de novembre 1981. Article: **Petite Histoire du "Vicinal"** à Nivelles, pages 19 à 26.
- (15) En ce qui concerne l'histoire des transports publics à Bruxelles, on consultera notamment: **Histoire des Transports publics à Bruxelles - 1 - La "Belle Epoque"**, par Joseph Delmelle et Emile Cossaert, éditions S.T.I.B., Bruxelles, 1976 - Réédition 1979. **Histoire des Transports publics à Bruxelles - 2 - L'Age d'Or**, par Joseph Delmelle, éditions S.T.I.B., Bruxelles, 1980. Le tome 3 de cet ouvrage: **Le Renouveau**, paraîtra vraisemblablement en 1985.
- (16) Édité par "Woluwe 1900-2000", Fonds du Patrimoine communal de Woluwe-Saint-Pierre, n° 1, juin 1980.
- (17) Voir notre article **Présent et Passé des Ateliers de Nivelles - La Division B.N. d'aujourd'hui**, la "Métallurgique" d'Hier... publié dans la revue *nivelloise Rif tout Dju* n° 195, janvier 1976, pages 15 à 23.



Ci-dessus: à La Roue, la motrice 9460 et la remorque 11751 renumérotée 30 pour être vendue à l'Iran. La vente ayant été annulée, la remorque a retrouvé son numéro d'origine

pour gagner le musée de Schepdaal. Photo prise le 25 mai 1957. Ci-dessous: le musée de Schepdaal, le jour de son inauguration, le 26 mai 1962.



Le 33e cortège folklorique international d'Etterbeek

par Albert SANGLIER
Directeur du Cortège d'Etterbeek

Etterbeek sera en fête le **dimanche 5 septembre prochain**, à l'occasion de la sortie de son **33e Cortège Folklorique International**, un cortège joyeux, pimpant et multicolore, un cortège remarquable auquel ne participeront que des groupes de qualité, sélectionnés en France, en Hollande et en Belgique, un cortège féérique qui fera rêver les 100.000 spectateurs qui se masseront tout le long de son parcours.

Les Madelons de Fontenay-sous-Bois (France), les splendides Majorettes de la Ville de Liège "Les Etoiles d'Or", la brillante fanfare de parade "Borsalino" avec ses nouveaux costumes et son nouveau répertoire, les Majorettes de Bergen op Zoom (Hollande), la grande Fanfare Ecosaise d'Ostende, les célèbres Marinettes en patins à roulettes de Fécamp (France), les Majorettes et l'Harmonie des Postiers Liégeois, le remarquable orchestre de percussion de la Ville de Lierre, les Diables et leur géant de Tilff, la fanfare de

parade "Odiles Rapid" (Hollande), les Danseurs sur Echasses de Jambes, le magnifique char, chantant, dansant et lumineux "Carnaval à Rio", la joyeuse Fanfare rétro de Wattignies (France), l'Harmonie Batterie Municipale de Liège, les Sonneurs de trompettes thébaines en costumes du XIVe siècle de Bruges, les fringants cavaliers de l'Ecole de Cavalerie de Loménie, les Bleuets de Gonesse (Paris), la grande Fanfare de parade de Beverst, l'Harmonie Royale de Warneton, le 112e Régiment Belge d'Empire, les Majorettes de la Ville de Troyes (France), les Majorettes, Tambours et Trompettes d'Axel (Hollande), les Majorettes et Musiciens galopeurs de Roubaix (France), les Majorettes de Leuze dirigées par la Canne Major championne de Belgique, les Gilles du Lion d'Or de Saint-Gilles avec leur entraînante batterie de La Louvière, le char de Roland 1er, Prince Carnaval d'Etterbeek, les Majorettes et la Clique "Vert et Blanc" d'Ixelles, le char

du Cercle Royal Dramatique "Le Noyau" d'Etterbeek, les Majorettes Bruxelles-Parade, les gracieuses et populaires Majorettes "Bleu et Blanc" d'Etterbeek, et bien d'autres groupes encore, participeront au 33e Cortège Folklorique International d'Etterbeek, qui réunira 45 groupes et chars, 1200 participants costumés et 600 musiciens.

Le cortège sera précédé par une imposante caravane publicitaire à laquelle participeront notamment toutes les grandes marques de voitures, et c'est une véritable foire itinérante de l'automobile que les spectateurs verront défiler en attendant l'arrivée du cortège folklorique.

Le Cortège prendra le départ à 14 h précises à la place Saint-Antoine. Il arrivera à 14 h 10 à la rue Philippe Baucq, à 14 h 30 au carrefour de la Chasse, à 14 h 45 à la rue des Champs, à 15 h 20 à la place du Roi Vainqueur, à 15 h 40 à la place Saint-Pierre, à 16 h à la place Van Meyel, à 16 h 10 à la place Jourdan et à 16 h 20 à la place de Theux.

La grande parade des groupes devant la Tribune d'Honneur et les Autorités Communales débutera à 17 h précises à la rue Philippe Baucq et se terminera en apothéose, à 21 h, par une féérique parade aux flambeaux des Marinettes en patins à roulettes de Fécamp et par un grand rondau de Gilles.

Le Cortège d'Etterbeek, qui sortira le dimanche 5 septembre prochain et dont les échos portent au loin la renommée de la Commune d'Etterbeek, de la Région Bruxelloise et de la Belgique, est organisé par l'Union des Commerçants du Quartier Philippe Baucq, sous les auspices de l'Administration Communale, de l'Echevinat de l'Animation et de la Participation, de l'Echevinat des Classes Moyennes, de l'Exécutif de la Communauté Française, de la Commission Française de la Culture, du Commissariat Général au Tourisme et de la Fédération Touristique de la Province de Brabant.

Les festivités du Quartier Philippe Baucq, qui existent déjà depuis 1934, encadreront la sortie du 33e Cortège



Folklorique International d'Etterbeek.

Le **jeudi 2 septembre**, une grande lutte de balle pelote se déroulera à partir de 18 h, à la rue Philippe Baucq. Le **vendredi 3 septembre**, de 17 à 22 h, se tiendra le Huitième Grand Marché du Soir du Quartier Philippe Baucq. Une fête foraine, un stand tombola-express du Village n° 1, un château gonflable, une remarquable démonstration de dressage de chiens, agrémenteront cette manifestation. Les Autorités Communales visiteront le marché à partir de 20 h.

Enfin, le **samedi 4 septembre**, de midi à 22 h, se déroulera la Sixième Super Brocante du Quartier Philippe Baucq. Tout le quartier sera transformé en site piétonnier, et plus de 5 km de trottoirs seront réservés aux brocanteurs et collectionneurs amateurs et aux brocanteurs, antiquaires et artisans professionnels.

Le soir, de 19 à 22 h, les Majorettes de la Ville de Troyes et les Majorettes d'Etterbeek défilent et paraderont sur la brocante avec leurs cannes lumineuses, et feront encore monter d'un cran la folle ambiance de cette immense fête populaire.

Pour terminer, il convient de préciser que la participation du Village n° 1 aux festivités du Quartier Philippe Baucq permet de récolter, chaque année, plus de 100.000 F en faveur de cette institution particulièrement méritante.

Renseignements: Madame Lila Sanglier, Secrétaire-trésorière du Comité organisateur, avenue Hansen-Soulie, 84, Bte 1 - 1040 Bruxelles Tél. 02/733.46.68.

En haut: le remarquable groupe historique «Le 112^e Régiment Belge d'Empire» de Gosselies évoquera l'époque napoléonienne dans le grand cortège d'Etterbeek qui sortira le dimanche 5 septembre prochain. Au centre: les gracieuses et populaires Majorettes d'Etterbeek participeront au cortège du 5 septembre; en outre, elles défilent sur la brocante du Quartier Philippe Baucq, avec leur cannes lumineuses, le samedi 4 septembre prochain.

En bas: la brillante fanfare de parade «Borsalino», en tenue de gangster des années 30, se joindra aux 44 autres groupes qui animeront l'imposant cortège du dimanche 5 septembre.

La Cathédrale Saint-Michel à Bruxelles va-t-elle s'effondrer ?

par Yves MAGERAT

Le 22 octobre 1981, le Bourgmestre de Bruxelles prenait un arrêté de police interdisant l'accès aux trois parties de la nef de la cathédrale Saint-Michel, à partir du portail jusqu'au transept, ainsi que l'accès à l'enceinte entourant la nef.

Des débris d'enduit et des morceaux de pierres se sont récemment détachés des voûtes et des façades latérales de la nef. De plus, une fissure apparaît aux intersections des murs et des voûtes, qui fait redouter un effondrement possible d'une partie de l'édifice. On ne peut qu'approuver la mesure décidée par le Bourgmestre, inspirée par le seul souci d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans et autour de l'édifice. Rappelons que le Bourgmestre, en la matière, agit sous sa seule responsabilité. D'autres ont décrit, en ces colonnes, tout l'intérêt historique et architectural que revêt la cathédrale. Nous n'y reviendrons pas. On peut dès lors légitimement se demander comment la situation aussi dégradée de l'édifice a pu être atteinte et, surtout, quelles initiatives les autorités publiques responsables, à des titres divers, ont prises pour y remédier.



La nécessité d'une restauration de ce qui était, il y a peu, la collégiale de Saints Michel et Gudule, la première restauration générale depuis 1839, de ce monument dont les éléments ont en moyenne 600 ans d'existence, ne date pas d'hier. On pouvait lire dans "La Libre Belgique" du 27 janvier 1951: "C'est la nature des maladies qui mènent de la ruine la collégiale: la vieille...
cette ruine est un phénomène qui progresse insidieusement, de façon d'abord invisible, puis au grand jour, d'abord lentement, puis de plus en plus vite, d'abord par grains de poussière, puis par blocs, enfin par pans de mur entiers. La maladie de Saint-Gudule se situe quelque part entre le

premier et le deuxième stade de cette évolution. En divers endroits de sa façade plus particulièrement exposée, des pierres s'effritent, cassent sous une simple pression des doigts, certaines se descellent et tombent sur le pavé."

La maladie qui ruine les pierres était attribuée alors aux agents atmosphériques, à ce qu'on appelait pudiquement "les fumées de la grande ville" rabattues par les vents d'ouest, et peut-être aux récents travaux de creusement du tunnel de la jonction Nord-Midi.

Le diagnostic établi il y a trente ans est toujours valable mais le mal a empiré dans la région où aucun remède à ce jour n'a été apporté. Les travaux de construction du métro

tout proche ne sont certainement pas étrangers à l'accélération rapide des dégradations.

Le cancer de la pierre

Les pierres de l'édifice sont d'origine calcaire: pierres de Gobertange ou grès de Baeleghem. Les strates de calcaire formées dans le sous-sol sont des agglomérats d'éléments comprimés: chaux en suspension dans un milieu liquide, qui s'est finalement déposée et cristallisée, ou bien encore débris de coquillages, squelettes de microorganismes, silice, liés par un ciment, la calcite. Utilisées pour la construction de la plupart de nos édifices monumentaux, ces pierres sont tendres et, dès lors,

Les travaux de restauration de la tour nord et de la façade principale (première phase de la restauration générale de l'édifice), ont débuté en 1951 et ont été achevés en 1958. Fidèle à une longue tradition, une restauration, si minutieuse soit-elle, ne doit pas ignorer les apports de temps. Témoin ces sculptures de l'architecte JEAN ROMBAUX, du statuaire Henri DRESSELAERS, d'un tailleur de pierre, figurant sur des culs-de-lampe sis à la base du gâble central de l'édifice. (Photos 1, 2 et 3). La cathédrale est bien un livre d'histoire.



aisément sculptées. Elles respirent et vivent. Elles renferment, en effet, de minces canaux capillaires dans lesquels l'eau et l'air continuent à circuler. L'eau pénètre dans la pierre, draine vers les orifices des canaux et dissout la chaux contenue à l'intérieur avant de s'évaporer au contact de l'air.

La riche couche de chaux apportée en surface au détriment du calcaire qui subsiste dans la pierre même, c'est le calcin qui protège la pierre parce que plus dur et qui lui donne la patine blanchâtre que nous apprécions s'il n'y avait ... la pollution. L'acide sulfurique, contenu dans l'air et projeté par les pluies, mord le calcin de protection qui se détache, en-

tre dans la pierre par les mêmes cheminements que l'eau pour attaquer enfin les couches amoindries de calcaire.

La pierre n'est plus qu'un squelette friable.

Ajoutons que le gel accélère le processus de dégradation. L'eau solidifiée bouche les orifices de canaux et développe des tensions diverses (dilatation de l'eau qui gèle, surpression de l'eau qui ne peut pas geler, compression de l'air), qui sont à l'origine de l'éclatement des parois.

On estime à 60 % les pierres dégradées des façades latérales qui doivent encore être remplacées aujourd'hui. (1)

Cette proportion est de 80 % pour les éléments moulurés et sculptés des balustrades, pinacles et meneaux étant donné que ces éléments sont issus de pierres qui ne reproduisent pas les strates d'origine.

Pour les restaurations successives évoquées ci-après, des pierres bourguignonnes (de Vaurion ou Massangis) seront utilisées. Ces pierres contiennent moins de vide et apparaissent dès lors plus résistantes.

Un programme d'ensemble et l'exécution d'une première phase de restauration: la tour nord.

Il est de tradition que le monument est propriété de la ville de Bruxelles. Consacré à l'exercice d'un culte reconnu, l'édifice est d'abord l'église de la paroisse des Saints-Michel-et-Gudule. Il appartient cependant à la fabrique d'église, légalement chargée de gérer le temporel du culte, de veiller à l'entretien et à la restauration de ce bâtiment qui lui est confié. La ville sur le territoire de laquelle s'étend la paroisse doit cependant suppléer à l'insuffisance de moyens ordinaires de la fabrique et, dès lors, prendre en charge les travaux dans la mesure où la fabrique ne dispose pas de revenus qui pourraient être affectés à cette fin. (2)

Des revenus, même insuffisants, doivent donc, en principe, y être affectés.

En pratique, l'administration fabrique n'est nullement en mesure de venir dans le coût de la restauration d'un monument de cette importance. La ville s'acquitte de ses obligations, soit en versant un subside à la fabrique ou, plus simplement encore, lorsqu'elle dispose d'un service technique spécialisé, en assure la maîtrise des ouvrages à entreprendre. Par ailleurs, un arrêté législatif du 5 mars 1936 a classé la cathédrale comme monument, en raison de son «intérêt national» aux points de vue architectural et historique. Sans résultat que les travaux indispensables à la conservation de l'édifice peuvent être subsidiés par l'Etat, la commune et la commune intéressées, arrondissant des proportions à fixer par l'arrêté royal. (3)

La ville a donc tout naturellement la ville a pris l'initiative de la restauration à entreprendre.

En la séance des 8 et 22 janvier 1951, le Conseil communal de Bruxelles adoptait le principe de la restauration générale de l'édifice, estimée à 50.861.000 F. Devant l'importance de la dépense, le Conseil décidait cependant de scinder la restauration en trois phases successives, s'étendant chacune sur une période de deux ans, à savoir: 1ère phase: la tour nord et la façade principale; 2ème phase: la tour sud; 3ème phase: les façades latérales nord et sud et les voûtes intérieures. Le Conseil approuvait en même temps les documents constitutifs du projet de la 1ère phase estimée à 12.000.000 F.

La ville faisait par ailleurs appel aux subsides de l'Etat et de la province de Brabant. Cette dernière intervention fut pour 20 %. L'Etat, reconnaissant l'intérêt général exceptionnel de l'entreprise, octroyait un subside de 13 %. (4)

Les travaux compris dans la 1ère phase ont débuté le 21 avril 1951. Ils ont été achevés le 21 avril 1958 et ont donné lieu à une dépense totale de 34.405.039 F.



Des pierres sculptées des balustrades et pinacles de la façade latérale sud se sont détachées. Certaines sont retenues par les corniches, d'autres menacent la sécurité des passants. On distingue nettement l'effet de la corrosion sur les pierres de la balustrade sud.

La deuxième phase de la restauration: la tour sud.

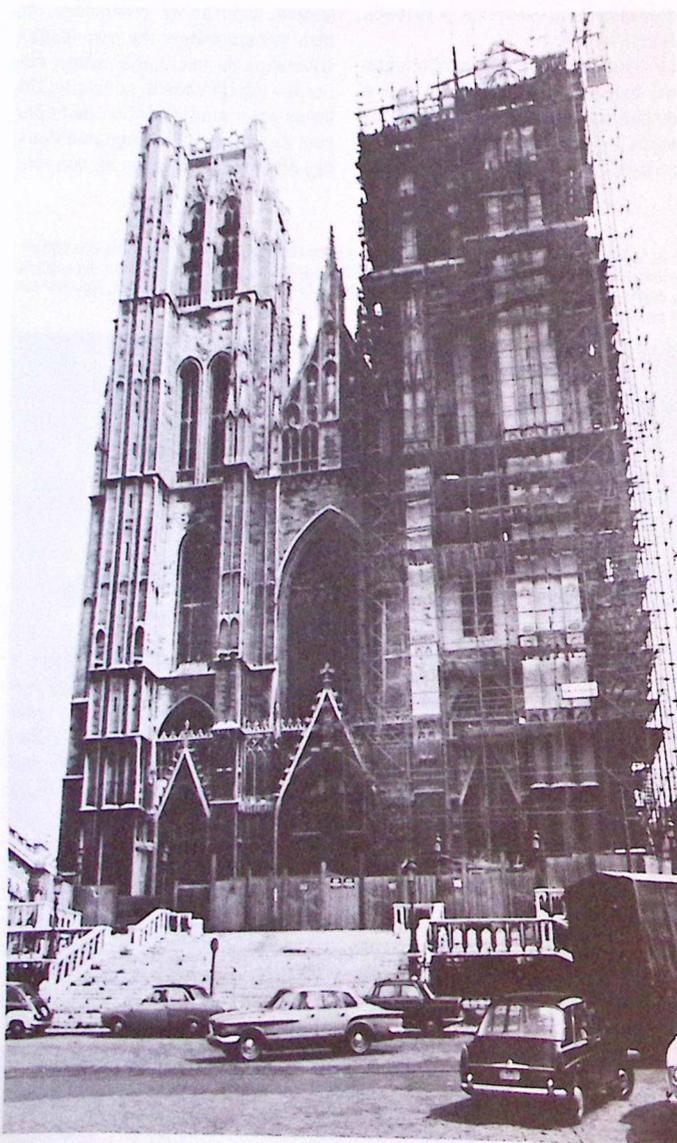
En séance du 16 février 1959, le Conseil communal de Bruxelles adoptait le cahier des charges, le métré, les plans de détail et le devis estimatif des travaux compris dans la 2ème

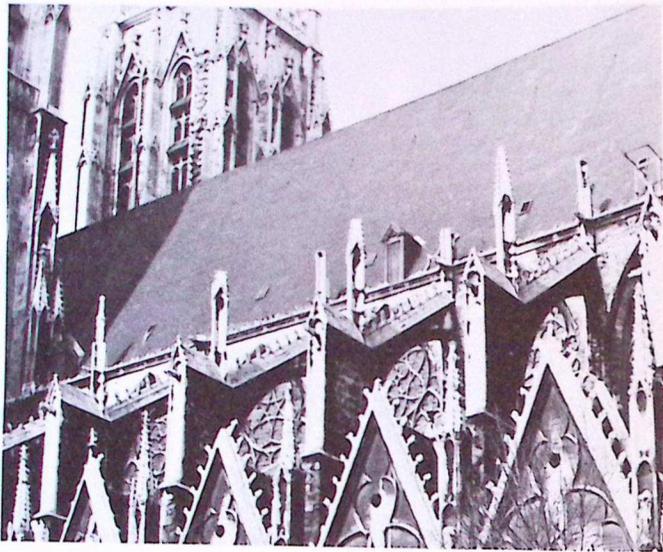
phase. Le coût était évalué à 30.248.972 F.

L'exécution de cette phase devait s'étendre sur cinq années. La ville entamait aussitôt les formalités en vue de l'approbation du projet par les instances supérieures.

Il n'est peut être pas inutile de don-

Entamée en 1964, la restauration de la tour sud (deuxième phase de la restauration générale), fut achevée en 1972.





Les fréquentes chutes de pierres et les dangers qui en résultent pour la sécurité des personnes et des biens obligèrent la Province à faire procéder à l'enlèvement des éléments branlants des balustrades et pinacles extérieurs en 1979. Ce document actuel illustre à suffisance la ruine de la façade de la basse et haute-nef sud, dépourvue de ses éléments sculptés.

ner ici un aperçu de ce que sont ces formalités. (5)

Un projet de cette nature a reçu au préalable l'accord du conseil de fabrique qui s'est prononcé en même temps sur son impossibilité d'intervenir dans les frais. Le gouverneur, chargé d'instruire le dossier pour compte du Gouvernement, consulte diverses instances techniques : Service technique provincial des bâtiments et Commission Royale des Monuments et des Sites. Les avis de l'Archevêque et de la Députation permanente sont également requis. Celle-ci se prononce notamment sur le principe de son intervention dans la dépense. Le dossier est soumis au Ministre de la Justice, compétent pour proposer l'octroi d'un subside à son collègue des Travaux publics. Il est en outre habilité à autoriser l'exécution des travaux et à provoquer l'arrêté royal de répartition de la dépense entre les administrations publiques concernées. (6)

Le projet et le résultat de l'adjudication des travaux lui sont successivement soumis. Le 5 avril 1962, le Ministre des Travaux publics marquait son accord de

principe sur l'octroi d'un subside de l'Etat de 60%. La ville procédait alors à l'adjudication publique et la S.A. Vandekerckhove d'Ingelmunster était déclarée adjudicataire pour un montant de 36.787.898 F. C'est aussi le 5 avril 1962 que le législateur belge reconnaissait les modifications de l'archevêché de Malines et la création de l'archevêché d'Anvers, décidées par le Saint-Siège apostolique. Le nouvel archidiocèse de Malines-Bruxelles comprend la province de Brabant et l'arrondissement administratif de Malines, à l'exclusion des cantons de Lierre et de Heist-op-den-Berg.

L'archevêque de Malines-Bruxelles a deux résidences de rang égal : l'une à Malines, l'autre à Bruxelles, ainsi que deux cathédrales : l'église Saint-Rombaut à Malines et l'église Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles. Le régime de droit de l'édifice, élevé au rang de cathédrale, était ainsi bouleversé.

Les deux provinces de Brabant et d'Anvers, comprises dans le nouveau diocèse, étaient désormais tenues envers la fabrique de la cathédrale Saint-Michel, aux obligations qui in-

combaient antérieurement à la ville envers la fabrique paroissiale. (7)

Deux obstacles à l'avancement rapide du dossier de restauration surgissaient immédiatement. La province de Brabant, principale intéressée, sur le territoire de laquelle la cathédrale était édifiée, devait reprendre la maîtrise d'un ouvrage qu'elle n'avait pas conçu et les droits et les obligations issus du contrat passé avec l'entrepreneur désigné. Elle devait par ailleurs inviter la province d'Anvers à intervenir désormais dans les frais, à concurrence de la population domiciliée dans l'arrondissement administratif de Malines, partie de cette province comprise dans l'archidiocèse.

Il était normal que la ville demande à la province de Brabant d'être déchargée de sa qualité de maître de l'ouvrage. Si elle restait tenue d'intervenir dans la dépense en raison du classement de l'édifice, suivant des proportions qui ne varient pas en ce qui la concerne, elle tentait bien évidemment d'échapper aux frais d'honoraires d'auteur de projet et autres débours administratifs, toujours importants en ces matières, et dont les subsides ne tiennent compte qu'en partie.

Une convention était passée le 14 novembre 1963 entre la province de Brabant et la ville, au terme de laquelle la province rémunérait la ville pour les coûts d'étude déjà exposés et lui confiait la direction et la surveillance permanente du chantier.

La convention comprenait également une délégation, au profit de la ville, de certaines prérogatives du maître de l'ouvrage.

Il aura fallu bien des négociations entre les deux provinces pour qu'enfin, le 26 juillet 1965, un arrêté royal fixe la part d'intervention de chacune d'elles dans les frais qui ne sont pas couverts par les subsides de l'Etat et de la ville. Les charges d'Anvers et du Brabant sont respectivement de 8% et de 92%, compte non tenu du dixième de ces charges incombant d'avance au Brabant, sur le territoire

duquel le siège archiépiscopal de Bruxelles est établi.

Entre-temps, le 6 février 1963, le Ministre des Travaux publics prenait acte de la reprise de la maîtrise de l'ouvrage par la province de Brabant et décidait d'octroyer à celle-ci un subside de 60% du montant total des travaux.

Les travaux débutèrent le 2 janvier 1968. Leur achèvement était prévu pour le 16 décembre 1968. La pose d'une quantité supplémentaire de pierres (250 m³) et les jours d'intempestivité firent que la réception provisoire des travaux n'eut lieu que le 19 novembre 1972. Le décompte définitif s'éleva à 66.685.394 F.

La troisième phase des travaux

Le 17 août 1975, la Députation permanente du Brabant signait une convention approuvée peu après par la Commission provinciale de l'architecture confiant à celle-ci une mission complète d'architecte et la charge de la surveillance des travaux qui restaient à exécuter. Cette convention fut conclue d'accord avec la poursuite de la restauration totale qui était souhaitée et il eut été absurde que la province ne fit pas appel à l'expérience et aux connaissances du service d'architecture de la ville qui possède en ce domaine un précieux fonds d'archives et de documents dont la consultation est indispensable pour réaliser une restauration de qualité.

La mission confiée comprend notamment l'établissement des documents constitutifs du projet des entreprises suivantes :

- la restauration des façades de la haute-nef, du transept et des bas-côtés, y compris des vitraux ;
- le renouvellement des charpentes et couvertures des toitures des bas-côtés ;
- la réfection des voûtes ;
- le renouvellement du pavement et, à cette occasion, l'exécution de sculptures en vue de la recherche des vestiges de l'église romane.

Le 23 mars 1978, la Députation permanente prenait connaissance d'un ant-projet des travaux et d'une pre-

mière estimation d'un montant de 436.297.487 F. Etant donné l'importance de cette somme, il a paru indispensable de scinder le projet en tranches successives, correspondant à des parties de l'édifice dans l'ordre imposé par l'urgence : la basse et haute-nef sud, le transept sud, la chapelle sud, le choeur, la chapelle nord, le transept nord, la basse et haute-nef nord, les voûtes et le pavement intérieur. Une scission d'un projet aussi coûteux permet aussi d'élargir la concurrence et d'ouvrir le marché à des entreprises moins importantes. La ville était immédiatement invitée à établir le projet définitif de la première tranche des travaux.

En séance du 4 septembre 1980, la Députation permanente adoptait ce projet qui avait auparavant fait l'objet d'un avis favorable de divers services et autorités qui devaient être consultés : ce sont les instances que nous énumérons plus haut auxquelles s'ajoutent désormais la Députation permanente d'Anvers et son service technique des bâtiments. La Commission Royale des Monuments et des Sites, quant à elle, a été scindée entre-temps en deux sections autonomes française et néerlandaise.

Après une dernière correction du métré, le montant de ces travaux a été estimé à 215.985.759 F. Cette somme relative à une seule tranche reste importante mais il a paru nécessaire de regrouper en une fois l'ensemble des travaux à effectuer aux parties les plus détériorées de l'édifice, c'est-à-dire, la basse et haute-nef sud, ainsi que le transept sud. En vue de raccourcir les délais de mise en concurrence du marché, le Collège provincial du Brabant décidait de procéder à une adjudication restreinte, étant entendu que les entreprises spécialisées de moindre volume seront également consultées de manière à leur permettre de constituer des associations capables d'entreprendre un travail de cette importance. Le projet de cette première tranche a été immédiatement transmis au Ministre de la Justice. Un nouvel obstacle surgis-

sait alors sur la voie de la continuation tant attendue de l'oeuvre entreprise : la mise en place de nos nouvelles institutions communautaires et régionales.

Nous épargnons au lecteur toutes les vicissitudes du projet. Disons simplement qu'introduit à la fin de l'année 1980 auprès du Ministre National des Travaux publics, il a été ensuite transmis au Secrétariat pour la Région Bruxelloise. Celui-ci l'a fait parvenir au Secrétariat d'Etat flamand à la Culture qui l'a renvoyé à destination de l'Exécutif de la Région Bruxelloise.

Ajoutons encore que ces transmissions successives ont eu lieu via le Ministre de la Justice et qu'un avis ambigu de l'Inspection des Finances n'est pas étranger aux erreurs de cheminement. (8)

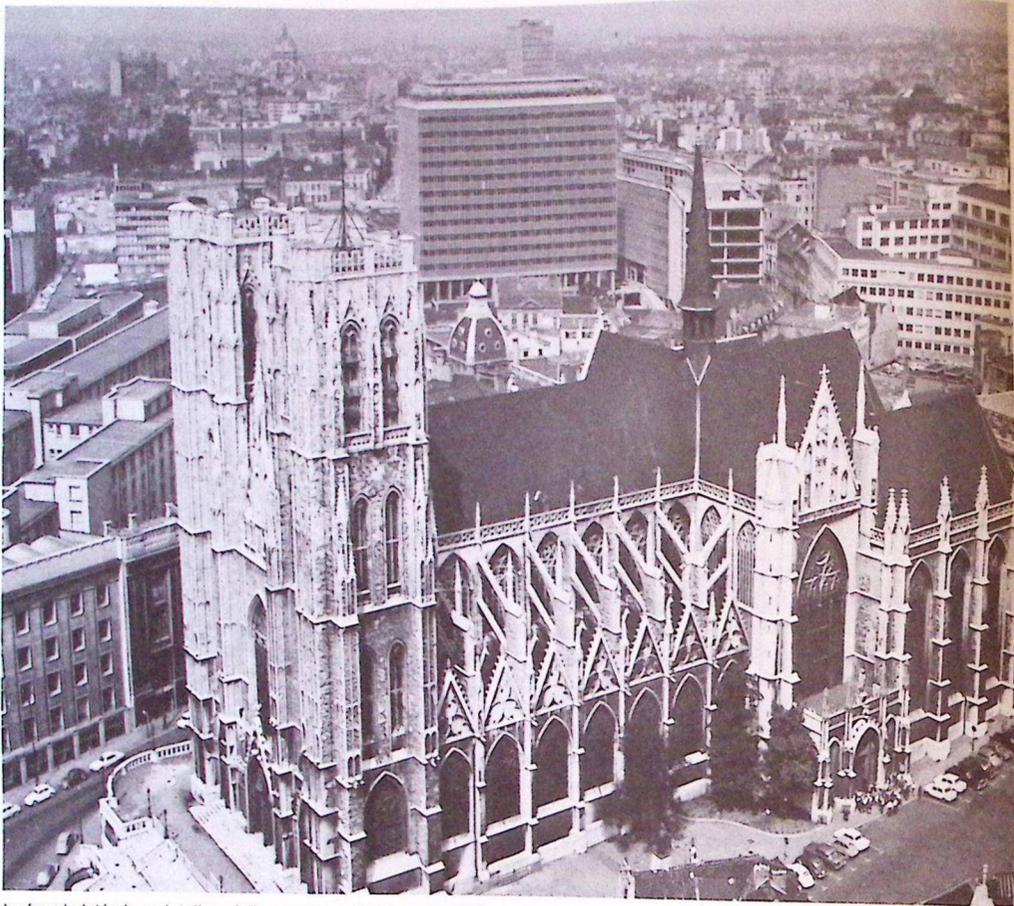
Entre-temps, le Président de l'Exécutif de la Communauté flamande faisait publiquement connaître son intention d'imputer la part de l'Etat sur les crédits des Affaires communautaires du budget national. Pour ce faire, il requérait l'intervention du Comité ministériel des réformes institutionnelles qui, le 11 décembre 1981, décidait de consulter le Conseil d'Etat... Le Gouvernement était démissionnaire.

Aujourd'hui, on s'oriente dans deux directions (9) :

- à long terme : la reprise par l'Etat, devenu propriétaire, de la maîtrise de l'ouvrage, seule façon, semble-t-il, de justifier une imputation sur le budget national. Il va sans dire que cette proposition ne va pas sans poser de difficiles et nouveaux problèmes sur le plan juridique et administratif. L'Etat peut-il se substituer à la province pour assumer les obligations de celle-ci vis-à-vis de l'Archevêque et de son siège bruxellois ?

Peut-il prendre en charge la part qui normalement incombe à la ville et au Brabant pour la restauration de ce monument classé ?

- à court terme, la Région bruxelloise, que la plupart des instances autorisées s'accordent à reconnaître compétente, devrait prendre en



La façade latérale sud, telle qu'elle apparaissait encore en 1963.

charge la part incombant normalement à l'Etat. Une décision provisoire de l'Exécutif régional devrait permettre à la province d'entamer au plus tôt la procédure d'adjudication dans l'attente d'un avis circonstancié du Conseil d'Etat.

Mais cette solution d'urgence devrait elle-même faire l'unanimité au sein de l'Exécutif régional bruxellois et des Exécutifs communautaires, ceux-ci étant censés rembourser la Région bruxelloise si le Conseil d'Etat venait postérieurement à reconnaître la compétence des Ministères des Communautés.

Les retards constatés sont d'autant plus regrettables que le représentant du Ministre des Travaux publics de l'époque a été intimement associé à

la réalisation du projet et que des assurances avaient été formulées quant à l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'Etat. La province, quant à elle, a inscrit depuis 1980, 105.000.000 F à son budget, chiffre porté à 216.000.000 F au budget de 1982. Par ailleurs, elle ne restait pas inactive. Tant pour assurer la conservation de l'édifice que pour garantir la sécurité des personnes et des biens à l'intérieur et aux abords de l'édifice, et que pour permettre le déroulement normal des manifestations religieuses et culturelles, la province a exécuté divers travaux provisoires, confortatifs ou de sécurité: l'inspection et la réparation locale de voûtes en 1978 (1.058.112 F), le démontage et l'enlèvement des

éléments branlants des balustrades et pinacles extérieurs en 1979 (1.672.036 F), des travaux d'étanchéité en 1979 (332.796 F), l'installation d'un gros filet de nylon résistant à des chutes de matériaux d'un kilo tombant de 10 à 12 mètres de hauteur, sous la haute-nef et les nefs latérales en 1979 (389.808 F) et dans le chœur en 1980 (178.653 F). Ces travaux ne sont cependant qu'un palliatif bien dérisoire au regard de la survie du monument.

Un projet estimé à 5.902.441 F de renouvellement des installations électriques, jugées vétustes et même dangereuses, a été adopté le 27 juillet 1973 par la Députation permanente. Il a cependant fallu attendre le 12 janvier 1978 pour que le Ministre des

Travaux publics l'approuve et octroie à la province une promesse de principe de subsides. L'estimation s'en est vite dépassée et il paraît à priori raisonnable soit d'intégrer ce projet dans le cahier des charges de la restauration générale ou même d'ordonner le commencement des travaux d'électricité après exécution des travaux de restauration puisque tous les conduits électriques doivent de toute façon être placés de façon appropriée.

Il est évident que la nécessité de multiplier diverses instances techniques parallèles et la répartition des tâches, légalement imposée entre quelque cinq administrations publiques, sont à l'origine des importants retards constatés dans l'acheminement des dossiers et, en définitive,

dans l'exécution des travaux.

(Si la fabrique de la cathédrale n'intervient pas dans les frais, c'est en raison de l'insuffisance actuelle de ses revenus, question de fait qui est appréciée concrètement). Les frais généraux liés à la communication des dossiers sont énormes et tout retard est à l'origine d'une aggravation rapide des dégradations, ce qui oblige à fournir un effort financier plus important encore.

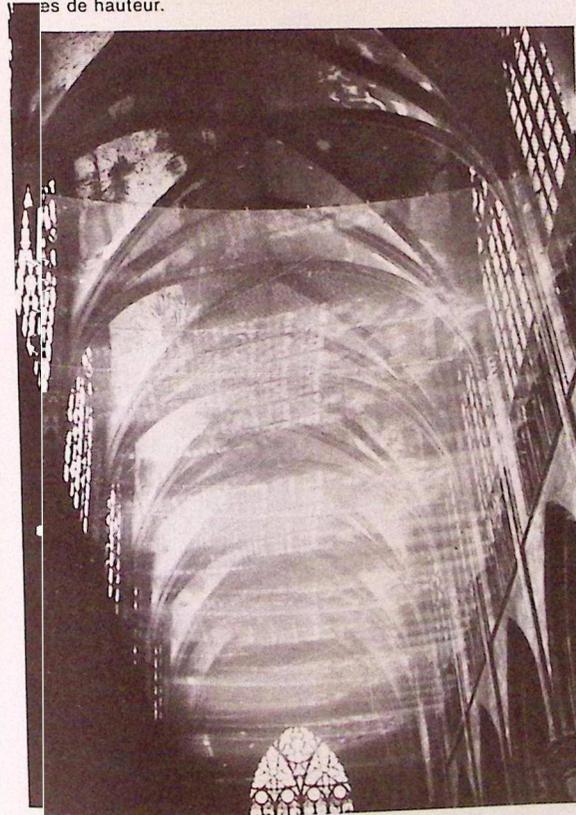
Nous laisserons à d'autres le soin d'imaginer des formules nouvelles réinstaurant une indispensable unité de conception, de décision et de financement.

Il ne nous appartient pas non plus d'émettre un jugement sur la réforme institutionnelle qui, actuellement, tout au moins, ne sert pas la cause

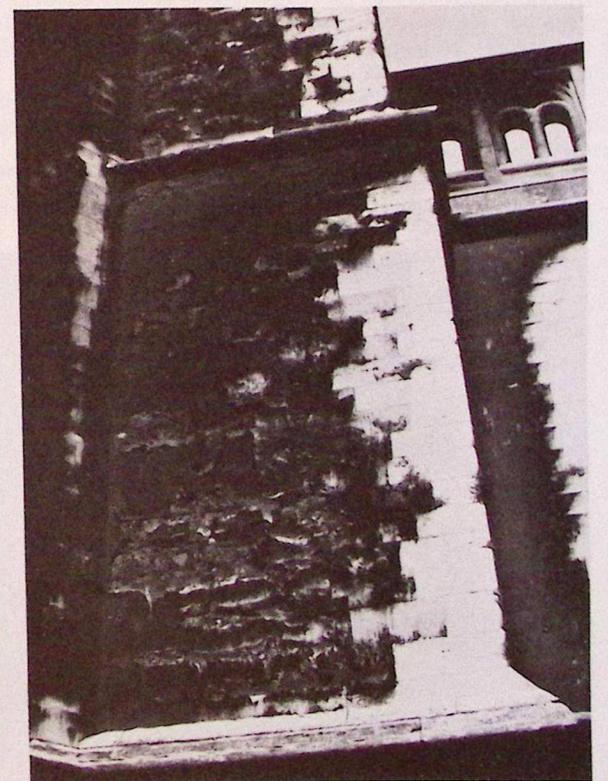
de la conservation d'un des plus importants éléments de notre patrimoine national.

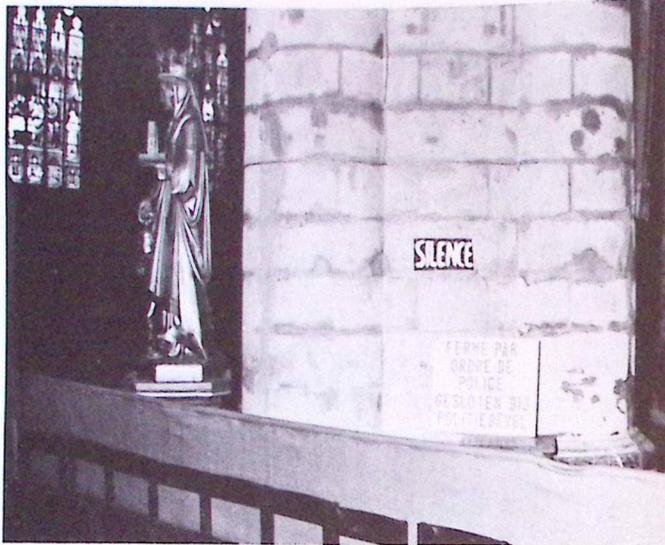
Le cas de la cathédrale Saint-Michel est cependant exemplaire. Eglise et siège de l'Evêque, elle intéresse d'abord les communautés regroupées en paroisse et en archidiocèse et crée des obligations à charge de la ville et de la province. Ces deux pouvoirs publics tirent par ailleurs de son existence un intérêt non négligeable sur le plan touristique. Sait-on que 600.000 touristes visitent annuellement ce monument et que des milliers de mélomanes assistent aux concerts de qualité dont il est régulièrement le théâtre? L'intérêt national n'est plus à démontrer. Témoin du couronnement de nos Rois, la cathédrale reste le seul monument pou-

Les chutes de pierres à l'extérieur de l'édifice ont amené la Province à faire placer, sur la haute-nef de l'édifice, un fort filet de nylon métallisé à recueillir des matériaux d'un kilo tombant de 10 à 12 mètres de hauteur.



Le cancer de la pierre: on estime à 60 et même 80% les pierres attaquées par l'acide sulfurique qui doivent être remplacées.





Des fissures sont apparues aux intersections des murs et des voûtes. De plus, la chute de débris a provoqué d'importantes déchirures dans le filet de protection. Le Bourgmestre décidait, le 22 octobre 1981, d'interdire partiellement l'accès à l'édifice.

Le projet de la troisième phase de la restauration générale, constituée à l'initiative de la Province, prévoit, outre la restauration des façades latérales, voûtes et toitures, le renouvellement du pavement et, à cette occasion, l'exécution de fouilles en vue de la recherche des vestiges de l'église romane.



vant abriter les manifestations nationales et patriotiques de caractère religieux.

Son intérêt architectural, culturel et historique dépasse grandement les limites de la ville, de la province, de la région, des communautés ou de l'Etat: il est international.

Il mérite d'être pris en charge par la plus haute instance du pays. Nous n'ignorons pas cependant que des liens privilégiés sont noués entre les Brabançons et leur cathédrale. Nous croyons aussi que, tant les architectes de la ville que du Brabant, ont acquis une connaissance irremplaçable de l'édifice et, en même temps, ont accumulé un ensemble de documents sans l'utilisation desquels il n'y aura pas de bonne restauration.

Notes

- (1) Ces renseignements nous ont été aimablement communiqués par M.D. DETANDT, Architecte en Chef à la ville de Bruxelles.
- (2) Décret du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, articles 37 et 92; loi communale, article 131 - 9°.
- (3) Loi du 7 août 1931 sur la conservation des monuments et des sites, articles 1 et 2.
- (4) Arrêté du Régent du 2 juillet 1949, articles 11 et 13.
- (5) Circulaire n° 1034 du 13 mars 1947 prise conjointement par les Ministres des Travaux publics et de la Justice.
- (6) Arrêté royal du 16 août 1824; arrêté du Régent du 28 décembre 1944 portant délégation au Ministre de la Justice pour autoriser les travaux aux églises; arrêté du Régent du 2 juillet 1949, article 2.
- (7) Décret du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, article 106; loi provinciale, article 69 - 9°.
- (8) Un arrêté royal du 6 juillet 1979 abroge un arrêté royal du 29 janvier 1976 pris en exécution de la loi du 1er août 1974 créant les institutions régionales à titre préparatoire, et institue, matière régionale, l'octroi de subsides pour les travaux à exécuter par une province. L'article 6 § 1er VIII 3° de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 confirme bien que l'octroi de subsides en la matière à une province fait partie des matières régionales visées à l'article 107 quater de la Constitution, mais précise "sauf lorsque les travaux se rapportent à une matière qui est de la compétence de l'autorité nationale ou des Communautés"...
- (9) Un groupe de travail créé à l'initiative du Comité ministériel des Réformes institutionnelles fonctionne sous la direction du Ministère des Travaux publics et s'est réuni une première fois le 6 janvier 1982.

Un des fleurons de l'enseignement provincial

Le Centre d'Enseignement et de Recherches des Industries Alimentaires et Chimiques

par Georges CHILTZ
Directeur Général

C.E.R.I.A., un sigle, un mot lettrique largement répandu et connu. Il a acquis droit de cité à ce point qu'il est indifféremment utilisé au masculin ou, erronément, au féminin.

Le C.E.R.I.A., un centre, vaste, complexe aéré, abritant près de 5.000 personnes, situé dans un parc de 17 hectares, fleuri et peuplé d'oiseaux. Un sigle qui correspond à une dénomination qui définit clairement, mais incomplètement les activités qui s'y déroulent. Le "Centre d'Enseignement et de Recherches des Industries Alimentaires et Chimiques" créé, en 1949, par la Province de Brabant qui en définissait, dès cette époque, les objectifs:

- Organiser, développer, centraliser et coordonner l'enseignement professionnel et technique des industries alimentaires, de fermentation, chimiques et connexes, de manière à préparer à tous les degrés de la hiérarchie (ouvriers, artisans, contremaîtres, techniciens et personnel dirigeant) le personnel qualifié dont ces industries ont besoin;
- Créer et promouvoir les institutions nécessaires au développement et à la diffusion des connaissances re-

latives aux aliments et à la technique des industries alimentaires, de fermentation, chimiques et connexes.

L'envergure de la mission ainsi réservée au C.E.R.I.A. fait ressortir davantage le sens éducatif, scientifique et technique de cette belle réalisation provinciale.

Suivant les buts prescrits, le C.E.R.I.A. organise, à tous les niveaux, un enseignement dans toutes les spécialités de la chimie, de la biochimie et des industries et artisans alimentaires.

La réputation en ce domaine a grandi rapidement et lui a valu d'être étudié par des spécialistes renommés en la matière, les professeurs Francis Aylward, de l'Université de Reading (Angleterre) et Corrado Cantarelli, de l'Université de Milan. Dans le rapport (1) qu'ils ont rédigé ensuite à l'intention de la Commission des Communautés Européennes, ces deux experts émettent à son sujet la conclusion suivante:

"The CERIA food campus is almost certainly unique in Europe and can have few parallels (in respect to the food industries) anywhere in the

world. CERIA can be regarded as a federation of food centres, some enjoying a large measure of autonomy and having a variety of external links with trade and industry, with arrangements for co-operation on an informal basis because of geographic proximity and on a formal basis through various administrative arrangements.

The various centres cover between them educational programmes for the craft training level, through various technical levels to senior technological and university-equivalent levels."

Il est très vraisemblable que, ainsi que le disent ces deux experts, un centre comme le CERIA soit unique en Europe. Rares en effet doivent être des entités scientifiques et pédagogiques dans lesquelles, tout en gardant une grande liberté d'action, huit institutions coordonnent leurs efforts pour former, en tenant compte de l'évolution des nécessités économiques, scientifiques et industrielles, des jeunes susceptibles de s'intégrer, même encore aujourd'hui dans le monde du travail, d'y devenir très rapidement efficaces et de trou-



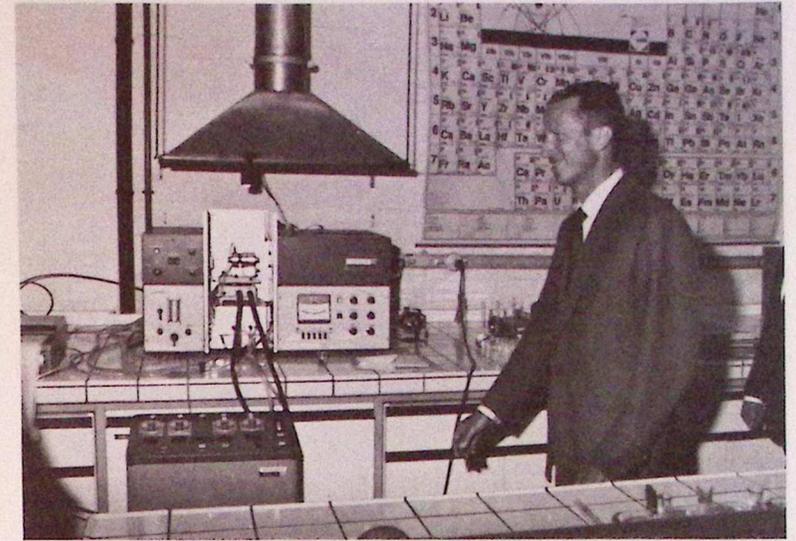
Le C.E.R.I.A. est un vaste complexe aéré, situé dans un parc magnifique d'une superficie de 17 hectares.

ver, ainsi, le moyen de se développer harmonieusement dans une voie qui corresponde à leurs aspirations. Si nous avons pleinement réussi en cette voie, c'est parce que l'enseignement dispensé à nos futurs diplômés colle aux réalités mouvantes de notre société en continuelle mutation. Cette adaptation permanente de notre enseignement se réalise grâce aux étroits contacts internes existant entre les huit institutions du Centre, qui s'appuient mutuellement l'appui humain, scientifique et technique nécessaire à la vie de chacun et de tous. Mais d'autres facteurs ont également contribué à ce succès. C'est ainsi que, grâce à l'existence d'une infrastructure communautaire efficace dans le domaine de la gestion

journalière, de l'entretien et de tous ces aspects, apparemment mineurs, de la vie d'une institution, les directions, bien que gardant la haute main sur leur destinée, leur budget et leur vie propres, sont déchargées, par une administration centrale extrêmement efficace, de toutes les tâches logistiques journalières et même à long terme. Il convient aussi de souligner l'importance de la collaboration que nous apportent, à un échelon plus élevé, les services d'une administration provinciale bien rodée et qui vit de très près les problèmes des institutions dépendant d'elle. Ni trop lourde, ni de structure démesurée, cette administration permet à celui qui prend des décisions de n'être jamais fort éloigné de celui qui a à les

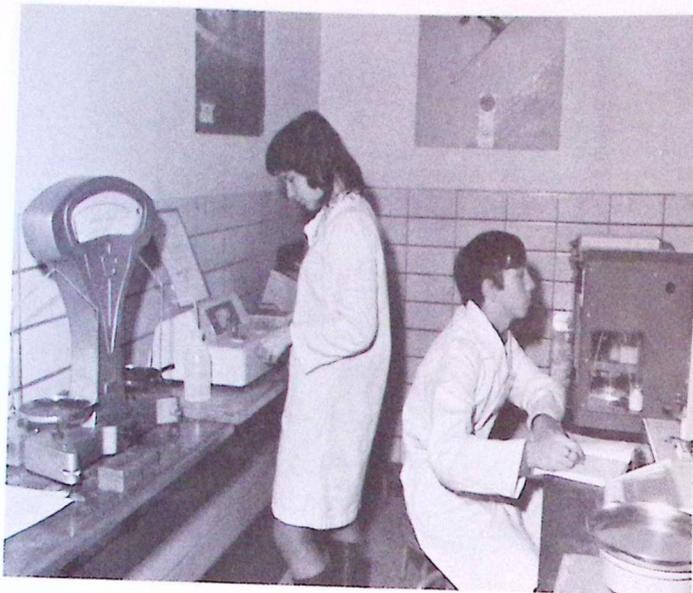
exécuter. Elle n'est pas non plus trop restreinte, ce qui limiterait les moyens d'action, notamment sous l'aspect financier. La Province peut ainsi assumer la gestion des nombreuses institutions, dont le CERIA, qui dépendent d'elle et sont réparties sur son territoire. Il serait superflu de détailler l'importante contribution financière que l'Etat apporte à nos institutions non seulement par ses subsides de fonctionnement mais aussi pour ceux d'équipement, qui permettent à nos institutions d'acquiescer un matériel d'enseignement précieux pour nos étudiants, vu sa technologie de pointe. Mais notre enseignement doit surtout son actualisation permanente aux nombreux contacts existant en-

Ci-contre: le roi Baudouin visitant les installations du C.E.R.I.A.
Ci-dessous: le Totem, inauguré le 26 septembre 1974, à l'occasion du 25^e anniversaire du C.E.R.I.A.



tre le Centre et le monde extérieur. En effet, il entretient, aussi bien avec le monde académique (et notamment les universités) qu'avec le monde industriel et commercial, des relations étroites et réciproques et ce par le truchement de nos enseignants, qui travaillent quotidiennement avec des membres du personnel des universités et de l'industrie. De plus, les activités pratiques de nos élèves se déroulent sous le contrôle non seulement de professeurs qui sont des hommes de l'art, mais aussi de praticiens venant de l'extérieur qui discutent, conseillent et souvent apprennent. Le Centre, qui s'est au fil des ans constitué graduellement, a connu ainsi une croissance harmonieuse et s'est développé sans heurt par l'intégration successive d'institutions possédant déjà une longue tradition dans les domaines de l'enseignement, des travaux pour l'industrie et de la recherche appliquée, si intimement liée à la recherche fondamentale et, ensemble, interdépendantes. En 1948, le Centre fut constitué par la réunion de deux écoles préexistantes, école de boulangerie qui dépendait déjà de la Province, et l'INIF (Institut National des Industries de Fermentation), école libre formant, depuis sa création en 1930, des ingé-

nieurs pour les industries de fermentation, auxquelles fut adjoint un internat. A ce premier noyau vint s'intégrer en 1953, l'école de droguerie fondée par la profession en 1933 et qui amena au Centre le complément indispensable de la chimie à la biochimie appliquée qui y existait déjà. Enfin, en 1954, fut repris l'I.M.C. (Institut Meurice Chimie) qui fusionna au sein du CERIA avec l'INIF, sous le sigle commun IIF/IMC. Si l'I.M.C. est la dernière recrue du Centre, elle en est cependant la doyenne puisque sa fondation remonte à 1892. La création de l'IIF/IMC entraîna pour les instituts qui le constituèrent une réforme profonde. En effet, la fusion ne fut pas un vain mot et, une fois réunis, toutes les tâches menées auparavant séparément par chacune de ces institutions furent dès lors totalement assumées en commun. Il s'agissait des charges d'enseignement et de recherche qui se poursuivent dans les domaines de la chimie, de la biochimie et des industries alimentaires. Le CERIA comprend aussi un organisme qui jouit d'un statut spécial et qui est placé sous une direction indépendante. Il s'agit de la S.E.A. (Station d'Essais et d'Analyses) qui travaille à la commande pour le



En même temps qu'elle intégrait ainsi successivement au Centre diverses institutions importantes, la Province invitait la direction générale du CERIA et les directions des huit autres établissements composant le Centre à développer l'éventail de leurs activités.

C'est ainsi qu'à l'école de boulangerie devenue l'I.P.I.A.T., en plus de l'extension de la section de base en section boulangerie-pâtisserie-confiserie-chocolaterie, furent créées en 1951 au niveau secondaire :

- une section boucherie, charcuterie, traiteur ;
- une section hôtellerie-restauration, qui est sans nul doute la mieux connue du public bien que les autres ne lui cèdent absolument en rien sur le plan de la qualité.

L'École de Droguerie, devenue depuis l'I.T.P.D.C.P. (Institut Technique Provincial de Droguerie, Chimie et Parfumerie) développa sa section "Droguerie" et l'étendit à la photographie et aux produits chimiques. De plus, on y créa, au niveau secondaire, une section "Chimie", une section "Produits pharmaceutiques" et une section "Biochimie".

A l'I.I.F.-I.M.C., l'enseignement de la chimie s'ouvrit à des disciplines nouvelles, telles celles des "Peintures et Vernis", des Hauts polymères, des Industries alimentaires et des Industries microbiologiques.

En 1959, à la demande de l'U.L.B., qui la patronna, s'ouvrit à l'IIF/IMC, au niveau du graduat, une section d'enseignement paramédical en diététique.

En 1977, cette institution a été retenue par le législateur pour être promue au rang d'Institut supérieur industriel (I.S.I.), établissement d'enseignement supérieur de type long et de niveau universitaire qui est habilité à décerner le grade et le diplôme d'Ingénieur industriel en chimie et en biochimie.

Le développement progressif et harmonieux du CERIA a rendu possible d'y appliquer sans heurt les lois linguistiques promulguées en 1963. C'est sans le moindre problème que les écoles ont été linguistiquement

dédoublées, car chacun des établissements résultant de la scission a pu être installé dans ses locaux propres, disposer d'un matériel individualisé et d'un personnel indépendant sans que le partage lèse l'un ou l'autre. La conséquence naturelle de cette façon équitable de procéder est qu'aujourd'hui encore, la cohabitation de huit institutions (trois francophones, deux néerlandophones et trois bilingues) placées sous une direction générale bilingue ne suscite aucun problème particulier.

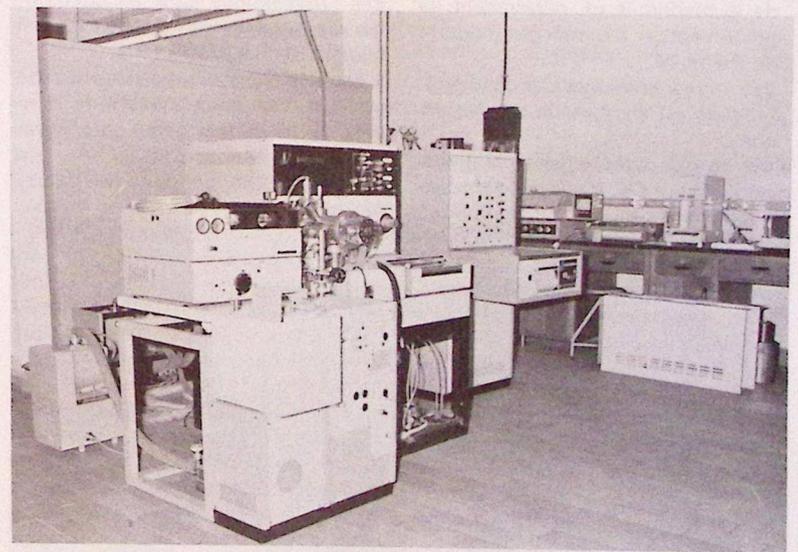
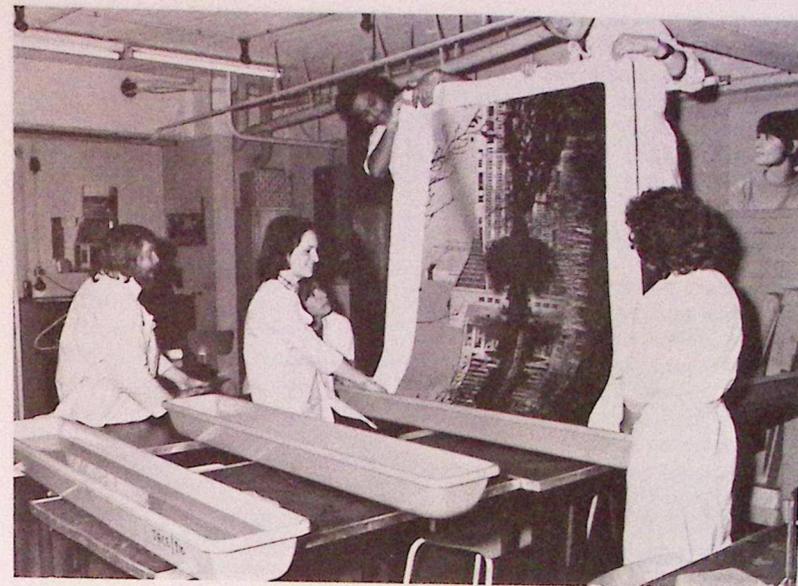
De l'I.P.I.A.T. est issue une école flamande soeur, le P.I.V.I.T. (Provinciaal Instituut voor Voedingsindustriën en Toerisme) alors que l'I.T.P.D.C.P. et l'I.I.F.-I.M.C. donnaient naissance au P.T.I.D.C.R. (Provinciaal Technisch Instituut voor Drogisterij, Chemie en Reukwerken).

Mais l'histoire suit son cours et le C.E.R.I.A. continue à évoluer et à enregistrer des changements. C'est ainsi que, depuis le 1er septembre 1981, l'enseignement jusqu'alors traditionnel, (dit du type II), s'est engagé dans sa première phase de transformation en type I (dit rénové). La première année de type I a été créée et confiée à la direction de l'I.T.P.D.C.P. alors qu'un processus similaire s'entamait en néerlandais.

En application des derniers arrêtés royaux en la matière, la Province de Brabant a, de plus, décidé de fusionner les enseignements secondaires du P.T.I.D.C.R. et de l'école flamande d'horticulture, réunis dans une école nouvelle appelée PHITS (Provinciaal Hoger Instituut voor Tuinbouw en Scheikunde) et placée sous l'autorité du directeur de la seconde de ces anciennes écoles. Le C.E.R.I.A. compte donc aujourd'hui une section "Horticulture" en néerlandais.

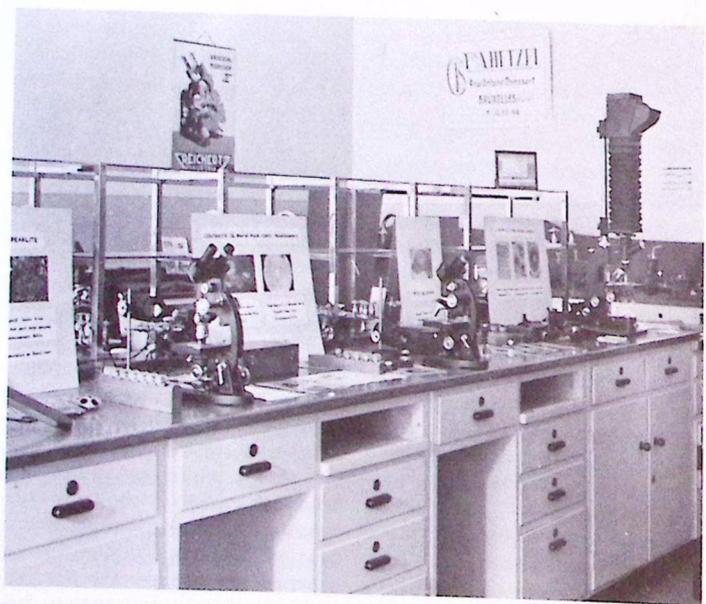
Mais les activités d'enseignement du CERIA esquissées ci-dessus à larges traits ne sont pas les seules. On y organise aussi un important enseignement de promotion sociale (anciennement désigné, erronément d'ailleurs, comme enseignement du "soir").

L'enseignement de promotion sociale n'est pas un aspect accessoire de



l'enseignement. Tout au contraire, il revêt une importance exceptionnelle, car il est l'enseignement de la seconde chance qui rend possible à ceux qui, pour diverses raisons, n'ont pas eu la chance de poursuivre ou d'achever leurs études, de les reprendre tout en exer-

En haut de la page: la section droguerie-photographie.
Ci-dessus: chromatographe en phase gazeuse, couplé avec un spectrographe de masse.



En haut de la page: la section des produits pharmaceutiques.

Ci-dessus: quelques microscopes faisant partie de l'outillage scientifique.

compte de l'Industrie ou d'un particulier selon des barèmes légaux. L'Institut de Recherches, quant à lui, est également intégré au Centre et possède une direction propre. On y pratique la recherche fondamentale dans les domaines de la biologie moléculaire et de la physiologie cellulaire.

çant des activités professionnelles. Les domaines dans lesquels les écoles du CERIA dispensent un tel enseignement sont évidemment fort proches de ceux dans lesquels elles sont spécialisées depuis longtemps. C'est donc fort logiquement que nous trouvons, dans l'enseignement de promotion sociale :

- à l'I.P.I.A.T. :
- des cours professionnels secondaires inférieurs en Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie-Chocolaterie ; Boucherie-Charcuterie ; Hôtellerie (Salle ou cuisine) ; Détaillants en denrées alimentaires ;
- des cours de niveau supérieur économique de type court : Guides touristiques (graduat) ;
- à l'I.T.P.D.C.P. :
- des cours techniques secondaires inférieurs : une année préparatoire ;
- des cours techniques secondaires supérieurs : enseignement dans diverses spécialités de la chimie et de la biochimie et, notamment, la seule section d'oenologie existant en Belgique ;
- des cours supérieurs techniques : graduat en parfumerie-cosmétologie.

Mais ce qui caractérise essentiellement le C.E.R.I.A., c'est la coexistence dans ses murs de l'enseignement, de la recherche appliquée et de la recherche fondamentale.

Dès leur création, par des industriels, spécialisés respectivement dans les domaines de la chimie et des industries de fermentation, l'I.M.C. et l'I.I.F. ont été engagés dans des problèmes de recherches. Le but poursuivi par les fondateurs était en effet de former des ingénieurs praticiens qui, à leurs yeux, manquaient à l'époque. Il était donc naturel qu'ils plongent le corps enseignant de leurs écoles dans une atmosphère proche des réalités journalières de l'industrie. Dès lors, quel meilleur moyen à mettre en oeuvre que de résoudre les problèmes que l'industrie leur posait. Ceux-ci étaient et sont d'ailleurs restés de deux ordres : tout d'abord déterminer par analyse la qualité des substances à mettre en oeuvre et celle des

produits obtenus à la fin du travail, d'où naît la nécessité de disposer d'un personnel capable de mener à bien ces travaux sur un appareillage que bien souvent, à l'époque, il fallait imaginer et construire soi-même ; ensuite étudier les procédés de fabrication pour en déceler les faiblesses et y apporter des améliorations susceptibles de permettre la production de produits meilleurs que ceux de la concurrence, à des prix inférieurs à ceux pratiqués par celle-ci. Cette quête constante est le principe même de la recherche appliquée. C'est pourquoi, il existe au CERIA une très longue tradition de recherche dans divers domaines de la chimie et de la biochimie, en particulier dans ceux de la microbiologie, base des industries de fermentation. Mais, comment cerner les problèmes d'application sans étudier les causes des phénomènes perçus et mesurés ? Comment prévoir l'évolution des phénomènes sans en connaître les mécanismes profonds et non aisément décelables ?

C'est là le rôle de la recherche fondamentale. Ces deux aspects de la recherche, à la fois complémentaires et intimement imbriqués les uns dans les autres, ont donc fait l'objet, par la force des choses, de travaux de plus en plus approfondis.

A côté de la S.E.A., dont le rôle consiste justement à répondre aux problèmes immédiats d'analyse, l'I.I.F.-I.M.C. a poursuivi, étendu et développé les recherches appliquées, alors qu'à l'Institut de Recherches, les chercheurs de plus en plus nombreux et de plus en plus qualifiés s'adonnaient avec passion à la recherche fondamentale dans le domaine des phénomènes vitaux. Dans l'un comme dans l'autre cas, une bonne partie essentielle des recherches s'opéraient sur des organismes vivants, soit très simples comme les E. Coli, soit déjà très complexes comme les levures, dont les mécanismes vitaux fondamentaux sont similaires à ceux qui trouvent place dans les êtres les plus développés, dont l'homme.

Les uns, travaillant sur les problè-

mes concrets posés par l'industrie, ont par étapes successives été amenés à se pencher sur des problèmes plus théoriques, afin de trouver de meilleures réponses à la solution des questions qui leur étaient posées.

Ils se rapprochaient donc de la recherche fondamentale et trouvaient une source de réflexion éclairante pour leurs problèmes dans les discussions avec leurs collègues de l'Institut de Recherches. Ceux-ci, par contre, étaient amenés à déboucher sur des aspects plus concrets des choses au cours de leurs recherches et, dès lors, pouvaient suggérer aux premiers des voies nouvelles de développement pour leurs recherches appliquées.

Les premiers travaillent depuis toujours en symbiose avec les chercheurs de l'industrie qui viennent, dans nos propres laboratoires, collaborer de façon pratique journalière à leurs travaux.

Les autres ont tout naturellement rencontré sur le terrain de leurs recherches leurs collègues universitaires, instaurant avec eux une collaboration de plus en plus intime. Aujourd'hui, ces liens ont atteint un point tel que l'Institut de Recherches est devenu une institution interuniversitaire où les microbiologistes de l'U.L.B., de la V.U.B. et du C.E.R.I.A., mettent en commun leurs moyens en hommes et matériel dans une collaboration totalement intégrée, génératrice de progrès, d'enrichissement mutuel et d'économies substantielles, grâce à la suppression des doubles emplois et des efforts dispersés. Unanimité dans l'effort, convergence des forces, interpénétration des institutions, enrichissement mutuel de la recherche fondamentale qui épaula la recherche appliquée qui, elle-même, ne peut progresser valablement sans l'apport vital pour elle de la recherche fondamentale.

Dans le domaine de l'enseignement aussi d'ailleurs, des collaborations se sont installées entre nos établissements scolaires et d'autres institutions. En particulier, l'IIF/IMC a mis sur pied des passerelles à doubles voies entre lui et les universités de

Bruxelles et de Louvain-la-Neuve. Il a été plus loin dans ce type d'intégration en mettant sur pied avec la seconde de ces universités une formation nouvelle, celle d'Ingénieur Biochimiste des Industries Alimentaires, où l'U.L.B. et le C.E.R.I.A. mettent également leurs moyens en commun pour la formation des diplômés formés au plus haut niveau pour les industries alimentaires.

On peut dire que la mission confiée au CERIA par ses promoteurs a été menée à bien et qu'elle se poursuit en s'améliorant chaque jour par la formation de jeunes diplômés talentueux à tous les niveaux, par aide directe et indirecte aux industries de notre pays, et par la réalisation de travaux de recherche ayant donné lieu à de nombreuses publications de haute valeur.

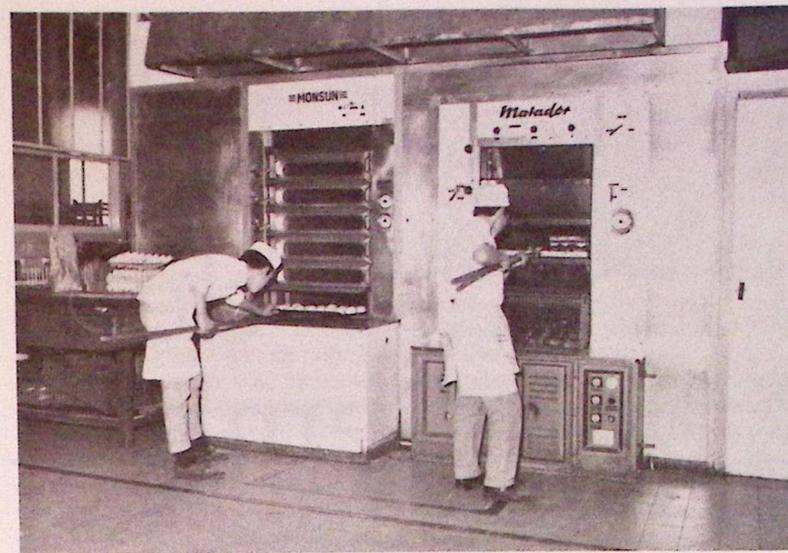
Le C.E.R.I.A. peut prétendre à toute la considération que le travail de ses membres, du plus humble ouvrier au plus brillant chercheur, mérite.

La Province de Brabant a, par son esprit d'entreprise, sa volonté de réussite, ses efforts financiers, sa clarté de vues, donné à notre pays une institution considérée par certains spécialistes comme un modèle. Elle a ainsi contribué largement au développement intellectuel et pragmatique de notre jeunesse, au développement d'une branche importante de l'industrie nationale, au rayonnement intellectuel de notre pays et donc à notre revenu national, tant matériel qu'intellectuel.

Espérons qu'elle pourra continuer à fournir l'appui indispensable pour que ce Centre remarquable puisse poursuivre avec le même élan les rôles importants qui sont les siens. La collectivité se doit de la remercier pour l'oeuvre qu'elle a accomplie et doit l'encourager à la poursuivre.

NOTES

- (1) Education and training in relation to the food and associated industries in the European Economic Community - Volume 1 - A comparative survey of the Position in Different Countries of the Community - page 42.



Ci-dessus : les élèves de la section «boulangerie-pâtisserie» au travail.

Ci-dessous : le restaurant de la section «hôtellerie».



La Paix de Gembloux

par Paul M.G. LEVY
professeur émérite à l'Université Catholique de Louvain



ette ville a beau être aujourd'hui namuroise, ses origines et son histoire brabançonne sont trop importantes pour qu'on puisse les passer sous silence. Longtemps Gembloux fut la proue pointée vers le sud d'un Brabant qui s'étendait loin au nord. Dès le milieu du Xe siècle-avant Bruxelles, Louvain et Anvers-elle pouvait se targuer de libertés concédées à ses citoyens. Pendant de longues années les Abbés de Gembloux allaient porter le titre de comte et être les premiers des nobles des Etats de Brabant. Seule Gembloux apparaît quatre fois sur le tableau des Etats de 1600: comme ville, comme abbaye, comme siège d'un comté, comme coryphée de la noblesse. Elle fut la ville de Guibert, d'Oibert et de Sigebert l'historien fameux.

Mais, foin de ces titres : Gembloux fut célèbre surtout par ses malheurs. Ravagée par les barbares et par les armées, incendiée, pillée, détruite et sans cesse renaissante, elle est connue par les batailles qui furent livrées sur son sol.

C'est bien plus la guerre que la paix qui est associée à son nom.

Et comment aurait-il pu en être autrement de cet éperon rocheux fortifié défiant les armées à quelques pas de la chaussée romaine qui va de Bavay à Tongres, à quelques lieues au Sud de la frontière linguistique, à quelques centaines de mètres de la ligne de partage des eaux de la Meuse et de l'Escaut. Bouthoul, le polémologue français, aurait dit que cela n'était que très naturel dans une région de "fracture".



armi toutes les batailles de Gembloux, il en est deux cependant qui sont plus connues.

L'une, celle de mai 1940, a marqué l'une des seules victoires françaises de la bataille d'alors. Ce fut un gigantesque engagement de chars dont le souvenir a été semble-t-il volontairement estompé; pourtant, à la veille de la percée de Sedan, ce fut un combat qui donnait à de Gaulle... raison trop tôt!

L'autre, celle du 31 janvier 1578, fut un des plus affreux et inexpiables massacres parmi ceux qui mirent aux prises les troupes "catholiques" et "réformées", "espagnoles" et "belges", "royales" et "insurgées" lors de ce que le français qualifia de "guerre des Flandres" et le latin de "bello belgico".

Il s'agissait en réalité de la tentative de reconquête des Pays-Bas en révolte par les soldats de Philippe II commandés par don Juan d'Autriche, le bâtard de Charles-Quint qui avait vaincu à Lépante.

L'Abbé de Gembloux qui avait eu fort à faire pour défendre sa population contre l'armée des Etats eut fort à faire aussi pour la défendre contre les soldats du Roy. don Juan, qui était arrivé clandestinement aux Pays-Bas pour pacifier le

pays et le rendre à son royal frère calfeutré à l'Escurial, avait finalement été obligé de combattre, entraîné par la fougue de son neveu Alexandre Farnèse.

Que l'étendard des Espagnols portait un crucifix souligné de la devise "*In hoc signo vici Turcas, in hoc hereticos vincam*" - "Par ce signe j'ai vaincu les Turcs, par lui je vaincrai les hérétiques" - ne christianisait guère les moeurs des soldats du colonisateur ibérique.

On parlait facilement de "*catholiques*" et de "*calvinistes*"... mais c'est dans une bien faible mesure que les uns et les autres, servant un même Dieu et proclamant les mêmes termes d'un même Evangile, s'entretrucidant avec rage, avaient conscience des différences véritables que leurs chefs disaient exister entre eux.

Strada, l'historien romain, prétend que les "royaux" perdirent neuf hommes et les "Gueux" dix mille. La férocité était pourtant égale dans les deux camps.

Mais quelle était la réalité et la valeur des étiquettes?

Parlant de la "*furie espagnole*" qui dévasta Anvers la veille de l'arrivée clandestine de don Juan dans les Pays-Bas, le même Strada n'hésite pas à écrire que "*Flamands, Bourguignons, Italiens et Allemands contribuèrent de leur côté à cette tragique aventure et même quelques-uns d'entre eux firent beaucoup plus de mal que les Espagnols*"...

N'empêche: la réputation est restée et la furie n'a pas cessé d'être qualifiée d'*espagnole*...

A la fin de 1578, quelques-uns des principaux protagonistes de la tragédie étaient morts: notamment don

Juan d'Autriche et Lambert Hancart, l'Abbé-comte de Gembloux.



quatre siècles ont passé.

L'intolérance n'a pas diminué mais elle a changé d'objet.

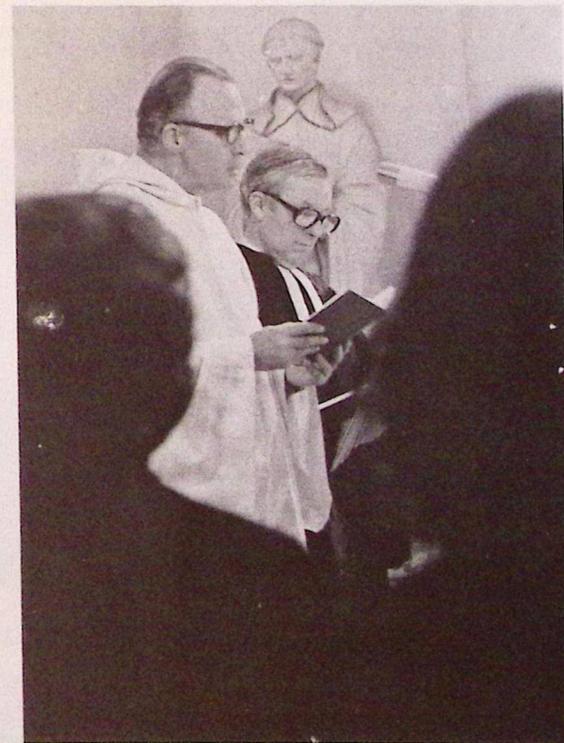
Les intégristes, de droite comme de gauche, se veulent inaccessibles à la recherche de la paix. Les successeurs d'autorités religieuses traditionnellement intolérantes recherchent le dialogue et se découvrent des affinités.

Le vêtement religieux continue à masquer des luttes d'autres sortes.

Une chrétienne du XXème siècle, à l'église, fait la lecture du Coran.



Devant l'image de Saint Guibert, le fondateur, le pasteur, Hugh Boudin, et le prêtre catholique, André Hénin, lisent à l'unisson l'Evangile de l'Unité.

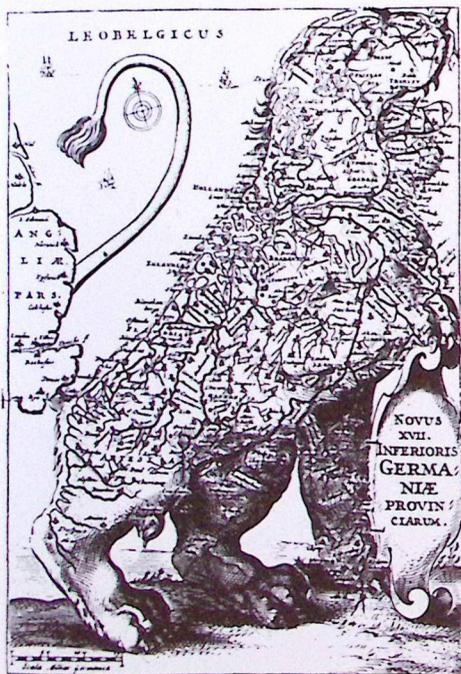




Le jeton commémorant la victoire de Gembloux.



Ci-dessus: don Juan d'Autriche, le vainqueur de 1578.



Ci-contre: l'enjeu des luttes du XVIème siècle.

Les hommes ont inventé des armes plus expéditives et plus meurtrières. Pourtant la tolérance n'est pas une nouveauté.

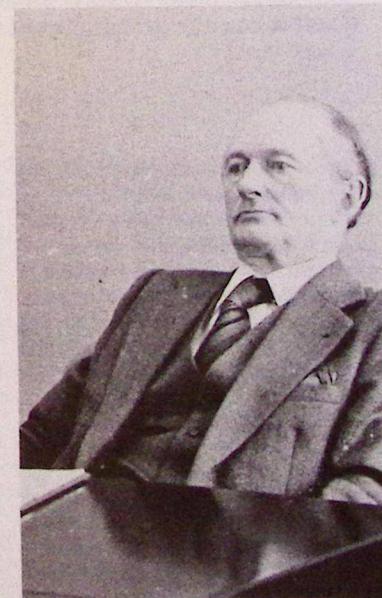
Près d'un demi-siècle avant la bataille de Gembloux de 1578, François Ier adressait au Pape un appel émouvant à la compréhension pour les Turcs. On connaît ce texte fort beau qui donne à réfléchir aujourd'hui :

"Les Turcs ne sont pas placés en dehors de la société humaine, de sorte que nous aurions plus de rapports avec les brutes qu'avec les infidèles. C'est méconnaître les liens que la nature établit entre les hommes; ils ont tous la même origine; rien n'est étranger à l'homme de ce qui regarde son semblable. Si les nations sont divisées, ce n'est pas la nature qui les sépare mais les moeurs et les usages; il en résulte des rapports plus intimes entre les membres d'un même peuple qu'entre ceux qui appartiennent à des Etats différents mais la séparation ne va pas jusqu'à briser l'union que la parenté commune établit entre les divers membres de l'humanité. Si les liens du sang et de la patrie séparaient les



Ci-dessus: gravure ancienne représentant la bataille de Gembloux.

En bas, à gauche: Mohammed Arkoun, l'islamologue; au centre: le R.P. Bogaert, o.s.b., l'exégète; à droite: Yves Cazaux, l'historien.



La rencontre de GEMBLORS, entre Don Jean & les gens des Estats, le trente & unième de Janvier, l'an mille cinq cens septante & huit.

Les Estats voyans les préparatifs de Don Jean, se resolurent aussi de prendre les armes, mais plus lentement & froidement que la necessité & le temps ne requeroit. Plusieurs estimoient que c'estoit assez de parer aux coups, & se tenir sur la defensive. Le Prince d'Orange estoit d'autre avis, disant, qu'il estoit plus facile de repousser l'ennemi & le chasser du Pays pour lors, que de l'en debouter lors qu'il y auroit mis plus avant le pied. Mais la jalousie que plusieurs d'entre les Grands luy portoient, à rait n de l'Office de Lieutenant General, qui luy avoit esté deféré, sur cause que ce bon avis ne fust pas deuement estimé. Toutesfois par les inductions & sollicitations des meilleurs Patriotes, on en vint là, qu'il y eut une armée formée par les Estats. Le Comte de Lalain fut établi General de l'infanterie, le Burg-grave de Gand Marquis de Roubay, eut charge de la cavalerie; le Sieur de Ioignies Marechal de Camp; Valentin Depardieu, Sieur de la Motte, General de l'artillerie. La jalousie des Grands à l'encontre du Prince alloit de jour en jour en croissant, avec mespris de sa personne: dont advint, que comme l'armée eust esté quelque temps en campagne au pays de Namur, avec espoir qu'elle feroit quelque bon service au Pays, les Chefs d'icelle commencerent à se desbander, & faire leur retraite. Le Comte de la Marche, Sieur de Lumey, qui avoit une dent contre le Prince, pource qu'il l'avoit fait detenir prisonnier quelque temps, à l'occasion de la cruauté qu'il avoit exercée à l'encontre des Prestres & Moines, fut le premier qui se retira de l'armée, abandonnant son Regiment. Le Comte de Lalain, qui avoit esperé d'être luy même Lieutenant General, le suivit. Incontinent apres se retira aussi le Burg-grave de Gand, pour aller visiter sa femme, qui estoit à Beuvrage pres de Valenciennes. La Motte se retira à Brusselles pour ses particulieres affaires. Les Comtes d'Egmont & Bossu, avec encore autres, s'en allerent à Brusselles aux nopces du Sieur de Berselle, qui espousoit la Marquise de Bergue sur Zoom, fille du Sieur de Merode: de maniere, qu'il ny eust autres Chefs qui demurerent en l'armée des Estats, que le Sieur de Ioignies, & le Baron de Montigny, frere du Comte de Lalain, pour lors encore jeune & peu experimenté ez affaires de guerre, & les Sieurs de Ballieul & de Hevre freres, tous deux vieux & experimentez Chevaliers, qui se doutoient bien de ce qui adviendroit. Chacun des susdits Chefs & Capitaines, notamment ceux qui estoient allez aux nopces, avoient emmené quant & eux une grande suite de serviteurs & chevaux, pour paroistre avec plus de pompe. Par ce moyen l'Armée

sociétés particulières de la société universelle du genre humain, ils seraient un mal au lieu d'être un bien. Les erreurs des hommes et leur imperfection les empêchent de s'unir en une même religion; mais la diversité du culte, pas plus que celle des coutumes, ne détruit l'association naturelle de l'humanité".

Il est émouvant de rappeler que S.S. Paul III auquel était adressée cette objurgation s'appelait en réalité Alexandre Farnèse et que - vocation tardive - il se trouvait être le grand-père de l'Alexandre Farnèse de Gembloux. Celui-là même dont l'historien catholique du XVIIe siècle dit qu'il s'était précipité sur les autres chré-

tiens "ne respirant que la guerre et des yeux et du visage".



l'importe, dans l'atmosphère post-conciliaire de ce XXe siècle finissant, il a paru que le quatrième centenaire pouvait être l'occasion d'une remise en cause. Ce fut donc en 1978 l'occasion d'un colloque gembloutois sur "Les reli-

gions, facteurs de paix, facteurs de guerre".

Pendant toute une journée se rencontrèrent dans les locaux de l'actuelle Faculté d'Agronomie de l'Etat - c'était-à-dire les anciens locaux de l'abbaye - des hommes d'origines diverses, d'allégeances diverses mais tous également préoccupés de progrès scientifique et d'amour de la paix.

Ce furent l'historien français Yves Cazaux, chantre de Henri IV et de Guillaume d'Orange; le pasteur Hugh Boudin, recteur de la faculté de théologie protestante de Bruxelles; le R.P. Pierre Bogaert o.s.b. de Maredsous, professeur à l'U.C.L.;

l'Armée fut fort affoiblie: avec ce qu'elle fut aussi tracassée par divers changemens de lieux: premièrement elle se campa à Gemblours, ville distante trois lieues de chemin de Namur, & cinq de Nivelles: de là elle se retira à Templours: de là à Saint Martin: puis derechef à Gemblours, afin d'être plus avant au pays de Brabant.

Lors qu'elle marchoit de Saint Martin à Gemblours, Don Jean estoit en personne sur une colline, non esloignée de là, ayant autour de soy nombre de gens d'armes. De ce lieu là il pouvoit distinctement voir marcher l'armée, sans que toutesfois il eust envie de livrer bataille, ains seulement d'escarmoucher. Mais appercevant le desordre qui y estoit, & que l'avant-garde precedoit l'arriere-garde bien d'une lieue, marchants comme s'ils eussent esté bien loin de leur ennemi, & n'ignorant pas la retraite des principaux Chefs, il print résolution avec le Prince de Parme, Gonzague & autres Chefs, de se servir d'une si bonne occasion, & donner sans delay sur ladite armée: Sur quoy à l'instant le Prince de Parme & le Sieur de Billy se ruèrent avec toute leur cavalerie sur la cavalerie des Estats, qui estoit en l'arriere-garde, & la contraignirent de reculer, & prendre la fuite par le haut chemin à travers l'infanterie, qui par ce moyen estant rompuë, fut aussi mise en fuite, estant rudement poursuivie de la cavalerie Espagnolle. Incontinent Don Jean avec le reste de toute sa gensd'armes, donna sur cette arriere-garde, qui estoit toute en desordre, & aussi sur la bataille, la chargeant de tous costez; de sorte, que la cavalerie des Estats, ne pouvant soutenir l'effort de celle de Don Jean, fut contrainte de reculer, dont s'ensuivit la dissipation des gens des Estats. Plusieurs bons soldats & cavaliers de toute qualité y laisserent la vie. Le plus grand eschec fut des Escoislois & des troupes que les Estats de Hollande & Zelande y avoient envoyées, lesquelles firent longue résistance. Leur avant-garde estoit quelque peu plus proche de Gemblours, que la bataille & arriere-garde. Le Sieur de Montigny voyant la bataille en desroute, tascha avec quelques troupes de l'avant-garde de se fortifier en quelques jardins & vergers proches de la ville de Gemblours: mais voyant qu'il ny pouvoit subsister, print la fuite vers la ville avec tous ceux qui le peurent suivre. Les gens des Estats perdirent en cette bataille environ trente enseignes & quatre cornettes avec toute l'artillerie. Le Sieur de Ioignies fut prins prisonnier, & depuis demeura avec les Espagnols: item le Sieur de Hevre, & Ballieul son frere, avec encore autres de qualité. Il y eut aussi trois cens soldats emmenés, qui par trentaines & quarantaines furent jettés en la Meuse. Le Sieur de la Motte & le Colonel Balfour s'estant portez vaillamment, eschaperent combatans tousiours; Balfour fut fort blecé. Cette bataille fut donnée pres de Gemblours, le dernier de Janvier, l'an mille cinq cens septante & huit.

Don Jean

Mohammed Arkoun, l'islamologue de la Sorbonne, qui se penchèrent sur l'histoire d'alors.

L'islamologue démystifia la bataille de Lépante et montra quels intérêts et quels calculs se cachaient derrière une façade religieuse. Le pasteur rechercha les possibilités d'union dans les avatars protestants du XVIe siècle aux Pays-Bas; le moine bénédictin voulut creuser les controverses et les symboles d'unité qui transparaissent sous les traductions de la Bible à l'époque. Enfin l'historien voulut s'interroger sur la guerre idéologique au XVIe siècle comme valeur de référence, sur la guerre civile et la guerre étrangère...

Le travail fut passionnant. Les discussions serrées: sociologues, théologiens, historiens furent aux prises.

Mais l'atmosphère de paix triompha lorsqu'au soir de cette journée de joutes fraternelles, la plupart des participants se retrouvèrent dans l'ancienne abbatale de Gembloux pour écouter des textes de l'Ecriture et des récits historiques, le Coran et les Epitres... Des chants protestants du XVIe siècle s'élevèrent en français alternant avec des chants catholiques en latin de la même époque.

Le sommet fut la lecture à l'unisson par le Recteur de la Faculté de Théologie

protestante de Bruxelles et le Curé-doyen de Gembloux de l'évangile de l'unité... la prière sacerdotale du Christ: "...afin que tous soient un comme Toi, Père, es en moi et moi en Toi..."

C'était la paix de Gembloux.

La paix sur une vieille terre de batailles.

La paix dans cette église catholique où longtemps on avait chanté la gloire de don Juan, massacreur de Turcs et trucidateur d'hérétiques, présenté par les uns comme un féroce persécuteur et par les autres comme un vainqueur plein d'indulgence...

Au service d'institutions souvent
multiséculaires et de fondations récentes...

La Commission provinciale des fondations de bourses d'études du Brabant

par Guy DOTREMONT

Docteur en droit, Secrétaire et trésorier de la Commission.

Si le mot "fondations", dans son sens premier et naturel, s'applique aux édifices et bâtiments pour en désigner les travaux de maçonnerie inférieure et souterraine qui doit, pour une durée aussi longue que possible, leur donner la stabilité souhaitée, quoi d'étonnant que le même mot ait très tôt désigné aussi les établissements chargés d'assurer à perpétuité la réalisation d'intentions philanthropiques, religieuses, artistiques et autres. Emile de Laveleye, dans "Le gouvernement dans la démocratie", donnait des fondations, dans cette acception dérivée, la définition suivante: "Le meilleur moyen d'assurer la durée d'une institution publique est de lui attribuer une existence perpétuelle, les droits d'une personne, et des biens dont le revenu couvrira les dépenses qu'elle exige. C'est, écrivait-il, ce qu'on appelle une **fondation**."

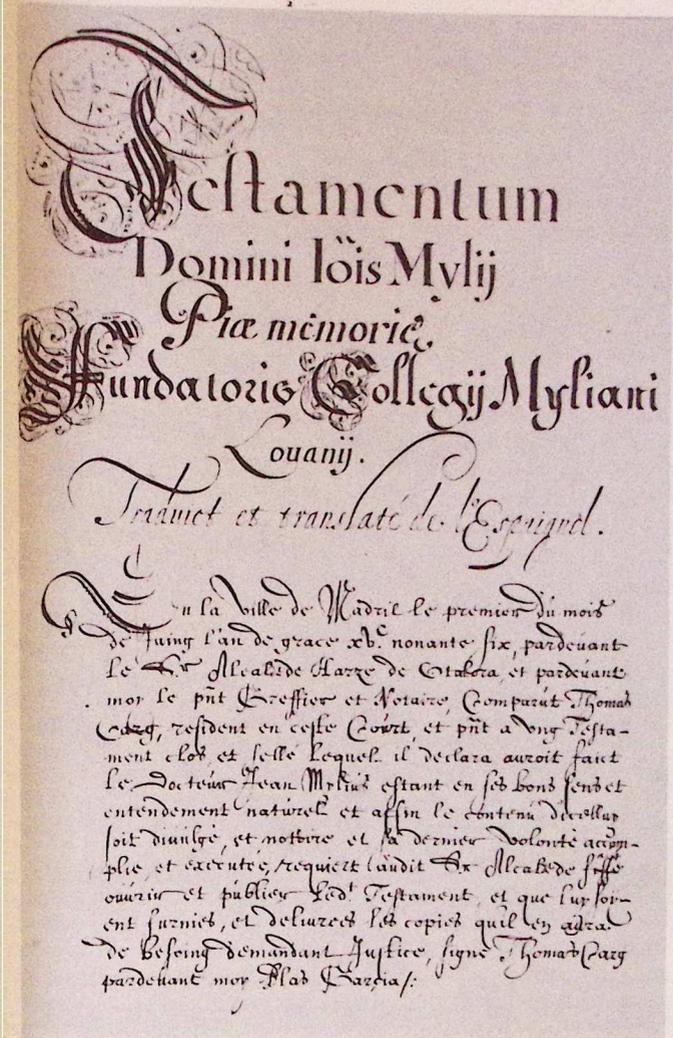
Le droit de **fonder**, c'est-à-dire de créer des êtres moraux, doués de la personnalité juridique, et que les fondateurs dotent d'un patrimoine, grevé d'une affectation spéciale et **perpétuelle**, n'est pas un droit naturel. L'homme ne fait que passer ici-bas, il peut, par son travail, acquérir des biens, et, au moment où il quitte cet-

te terre, les transmettre à ses parents et à ceux qu'il a aimés, mais il ne peut dépendre de sa seule volonté "de régler l'affectation que recevront pendant un avenir indéfini les biens qui lui appartiennent et dont la loi naturelle ne lui garantit que la jouissance viagère", ni de prescrire pour l'administration de ces biens des règles qui s'imposeraient à jamais à ceux à qui il les aura transmis. Le droit de Justinien, applicable chez nous à la faveur de la conquête romaine, admettait à vrai dire pour les particuliers la liberté illimitée de fonder. Nos anciens souverains cependant, et Marie-Thérèse en particulier, par l'Edit du 15 septembre 1753, apporta quelques restrictions à cette liberté jadis sans limites. Si les intentions des fondateurs sont, dans la plupart des cas, éminemment respectables, il n'en convient pas moins, estimait-on, d'empêcher l'accroissement indéfini des biens soustraits à la vie économique normale de la nation et frappés ainsi d'une quasi perpétuelle indisponibilité.

La liberté de fonder que reconnaissait notre ancien droit aux particuliers fut donc, durant des siècles, quasi totale. Elle fut mise à profit chez nous comme ailleurs par de très

nombreuses personnes désireuses de consacrer les biens qu'elles délaisseraient à leur décès - un certain nombre, il est vrai, le faisant dès leur vivant, par une donation entre vifs -, au soulagement des pauvres, des vieillards, des malades, comme aussi à l'instruction de ceux qui voudraient acquérir du savoir et n'en posséderaient pas les moyens financiers. Ces fondations innombrables ont chacune une histoire et grand nombre d'entre elles, précisément à cause de l'affectation perpétuelle des biens dont elles étaient dotées, subsistent encore de nos jours, et la chose n'est pas sans étonner ceux qui pour la première fois, par hasard ou par nécessité, entrent en contact avec elles.

Il est étonnant effectivement que ces fondations aient pu survivre aux épreuves diverses qui marquèrent le cours de leur existence souvent multiséculaire. Sous l'Ancien Régime, les fondations de bourses d'études furent gérées, conformément aux règles prescrites par les fondateurs, par des administrateurs désignés par eux. Mais la Révolution française, comme l'on pense, frappa les fondations de mainmise nationale. Un décret des 5-8 mai 1793, rendu appli-



Ci-dessus: c'est par testament fait par devant notaire à Madrid, le 1er juin 1596, que Jean Mylius, Luxembourgeois d'origine, fonda le Collège et les bourses Mylius, léguant entre autres un bois d'une trentaine d'hectares sis à Vossem-Tervuren, toujours propriété de la Fondation Mylius, gérée par la Commission des Fondations de bourses d'études du Brabant...

Ci-contre: Jean Le Mire, qui, avec son frère Hubert, fonda les bourses Le Mire, fut le 4^e évêque d'Anvers. Il mourut à Bruxelles le 12 janvier 1611.



IOANNES MIRÆVS
Episcopus Antuerpiensis IV.

*Sic MIRÆE oculos quondam, sic ora ferribus.
Cum teneret meritis Infula sacra comas,
Dispice, qui spectas, fueritne quis aptior alter,
Cui premeret dignam mitra veranda caput.
Ille tamen gemmis, o Sacra negabitur, annis
Tantum premeriti fuit honoris onus.*

Wapfen Brüssel 12. Jan. 1611.

cable en Belgique par suite de la loi du 9 vendémiaire an IV qui réunit notre pays à la France, attribua la préférence dans la jouissance des bourses aux enfants des citoyens qui avaient pris les armes pour la défense de la patrie, abrogea tous les anciens modes de collation et ordonna que les bourses fussent désormais attribuées par les directoires des départements. Plus tard, et tout en conservant leur destination primitive, les biens des fondations de bourses furent, en vertu de la loi du 25 messidor an V, confondus avec ceux "des pauvres" et leur gestion confiée aux administrateurs de la bienfaisance publique. Les préfets furent maintenus dans leur droit de collation des bourses, mais peu à peu, en dépit du droit de préférence accordé par le législateur de 1793 aux enfants des défenseurs de la patrie, l'on en revint, dans l'attribution des bourses, à une pratique plus conforme aux stipulations des actes constitutifs.

Mais quel fut, de façon plus particulière, l'origine et quel devint le sort des fondations de bourses d'études établies dans le Brabant? Il faut se souvenir qu'à la fin du XV^e siècle, Louvain, à la suite d'incessants conflits entre patriciens et artisans, cause du dépérissement d'une de ses plus importantes activités économiques: son industrie drapière, avait perdu beaucoup de sa prospérité. L'idée germa alors, parmi les proches de Jean IV, duc de Brabant, de restaurer la ville dans sa grandeur d'antan, en y érigeant un **Studium generale**, une Université qui attirerait de partout maîtres et étudiants. Jean IV, qui aimait profondément l'ancienne capitale de son duché, intervint auprès du pape Martin V, à qui, en qualité d'autorité suprême de l'Eglise, revenait, selon le droit public de l'époque, le monopole de l'enseignement supérieur et le privilège d'ouvrir une Université. Martin V ne tarda pas à répondre favorablement aux propositions qui lui étaient faites conjointement par le duc Jean et la Ville, et accorda, le 9 décembre 1425, la bulle de fondation de l'Alma mater louvaniste. Celle-ci allait acquérir au cours



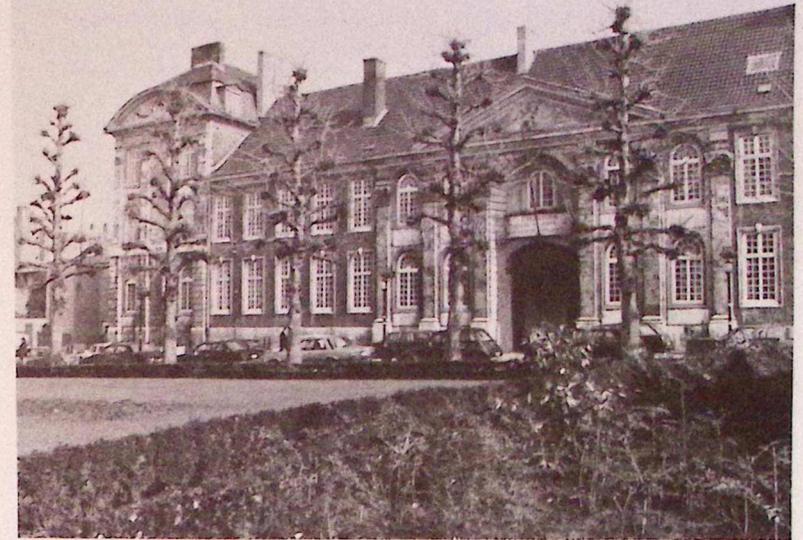
Michel Drieux, qui fonda le Collège des Drieux, fut professeur à l'Université de Louvain et doyen de la Collégiale St-Pierre. Chancelier de l'Université, c'est lui qui conférait les grades de licencié, docteur ou maître dans toutes les facultés.

des siècles, par la qualité de ses professeurs et de ses savants, une renommée universelle et l'histoire de la Ville allait, à partir de cette date, se confondre, pour une large part, avec celle de la nouvelle institution. Ouverte aux étudiants le 6 septembre 1426, l'Université de Louvain s'organisa peu à peu comme les autres universités de l'époque en quatre facultés: celle des Arts, celle du droit (canon et civil), celle de médecine et

celle de théologie, et recruta des professeurs tant à Paris et à Vienne qu'à Pavie et Bologne. Mais la grande majorité des étudiants étaient pauvres et ils venaient des quatre coins des anciens Pays-Bas, et même déjà d'au-delà. Aussi, à l'instar de ce qui s'était fait dans d'autres villes universitaires d'Europe, à Oxford et Cambridge notamment, nombreuses furent les personnes généreuses - hauts dignitaires civils ou ecclésiastiques: évêques, Pape et Empereur, simples curés de villes ou de campagne, juristes, médecins, ... - à désirer donner le vivre (la "table entière" ou non) et le couvert à des jeunes gens de leur parenté, ou originaires des lieux où elles-mêmes étaient nées, ou avaient vécu, ou avaient exercé leur ministère ou leur profession, ou possédant telle ou telle qualité (orthelin, enfant de choeur,...) qu'elles jugeaient particulièrement digne d'intérêt, et qui désiraient venir à Louvain y conquérir leurs grades. Ces personnes léguèrent tout ou partie de leur fortune, mobilière et/ou immobilière, en prescrivant que les revenus de celle-ci seraient attribués, sous forme de bourses, aux étudiants répondant aux conditions qu'elles indiquaient dans les actes constitutifs des fondations.

Les fondations ainsi créées étaient de deux sortes. Il y avait, d'une part, des fondations **volantes**, qui avaient des administrateurs spéciaux, indépendants, et, d'autre part, les fondations de **collèges** qui étaient réunies sous une même administration précisément dans des bâtiments appelés "collèges" et habités par les boursiers. Les cours de droit, de médecine et de théologie se donnaient à Louvain aux Halles aux Draps de la Ville (où cohabitèrent, pendant plus de 250 ans, les commerçants et les clients, d'une part, et les professeurs et leurs élèves, de l'autre...). Les "Arts", qui correspondaient à ce qu'on appelle aujourd'hui la philosophie et les lettres et qui servaient d'introduction aux autres études, s'enseignaient soit dans les maisons des professeurs, soit au "Vicus" ou "Maison des Arts". La Faculté des Arts disposait en outre de quatre Collèges ou Pédagogies dont le nom provenait des enseignes que portaient quatre maisons privées avant d'être transformées en bâtiments d'enseignement: il y avait la Pédagogie du Lis, celle du Château, celle du Faucon et celle du Porc. Mais à côté de ces Pédagogies furent érigés un nombre considérable de Collèges destinés au logement des étudiants boursiers. C'étaient, entre autres, les

Collèges d'Arras, de Breugel, de Busleiden ou "des Trois Langues", des De Bay, des Drieux, de Malderus, de Mons, de l'Ordre Teutonique, du Pape, des Collèges de St-Yves, de Ste-Anne, de la Ste-Trinité... Ces collèges, fondés par des fondateurs plus généreux ou mieux pourvus que les fondateurs simplement de bourses, le furent souvent par d'illustres personnages de notre pays ou de l'étranger. Ainsi le Collège des De Bay fut-il fondé par Michel De Bay, originaire du Hainaut, docteur en théologie, professeur à Louvain et qui s'attaqua aux réformateurs: Luther, Calvin, Zwingle, développant des thèses qui reçurent le nom de "Baianisme", doctrine qui eut un grand retentissement et que Corneille Jansénus, qui résida aussi à Louvain, devait faire revivre sous le nom de Jansénisme... La liste que nous avons donnée plus haut n'est pas exhaustive, mais nous regretterions de ne pas citer encore le Collège de Luxembourg, fondé par Jean Mylius, de Dudelange, "doctor utriusque juris", qui mourut à Madrid au service de Philippe II; le Collège de Savoie, installé rue de Savoie, par Eustache



Fondé en 1523, en vertu des dispositions testamentaires du pape Adrien VI, le Collège du Pape est une imposante construction classique composée de quatre ailes bordant une vaste cour rectangulaire.

Chapuis, conseiller de Charles-Quint, pour y recevoir des étudiants pauvres originaires de sa Savoie natale; le Collège d'Irlande où étaient admis les étudiants en théologie qui se destinaient aux missions et au ministère pastoral en Irlande; le Collegium Regium, fondé par Philippe II; le Collège de Hollande... Ces Collèges subsistent en grand nombre à Louvain, quoique souvent dans un état déplorable. Et les fondations qui y étaient attachées, la plupart d'entre elles en tous cas (y compris la plus ancienne d'entre elles, la Fondation Mannekens, de 1437), ont maintenu leur existence par delà la suppression de l'université de Louvain en 1797 et la vente, par le gouvernement français, des biens des fondations confondus avec ceux de l'Université. Le gouvernement du roi Guillaume ordonna, en effet, le 26 décembre 1818, le rétablissement des fondations de bourses et leur restitution aux ayants droit, sur pied de leur institution primitive. Les lignes qui précèdent n'ont pas été écrites seulement pour retrouver l'intérêt un peu fané qu'on éprouve parfois pour les choses du passé. El-

les l'ont été pour démontrer la véracité de l'opinion, reproduite au début de cet article, émise par de Laveleye quant à la perpétuité des fondations, en même temps que pour comprendre le présent. Le présent, c'est la situation créée par la loi du 19 décembre 1864 "sur les fondations en faveur de l'enseignement public et au profit de boursiers". Cette loi, votée après une résistance passionnée de deux ans des milieux catholiques qui défendaient l'idée que l'Université catholique ouverte à Louvain le 4 novembre 1834 était la continuatrice de celle qui avait été supprimée en 1797 et que, dès lors, les bourses fondées sous l'Ancien Régime au profit d'étudiants de cette dernière devaient, par respect de la volonté des fondateurs, être réservées aux étudiants de la nouvelle université, cette loi donc de 1864 confia à la "Commission provinciale des fondations de bourses d'études du Brabant" la charge d'accepter, de régir et d'affecter à leur but les fondations qui viendraient à être constituées dans la province ainsi que toutes celles qui avaient jadis été établies auprès de l'ancienne Université de Louvain pour des études autres que purement ecclésiastiques: c'est ainsi que l'on retrouve, notamment, parmi les quelque 200 fondations de collèges gérées actuellement par la Commission du Brabant, toutes les fondations dont nous avons plus haut cité le nom des fondateurs: les fondations Breugel, Busleiden, De Bay, Drieux, Van Malder, Milius, Chapuys, les bourses irlandaises et hollandaises; c'est ainsi que l'on mentionne encore, après le nom de telles ou telles fondations, le nom des Collèges auprès desquels elles étaient jadis "annexées"... La Commission gère, en plus, les fondations volantes, anciennes et nouvelles.

Service public d'administration générale décentralisé à l'échelon provincial, placé sous le contrôle et la surveillance du Gouverneur de la Province et du Ministre de la Justice (Administration des Cultes, Dons, Legs et Fondations), la Commission des fondations de bourses d'études du Bra-

bant, composée de sept membres nommés par la Députation permanente du Brabant pour représenter les trois arrondissements de la province, l'arrondissement de Louvain étant représenté par 3 membres, au lieu de deux pour les autres arrondissements, en raison du grand nombre de fondations "de collèges" dont nous avons parlé, fut installée le 18 mai 1865 par M. le Gouverneur de la province. Son premier président fut M. De Longé, président de chambre à la Cour de cassation, choix dont la Commission allait à l'avenir s'inspirer en appelant, dans neuf élections sur treize, un membre de cette haute Cour à sa présidence. Les présidents qui succédèrent à M. De Longé furent, dans l'ordre, M. Ch.-Fr. Beckers, Edg. Hulin, Nap. d'Hoffschmidt, J. Servais, E. Mechelynck, L. Boels, G. Cornil, P. Wouters, E. Daubresse, L. Van Beirs, J.A. Perrichon et le président actuel, A. Meeüs. La vice-présidence est traditionnellement assumée aussi par un conseiller à cette Cour. Les autres membres de la Commission furent et sont tous sans exception des juristes. Le mandat de membre de la Commission est totalement gratuit.

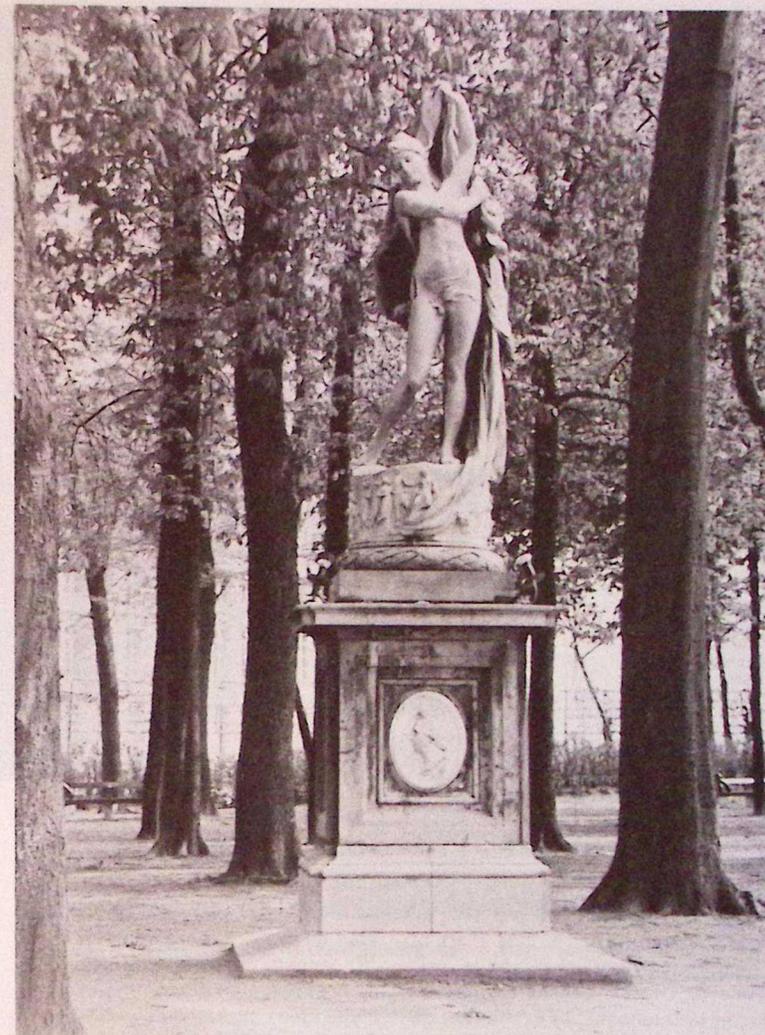
La Commission des fondations de bourses d'études du Brabant administre donc les fondations qui lui ont été confiées. Cette mission est multiple. Elle gère le patrimoine mobilier des fondations (quelque 90 millions de francs placés en titres garantis par l'Etat) et leur patrimoine immobilier (près de 80 hectares de bois, exploités avec l'aide de l'Administration des Eaux et Forêts, et 70 hectares environ de terres de culture données en location), patrimoine dont les revenus seuls assurent, conformément à la loi, et le paiement des bourses et la rémunération de son secrétaire-trésorier. La Commission publie d'autre part, annuellement, la liste des bourses devenues vacantes, seule liste présentant un intérêt pratique pour les demandeurs éventuels. Cette liste indique, pour chacune d'elles, le montant qui sera attribué et payable annuellement, durant la durée normale des études du

titulaire, et elle reproduit les conditions d'obtention particulières à chaque bourse. Le montant des bourses varie de fondation à fondation, en fonction des divers patrimoines: il est, dans le Brabant, des bourses de quelques milliers de francs, il en est de 100.000 francs... Pour que ces montants constituent une aide réelle aux boursiers, la Commission a procédé à plusieurs reprises, en respectant la volonté des divers fondateurs, à la réunion de fondations et donc au regroupement de leurs revenus. La Commission attribue les bourses vacantes (1) en opérant parmi les demandeurs un choix qui tient compte de l'ordre des préférences fixé par les fondateurs, des études entreprises par les demandeurs (les études favorisées varient d'une fondation à l'autre en raison de la volonté des fondateurs et de l'ancienneté de la plupart des fondations: les études le plus généralement favorisées sont les humanités anciennes, (auxquelles par souci d'adaptation, on assimilera sans doute prochainement les études secondaires rénovées), la philosophie, la théologie, le droit et la médecine, certaines études "modernes" pouvant cependant être assimilées à celles-ci. Les bourses pour études d'ingénieur, d'informaticien, des arts de diffusion, et autres études de création récente, font cruellement défaut, quoiqu'il en existe, comme les sept bourses de 100.000 Fr. de la Fondation Lucien De Bay attribuables pour les études d'ingénieur et de doctorat en sciences physico-chimiques, et la Commission serait heureuse d'en voir fonder pour des études répondant aux besoins du monde contemporain et de la qualité des demandeurs eux-mêmes: les fondateurs ont la plupart du temps appelé en premier lieu leurs parents, ce qui oblige les demandeurs invoquant ce titre à produire auprès du secrétariat de la Commission, qui les vérifie, crayons et pièces généalogiques, et ce qui explique la présence, dans les archives de la Commission, de milliers de crayons, souvent consultés. La Commission tient compte également, selon les cas, de

la proximité du degré de parenté, des ressources et charges familiales, des résultats scolaires obtenus par les demandeurs. La Commission reçoit des demandes de parents disséminés dans le monde entier, ainsi que d'Irlande et du Luxembourg (les candidats aux bourses irlandaises et aux bourses de la 1ère catégorie de la Fondation Milius doivent être présentés par les gouvernements irlandais et grand-ducal). Le droit de collation d'un certain nombre de bourses appartient à des parents des fondateurs, appelés "collateurs-parents".

Les bourses pour études artistiques ne sont pas nombreuses, mais comment ne pas signaler, d'une part, la Fondation Delaunois qui, à la suite d'un concours, attribue tous les trois ans, des bourses de 100.000 francs à des peintres, dessinateurs ou graveurs formés à l'Académie des Beaux-Arts de Louvain ou simplement natis ou habitants de l'arrondissement de Louvain, et, d'autre part, l'importante Fondation Godecharle, créée le 15 mars 1871 par Napoléon Godecharle, en souvenir de son père, le statuaire Gilles-Lambert Godecharle, pour favoriser la formation et la carrière de jeunes sculpteurs, peintres et architectes belges susceptibles de contribuer au rayonnement artistique de la Belgique à l'étranger. Les bourses ou "Prix Godecharle", d'un montant de 150.000 francs, sont attribuées tous les deux ans, sur les propositions faites à la Commission par trois jurys d'artistes, aux lauréats des Concours Godecharle qui doivent consacrer le montant de leurs bourses à des voyages ou des séjours d'études à l'étranger. La Commission a célébré, comme il se devait, le centenaire de cette Fondation par une exposition et la publication d'un ouvrage abondamment illustré contenant des notices pour chaque ancien lauréat, notamment sur celui qui est sans doute le plus illustre d'entre eux: Victor Hors-

za. Telle est la mission de la Commission provinciale des fondations de bourses d'études du Brabant, sou-



C'est pour perpétuer le souvenir de son père, le statuaire Gilles-L. Godecharle, en l'honneur de qui fut élevé dans le parc royal de Bruxelles, le «monument Godecharle», oeuvre de Thomas Vinçotte, que Napoléon Godecharle fonda les bourses ou «Prix Godecharle» en faveur de jeunes artistes belges, statuaire, peintres et architectes.

cieuse d'assurer la permanence d'institutions souvent multiséculaires dont la charge lui a été confiée, et de fondations plus récentes, et de leur donner, dans le monde qui est le nôtre, le maximum d'efficacité.

Notes

- (1) Il ne faut pas confondre les "bourses d'études", dont nous parlons ici, et les

"allocations d'études" accordées, sur les ressources de l'Etat, par le Ministère de l'Education nationale, à des conditions fixées par lui (et forcément tout autres que celles évoquées dans cet article). Les demandes tendant à l'obtention d'une allocation d'études sont à adresser, pour les études du cycle secondaire, au Service des allocations d'études de l'administration provinciale du Brabant et, pour les études supérieures, aux bureaux régionaux du Ministère de l'Education nationale.

La renaissance de la Maison d'Erasmus



par Jean-Pierre VANDEN BRANDEN
Conservateur des Musées Communaux d'Anderlecht.

Le 24 septembre 1932, fut officiellement inauguré le "musée d'art et d'histoire d'Anderlecht" en la présence de Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de Brabant et de leur suite, d'une nombreuse assemblée d'édiles communaux, d'hommes de sciences et de lettres, ainsi que de notables anderlechtois.(1) C'était l'heureux aboutissement d'une entreprise difficile, impensable et impossible, menée par un homme habité par une ardeur créatrice extraordinaire. Cet homme, c'est Daniel Van Damme, le fondateur des musées d'Anderlecht,(2) sans qui plus grand-chose du passé de la Commune ne subsisterait sans doute aujourd'hui. Ceux qui l'ont connu se souviennent de cet homme de grande taille, mince et nonchalant, fumant une éter-

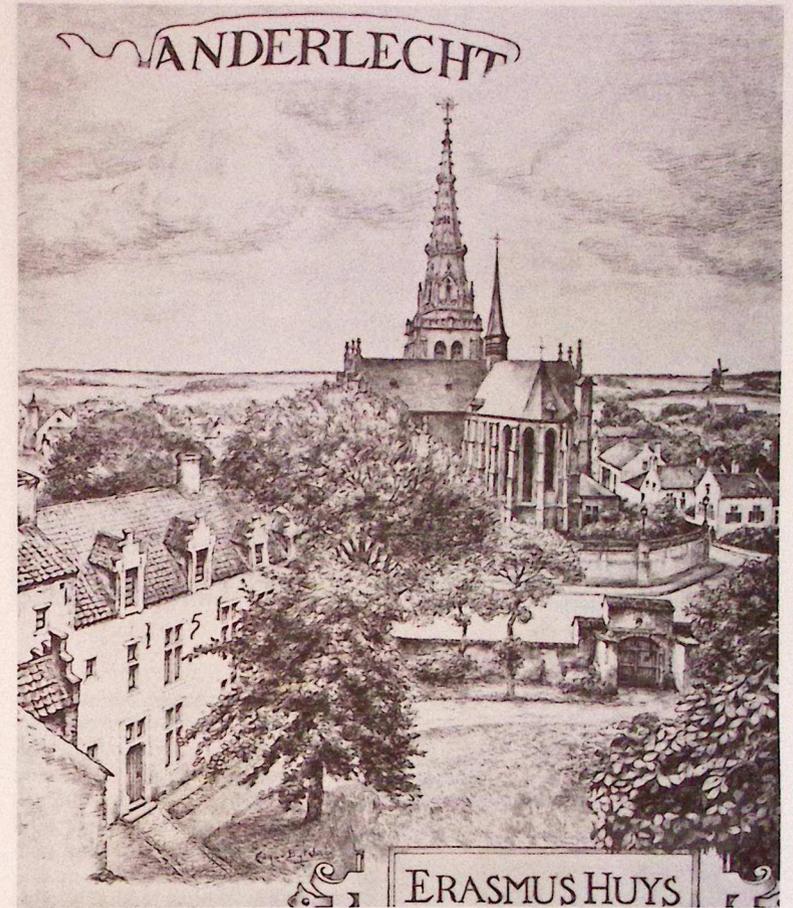
nelle pipe (sa mère prétendait qu'il était né avec ...), au regard perçant et vif, lançant soudain des étincelles sous l'impulsion d'un enthousiasme, d'une idée cocasse ou d'une indignation. Il avait l'esprit prompt et la répartie immédiate. Sa culture était exceptionnelle pour un homme qui n'avait pas "vraiment" été à l'école. Il parlait avec une apparente modestie de lui mais cachait mal sa fierté d'en savoir souvent plus sur tout que beaucoup de "diplômés". Il se disait volontiers autodidacte mais ne se sentait bien dans sa peau qu'avec de grands universitaires, des hommes de lettres, des gens cultivés. Les médiocres l'irritaient. L'intelligence du cœur, alliée à celle de l'esprit, le comblait de joie. C'était un homme attachant et très attaché à ses amis auprès desquels il déploya

Portrait d'Erasmus, par Hans Holbein le Jeune; peinture sur cuivre, diamètre 10 cm.

une inépuisable énergie pour s'en faire aimer, admirer, apprécier. C'était aussi un merveilleux raconteur. Son sens de l'épique, du comique ou du tragique, était si aigu qu'un fait banal, une anecdote quelconque, un événement ordinaire, détaillés par lui, prenaient l'allure d'une œuvre d'art.(3) Il raffina, peaufina, rabotait, spontanément et d'instinct, à mesure qu'il racontait ses histoires et en fonction de ses différents publics. J'admirais notamment sa faculté, souplement fulgurante, de retran-

cher ou d'ajouter un détail pour séduire davantage, impressionner, amuser, voire fasciner son auditoire. Cette caractéristique comportementale présente de l'intérêt pour comprendre ce qui va suivre. Un mot, c'était un poète, un artiste, un inventeur, un écorché vif hypersensible mais d'un équilibre affectif et mental d'une stabilité de montagne. Comment cet homme devint le fondateur de deux musées en l'espace de deux ans, en pleine crise économique, entouré d'une hostilité larvée devant des réalisations "inutiles" et coûteuses, voilà qui confine au génie. Je ne raconterai pas sa vie en détail, quoiqu'elle méritât de l'être, mais moi-même seulement ce qui intéresse notre propos. C'était un garçon, vivant alors à Nimègue, qui avait découvert dans un livre d'art la reproduction du tableau de Hans Holbein représentant Erasmus de Rotterdam devant son écritoire. Daniel Van Damme fut frappé par cette image qui résumait pour lui l'idéal de vie plus délectable qui soit, c'est-à-dire: la solitude, la lecture et l'écriture.

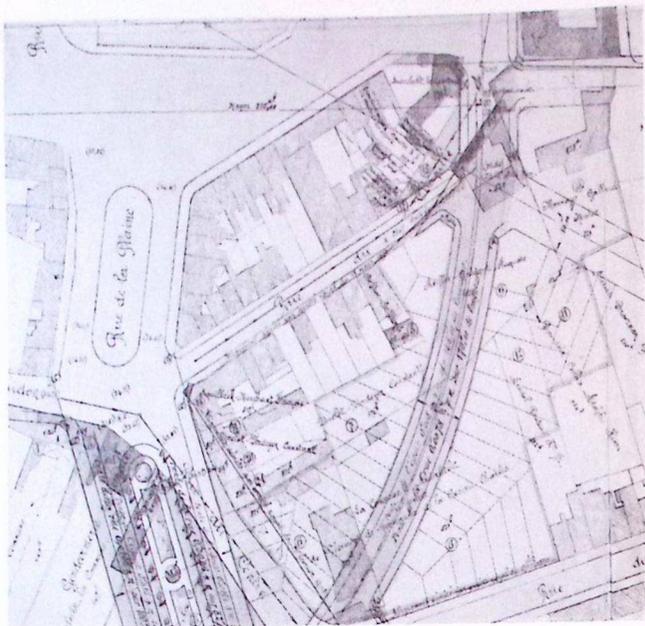
Malheureusement, ses dons intellectuels précoces ne furent pas vraiment perçus par son entourage familial et souffrirent des circonstances dramatiques de sa jeunesse marquée par les «exploits» d'un père fantasque qui oscillait entre une activité concenée qui valait à sa femme et à leur enfant une vie somptueuse dans des hôtels de maître avec voitures et domesticité pléthorique, suivies de débâcles fracassantes et de faillites qui l'incitaient à disparaître à l'étranger. Trois périodes de luxe et autant de dégringolades dans la misère le lessèrent pour longtemps. Ainsi allotté entre les palaces de Londres et d'Amsterdam et les galetas de Lureghem, profondément traumatisé par le chagrin et le désespoir de sa mère, peu préparée par son éducation bourgeoise, paisible et provinciale, à supporter de telles catastrophes, mais plus encore par les crises d'éthylisme de son père qui se noyait



La Maison d'Erasmus, à gauche, la Collégiale des Saints Pierre et Guidon au centre et, à droite, le Vieux Béguinage (d'après une lithographie de Bytebier). 1932.

dans l'alcool chaque fois qu'il échouait dans ses entreprises, Daniel Van Damme se réfugia dans le rêve et éprouva dès lors un besoin viscéral de stabilité et de paix. Ce jeune homme surdoué deviendra un adulte sous-employé puisque, à 18 ans, c'est-à-dire en 1911, sans avoir pu ou voulu terminer des études moyennes, il entra à l'Administration communale d'Anderlecht comme commis avec un traitement mensuel de 70 francs. Quel gâchis, quand on y pense ! Tant de talents divers, tant d'intelligence et de sensibilité, tant de subtilité et

de vivacité d'esprit, pour devenir un gratte-papier, qui pendant des années, fut littéralement terrorisé par un chef-garde-chiourme - tortionnaire - bourreau ! Il obtint, après une grave maladie, de changer de service mais il n'y fut pas heureux non plus car il devait calculer à longueur de journées le traitement des instituteurs alors qu'il avait horreur des chiffres et qu'il n'avait jamais pu compter convenablement ni s'intéresser à rien de ce qui touchait aux finances. Mais, pendant ce temps-là, il dévora des milliers de livres, peignit, dessi-



Ci-dessus: plan cadastral de 1910 avec projet du tracé de la rue de Formanoir (détail). La Maison d'Erasmus est située dans l'angle supérieur droit.
Ci-dessous: Daniel Van Damme en 1925.



na des caricatures avec délices, écrivit des poèmes, des essais, des contes, des romans, fréquentait des artistes et des peintres. Il s'était marié jeune, en 1916, et considéra que ses malheurs se terminèrent le jour où il rencontra sa femme qu'il adora pendant toute sa vie. Ce fut le couple le plus exquis, le plus tendre, le plus uni qui fût jamais et Julia Van Damme, née Capron, contribua beaucoup, par sa présence, ses conseils, sa collaboration, au succès de l'oeuvre qui allait naître bientôt.

Dans ses mémoires,(4) Daniel Van Damme écrivait au soir de sa vie: "Par une sorte de mystère que je ne parvins jamais à élucider, j'étais, je crois, le seul à Anderlecht à savoir qu'il existait derrière le chevet de la Collégiale une "Maison d'Erasmus". Ceci est surprenant car, en 1917, l'Administration communale avait édité à grands frais au cours de la Guerre, un abondant album contenant la reproduction des endroits les plus pittoresques de la Commune, parmi lesquels la Maison d'Erasmus, flanquée, dans les angles, de quatre

petits croquis, dessinés par Friadt, du plus haut intérêt, avait la place d'honneur.

Lithographiés avec soin et imprimés sur beau papier, ces sites ornaient toutes les classes des écoles de la région. En revanche, il est évident que D. Van Damme fut le seul à avoir eu envie d'en faire autre chose qu'une maison d'habitation...

Chez un ami de Paris, riche collectionneur et bibliomane, en furetant dans ses livres, il découvrit une biographie d'Erasmus de la plume d'un certain de Burigni, publiée en 1757, dans laquelle il était établi, preuves à l'appui, qu'Erasmus avait séjourné à Anderlecht.(5)

Toutefois, vers les années 1920, lorsque Daniel Van Damme regardait ce pignon caché par des constructions diverses, son rêve n'aurait pas pu encore se concrétiser puisque cette propriété était occupée depuis longtemps par les descendants d'une famille de notables d'Anderlecht. De plus, le dernier maillon de cette famille, le lieutenant-colonel d'artillerie à cheval Nestor Pierre Joseph MONNOYER de GALLAND de CARNIERES, étant en garnison à Louvain, l'avait louée le 15 décembre 1921, par un bail de neuf ans, en bonne et due forme, à partir du 1er janvier 1922, au loyer annuel de 8.000 francs, (ce qui était normal pour un bien dont la valeur était estimée à 250.000 fr) à Madame Juliette VERHAEGEN, épouse de Monsieur le Comte Henry CARTON de WIART, avocat près de la Cour d'Appel de Bruxelles, qui avait été Ministre de la Justice et Premier Ministre. Cette dame d'oeuvres, présidente de la Société Coopérative "Le Home Familial", n'avait loué "un vieil immeuble datant de 1515 en parfait état d'entretien, avec jardin et dépendances de 16 ares", que pour héberger cette institution charitable. Grâce à la bienveillante sollicitude de Maître Jacques MALHERBE, petit-fils du géomètre-expert (6) qui rédigea le texte du bail, je pus, en octobre 1978, jeter un coup d'oeil sur 9m³ de documents et d'archives divers avant leur destruction. En effet, une dizaine d'immeubles de

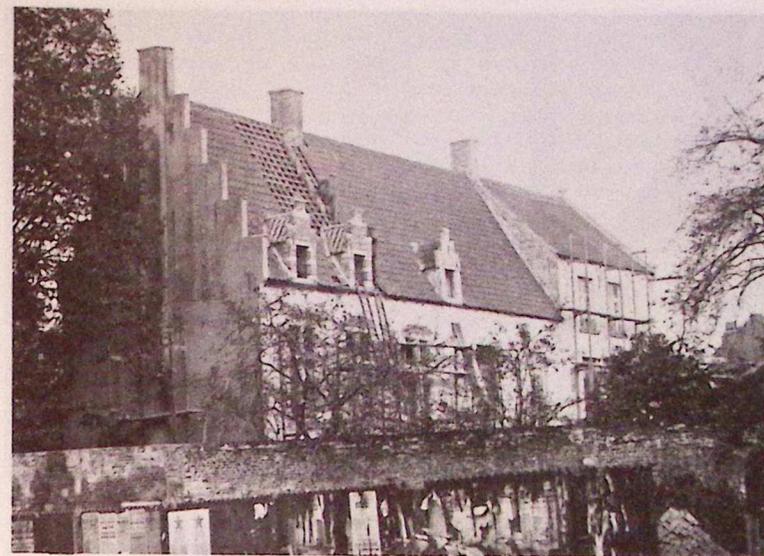
l'avenue Paul Janson étaient sur le point d'être abattus pour permettre la construction de la stupéfiante gare de Métro pour laquelle il fallut ée entrer le vieux centre d'Anderlecht.(7) Et c'est là-haut, dans le grenier de la belle maison portant le n° 12 berceau de la famille Malherbe, que je découvris, par le plus grand des hasards, après plusieurs jours de dépouillement, non seulement le bail dont il a été question ci-dessus mais aussi les minutes de son procès qui, en 1927, opposa Nestor MONNOYER à son locataire, c'est-à-dire Joseph SCHOOFs qui dirigeait ce centre de redressement pour jeunes délinquants.

C'est-ci, dont Emile Malherbe dira dans un style à la fois concis, mesuré et euphémique, qu'ils étaient "peu habitués à manier les choses appartenant à autrui en bons pères de famille", n'avaient pas épargné les cloissis, les fenêtres, les portes et les gouttières du vieil immeuble de 1515 !

Daniel Van Damme n'aura donc jamais su que le vieux militaire prit la décision non irréversible, à la suite de ce procès, de ne pas renouveler le bail à ces occupants ravageurs et d'essayer de vendre son bien le plus vite possible pour n'avoir plus de soucis locaux. Toutefois, un autre événement devait encore s'inscrire dans la destinée de Daniel Van Damme avant que le déclic historique ne pût se produire.

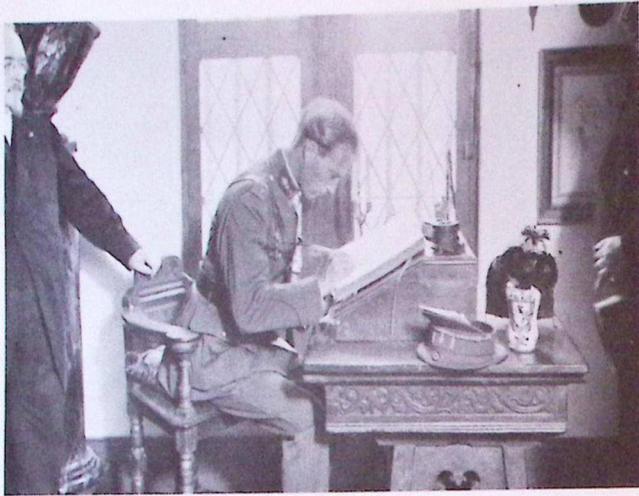
En 1930, le Bourgmestre d'alors, Monsieur Félix PAULSEN,(8) premier maire socialiste de l'agglomération bruxelloise, un dynamique liégeois, voulut commémorer le 50^{ème} anniversaire de la construction de l'Hôtel communal d'Anderlecht(9) et constitua une "Commission d'Art, d'Histoire, d'Archéologie et de Folklore", chargée d'organiser une exposition sur l'histoire locale.

Pour D. Van Damme, il fut l'homme providentiel de sa vie. Un ami de ce Bourgmestre, journaliste au journal "Le Peuple", qui avait appris à le connaître dans un cercle littéraire, lui suggéra de faire appel à ce jeune homme original qui avait la plume

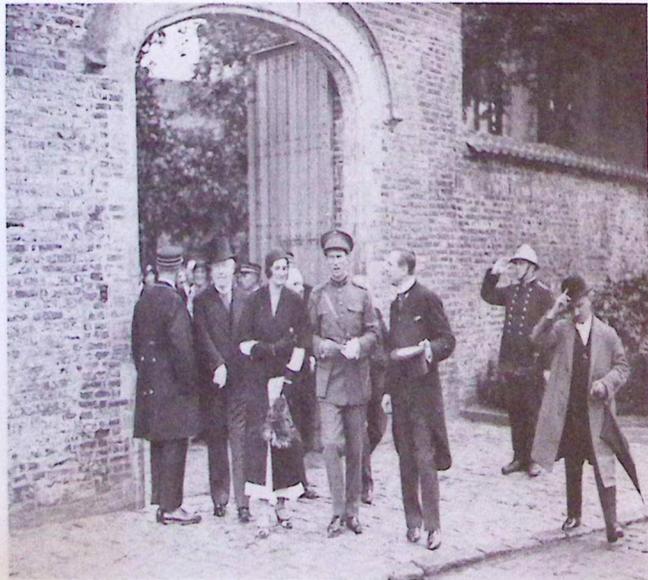


Ci-dessus: Maison d'Erasmus (façade sud). Premiers travaux de restauration. Il faut toujours commencer par le toit. 1931.
Ci-dessous: la restauration des façades est terminée vers la mi-mars 1932. On vient de semer le gazon.





Ci-dessus : S.A.R. le duc de Brabant signe le Livre d'Or de la Maison d'Erasmus.
 Ci-dessous : le couple princier quitte la Maison d'Erasmus pour se rendre au Béguinage. De gauche à droite : le bourgmestre Félix Paulsen, L.A.R. Astrid et Léopold, Daniel Van Damme.



élégante et une vaste culture. Ils se rencontrèrent et ce fut le coup de foudre réciproque. D. Van Damme fut d'emblée nommé secrétaire de cette Commission et un terrible homme d'action se réveilla dans ce rêveur impénitent.

Il organisa une exposition énorme dans les locaux à peine aménagés du Béguinage et de l'Ecole Primaire n° 1 de la rue du Chapelain.(10)

Celle-ci fut inaugurée le 5 juin 1930. Elle attira beaucoup de monde. Dans ses mémoires, D. Van Damme cite le chiffre de 600.000 visiteurs... mais j'ai trop bien connu son lyrisme inné et ses tendances à l'amplification joyeuse pour n'avoir pas eu l'envie de vérifier ces données...

Il y en eut 10.000 mais ce chiffre-là est déjà extraordinaire en soi dans une commune dont le niveau culturel n'était pas des plus élevés. Cette exagération était surtout motivée par le désir de terrasser les sceptiques et les envieux qui pouvaient encore faire beaucoup de mal en ces temps-là.

Ce succès considérable et le goût, ou du moins la curiosité, de ce passé anderlechtois si riche dont peu de gens soupçonnaient l'existence avant cette date, firent merveille et D. Van Damme réalisa la première étape de son irrésistible ascension. Il convainquit le Bourgmestre qui emporta l'adhésion du Collège qui fit décider le Conseil communal de créer un musée permanent et D. Van Damme devint le Conservateur du Musée communal.

Il installa son bureau dans le grenier du Béguinage d'où, par une lucarne, il pouvait "contempler, à une cinquantaine de mètres de là, la vénérable demeure qu'il savait être la Maison d'Erasmus, monument historique classé d'ailleurs (11) et dont les pignons à gradins(12) émergeaient de la cime des arbres séculaires d'un parc, lui-même ceinturé de hautes murailles."

Le hasard (toujours lui !) lui fit un jour ouvrir son cœur à la Comtesse Carton de Wiart du rêve irréalisable qu'il portait en lui depuis son enfance, d'y créer un musée à la gloire

d'Erasmus (dont il n'avait par ailleurs pas le moindre livre, ni portrait, ni gravure).

Celle-ci fut ravie de trouver ce prétexte pour renoncer à la vieille demeure qui n'allait plus pouvoir résister longtemps aux assauts redoutables des Enfants de Justice, commandait alors. A la fin du bail, le vieux colonel mit sa maison en vente. D. Van Damme veillait et F. Paulsen n'osait pas. Dès lors, D. Van Damme travailla quinze heures par jour pendant deux ans pour mener à bien cette entreprise surhumaine mais combien passionnante.

Le 7 juillet 1930, D. Van Damme fait un rapport à Paulsen. En marge de celui-ci, il écrit : "C'est une belle acquisition administrative !" Le 28 octobre 1930, les Sections Réunies des Travaux Publics et des Projets communaux consacrent un texte à l'acquisition d'une "maison d'Erasmus située à l'angle des rues de la Chapelle et du Chapitre."

Il y eut d'abord allusion à un plan de réquisition par zones, approuvé par le Conseil communal le 3 juin 1912, en vue de la création de la rue de Formigny et de l'aménagement des abords de la rue du Chapitre, qui prévoyait l'acquisition d'une maison de campagne d'une contenance approximative de 14 ares 50 centiares. Mais, il nous apprend que "à la suite des négociations entamées par le Collège, Monsieur le Colonel Monnoyer a consenti à réduire ses exigences primitives à la somme de 486.875 francs", et que l'immeuble fut acquis "pour cause d'utilité publique".

Ainsi, le 15 avril 1931, les démarches du méconnaissable, alors âgé de 38 ans, ayant abouti dans tous les azimuts, la Commission Royale des Monuments et des Sites félicita le Collège pour sa heureuse idée d'aménager la maison d'Erasmus en musée."

Le 20 avril 1931, le Collège renonça à faire appel à l'architecte J.J. Van Ysende, spécialiste du néo-gothique, et confia le projet à un jeune architecte, J.J. Van Ysende, spécialiste du néo-gothique, mais assez paradoxalement, pendant plusieurs mois, il fut question de construire dans le flanc latéral du

batiment, donc en faux vieux, une grande salle d'exposition pour les artistes anderlechtois, qui servirait aussi de salle de concert et de conférence. Ce projet fut sans doute abandonné à gros regret parce que la crise économique pesait de plus en plus lourdement et que les frais de remise en état des lieux étaient devenus très importants.

En effet, pour l'achat, en 1931, du Béguinage (164.475 Fr), celui de la Maison d'Erasmus et de ses dépendances, ainsi que les frais d'aménagement, la Commune avait été contrainte d'engager des dépenses dont le montant s'éleva, lors de l'inauguration, à la somme impressionnante de 1.842.061,14 Fr.

De plus, et dans la même foulée, la Commune renonça à son projet de "créer une artère réunissant la rue du Village à la rue du Chapitre".(16) Je vous avoue que j'y vois indubitablement l'influence occulte de mon habile patron(17) qui était tout à fait opposé aussi bien à la construction de cette salle d'exposition qui aurait définitivement dénaturé le site historique par une verrue inqualifiable et plus encore au percement d'une rue sur l'emplacement de ce qui est aujourd'hui le parc du musée. Il dut trouver d'irréfutables arguments pour faire abandonner ces deux projets dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'étaient pas très heureux... Divers corps de métier travaillèrent fiévreusement au parachèvement de la maison qui, malgré ses quatre siècles d'âge, avait recouvert une nouvelle jeunesse et redevenait peu à peu la maison qu'elle avait été. Le revêtement de plâtre et de chaux des murs extérieurs fut enlevé pour mettre au jour les belles briques espagnoles; la toiture fut remplacée; la rampe d'escalier fut refaite et complétée car Nestor Monnoyer, que les transformations apportées à "cet immeuble qui contenait pour lui tant de souvenirs", enthousiasmaient vivement, offrit "le départ de la rampe d'escalier pour commémorer le long séjour qu'y avaient fait pendant 80 ans ses parents et grands-

batiment, donc en faux vieux, une grande salle d'exposition pour les artistes anderlechtois, qui servirait aussi de salle de concert et de conférence. Ce projet fut sans doute abandonné à gros regret parce que la crise économique pesait de plus en plus lourdement et que les frais de remise en état des lieux étaient devenus très importants.

En effet, pour l'achat, en 1931, du Béguinage (164.475 Fr), celui de la Maison d'Erasmus et de ses dépendances, ainsi que les frais d'aménagement, la Commune avait été contrainte d'engager des dépenses dont le montant s'éleva, lors de l'inauguration, à la somme impressionnante de 1.842.061,14 Fr.

De plus, et dans la même foulée, la Commune renonça à son projet de "créer une artère réunissant la rue du Village à la rue du Chapitre".(16) Je vous avoue que j'y vois indubitablement l'influence occulte de mon habile patron(17) qui était tout à fait opposé aussi bien à la construction de cette salle d'exposition qui aurait définitivement dénaturé le site historique par une verrue inqualifiable et plus encore au percement d'une rue sur l'emplacement de ce qui est aujourd'hui le parc du musée. Il dut trouver d'irréfutables arguments pour faire abandonner ces deux projets dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'étaient pas très heureux...

Divers corps de métier travaillèrent fiévreusement au parachèvement de la maison qui, malgré ses quatre siècles d'âge, avait recouvert une nouvelle jeunesse et redevenait peu à peu la maison qu'elle avait été. Le revêtement de plâtre et de chaux des murs extérieurs fut enlevé pour mettre au jour les belles briques espagnoles; la toiture fut remplacée; la rampe d'escalier fut refaite et complétée car Nestor Monnoyer, que les transformations apportées à "cet immeuble qui contenait pour lui tant de souvenirs", enthousiasmaient vivement, offrit "le départ de la rampe d'escalier pour commémorer le long séjour qu'y avaient fait pendant 80 ans ses parents et grands-



Statue d'Erasmus pèlerin.



Maison d'Erasmus : la Salle Renaissance photographiée le matin même de l'inauguration.

parents".(18)
C'est ainsi que la statue d'Erasmus pèlerin revint à son point d'origine. Les 55 fenêtres furent refaites ainsi que les portes ; un porche provenant de la Cité Swinnen, rue Saint Guidon, démantelé précautionneusement, fut réédifié à l'entrée du jardin, à front de la nouvelle rue de Formanoir. L'électricité, le gaz et l'eau donnèrent vie au bâtiment comme sous l'effet d'un sang généreux. Quelle frénésie, quelle agitation, animaient Daniel Van Damme et tous ceux qui l'approchaient ! Ce fut un trait dominant de sa personnalité. Il obtenait de ceux qui travaillaient dans son sillage, par sa douceur autoritaire, sa courtoisie de grand seigneur, son respect du travail du plus humble de ses collaborateurs, qu'ils se donnassent avec allant et sans mesurer leur peine. Peu à peu, l'impatience de l'inauguration gagnait les promoteurs de cette belle entreprise. Une date fut fixée malgré les perspectives de ne pas pouvoir espérer la présence du Roi Albert et de la Reine Elisabeth. En effet, l'inauguration devait avoir lieu impérativement après la Foire Annuelle au Bétail de la mi-septembre. Il faut être Anderlechtois pour com-

prendre cette volonté inébranlable de choisir ce mois faste entre tous dans la vie communale de chez nous...
Le 4 septembre 1932, le Grand Maréchal de la Cour annonça que sa Majesté le Roi ne pourrait pas venir mais D. Van Damme ne se laissa pas démonter pour autant et entreprit immédiatement de nouvelles démarches auprès du Palais. Le même maréchal, par une autre lettre du 16 septembre, fit connaître que le Duc et la Duchesse de Brabant assisteraient à la cérémonie. Au fond, c'était mieux encore car les souverains étaient déjà venus à Anderlecht quelques années plus tôt mais pas encore le prince héritier et sa jeune épouse. Ce fut du délire ! Pendant une semaine, tous les privilégiés communaux qui allaient vivre ce moment historique se préparèrent avec fièvre à la réception.
Le 24 septembre à 15 heures, les voitures solennelles du Palais et des Ministères, celles de "nombreuses personnalités du Monde des Sciences et des Arts"(19), traversèrent un Anderlecht pavoisé pour la circonstance depuis l'Hôtel communal jusqu'au musée. Aux abords de celui-ci, les enfants des écoles agitèrent des dra-

peaux et crièrent longtemps après que les invités eurent disparu dans la propriété: Vive Léopold, Vive Astrid ! Il y eut trois discours.
Le premier fut celui de Monsieur Félix PAULSEN, sénateur, ceint de son écharpe de Bourgmestre, tourné vers la cheminée de la Salle Charles-Quint(20) devant laquelle les princes étaient assis. C'était un orateur brillant, au style puissant, un tribun sûr de son verbe, mais il fut terriblement ému lorsqu'il prononça, devant 125 personnes, les mots : "Monseigneur, Madame, Eminences". Il se reprit toutefois pour dire la suite d'une voix claire : "Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs".
Cet homme de qualité eut à coeur de souligner, au milieu de son discours, les mérites de "notre" conservateur, ce qui, il faut le reconnaître, n'est pas une constante dans les laïus des hommes publics à l'égard de leurs fonctionnaires.
La conclusion de son texte nous révèle la dimension chaleureuse du romantisme de cette homme politique exceptionnel.
"Nous avons à coeur, en créant un musée, de donner aux rouages si complexes d'une administration publique, un couronnement idéal. Notre

populati si dense, si variée, plon-
gée pour la plus grande part, âpre-
ment, dans une vie de labeur, pourra
désormais, aux heures de répit, por-
ter sa curiosité vers des préoccupa-
tions de s'andeur, de beauté et d'art,
qui lui prôneront tangibles sa filiation
avec un glorieux passé".
On ne pouvait pas mieux dire ! On
constate en tout cas que le Bourg-
mestre Paulsen était un optimiste
!(21)
Ensuite, Monsieur Guillaume
MELCKMANS, Echevin de l'Instruc-
tion Publique et des Beaux-Arts, prit
la parole en néerlandais en tant que
mandataire flamand. Il fut non moins
éloquent et analysa très noblement
la pensée pacifiste d'Erasmus.
Enfin, Monsieur Curé d'Anderlecht, Mon-
sieur l'abbé Edouard VAN DER BE-
LEN, manifestement ulcéré par l'absence
de l'explicite du Chanoine
DESSAIA, délégué officiel de Mon-
seigneur AN ROEY, Cardinal Arche-
vêque de Malines (on apprendra par
la suite que ce chanoine avait inscrit
la cérémonie dans son agenda, pour
la suite de la cérémonie suivante) évoqua avec
le remarquable passé d'Anderlecht
le rayonnement que connut jadis
le Chapitre de Saint Pierre,
en particulier au XVIe siècle, puisque
le plus grand des humanistes euro-
péens, Erasmus de Rotterdam, vint y
vivre et y écrire des lettres célè-
bres.(22)
Leurs Allées Royales exprimèrent
leur vive admiration pour l'oeuvre
réalisée, unique dans l'aggloméra-
tion bruxelloise et le merveilleux sou-
rire d'Alfred illumina l'assemblée
conquis par son charme.
Les premiers signèrent le Livre d'Or de
la Mairie, burent une coupe de
champagne (Cuvée Royale, à 40 Fr la
bouteille) et refusèrent gentiment de
goûter x montagnes de petits-
fours qui leur présentèrent plusieurs
fois un instant serveur et quittèrent
la Maison d'Erasmus avec une heure
de retard sur l'horaire minutieusement
tracé par le service du protocole.
Les premiers Bégumiers voulurent alors visiter le
programme. Ceci n'était pas prévu au
e et jeta la panique parmi

les organisateurs et surtout les poli-
ciers d'Anderlecht qui n'avaient reçu
aucune consigne.
Monsieur D. Van Damme parla avec
infiniment d'émotion, pendant des
années, des jeunes princes dont l'ex-
quise urbanité, la simplicité sourian-
te et l'intérêt qu'ils montrèrent pour
ses deux réalisations muséales, le
comblèrent d'une indéfectible recon-
naissance.
Pendant tout ce temps, un concert
de carillon égrenait ses notes légères
et remplit de fierté la population an-
derlechtoise qui ne savait pas que
les lourdes cloches de la Collégiale
des SS. Pierre, Paul et Guidon pou-
vaient aussi jouer de vieux airs... En
réalité, c'était une autre astuce de
Daniel Van Damme qui avait obtenu
d'un certain Monsieur PHILIPS, de
Eindhoven, en Hollande, qu'il instal-
lât gratuitement un carillon électri-
que dans la tour de l'église mais qui
fut enlevé trois jours plus tard.
La fête fut belle, mais ce n'était pas
là l'essentiel. L'essentiel était que la
Maison d'Erasmus existât enfin à nou-
veau. Il faut se rendre à l'évidence
qu'il y eut là une sorte de miracle
puisqu'un rêve impossible, né dans
le cerveau d'un petit garçon, venait
de prendre corps et de transformer
non seulement la vie d'un homme
mais aussi le visage d'une commu-
ne.

NOTES

- (1) Compte rendu de l'inauguration de la Maison d'Erasmus. Annexe 2 au Bulletin communal n° 12. Séance du Conseil communal du 10 novembre 1932. La date erronée du 25 octobre figure inexplicablement à 4 reprises dans le texte, sauf à la fin.
- (2) Le Vieux Béguinage en 1930 et la Maison d'Erasmus en 1932. Il prit sa retraite en 1953. Il mourut le 28 octobre 1967, à l'âge de 74 ans.
- (3) Il participa à un concours littéraire de la Dernière Heure et reçut le premier prix. Un choix de contes fut publié par sa femme en 1972, sous le titre "Le Glouton des Lettres". Préface de Michel de Ghelderode. Edité par Louis Musin.

- (4) Mémoires inachevés, intitulés "Géographie des Rencontres - Images d'une vie" - 1967 - 248 pages dactylographiées.
- (5) M. de Burigny - Vie d'Erasmus. Paris. Chez De Bure-1757. 2 volumes. Il en trouva un exemplaire sur les quais, à Paris, en 1926, pour 18 francs.
- (6) Emile Malherbe fut le 10ème secrétaire communal d'Anderlecht, du 1er janvier 1931 jusqu'au 1er avril 1941. Il fut aussi professeur à l'Ecole Provinciale de Droit administratif.
- (7) Elle sera vraisemblablement inaugurée en automne 1982.
- (8) Il fut le 14ème Bourgmestre d'Anderlecht, du 1er janvier 1927 au 31 décembre 1932.
- (9) L'Hôtel communal d'Anderlecht fut inauguré le 3 août 1879. La date tardive de la commémoration est due au premier impact de la crise économique de 1929.
- (10) Grande bâtisse du XVIIème siècle, ayant abrité le Chapitre d'Anderlecht. Elle fut désaffectée comme établissement scolaire, le 9 septembre 1974, mais servit d'école jusqu'au 30 juin 1976. Elle brûla le 16 septembre 1978 et fut abattue au début de 1982.
- (11) Sous l'occupation allemande, M. Monnoyer avait introduit un dossier de classement et le 15 mai 1918, la Commission Royale des Monuments et des Sites rangea dans la 3ème classe des édifices civils privés une "maison historique sise à Anderlecht, beau souvenir du passé qui a servi de cadre au XVème siècle (sic) à l'existence du célèbre penseur Erasmus".
- (12) Exemple d'amplification: il n'y a qu'un pignon à gradins.
- (13) Auteur, entre autres, de l'Hôtel Communal d'Anderlecht. Voir: Info-Anderlecht - n° 32 - septembre 1979: mon article: La Maison Communale d'Anderlecht a 100 ans.
- (14) Ministre des Chemins de Fer, Postes et Télégraphes pendant près de 20 ans. (Courtrai 1843 - mort le 6 mars 1917, dans son Château d'Anderlecht)
- (15) Ce "square", comme son nom ne l'indique pas, a la forme d'un long triangle.
- (16) Procès-verbal du Collège du 18 septembre 1931.
- (17) Patron, au sens étymologique car, selon son expression familière, je fus son "fils spirituel" de 1940 jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant 27 ans. Je lui succédai le 18 janvier 1954.
- (18) Lettre du 6 janvier 1932 adressée à M. Daniel Van Damme.
- (19) Voir note 1
- (20) D. Van Damme ne garda pas cette désignation et lui préféra peu après: Salle Renaissance, malgré que tout fût gothique.
- (21) C'est doublement vrai car il fut battu quelques semaines plus tard aux élections communales avec le Parti Ouvrier, alors qu'il s'attendait à un triomphe.
- (22) Il y vécut du 31 mai au 28 octobre 1521. Voir article dans la Revue Brabant de 1973- N° 6: La Maison d'Erasmus, par J-P Vanden Branden.

L'École Provinciale des Spécialités Horticoles de La Hulpe

par André HUSTIN

Dans la liberté des champs et des bois, les insectes marient les fleurs suivant leur forme, leur couleur, leur parfum, leur taille. Ils choisissent les espèces les plus propres à s'accorder.

Le saviez-vous? L'abeille sortant du calice d'une capucine passe indifférente au-dessus des pavots les plus somptueux ou des résédas les plus odorants. Elle cherche une autre capucine. Jamais elle ne commet, en effet, le sacrilège de déposer le pollen d'une campanule sur le stigmate d'un narcisse.

Le maître-jardinier l'imité. A chaque fleur, il donne un "mari" digne d'elle, d'une variété différente mais non d'une espèce éloignée. Avec l'aide de ciseaux fins il supprime les étamines de la fleur qui doit produire des graines. Cette fleur, il la recouvrira pendant quelques jours d'un capuchon de gaze puis, enlevant le capuchon, il promènera sur le stigmate de la fleur un petit pinceau chargé du pollen d'une fleur-cousine qui aura retenu son attention. Il pratiquera ainsi l'hybridation artificielle. L'école provinciale d'horticulture de La Hulpe

a réalisé rien que pour la vigne environ vingt mille de ces croisements qui permettent d'améliorer tantôt la forme des plantes, tantôt la couleur ou le parfum des fleurs, voire la saveur des fruits et leur poids.

Les malices de la Nature se joignent souvent ici à l'art, à la poésie, à l'imagination.

"Un jour, dit la légende, une très belle déesse descendit du ciel sur Java. Elle venait apporter aux hommes des sentiments plus délicats. Mais les hommes l'accueillirent par des huées et la pourchassèrent jusqu'au coeur des forêts. Désolée, aux abois, elle laissa glisser sur les rochers le voile dont elle était vêtue. Alors ses poursuivants la reconnurent, lui demandèrent pardon et la supplièrent de leur laisser son voile. Mais la déesse s'en drapa de nouveau et remonta au ciel. Ça et là cependant, quelques fils de soie restèrent accrochés aux aspérités des rochers et ils se transformèrent aussitôt en plantes, si jolies qu'elles semblaient avoir été taillées dans le manteau de la déesse.

"Des fidèles les aperçurent et les dé-

terrèrent pour les transplanter dans leurs jardins. Mais, malgré leurs prières et leurs soins, elles dépérèrent jusqu'au moment où, dans un grand élan d'amour pour l'humanité, la déesse oubliant sa rancœur et... les ressuscita! C'est pourquoi on trouve, encore aujourd'hui, au coeur des forêts javanaises, une orchidée aux feuilles de soie dorée."

Les jardiniers de l'an 2000

Les botanistes ont souvent rehaussé les orchidées par des noms de déesses. Les fleuristes, plus expéditifs, se contentent maintenant de les appeler des "danseuses", des "papillons" ou des "colombes" sans savoir qu'au Moyen Age on prouvait que ces fleurs qui paraissaient des filles de l'air prenaient la forme de corps d'animaux morts, sur lesquels elles poussaient, parfois, aussi bien que sur des troncs d'arbres effondrés. On peut admirer bon nombre d'orchidées parmi d'autres plantes de tout genre à l'École Provinciale de La Hulpe où l'on prépare non seulement

fleurs, fruits et légumes, mais encore ceux qui choisissent d'y consacrer leur temps et même leur vie: les jardiniers de l'an 2000.

Où est l'école? Le public peut la parcourir librement tous les premiers dimanches de mai, juin, juillet, août et septembre.

Elle est située 5, rue des Combattants à La Hulpe. Sa direction siège cependant 17, rue Saint-Nicolas, à l'Institut de Recherches Agricoles et Horticoles qui lui fut adjoint.

"Notre école est sortie des limbes en 1911, nous dit le directeur M.M. Lecomte, mais elle ne s'est ouverte qu'en octobre 1913. On l'appela alors École de Viticulture et d'Arboriculture. Le député permanent Charles Gheude avait pressenti son utilité. L'horticulture promettait des lendemains prospères et la culture de la vigne en serre se développait rapidement à Overijse et Hoeilaart. La guerre de 1914 pesa vite et lourdement sur la destinée des profes-

seurs. Si bien que les activités scolaires furent suspendues pendant plus de quatre ans.

"L'école ressurgit en 1921 comme "École Moyenne d'Horticulture". Les élèves, qui n'étaient qu'une bonne douzaine au début, crurent à la mesure du siècle: vingt en 1920, trente en 1930, quarante en 1940, quatre-vingts en 1981.

"Curieux détail, l'écrivain Camille Lemonnier vécut ici de 1883 à 1894, dans une maison maintenant disparue et qui dominait la colline et la vallée où serpente l'Argentine près du bois d'Hennessy. Un médaillon, relevé en bosse, dû à Dolf Ledel et sculpté dans la pierre, rappelle que l'auteur de "La Belgique", de "Un mâle", de "Au coeur frais de la forêt" promenait ici sa forte carrure, tantôt au bord des étangs, tantôt vers les bois environnants. Aujourd'hui, outre nos trente serres-dont certaines sont mobiles sur rail- nous disposons de deux hectares de cultures et d'une petite station de météorologie. Nous

avons tenté la culture du raisin sans terre, c'est-à-dire sur gravier siliceux et eau enrichie de nourritures précises.

"Cela a aiguisé singulièrement nos connaissances sur la croissance, les maladies et même la conservation du raisin. Nous avons réalisé aussi quelque 20.000 pollinisations. Nous faisons parvenir nos plantules au domaine de Vassal, entre Marseille et Sète, d'où nous ramenons nos meilleurs sujets pour les greffer. C'est ce qui a conduit à la commercialisation de la Baie d'Or, un raisin blanc non musqué de haute productivité..."

La galopade

En bavardant plus avant avec M. Lecomte, l'impression que nous retenons est que les changements apportés à l'horticulture tiennent de la galopade plus que du cheminement. Les difficultés ne manquent pas, en effet, ici comme ailleurs.

L'école provinciale développe la floriculture, la culture maraîchère, la culture fruitière, l'arboriculture ornementale, voire encore la viticulture. Le labo de l'institut de recherche voisin fait des analyses de sol. L'effectif scolaire compte un quart de jeunes filles. L'Amicale des anciens et le Cercle horticole retournent volontiers sur la colline...





Ci-dessus: presque toutes les dix serres à fleurs disposent en fonction automatisée du chauffage de l'air et du sol, de l'aération, l'arrosage, l'ombrage et la nébulisation automatiques.

Ci-contre: aimée des arts -puisque'elle abrita Camille Lemonnier et fut aimée des poètes de La Jeune Belgique- la colline s'orne d'un nu de F. Bremaeker, que voici, et d'un "Gallée" de Jef Lambeaux.



La Communauté Economique Européenne a facilité l'entrée en Belgique de fruits, de fleurs, de légumes et de plantes produits avec la chaleur du soleil en Italie et en France ou grâce à une mécanisation dynamique aux Pays-Bas et au Danemark. En outre, voici que les Japonais, les Africains du Sud se mettent à produire raisin et fleurs. L'informatique, la robotisation s'insinuent de plus en plus dans les entreprises qui diminuent en nombre mais s'étendent en surfaces, devenant des multinationales équipées comme l'industrie et qui "font le chrysanthème" et les plantes vertes en répartissant les différentes

opérations de la croissance, jusqu'à l'emballage, entre les spécialistes de plusieurs pays. Ces vagues d'assaut bouleversent nos marchés. Elles mettent en difficulté la culture belge de la vigne en serre, voire celle des tomates en primeurs. Une reconversion, étudiée à La Hulpe avec un comité de l'IRSIA, s'opère vers les fleurs coupées. Ainsi est né le "Tuinbouw" d'Overijse, directement issu de la petite école provinciale. L'avenir de celle-ci est assombri pourtant par la loi du 24 décembre 1980 qui force le regroupement des petites écoles pour former de grosses unités, chose difficile à réaliser en Wallonie horticole où les enseignants voient mal comment atteindre les normes obligatoires pour bénéficier des subventions.

En pleine expansion

Mais La Hulpe ne baisse pas les bras pour autant ! Comment se présente l'avenir pour les jeunes garçons et les jeunes filles qui sont là penchés sur graines, mystères arboricoles, fruits de demain, légumes, pépinières, arrosages, fumures et chauffages ?

L'école est en pleine expansion. Elle a de nombreux débouchés sur les entreprises de jardin, les commerces de fleurs, l'outillage horticole, les pesticides, l'environnement des châteaux, les espaces verts des communes, des villes, des provinces et de l'Etat. Certes, la commotion du franc belge pèsera sur les voyages à l'étranger. Mais n'aboutira-t-elle pas aussi au retour à la terre des "vacanciers à la ferme" ? L'accroissement des loisirs doit normalement favoriser la renaissance des plate-bandes, si pas des potagers. Les statistiques de la Maison Idéale ne montrent-elles pas que l'amélioration du home va de pair avec la consommation accrue de fleurs et de plantes d'ornementation ? Il en va de même dans presque toute l'Europe.

Mais n'oublions pas les jeunes. Citons maintenant, à l'intention des futurs horticulteurs, quelques chiffres qui en disent long et qui nous vien-



Les élèves produisent divers légumes sous verre: salades, aubergines, poivrons, piments, melons, concombres. Un wahrenhuis (serre double ou triple roulant sur rail) leur permet d'assimiler des cultures successives au rythme des saisons.

ment officiellement de l'Institut Economique Agricole.

En 1980, les dépenses moyennes par ménage, en fleurs coupées, sont passées de 1.062 F. à 1.169 F. dans l'agglomération bruxelloise, ce qui représente un progrès de 10 pour cent. En Flandre, le prix des bouquets par ménage est passé de 938 F. à 969 F, soit plus 3 pour cent. En Wallonie, on constate une diminution de 842 F. à 775 F.: moins 8 pour cent.

Les roses tiennent toujours ("l'espace d'un matin") la tête dans ces dépenses, 19 pour cent contre 16 aux oeillettes, 11 aux chrysanthèmes, 9 aux frésias, 8 aux gerberas et 5 aux tulipes. On achète en général deux fois plus dans les grandes villes qu'à la campagne. Les jeunes femmes, plus que quiconque, forment les chevilles ouvrières de ce progrès qui-le croirait-on ? - se monte à une dépense annuelle de 3 milliards de francs ! Comparons avec les plantes en pot. Voici les chiffres.

Dans l'agglomération bruxelloise, les "pots de fleurs" progressent de 37 pour cent, s'il vous plaît ! En Flandre,

on enregistre une baisse de 3 pour cent ; tandis qu'en Wallonie la dépense moyenne des ménages gonfle de 32 pour cent. Mais affinons l'analyse. En réalité, malgré cet envol, les achats de pots pour les domiciles privés ont tendance à la baisse: moins 6 pour cent. C'est donc une ruée invraisemblable sur les chrysanthèmes de la Toussaint qui a fait monter l'achat, de 69 pour cent. Chiffre d'affaires annuel des plantes en pot: plus de 2 milliards de francs. A cela s'ajoute 1,7 milliard pour les compositions florales qui souvent ne s'acquiescent qu'à titre de cadeaux.

Haut et bas du légume

Mais voici du nouveau. Autour de la capitale les grands magasins et les boutiques d'alimentation accaparent maintenant 26 pour cent des ventes en fleurs coupées et 42 pour cent des ventes en plantes en pot. Même phénomène, un peu moins marqué, en Wallonie. En revanche, en Flandre la vente des grands magasins et des spécialistes de l'alimentation totali-

se 16 pour cent pour toutes les ventes de fleurs. La distribution flamande reste donc plus traditionnelle.

Autre aspect de l'horticulture. Les cultures maraîchères et fruitières exigent moins de surface qu'autrefois. Cette réduction est de 20 pour cent pour les produits sous verre, de 30 pour cent pour les légumes frais et de 50 pour cent pour les légumes destinés à la conservation ou à la mise en boîte. Les progrès techniques ne compensent pas ce ratinage des entreprises si bien que la valeur réelle de la production subit un tassement.

Il y a dix ans le witloof en Brabant jouissait d'une renommée irradiante. Hélas! l'élargissement des aéroports, la construction des autoroutes et de leurs échangeurs a singulièrement rogné les surfaces brabançonnaises. Il en résulte une moins value au bénéfice de la Flandre Occidentale et spécialement de Roeselare (Roulers) et sa région.

Le patient remplacement des arbres de haute tige en arbres de basse tige a eu pour effet de réduire aussi les surfaces des cultures fruitières (elle est de 12.000 hectares au lieu de 16.000 en 1974), mais il est question d'ajouter plusieurs milliers d'hectares en 1983.

Même diminution de surface pour les cultures fruitières sous verre, pour des raisons économiques.

Malgré cela, jugez-en, la production des fruits est passée en quelques années de 360 mille à 436 mille tonnes. Les pépinières aussi ont progressé, de 15 pour cent en sept ans.

Bref, l'avenir n'est pas dramatique dans les jardins. Les nuages sombres s'éloignent. Les curieux qui veu-

En haut de la page: voici les jardiniers de l'an 2000. Ils travaillent le compost en y mêlant des débris organiques hors d'usage dont la décomposition est difficile. En l'arrosant et en y ajoutant de la chaux, ils accentueront la nitrification grâce à laquelle les principes utiles que renferme la matière organique seront assimilables par les plantes.

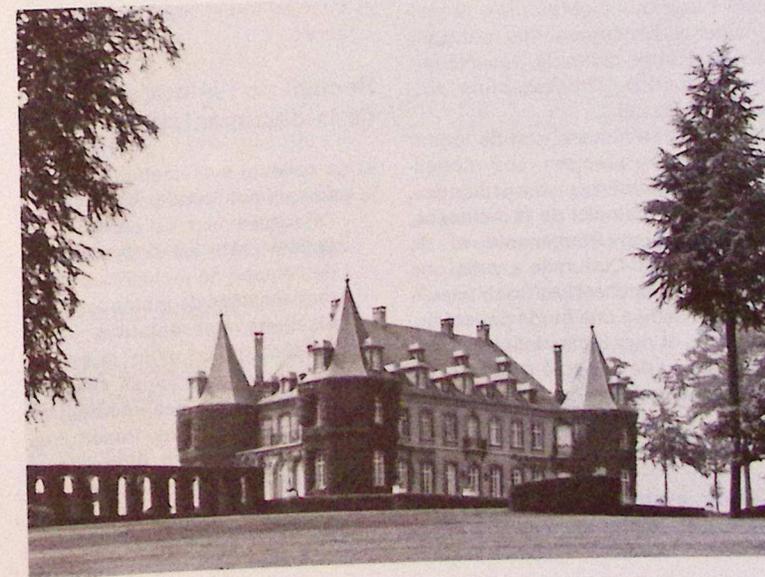
Ci-contre: près de l'entrée de l'Ecole provinciale, le Mémorial Camille Lemonnier.



Ci-dessus: en "fruitière" le palissage est réalisé en contre-espallier, entre piquets. Sont taillés des cordons verticaux et horizontaux, des formes en U et des palmettes Vertier qui satisfont tant pour l'esthétique que pour le rapport.

Ci-contre: à quelques encablures de l'école provinciale, le superbe Domaine Solvay (220 hectares) enchante tous les amoureux de la nature.

lent visiter l'école peuvent aussi le faire en groupes, à condition de prévenir la direction. Il y a des visites guidées. Et La Hulpe n'est pas loin du beau lac de Genval, ni du château de Rixensart ou du fameux domaine des Solvay, maintenant ouvert au public entre La Hulpe et Groenendaal, le long de la route provinciale Bruxelles-Villers-la-Ville.



De la nécessité de l'information et de la documentation socio-culturelles

par Roger DELDIME

Coordonnateur de l'Equipe de Recherches
du Service "Jeunesse-Culture" de la Province de Brabant

Considérant que la documentation socio-culturelle est diffuse et trop souvent ignorée de ses utilisateurs naturels, la Province de Brabant ne croit pas chimérique de réunir les documents les plus complets en la matière, de les gérer et de les tenir à la disposition de tous ceux qui y sont intéressés par leur fonction ou leur engagement (directeurs d'école, travailleurs sociaux, conseillers d'orientation, animateurs de foyers culturels, bibliothécaires... mais aussi le public désireux d'obtenir des renseignements concernant les possibilités de loisirs culturels, les équipements sportifs, l'infrastructure scolaire et sociale).

Afin d'être en mesure, soit de fournir des réponses précises, soit d'orienter des démarches plus spécifiques, le Service Provincial de la Jeunesse, de l'Education Permanente et de l'Action Socio-Culturelle a créé une "Equipe de Recherches" qui, depuis 1973, procède à une étude des infrastructures et des organisations socio-culturelles de l'Agglomération de Bruxelles et du Brabant wallon.

Objectifs

L'étude systématique des équipements et activités socio-culturels poursuit les objectifs suivants:

- constitution d'un outil d'information destiné à toutes les personnes engagées dans l'action socio-culturelle;
- valorisation du patrimoine existant;
- connaissance objective (et non empirique) de la réalité socio-culturelle;
- établissement d'un inventaire permanent selon des critères précis (secteurs et catégories d'activités);
- mise en évidence de certaines lacunes.

Recueil de l'information et de la documentation

- La collecte systématique des documents est fondée sur:
 - l'établissement de contacts réguliers entre les collaborateurs de l'équipe de recherches et les responsables de toutes les organisations représentatives;
 - la constitution d'un inventaire de toutes les sources susceptibles de fournir des informations (presse, annuaires, répertoires, rapports d'activité, études...).
- La classification des informations. C'est par la technique de l'analyse de contenu que les informations

sont dépouillées, analysées et classées.

Certaines données socio-culturelles font en outre l'objet d'enquêtes complémentaires et spécialisées (exemple: identification des lieux d'hébergement).

- La mise à jour permanente des informations.

Le domaine des activités socio-culturelles étant particulièrement mouvant, il importe de recontacter systématiquement les responsables des institutions représentatives et de renouveler annuellement les documents d'information.

Secteurs et catégories d'activités

Quatre grands secteurs permettent actuellement de regrouper les différentes catégories d'activités.

a) Secteur scolaire

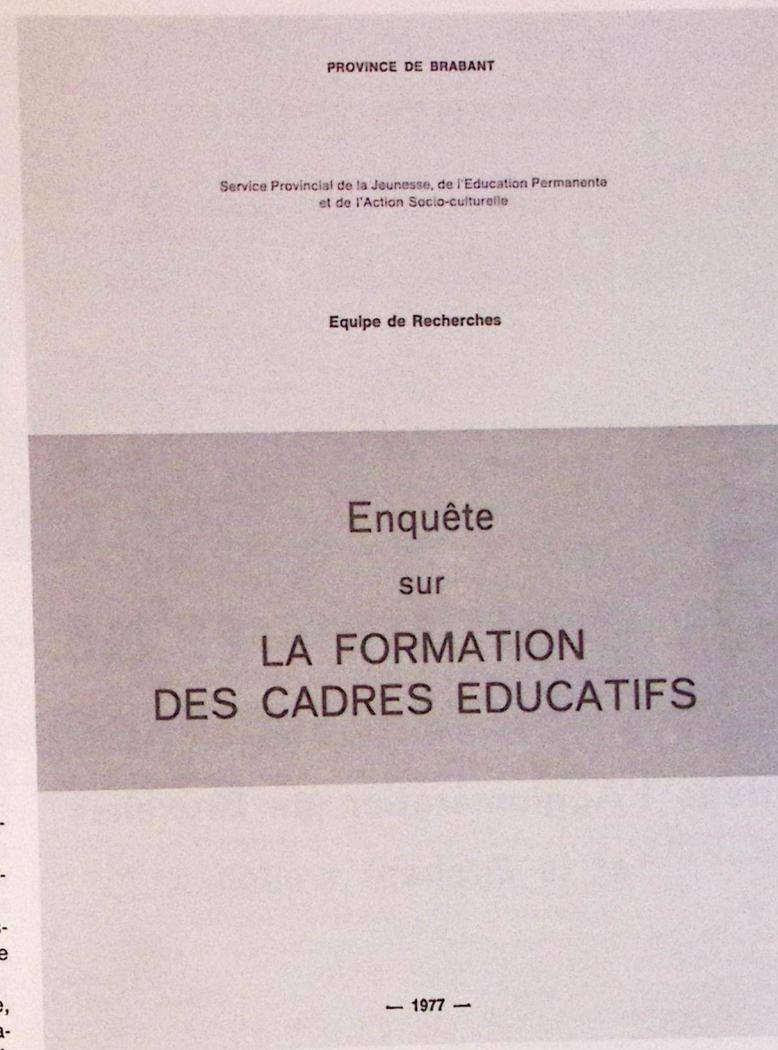
- Enseignement gardien
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire rénové et traditionnel: général, technique, artistique et professionnel
- Enseignement spécial primaire et secondaire

- Années préparatoires et jurys d'Etat
- Enseignement supérieur non universitaire: agricole, artistique, économique, paramédical, pédagogique, social, technique, professionnel secondaire complémentaire
- Enseignement supérieur universitaire
- Enseignement de promotion sociale secondaire et supérieur
- Formation professionnelle
- Enseignement privé
- Enseignement par correspondance
- Formation et cours de promotion sociale au sens large, recyclage
- Formation de cadres éducatifs
- Guidance psycho-médico-sociale, orientation scolaire et professionnelle
- Parascolaires
- Associations de parents

b) Secteur culturel

Regroupe associations et infrastructures concernant:

- un instrument de culture déterminé:
 - audiovisuel, vidéo, cinéma, disque, télévision, radio, presse écrite, livre;
 - littérature, théâtre, musique, chant choral, danse, folklore, patrimoine culturel, arts plastiques, tourisme;
- une population déterminée:
 - enfants, jeunes, troisième âge, femmes, immigrés, handicapés, parents, élèves, professeurs....
- une problématique déterminée:
 - animation socio-culturelle, éducation permanente;
 - diffusion culturelle;
 - centres et ateliers créatifs;
 - formation de cadres et d'animateurs;
 - protection de la nature, environnement, qualité de la vie;
 - paix et justice;
 - organisations philosophiques,



associations confessionnelles et laïques;
-Organisations internationales

c) Secteur sportif

- Fédérations et clubs
- Equipements

d) Secteur social

- Assistance, aide et entraide sociales;
- assistance publique;

institutions médicales et hospitalières;
oeuvres et services médico-sociaux;
lutte contre les maladies sociales;
hygiène mentale;
handicapés;
assistance aux délinquants adultes et aux vagabonds;
invalides civils et militaires, victimes de la guerre;
troisième âge;
enfance;
jeunesse;

PROVINCE DE BRABANT

Service Provincial de la Jeunesse

Equipe de Recherches Psychosociologiques

LES EQUIPEMENTS ET LES ACTIVITES PARASCOLAIRES dans l'Agglomération de Bruxelles et le Brabant wallon

Résultats d'une enquête

1974 - 1975

femmes et jeunes filles ;
famille ;
épargne, crédit, logement, tourisme social ;
belges à l'étranger, étrangers en Belgique ;
institutions et oeuvres diverses ;
-Prévoyance sociale et relations du travail
-Organisations internationales

Opérationnalisation : création d'un Centre d'Information et de Documentation socio-culturelles

Un inventaire socio-culturel permanent n'a de sens que s'il peut être mis au service des personnes et institutions intéressées.

La masse des documents à traiter et à ordonner requiert non seulement une organisation de bureau bien étudiée mais aussi une informatisation progressive des données de base (pour chaque catégorie d'activité ou d'institution au sein de chacun des quatre secteurs).

Le Centre de Documentation comprendrait ainsi :

- a) des études et des fardes thématiques ;
- b) des dossiers de presse ;
- c) des fichiers documentaires ;
- d) des livres, des revues et des journaux.

Un bulletin périodique d'information sur les documents disponibles devrait, en outre, être largement diffusé.

Ainsi conçu, le Centre de Documentation contribuerait :

- a) au regroupement des informations éparses, souvent inutilisées malgré leur intérêt (informatique) ;
- b) à la définition des besoins primordiaux dans les matières socio-éducatives et socio-culturelles ;
- c) à la réalisation d'une animation culturelle dynamique basée sur la connaissance de la réalité socio-culturelle.



Une partie de l'équipe de recherches psycho-sociologiques au travail.

Le problème essentiel et actuel consiste donc à mettre en oeuvre une documentation acquise au fil des années par l'Equipe de Recherches. Cette opérationnalisation est justifiée — nous le répétons — par la double nécessité de répondre à des demandes de plus en plus nombreuses du public et des services de la Province.

Il s'agit, d'une part, d'orienter les personnes et les organisations qui s'adressent au Centre, véritable dispatching de l'information culturelle, vers les instances spécialisées. Tel animateur de mouvement de jeunesse désireux de projeter des films pour enfants sera renseigné sur les grandes organisations qui éditent des catalogues et pratiquent le prêt. Telle organisation sera informée sur les services éducatifs de nos grands musées. Etc.

Compte tenu du fait que, d'autre part, la Province de Brabant est étroi-

tement mêlée à l'organisation et à la vie de nombreuses institutions socio-culturelles, il semble naturel que ces dernières alimentent régulièrement le Centre en dossiers et en documents afin d'enrichir ses possibilités d'information.

Le culturel s'étendant progressivement au social — c'est un phénomène de société — l'information et la documentation à recueillir systématiquement débordent singulièrement des secteurs culturels stricto sensu pour toucher aux multiples secteurs sociaux. Le Centre devrait donc être en mesure de pouvoir préciser les démarches à effectuer pour organiser les loisirs actifs des personnes du troisième âge, pour participer à la rénovation urbaine ou à la protection des monuments et des sites, etc. L'Equipe de Recherches procède à l'établissement d'un inventaire permanent (collecte organisée des informations). Le Centre d'Information et

de Documentation socio-culturelles pourrait devenir un organe de diffusion de ces informations.

Pour être efficace, cette nouvelle infrastructure devrait être fondée sur :

- la collaboration de permanents (transformer ce qui était occasionnel en une structure régulière) ;
- le traitement rationnel de plusieurs dizaines de milliers d'informations mouvantes en recourant à l'informatique légère ;
- la création de liens permanents avec d'autres infrastructures existantes (exemple : catalographie informatisée des bibliothèques principales).

Ainsi conçues et réalisées, l'information et la documentation socio-culturelles constituent non seulement un véritable service public mais sont à même également de fournir des bases objectives à l'élaboration de toute politique culturelle.

Réflexions sur la conservation des monuments historiques

par Victor-Gaston MARTINY
Membre de l'Académie

L'engouement pour les monuments du passé ne date guère que du siècle dernier lorsque, sous l'impulsion des écrivains romantiques et l'action de sociétés d'*antiquaires*, l'architecture médiévale se dépouilla peu à peu de la fâcheuse épithète de "barbare" dont l'avait affublée les romanistes. Et si, dès lors, on se mit partout en Europe occidentale à restaurer les édifices gothiques jusqu'à les réinventer quelquefois, en Belgique, ce n'est qu'en 1931 (il y a donc à peine cinquante ans) qu'une loi permit d'envisager leur sauvegarde pour autant qu'ils fussent d'intérêt national et présentassent un caractère historique, artistique ou scientifique. Aujourd'hui en raison de la répulsion grandissante pour les formes dénudées et souvent indigentes héritées de l'architecture moderniste, ressentie par une population, par ailleurs, de plus en plus inquiète de l'ampleur des démolitions provoquées par une politique de grands travaux de génie civil ou le manque de scrupules de certains promoteurs immobiliers, le souci premier du législateur est largement dépassé et, la régionalisation aidant, la notion même de monument s'est étendue aux plus humbles productions vernaculaires, aux bâtiments industriels désaffectés, voire aux constructions sans au-

cun intérêt particulier si ce n'est celui de faire partie d'un ensemble dont l'échelle, le rythme ou le pittoresque assurent au promeneur un sentiment sécurisant.

Il n'y a donc rien d'étonnant que par le truchement du "classement" - seule arme de défense possible prévue par la loi - on ait davantage protégé d'édifices depuis qu'un arrêté royal pris le 13 décembre 1968 scinda la Commission royale des monuments et des sites en deux institutions autonomes.

Où la chose se corse, c'est que la sauvegarde du patrimoine architectural étant elle-même depuis lors culturelisée, la vitesse de croisière du classement, au titre de monument, n'est plus la même dans le Nord que dans le Sud du pays. Non pas qu'une de ces deux régions soit plus riche que l'autre en témoignages matériels du passé, mais parce que les moyens y sont désormais particularisés. De plus, le sentiment esthétique n'est pas nécessairement le même de part et d'autre d'une frontière, futile seulement linguistique.

Cette situation, probablement irréversible, est surtout sensible dans la province de Brabant que se partagent les deux communautés: depuis la scission de la Commission royale

des monuments et des sites, il n'y eut que 52 arrêtés de classement de bâtiments érigés dans son arrondissement wallon contre 269 dans ses deux arrondissements flamands.

Certes, ces chiffres devraient sans doute être objectivement pesés compte tenu de l'étendue des territoires considérés (un tiers, deux tiers) ou de la densité de leur population (290.441 - 931.120 habitants au 31 décembre 1980), voire celle de leur domaine bâti (statistique non connue). Toujours est-il qu'en dehors d'une compétence d'avis, les édiles provinciaux, avec le montant d'une intervention financière qui leur est dicté par arrêté royal, se voient-ils ainsi imposer, de l'extérieur, un déséquilibre certain.

Quant à l'agglomération de Bruxelles, cœur de la Province, actuellement limitée à 19 communes, si de récentes dispositions y font dépendre le classement des monuments du pouvoir central - donc de deux ministres linguistiquement étiquetés, en l'occurrence ceux de l'Education nationale - la gestion des affaires touchant le patrimoine architectural y est encore dans les nimbés: sont-ce deux ministres nationaux qui devront s'en préoccuper, ou sont-ce les deux exécutifs régionaux qui procèdent déjà différemment, rappelons-

le, tant sur le plan législatif que méthodologique.

Mais, par-delà ces distinctions politico-administratives - souvent source de chicaneries - la question primordiale n'est-elle pas de savoir si les moyens existent pour faire face aux frais énormes qu'entraînent (dans l'optique actuelle) les travaux rendus nécessaires aux monuments classés qui vont proliférant? Etant donné la conjoncture, il est permis d'en douter!

Dès lors, pour ne pas perdre le bénéfice de l'intention fort louable de sauvegarder le maximum de monuments jugés dignes d'être remarqués, ne faudrait-il pas reconsidérer la manière d'intervenir en vue de leur conservation?

Par exemple assagir - pour ne pas dire enrayer - la tendance encore tradi-

tionnelle chez nous de vouloir restituer - souvent hypothétiquement - l'état primitif des monuments. Ou encore se refuser le luxe du rétablissement toujours contestable de l'unité de style, procédé qui efface à tout jamais les acquis de générations successives, témoins irréfutables de l'histoire des monuments.

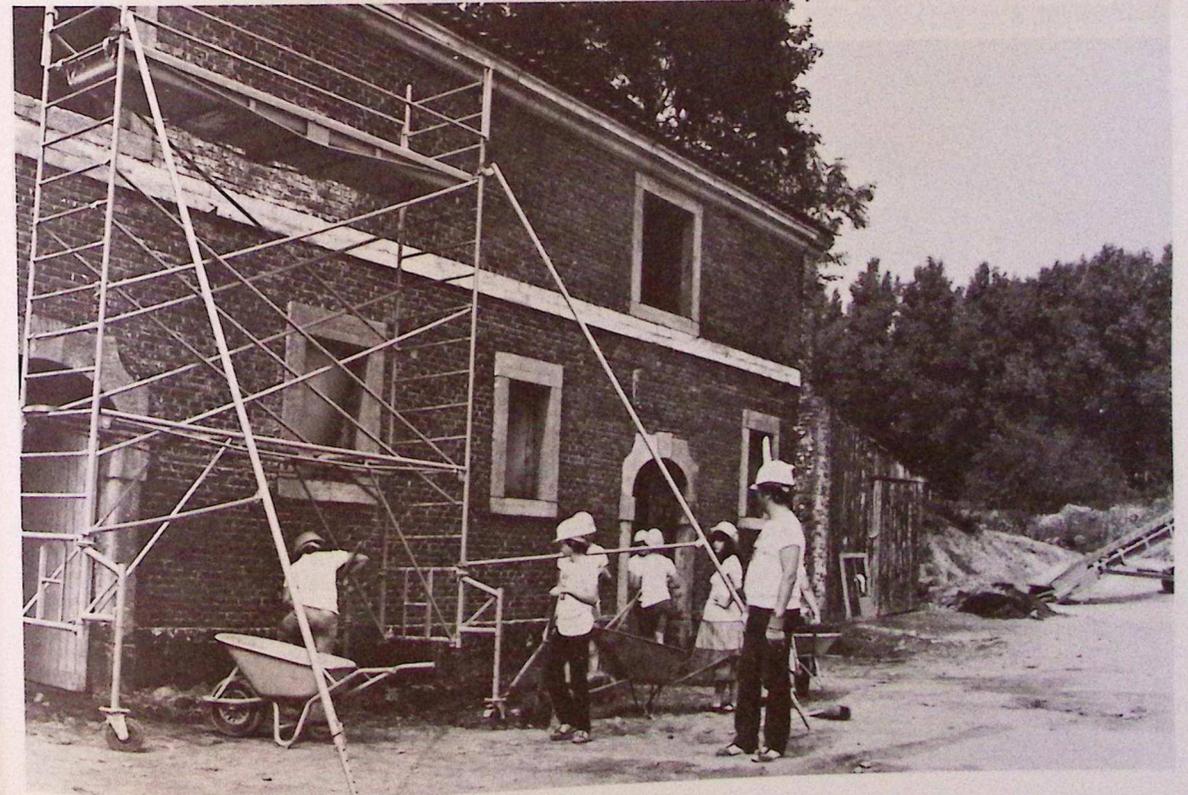
Dans ce double but, la *Commission royale des monuments et des sites* et la *Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen* ne devraient-elles pas inscrire en lettres d'or à leurs frontons respectifs ce mot déjà ancien de Didron selon lequel "il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir?" Car l'essentiel, après tout, n'est-il pas de transmettre à nos successeurs un héritage monumental non tronqué

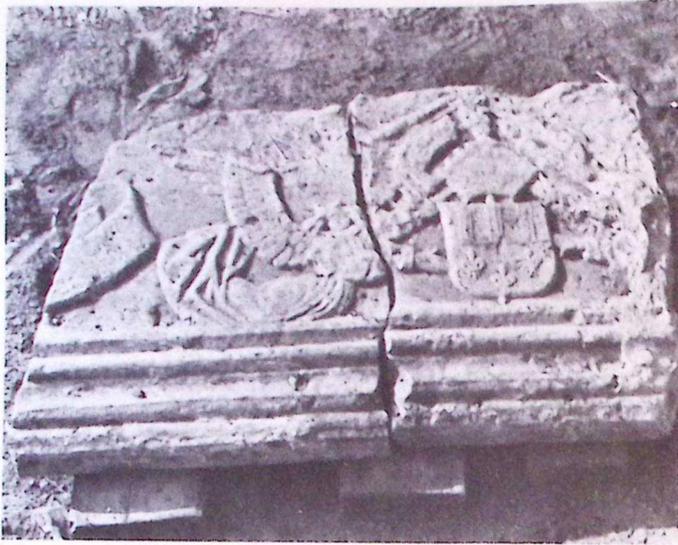
qui leur réservera le même plaisir intellectuel que nous éprouvons à lire dans la pierre l'évolution du savoir - faire des artistes et des hommes de métier qui ont imaginé l'histoire?

Paradoxalement, la crise économique que nous subissons pourrait avoir des effets bénéfiques dans le domaine de la protection du patrimoine architectural: c'est le respect, faute de moyen financier à la travestir, de l'authenticité des documents de pierre, de brique et de bois que nous souhaitons sauver de l'oubli.

Mais ne nous leurrions pas! Une sauvegarde efficace ne sera possible que si l'on veille à un entretien constant. Le remplacement d'une tuile faîtière ou de quelques ardoises, le nettoyage des chéneaux ou le dégorgement des égouts obstrués sont des travaux peu coûteux qui peuvent

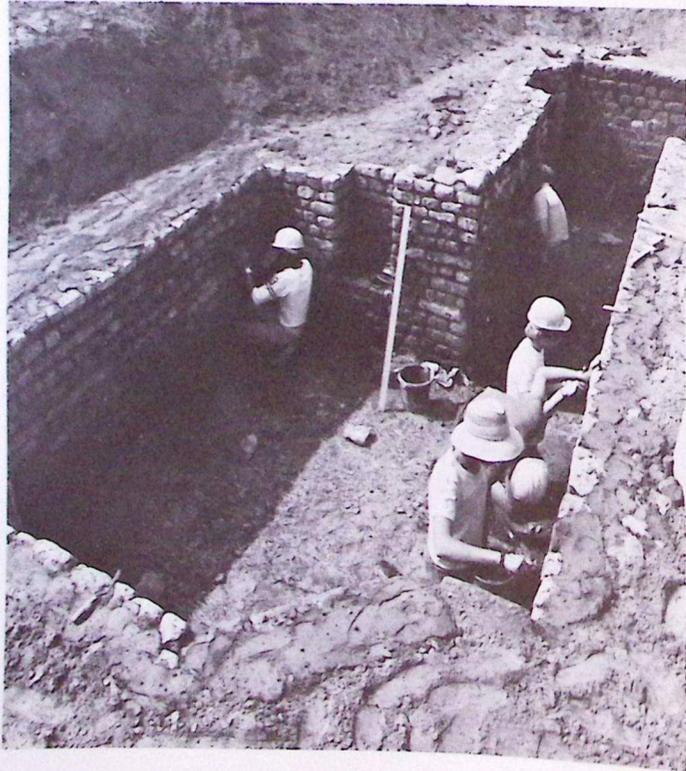
Des membres des *Jeunesses du Patrimoine Architectural* en pleine action de sauvetage de la ferme de l'ancienne abbaye de Heylisseem à Hélicine durant le stage organisé pendant les vacances sous l'égide du Service provincial de la Jeunesse du Brabant et de l'Administration du patrimoine culturel du Ministère de la Communauté française.





Ci-dessus : devinez l'enthousiasme des jeunes lors de découvertes fortuites comme ici, ces pierres aux armes d'un abbé qui, enrobées de mortier, servaient d'assises à un tuyau d'égout défoncé.

Ci-dessous : sous le contrôle du Séminaire d'archéologie nationale de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Libre de Bruxelles, des jeunes s'affairent à protéger des constructions romaines mises au jour au domaine provincial des Templiers à Wavre.



prémunir du pourrissement des charpentes, de l'humidification des maçonneries ou de la dégradation des enduits et des boiseries, toutes altérations qui entraînent l'obligation de réfections autrement onéreuses.

Afin d'encourager les propriétaires à entretenir consciencieusement leurs biens immobiliers classés, une aide matérielle rapide devrait leur être assurée: allègement des procédures administratives, remboursement à 100% des frais encourus, dégrèvement fiscal. Que de dépenses somptuaires évitées si l'on parvenait à prévenir la ruine plutôt que de la guérir! La jeunesse - dont les activités sportives et culturelles bénéficient quand même de la sollicitude des pouvoirs publics-peut jouer un grand rôle dans la sauvegarde des monuments par l'entretien*. Car manier des outils peut être aussi passionnant que toute autre activité ludique ou intellectuelle. D'autant plus que l'intérêt porté en commun aux réalisations architecturales du passé - étudiées non pas pour les recopier servilement mais pour y recueillir une leçon d'expérience applicable aux problèmes du présent - ne pourrait que faire naître sur les chantiers une amitié sincère entre tous les participants, élèves et moniteurs. La qualification de ceux-ci est évidemment importante comme sont judicieux les avis à solliciter auprès d'organismes compétents comme la Commission royale des monuments et des sites ou l'Institut royal du patrimoine artistique et, si nécessaire, le Service national des fouilles et les différents séminaires d'archéologie nationale dépendant des universités.

Quelle belle leçon de civisme aussi un telle action ne donnerait-elle pas! Car, alors les jeunes, dirions-nous avec Saint-Exupéry, "s'aimeront de s'épauler l'un l'autre et de bâtir ensemble".

* Les Jeunes du Patrimoine Architectural (J.P.A.) se sont donné cette tâche comme un des buts de leur association et organisent régulièrement des stages sur le terrain, sans frais aucun pour les jeunes volontaires.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de Madame CLEMENT, secrétaire de l'ASBL, tél. 02/269.58.82.

L'Eglise Saint-Pierre à Uccle 1782-1982

par Patrick AMEEUW



Uccle commémore cette année le bicentenaire de son principal monument religieux: l'église Saint-Pierre. A cette occasion, sont prévues de nombreuses animations; parmi elles, une exposition organisée par le Cercle d'histoire d'Uccle retracera l'évolution de cet édifice. Elle se tiendra dans l'église même du 2 au 17 octobre prochain.

C'était le 23 septembre 1782 exactement que l'archevêque de Malines consacrait officiellement la nouvelle église. Cet événement solennel marqua le début du sanctuaire qui s'élève aujourd'hui dans le centre de la commune, mais doit se lire aussi comme une étape dans une histoire plus ancienne qui se mêle étroitement au développement de la communauté uccloise; une histoire qui remonte assez haut puisqu'on a parfois cherché à Uccle l'origine de la paroisse primitive de Bruxelles; à tort d'ailleurs car il a été montré ensuite que le coeur de cette paroisse devait se situer là où somme toute il

était logique de la trouver, c'est-à-dire au lieu où se dresse aujourd'hui la cathédrale Saint-Michel.

Suivant de plus illustres exemples, les origines d'Uccle se confondent avec la légende, sous la forme d'un court récit d'après lequel le sanctuaire ucclois aurait été consacré en 804 en présence du Pape et de l'Empereur en personnes: Léon III et Charlemagne. Leur présence à Uccle expliquerait aussi, toujours selon la légende, l'origine du nom des principaux hameaux de l'endroit, tels Carloo, Stalle et Calevoet.

Beaucoup crurent ou voulurent croire en cette tradition, mais celle-ci ne nous est pas connue avant le XIVème siècle et de nombreux indices laissent penser que son apparition s'explique davantage par des conditions propres au XIVème siècle que par un hypothétique séjour des deux illustres personnages cinq cents ans plus tôt.

Il faut sauter trois siècles pour trouver des traces plus sûres de l'existence d'Uccle: dans un acte daté de

1105 par lequel l'évêque de Cambrai céda à l'abbaye d'Affligem l'"altare de Forest et Uclos"; ici, comme dans d'autres textes légèrement postérieurs, les deux noms sont cités comme formant une seule entité religieuse. Dix ans plus tard, Affligem céda à son tour son patronat sur Forest-Uccle, au profit d'une communauté de bénédictines fondée récemment et installée peu après à Forest. Depuis cette date, et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le sort d'Uccle resta lié à celui du prieuré de Forest, devenu abbaye par la suite.

Au cours du premier tiers du XIIIème siècle, la paroisse fut scindée et le sanctuaire d'Uccle se trouva désormais à la tête d'un territoire correspondant à peu près aux actuelles communes d'Uccle et de Drogenbos, sans oublier le hameau de Boondael actuellement sur Ixelles.

Sous l'Ancien Régime, les curés d'Uccle exercèrent souvent une autorité similaire à celle des doyens sur un ensemble de paroisses établies au Sud et à l'Est de Bruxelles. Toutefois, ce n'est que depuis 1837, qu'existe un doyenné portant le nom d'Uccle. Ce doyenné, de même que la paroisse proprement dite, a vu ses limites se rétrécir considérablement au cours des XIXème et XXème siècles lors des réorganisations consécutives à l'important accroissement de la population.

On ignore depuis quand Uccle possède un sanctuaire; les textes évoqués plus haut donnent à penser qu'il existait dès le début du XIIème siècle un oratoire primitif, mais on ne peut en dire davantage. Par contre, l'édifice roman qui fit place il y a deux siècles à l'actuelle église Saint-Pierre nous est mieux connu grâce surtout à quelques représentations, peu nombreuses et tardives il est vrai. C'était une église de style roman, à trois nefs, avec un chevet plat, un transept et une tour dressée à la croisée. Cette dernière caractéristique notamment la rattache à un groupe d'églises paroissiales répandues à l'Ouest du pays, lié à ce qu'on appelle traditionnellement l'école scaldienne.

Avec son plan relativement développé, elle constituait un édifice d'importance moyenne entre des monuments comme Notre-Dame de la Chapelle et les églises rurales à une nef.

Sur base de données iconographiques, l'église est généralement datée de la seconde moitié du XII^{ème} siècle, ou encore du début du XIII^{ème} siècle; sa construction trouve peut-être son origine dans la création d'une paroisse indépendante à Uccle.

Nous connaissons mal le sort de l'église durant le Moyen Age; nous savons par contre qu'elle eut à souffrir des guerres de religion au XVI^{ème} siècle et qu'elle fut l'objet d'une restauration, achevée seulement vers 1610, au cours de laquelle la tour aurait été rebâtie.

Un siècle et demi plus tard, l'église se retrouva dans un état de délabrement tel que l'assistance à la messe relevait plus de la témérité que de la piété; de plus, l'édifice était devenu trop exigu pour la communauté uccloise. Toutes ces raisons amenèrent les Ucclois à réclamer la restauration et l'agrandissement de leur sanctuaire. C'était l'abbesse de Forest qui avait charge de son entretien; celle-ci, après avoir d'abord montré peu d'empressement, fit appel en 1774 à Laurent-Benoît Dewez qui avait déjà travaillé à son service dix ans plus tôt, lors de la reconstruction des bâtiments abbatiaux. A Uccle, Dewez mena l'entreprise d'une manière très personnelle; ainsi, voulut-il renverser l'orientation du sanctuaire: il détruisit l'ancien chœur, transforma la tour de croisée en une tour-porche et voulut bâtir un nouveau chœur à l'Ouest. Les Ucclois lui reprochèrent cette initiative et aussi de nombreux autres aspects de sa conduite des travaux. Une violente campagne fut alors menée contre l'architecte. Il y eut procès; la Cour souveraine du Brabant, saisie de l'affaire, ordonna en 1776 la démolition de l'édifice roman et la construction d'une nouvelle église. Suite à cela, l'abbesse de Forest rompit le contrat qui la liait à Dewez. Cet échec serait à mettre en relation

avec des difficultés du même ordre que l'artiste rencontra à Vilvorde et à Teruren; ces affaires présentent en effet des similitudes telles qu'elles pourraient résulter d'intrigues ourdies contre le trop brillant architecte par des concurrents jaloux.

L'abbesse fut donc contrainte de faire reconstruire l'église; le chantier s'ouvrit en 1778 et, quatre ans plus tard, le nouveau sanctuaire fut consacré. C'était un bâtiment en briques, à trois nefs comme le précédent, mais dépourvu de croisée et de transept. L'accent était porté à l'Ouest avec la façade principale aux encadrements de pierre et la tour-porche dominant l'édifice. L'ensemble constitue un bon exemple d'application du style néo-classique à une église paroissiale. Sa conception a souvent été attribuée à Dewez, sans doute par confusion avec la tentative de restauration.

Par la suite, la paternité de l'ouvrage a été accordée à Claude Fisco; c'est depuis, l'opinion généralement admise, mais certains éléments laissent toutefois penser que l'auteur de l'édifice pourrait être Jean-François Wincqz.

Depuis sa construction, l'église a connu, à deux reprises, des travaux de restauration. Dès le milieu du XI^{ème} siècle, le sanctuaire parut trop étroit suite à l'augmentation continue de la population uccloise; la fabrique d'église envisagea un agrandissement et confia le projet à Gustave Hansotte, architecte provincial, mais un grave conflit entre la fabrique et la commune à propos du cimetière de l'église entraîna l'abandon du projet.

Il fallut attendre quelques années et l'apaisement des esprits pour envisager à nouveau des travaux à l'église; ceux-ci prirent la forme plus limitée d'une entreprise d'embellissement portant sur l'extérieur de l'édifice, la façade exceptée; elle avait pour but principal de conférer aux façades latérales et au chevet une monumentalité dont ils étaient dépourvus lors de la construction, et s'intégrait ainsi à l'ensemble des initiatives qui contribuèrent à urbaniser le centre de la

commune. Les travaux, dirigés par Jean Baes, se déroulèrent en 1884.

Un demi-siècle plus tard, on parla de détruire l'édifice néo-classique pour faire place à une église plus vaste; la commune organisa même un concours à cet effet. Mais l'idée fut abandonnée, l'église classée et l'on décida d'agrandir l'église actuelle sans nuire à son caractère original. C'est ce qui se fit à partir de 1939; l'adjonction d'une nef supplémentaire au Nord et de bâtiments annexes autour du chevet constituèrent les principales transformations opérées au cours de cette restauration. Les trois architectes qui dirigèrent l'entreprise sont parvenus à réaliser ces agrandissements sans trahir la conception de l'édifice néo-classique. De la sorte, l'église telle que nous pouvons l'admirer aujourd'hui garde un aspect proche de celui qu'elle avait après sa construction.

Le mobilier par contre s'est considérablement développé en deux siècles. Si d'importantes pièces d'orfèvrerie et de bois sculpté remontent à la construction, et au-delà, la plus grande partie des tableaux, statues etc... qui ornent le sanctuaire lui est postérieure et résulte en majorité de dons offerts au cours du XIX^{ème} siècle.

L'exposition du bicentenaire accordera une place importante à ces différentes pièces, souvent mal connues, du mobilier de l'église. Cela constituera un des principaux aspects de cette manifestation à côté de la présentation, évoquée ici, du sanctuaire et de l'histoire à laquelle il se rattache.

Bibliographie sommaire

- CROKAERT H., Notice sur l'église Saint-Pierre d'Uccle, dans le Folklore Brabançon, n° 95, avril 1937, pp. 394 à 433.
 CROKAERT H., Heurs et malheurs de l'église Saint-Pierre à Uccle, dans le Folklore Brabançon, n° 167, octobre 1965, pp. 259 à 311.
 LADOS van der MERSCH Y., BRAECKMAN E., DECONINCK J. et de PINCHART H., Quelques jalons de l'histoire d'Uccle, 2 vol., Uccle, 1969.
 Une commune de l'agglomération bruxelloise: Uccle. Etudes d'agglomération. Université libre de Bruxelles, 2 tomes, 1958.

avis - échos - avis - échos

Une visite princière



Ci-dessus: S.A.R. la Princesse Paola et sa fille, la Princesse Astrid, sont accueillies à leur arrivée par Messieurs I. Roggen, Gouverneur de la Province de Brabant, E.G. Courttoy, Député permanent et Président de l'Office, et M. Cavaglieri, Ambassadeur de la République italienne à Bruxelles.

Ci-dessous: Les personnalités admirent les œuvres d'art exposées dans la salle. On reconnaît entourant la Princesse, Monsieur Aldo Fabbri, conseiller de la Versilia (à gauche), Madame Claude Rotthier-Boels, Député permanent, et le Gouverneur, I. Roggen.



L'office Provincial des Artisans et Industries d'Art du Brabant n'a pas hésité à traverser les frontières pour s'en aller jusque dans la magnifique région d'Italie que constitue la Toscane, afin d'y rechercher les plus beaux bijoux de l'artisanat local. Ce sont ces oeuvres magnifiques qui furent exposées dans les locaux sis 61, rue du Marché-aux-Herbes à Bruxelles.

Son Altesse Royale la Princesse PAOLA, qui est restée très attachée à l'évolution des courants culturels du pays qui l'a vu naître, a visité, le 8 avril dernier, cette exposition en compagnie de sa fille, la Princesse Astrid.

Dénuée de tout protocole, cette visite s'est déroulée en présence d'une délégation de la province de Brabant et de l'Ambassadeur d'Italie à Bruxelles, Son Excellence Monsieur CA-VAGLIERI.

Le Président de l'Office, Monsieur Emile-Georges COURTOY, Député permanent, ainsi que Messieurs I. ROGGEN, Gouverneur, A. VAN LENT, Vice-Gouverneur, Madame C. ROTTHIER-BOELS, Député permanent et Monsieur J. VANDEPUTTE, Greffier provincial, ont accueilli ces invités de marque qui n'ont pas hésité à se mêler à la foule des visiteurs.

Après les présentations d'usage, le Conseiller italien, Monsieur A. FABBRI, a fourni les explications sur les divers objets et oeuvres exposés et la Princesse, tout en soulignant l'intérêt qu'elle porte à cette région touristique, a fait montre d'une connaissance artistique très remarquable. Cette exposition a permis d'admirer les réalisations issues de disciplines dans lesquelles les Italiens sont passés maîtres: la céramique, le fer forgé, l'ameublement, la broderie. Il est heureux de pouvoir présenter à nos compatriotes ces ouvrages de maîtres-artisans; cette exposition

avis - échos - avis - échos

s'inscrit d'ailleurs dans le cadre d'un échange culturel réciproque puisque la célèbre ville de carnaval, Viareggio, a accueilli, en 1980, une exposition de tapisseries et céramiques produites par des artistes brabançons.

L'avenir reserrera, sans aucun doute, les liens d'amitié et les échanges entre la province de Versilia et celle du Brabant.

Bien des curiosités, bien des arts sont encore à faire connaître dans l'une et l'autre de ces régions.

La perceptibilité et l'intérêt avec lesquels nos concitoyens ont accueilli la présente exposition est d'excellent augure et permettra, sans nul doute, un rapprochement encore plus marqué.

A l'issue de sa visite, la Princesse de Liège a accepté, avec sa simplicité et son amabilité coutumières, de signer le Livre d'Or en témoignage du vif intérêt qu'elle ne cesse de porter à nos artistes et à nos artisans.

Exposition «Le Prince de Ligne et son temps» au château de Beloeil

Né à Bruxelles en 1735, mort à Vienne en 1814, Charles-Joseph de Ligne fut un des plus beaux esprits du 18^e siècle. Pour un tel personnage, il faut un cadre remarquable. C'est le château de Beloeil, berceau de la famille de Ligne depuis 6 siècles, qui accueille cette manifestation du 8 mai au 19 septembre 1982 après l'énorme succès rencontré à l'Albertina de Vienne.

Cette exposition permet de découvrir de très nombreux témoignages (près de 200) de cette époque. Ces pièces, dont certaines sortent à titre exceptionnel de leur retraite, proviennent de Belgique et d'Autriche bien sûr, mais aussi d'Espagne, de France, de Suisse, d'Angleterre, d'Allemagne et de Tchécoslovaquie.

Charles-Joseph de Ligne, feld-maréchal autrichien, que l'on retrouve un moment au service de l'armée russe, ne fut pas seulement le grand militaire que l'on connaît mais aussi un écrivain à l'esprit vif et

brillant (on lui doit des *Mélanges militaires, littéraires, sentimentales*) en contact avec les plus grands esprits de son temps.

Grand voyageur, il a rencontré tout ce qui comptait à l'époque en Europe. Dans le château qu'habitent aujourd'hui encore les descendants de Charles-Joseph, les oeuvres nous font ainsi retrouver au détour des salons tout à la fois ses proches et les souverains, princes, artistes, savants, hommes de lettres, musiciens qui lui furent contemporains: Marie-Thérèse et Joseph II, Marie-Antoinette, Frédéric II, Catherine II, mais aussi Grétry, Voltaire, Rousseau, Mme de Staël... Ayant reçu une formation intellectuelle très solide, il fut un être ouvert et un grand européen. Il s'éteignit avec l'épopée napoléonienne après avoir traversé cette époque charnière que fut l'Ancien Régime.

Signalons que l'exposition est organisée par le Service de la Diffusion des Arts du Ministère de la Communauté française - Relations culturelles internationales, dans le cadre de l'accord culturel belgo-autrichien.

Renseignements pratiques:

- L'exposition est accessible jusqu'au 19 septembre avec la visite du château et du parc.

- Visites guidées de 10 à 12 et de 14 à 17 heures.
- Entrées (exposition, château, parc): Adultes: 140,- F
Groupes (min. 20 personnes): 120,- F
3e âge: 100,- F
Elève d'un groupe scolaire: 80,- F
Enfants (6 à 14 ans): 80,- F
- Un catalogue comportant de nombreuses illustrations couleurs et noir et blanc est édité pour la circonstance.
- Tél.: 069/68.96.55 et 069/68.95.06.

16e Concours "Bourses Voyage Jeunesse Touring Club 82"

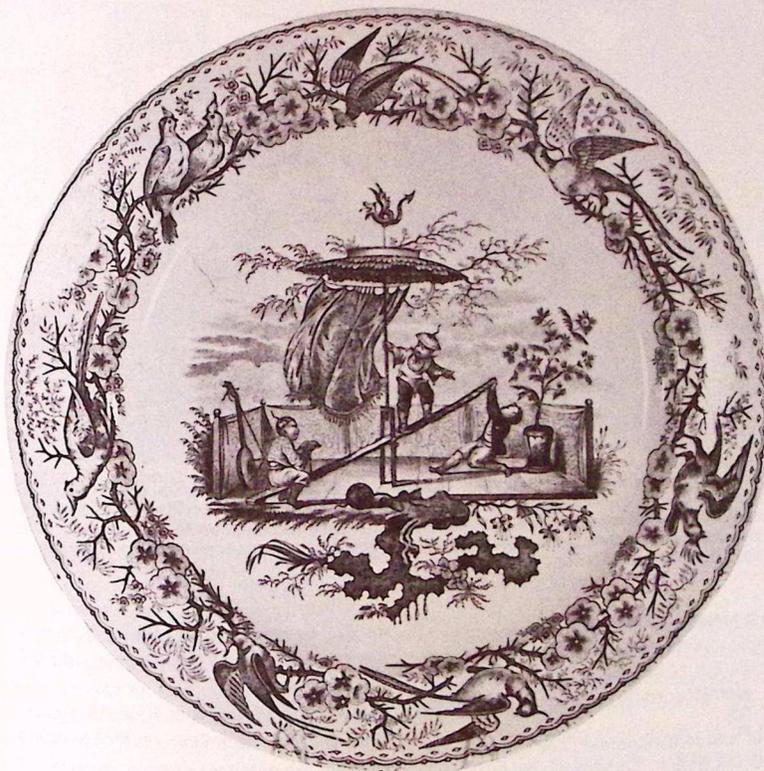
Désireux de promouvoir un tourisme "original" pour les jeunes, le Touring Club lança il y a plus de 15 ans une formule de "Bourses de Voyage".

Cette initiative répondait aux aspirations de nombreux jeunes qui estimaient que les formules "traditionnelles" qui leur étaient offertes sur le marché ne correspondaient pas à leurs goûts et à leurs besoins.

Désireux de voyager "à leur manière" les jeunes rejettent souvent le tourisme d'hôtel ou de clubs de vacances, comme l'a encore démontré à souhait le récent colloque du T.C.B. consacré au tourisme des

avis - échos - avis - échos

Une remarquable exposition au Musée Bellevue



Une exposition en tous points remarquable se tient présentement au Musée Bellevue, Place des Palais à Bruxelles. Placée sous le thème de "Faïences fines de nos provinces et ailleurs", elle présente un magnifique éventail de faïences faisant partie des collections des Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Cinquantenaire. L'exposition est ouverte tous les jours, sauf le vendredi, jusqu'au 30 septembre 1982. Notre photo représente une des 32 pièces d'un service à dîner où figurent, au centre de chaque pièce, des scènes chinoises dans le goût européen, entre autres, des jeux d'enfants.

jeunes, dans le cadre du Salon des Vacances, Tourisme et Loisirs.

C'est pourquoi le Touring Club estima indispensable de les encourager et de les aider à concevoir et à réaliser des voyages "sur mesure", préparés et exé-

cutés par eux-mêmes. Mais les jeunes, qu'ils soient travailleurs ou étudiants, s'ils sont pleins d'idées généreuses et originales, n'ont pas souvent les moyens financiers d'exécuter leurs souhaits. C'est ce qui a incité le Touring Club à

créer des bourses. Celles-ci s'élèvent actuellement à des montants de F 10.000,- à F 25.000,- et sont complétées par un important mécénat public et privé.

Citons notamment le prix "Président Eric Legrand" d'un montant de F 25.000,- attribué par le Président du Touring Club.

En 15 ans, près de 10 millions ont été ainsi distribués en bourses et en multiples autres prix, tels que séjours gratuits à l'étranger, transports par avion, train ou bateau, pièces de rechange pour voitures, matériel de voyage, appareils de prise de vues, documentation cartographique ou culturelle etc...

Dès l'origine ce concours rencontra un très vif succès et à ce jour 1260 jeunes de toutes les parties du pays ont été lauréats et ont bénéficié de l'aide du Touring Club. Pour participer à ce concours, les candidats âgés de 17 à 25 ans doivent présenter un programme fouillé du voyage projeté, justifiant le but de celui-ci (touristique, culturel ou social).

Un jury examine les projets et retient ceux qui correspondent au but poursuivi. Les voyages doivent être réalisés dans l'année et être suivis d'un reportage écrit remis au Touring Club qui sélectionne les meilleurs tant pour la forme que le fond et les récompense d'un nouveau prix en espèces.

Les formulaires de participation au 16^e concours seront distribués à l'automne prochain et les projets de voyage devront être rentrés en janvier '83.

TOURING CLUB DE BELGIQUE,
44, rue de la Loi,
1040 BRUXELLES.
Tél.: 02/513 82 40 et 512 78 90.

L'Hôtel de Ville de Bruxelles ouvre ses portes

Saviez-vous que l'hôtel de ville de Bruxelles peut être visité toute l'année durant? Toutefois, il n'est pas possible d'accéder en temps ordinaire aux cabinets des échevins ni au cabinet du Bourgmestre, car si l'hôtel de ville a beau être un bâti-

smap SOCIÉTÉ MUTUELLE
DES ADMINISTRATIONS
PUBLIQUES
CAISSES INTERCOMMUNALES D'ASSURANCES

L'assureur des administrations,
des institutions
et des entreprises publiques
ainsi que de leurs agents.

SIÈGE NATIONAL : LIEGE, rue des Croisiers, 24 ☎ 041 - 23 18 80

BRUXELLES
Tel (02) 513 91 95

CHARLEROI
Tel (071) 31 61 74

MONS
Tel (065) 34 64 77

NAMUR
Tel (081) 30 49 17

avis - échos - avis - échos

ment historique, il n'en est pas moins un lieu de travail.

C'est pourquoi, à l'initiative du Bourgmestre Pierre VAN HALTEREN, le Collège avait, lors de l'année du Millénaire, décidé de mettre sur pied, pendant l'été, une opération "portes ouvertes", pour permettre au public d'avoir accès cette fois à tous les cabinets et salons, car ceux-ci renferment notamment une très belle collection de tapisseries de Bruxelles, qui mérite d'être mieux connue, et bien des peintures, des meubles et des souvenirs historiques dignes d'intérêt.

Cette opération "Hôtel de ville, portes ouvertes" sera rééditée cette année encore, et ce pendant six semaines, du vendredi 9 juillet au dimanche 22 août inclus.

Les jours et heures d'ouverture seront les suivants:

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi, de 14 à 18 heures;
- les vendredis, de 14 à 21 heures 30;
- les dimanches (y compris le 15 août) et le mercredi 21 juillet, de 10 à 18 heures.

Les visites se feront selon un itinéraire fléché, chaque visiteur recevant à l'entrée un opuscule descriptif. Cette formule donnera donc à chacun l'occasion de visiter l'hôtel de ville en s'attardant à sa guise dans chaque salon ou cabinet.

Tarifs:

- 35 F;
- 15 F pour les enfants de 6 à 15 ans et les groupes;
- GRATUIT pour les habitants de BRUXELLES-VILLE, sur présentation de la carte d'identité, et pour les enfants âgés de moins de 6 ans;
- Visites scientifiques guidées, sur demande et uniquement pour groupes: 600 F par groupe.

L'hôtel de ville peut également être visité (à l'exclusion des cabinets):

- jusqu'au 8 juillet et à partir du 23 août:**
- lundi: de 9 à 13 heures (dernière visite guidée à 12 heures 30);
 - mardi au vendredi: de 9 à 17 heures (dernière visite guidée à 16 heures 30);
 - samedi: pas de visites;
 - dimanche et jours fériés: de 10 à 13 heures (dernière visite guidée à 12 heures 30);
 - de 14 à 16 heures (dernière visite guidée à 15 heures 30).

Salon des Vacances de Bruxelles.



C'est au pavillon du Brabant, au coeur du stand des Provinces Wallonnes, que le Directeur de notre Fédération, Gilbert Menne, et Madame Rosa Spitaels, Secrétaire-Trésorier, ont accueilli les représentants de M. Philippe Moureaux, Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française. A droite, au comptoir d'accueil, notre nouvelle hôtesse, Mademoiselle Bernadette Lepêcheur.

du 9 juillet au 22 août:

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi: de 9 à 14 heures
- (dernière visite guidée à 13 heures 30).

Pour tout renseignement complémentaire pour les visites "portes ouvertes" comme pour les visites ordinaires, prière de s'adresser soit aux guides, à l'entrée de l'hôtel de ville, soit au Service du Protocole et des Relations Publiques, hôtel de ville, Grand-Place, 1000 Bruxelles, tél.: 512.75.54.

Caméra 82, un concours organisé par la R.T.B.F. Liège

Vous êtes, chez nous, des dizaines de milliers de "cinéastes du dimanche". Simplement parce que vous considérez la caméra comme un passe-temps ou,

mieux, comme une passion. Vous êtes des amateurs dans le plein sens du terme.

Vous travaillez le Super 8, le 16 ou, depuis quelques années, la vidéo. Vous avez l'oeil.

L'imagination vous guide en même temps que le goût pour la belle ouvrage. Nous vous proposons une matière: elle est vaste, même si elle n'embrasse que la moitié d'un petit pays.

En 1982, regardez vivre les gens, les traditions, les sites de chez nous à travers l'oeilleton de votre caméra. Partagez ce plaisir avec TELETOURISME (RTBF-LIEGE) qui, chaque samedi à 19h, met votre télévision au diapason du coeur battant de notre Communauté Culturelle Française de Belgique.

On appelle ça un concours. Il serait plus juste de dire que c'est une fête. Celle des

avis - échos - avis - échos

images de chez nous. Lisez notre règlement. Inscrivez-vous et parlez-en à vos amis, pour qu'ils deviennent aussi les nôtres!

Guy Lemaire
Producteur de
Radio-Télétourisme

Règlement

1. La RTBF-Liège (TELETOURISME) crée un concours de films en 16 mm, en super 8 ou de cassettes vidéo, intitulé "Caméra 82".

Ce concours est ouvert à tout amateur, à l'exception des membres du personnel de la RTBF, des télévisions communautaires, du Commissariat Général au Tourisme, des Fédérations provinciales et des Offices municipaux du Tourisme.

2. Les réalisations pourront avoir été commencées en 1981 mais devront avoir été terminées dans le courant de 1982 et être inédites.
3. Les réalisations pourront être en noir et blanc ou en couleur, sonores ou muettes, toutefois les réalisations muettes devront, par le contenu et la forme, justifier du caractère muet comme d'une nécessité et non révéler un manque de moyens techniques.
4. La durée ne sera pas inférieure à cinq minutes et ne pourra en aucun cas excéder treize minutes.
5. Pour les sujets présentés sur support vidéo, ils seront acceptés sur cassettes 3/4 pouce U-Matic ou VHS ou sur cassette 1/2 pouce U-Matic ou VHS.
6. Les films ou bandes vidéo devront obligatoirement avoir été réalisés en Wallonie ou à Bruxelles. Les sujets relèveront du tourisme, du folklore, des activités populaires, de l'artisanat, de l'environnement, du sport, des métiers, à l'exclusion de sujets pouvant heurter les convictions politiques, religieuses ou philosophiques. Les réalisations dites expérimentales ne seront pas acceptées, non plus que les films ou bande vidéo dits de

Emission d'une série de timbres-poste touristiques



La Régie des Postes vient d'émettre une série, dite touristique, de six timbres-poste spéciaux consacrés respectivement à Beveren, Gosselies, Grammont, Stavelot, Termonde et Villers-la-Ville. Les dessins de Gosselies, Stavelot et Villers-la-Ville ont été réalisés par Nicole Ickx; ceux de Termonde, Grammont et Beveren sont l'oeuvre de Steven Wilsens. L'ensemble a été gravé par Paul Huybrechts. Ces timbres-poste sont en circulation depuis le 21 juin 1982; le tirage total est de 4.000.000 d'exemplaires. Notre document représente le timbre consacré à Villers-la-Ville.

- vacances ou de famille, sauf si par la forme et le contenu, ces oeuvres dépassent l'intérêt d'un cercle restreint.
- 7. Les films ou bandes vidéo de fiction sont recevables pour autant qu'ils relèvent des différentes catégories énumérées plus haut et expriment une réalité wallonne ou bruxelloise.
- 8. Les films ou cassettes vidéo, voyageant aux frais et aux risques de l'expéditeur, devront parvenir à Télé-tourisme - RTBF - Palais des Congrès - 4020 Liège, au plus tard le 1er octobre 1982.
- 9. Un jury constitué par les soins de la RTBF choisira parmi les envois les meilleures réalisations pour les primer. Les décisions du jury seront sans appel.
- 10. Le concours sera richement doté. Le détail des prix sera précisé dans la

presse et dans «Radiotourisme» et «Télé-tourisme».

11. La RTBF se réserve le droit de passer sur antenne certaines réalisations retenues par le jury. Ce passage sur antenne ne sera pas rétribué.
 12. Télé-tourisme ne répond pas des dégâts, usures ou dommages pouvant éventuellement être occasionnés aux films ou cassettes vidéo.
 13. Le retrait, après le 5 janvier 1983, des films ou cassettes vidéo est à charge des concurrents.
- Des récompenses de grande valeur**
- 3 magnétoscopes;
 - 5 livres d'art offerts par le Crédit Communal de Belgique;
 - des prix spéciaux offerts par les Fédérations touristiques provinciales;
 - des prix offerts par les villes et communes à vocation touristique, etc...

Les manifestations culturelles et populaires

JUILLET 1982

- BRUXELLES: Dans la Salle d'Exposition «3B», 61, rue du Marché-aux-Herbes: les Métiers d'Art de la Flandre Orientale (jusqu'au 30 juillet) - Au Musée d'Art Ancien, 3, rue de la Régence: «L'Art belge depuis 1968» (jusqu'au 29 août) - Au Musée Bellevue, 7, Place des Palais: Exposition «Faiences fines de nos provinces et ailleurs» (jusqu'au 30 septembre).
- DIEST: Au Musée communal, Hôtel de Ville, Grand'Place: Exposition: «L'Art religieux dans l'ancien doyenné de Diest» (jusqu'au 22 août) - Eglise Saint-Sulpice, Grand'Place: Exposition «Saint-Jean-Berchmans et la dévotion religieuse». Ouvert tous les jours de 14 à 17 h. Projection de diapositives sur la ville de Diest à 14h.30, 15h.30 et 16h.30 (jusqu'au 12 septembre).
- TIRLEMONT: Dans la Patronaatzaal, Kapucijnestraat: Exposition «Le sucre, l'homme et la vie». Ouvert tous les jours de 10 à 18 h. Fermé le lundi (jusqu'au 31 août).
- 10 BRUXELLES: Au Théâtre de Verdure, près de l'Atomium: 2e Festival «Broseilla Jazz» à partir de 14 h. Entrée gratuite.
- 11 BRUXELLES: Au Théâtre de Verdure, près de l'Atomium: 6e Festival «Broseilla Folk» de 14 à 22 h. Entrée gratuite.
- HAL: Ascension d'un ballon.
- KESTER: Fête du Pajottenland. Sur et autour de la place du village seront organisées des démonstrations de vieux métiers, des jeux populaires ainsi que des concerts de musique populaire - Portes Ouvertes à la carrosserie de Kester, au Castel «Kestergat» et à l'Hof te Bree-Eik à Sint-Kwintens-Lennik. Les curiosités sont accessibles au public de 14 à 18 h.
- 13 BRUXELLES: Au Crédit Communal de Belgique (Passage 44): «Brabant, présent», exposition consacrée aux réalisations à verser au crédit de la province de Brabant (jusqu'au 29 août).
- 18 HERNE: Promenade à travers Herne. Réunion à 14 h. devant l'église de Herne.
- HOEILAART: Fête dans le Parc (à 15h.30).
- 22 DIEST: Portes Ouvertes à la Citadelle et au Musée Pegasus. Visites guidées de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h.
- 25 VOSSEM: Promenade à travers Vossem. Réunion à 14h.30 en face de l'église.

AOUT 1982

- 1 HOEILAART: Fête dans le Parc (à 15h.30).
- RHODE-SAINT-GENESE: Promenade dans la forêt de Soignes. Réunion à 14h.30 à l'Espinette Centrale (chaussée de Waterloo).
- 5 BRUXELLES: Dans la Salle d'Exposition «3B»: les Métiers d'Art du Limbourg (jusqu'au 28 août).
- 7 HAL: Portes Ouvertes à la Basilique Notre-Dame. Accès à la tour et au musée des cloches. Visites guidées à 15 h. (également les 14, 21 et 28 août).
- 8 GRIMBERGEN: (BORGT): Procession du Divin Rédempteur (à 11 h.).
- HULDENBERG: Procession de Saint Roch (à 14 h.).
- ZICHEM: Fête de Filasse.
- 9 BRUXELLES: 654e Plantation du Meyboom. Départ de la Grand-Place vers 14h.30. La Plantation proprement dite aura lieu, vers 16 h., au coin de la rue des Sables et de la rue du Marais.
- LOUVAIN: Plantation du Meyboom (à 17 h.).

120

Les manifestations culturelles et populaires

- 15 AARSCHOT: Illumination, à l'aide de lampions et de bougies, des maisons à l'occasion de la Saint-Roch (à 21 h.).
- BOORTMEERBEEK: Fêtes communales.
- DIEST: Portes Ouvertes au moulin à vent. Visites guidées de 10 à 12 h. et de 13 à 19 h.
- DUISBURG: Fêtes du village (à 14 h.).
- HOEILAART: Fête dans le Parc (à 15h.30).
- ITTRE: Procession de Notre-Dame d'Ittre (à 10h.30).
- ZEMST: Pèlerinage à Notre-Dame du Hammeke (à 15 h.).
- 16 WEMMEL: Marché annuel
- 17 MERCHTEM: Marché annuel
- 21 BRUXELLES: Fêtes populaires dans le quartier de la chaussée d'Anvers. Egalement les 22, 28 et 29 août. Le 29 août aura lieu le marché annuel ainsi qu'un cortège folklorique.
- GELRODE: Fêtes du Moulin (à 15 h.) Egalement le 22 août.
- OVERIJSE: Fêtes annuelles du Raisin et du Vin. Les festivités se poursuivront jusqu'au 29 août inclus.
- 22 KEERBERGEN: Fête de la Moisson (à 15 h.)
- OVERIJSE: Grand Cortège folklorique avec la participation de nombreux groupes belges et étrangers (à 15 h.). Le cortège sera précédé, à 14 h., d'une caravane publicitaire.
- 26 AARSCHOT: Marché annuel.
- OVERIJSE: Marché annuel (de 8 à 13 h.).
- 27 BRUXELLES: A la Maison de la Bellone, 46, rue de Flandre: récital de poésie par Charles Kleinberg (de 20 à 22 h.) - Au Stade du Heysel: Memorial Ivo Van Damme (à 19 h.).
- 28 BRUXELLES: Au Palais des Beaux-Arts, dans le cadre du Festival de Flandre: L'Orchestre Symphonique de l'Opéra National de Bruxelles interprète des oeuvres de Mozart, Richard Strauss et Mahler.
- GAASBEEK: Portes Ouvertes au château et à l'église du village. Visites guidées à 14 et 17 h.
- 29 TREMELO: Marché annuel (de 8 à 13 h.).
- OD-HEVERLEE: Promenade commentée dans le village. Réunion à 14h.30 devant l'église de Oud-Heverlee.
- 30 RUMMEN: Marché annuel.

SEPTEMBRE 1982

- 1 BRUXELLES: Au Palais des Beaux-Arts dans le cadre du Festival de Flandre: L'Orchestre de Philadelphie, placé sous la direction de Riccardo Mutti interprète des oeuvres de Robert Schumann et Mahler (à 20h.30). - Dans les Palais du Centenaire (Heysel): Sanitaire + Cuisine (jusqu'au 7 septembre).
- 2 BRUXELLES: Dans la Salle d'Exposition «3B»: les Métiers d'Art de la Flandre Occidentale (jusqu'au 18 septembre) - Au Palais des Beaux-Arts, dans le cadre du Festival de Flandre: l'Orchestre de Philadelphie, placé sous la direction de Riccardo Mutti, interprète des oeuvres de Tchaikovsky et Ravel.
- 4 GRIMBERGEN: Marché annuel aux chevaux, bêtes à cornes, chèvres, moutons et petit bétail. Foire commerciale (jusqu'au 6 septembre).
- JODOIGNE: 4e Tour cyclotouristique du Brabant Wallon. Départ de Jodoigne à 6h15; retour à Jodoigne à 16h15.
- 5 BRUXELLES: Dans les Palais du Centenaire (Heysel): EUROPA-CADO, Salon International de Cristaux, Porcelaine, Céramique, Orfèverie, Cadeaux et Objets d'Ameublement (jusqu'au 13 septembre).

- HAL: Portes Ouvertes à la Basilique Notre-Dame. Visites guidées de la tour et du musée des cloches à 14h.30 et à 15h.30.
- HELEN-BOS: Portes Ouvertes à la chapelle Saint-Laurent. Visites guidées à 14 et 17 h.
- RHODE-SAINT-GENESE: Promenade dans la région. Réunion à 14h.30 au restaurant «Les Sept Fontaines».
- 8 BRUXELLES: A la Cathédrale Saint-Michel, dans le cadre du Festival de Flandre: l'Ensemble Vocal Currénde dans des oeuvres polyphoniques du XVIe siècle (à 20h.30)
- 9 BRUXELLES: Commune Libre de l'Ilot Sacré (rue des Bouchers et abords): Fêtes annuelles avec fanfares et animations diverses (jusqu'au 12 septembre) - Au Palais des Beaux-Arts, dans le cadre du Festival de Flandre: le Choeur et l'Orchestre du Concertgebouw d'Amsterdam, le Sacramentskoor de Breda interprètent la Symphonie n° 3 de Mahler (à 20h.30).
- OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE: Au Théâtre Jean Vilar: «L'Echange» de Paul Claudel (jusqu'au 26 septembre).
- 10 BRUXELLES: Au Palais des Beaux-Arts, dans le cadre du Festival de Flandre: le Cleveland Quartet dans des oeuvres de Beethoven et Brahms (à 20h.30).
- BRAINE-LE-CHATEAU: Premières Rencontres Médiévales de Braine-le-Château. Egalement les 11 et 12 septembre.
- 11 BRUXELLES: Quartier Breughel: Cortège de géants dans la rue Haute sous le thème «Viva Espana» avec la participation de géants espagnols. Fêtes populaires dans le quartier. Egalement le 12 septembre.
- LOUVAIN: Au Conservatoire, dans le cadre du Festival de Flandre: l'Orchestre de Chambre néerlandais dans des oeuvres de Bach, Britten et Dvorak (à 20h.30).
- 12 HAACHT: Cortège historique et folklorique dans le cadre des 750 ans de la paroisse Saint-Remy.
- LOUVAIN: Cortège folklorique des hommes nés la même année.
- NIVELLES: Portes Ouvertes au Musée d'Archéologie et à la collégiale Sainte-Gertrude-Grande Journée des Artisans dans le cloître de la collégiale.
- TERVUREN: 10e Cortège des géants.
- 13 BRUXELLES: A la Cathédrale Saint-Michel, dans le cadre du Festival de Flandre: Récital d'orgue par Joseph Sluys qui interprétera des oeuvres de Jean-Sébastien Bach (à 20h.30).
- 15 BRUXELLES: Au Palais des Beaux-Arts, dans le cadre du Festival de Flandre: The London Symphony Orchestra dans des oeuvres de Beethoven et Mahler (à 20h.30) - Dans les Palais du Centenaire (Heysel): BUREAU 82, Salon International de l'Equipement de Bureau et de l'Informatique (jusqu'au 22 septembre).
- 17 BRUXELLES: Au Théâtre Royal de la Monnaie, dans le cadre du Festival de Flandre: l'Opéra National de Bruxelles dans «Idoménée» de Mozart (à 20 h.). Egalement le 19 à 20 h.
- 18 ASSE: Portes Ouvertes à l'Ancien Hôpital. Visites guidées à 15 h. Egalement le 19 septembre avec visites guidées à 14h.30 et à 16h.30.
- HOEILAART: 35e Festival du Raisin et du Vin. Egalement les 19 et 20 septembre.
- 19 SAINT-MARTENS-BODEGEM: Portes Ouvertes à l'église Saint-Martin. Visites guidées à 14 et 17 h.
- 20 BRUXELLES: Au Palais des Beaux-Arts, dans le cadre du Festival de Flandre: l'Orchestre Philharmonique de Rotterdam dans des oeuvres de Mahler et de Brahms.
- 23 BRUXELLES: Dans la Salle d'Exposition «3B»: Philippe Denis et Max Van der Linden exposent leurs oeuvres (jusqu'au 9 octobre)

- Au Studio 4 de la B.R.T., Boulevard Reyers, dans le cadre du Festival de Flandre: l'Orchestre Philharmonique et l'Orchestre de Jazz de la B.R.T. (à 20h.30).
- 24 ASSE: Fêtes du Houblon et de la Bière (jusqu'au 26 septembre).
- 25 BRUXELLES: Au Théâtre Royal de la Monnaie, dans le cadre du Festival de Flandre: l'Opéra National dans «Idoménée» de Mozart (à 20 h.). Egalement les 28 et 30 septembre à la même heure.
- ITTRE: Fête de Saint-Remi. Egalement le 26 septembre.
- TERVUREN: Dans l'Eglise Saint-Jean l'Evangéliste: l'Ensemble Vocal de la Flandre Occidentale dans des oeuvres de Haydn (à 20h.30).
- 26 NIVELLES: Portes Ouvertes à la Collégiale Sainte-Gertrude. Concert de carillon.
- SINT-AGATHA-RODE: Promenade dans le village. Réunion à 14h.30 devant l'église.
- SINT-PIETERS-LEEUW: Portes Ouvertes à l'Eglise Saint-Pierre. Visites guidées à 14h.30 et 16 h.
- STRIJTEM: Portes Ouvertes à l'Eglise Saint-Martin. Visites guidées à 16 h.
- 29 LOUVAIN: A l'Abbaye de Vlierbeek, dans le cadre du Festival de Flandre: The Academy of Ancient Music dans «An Evening with Dr. Haydn» (à 20h.30).

OCTOBRE 1982

- 2 BRUXELLES: Dans les Palais du Centenaire (Heysel): «BEAUTY '82», Salon Technique de la beauté, de l'hygiène et de la diététique (jusqu'au 4 octobre).
- 3 HAL: Promenade dans le bois de Hal. Réunion à 14h.30 au Achtdreef (Carrefour des huit drèves).
- NIVELLES: Grand Tour Sainte-Gertrude, procession très pittoresque de 14 km. à travers champs. Départ à 6h.30. Retour dans le centre de la ville vers 15 h. A ce moment, plusieurs groupes historiques se joignent au cortège.
- ORP-LE-GRAND: Procession de Sainte Adèle (à 14 h.) suivie de réjouissances populaires.
- 7 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE: Au Théâtre Jean Vilar: la Compagnie Renaud-Barrault interprète «Virginia» d'Edna O'Brien (jusqu'au 23 octobre).
- 9 BRUXELLES: Dans les Palais du Centenaire (Heysel): Salon de l'Alimentation et des Arts Ménagers - Salon de l'Ameublement. Les deux salons resteront ouverts jusqu'au 24 octobre.
- ZELLIK: Marché annuel.
- 14 BRUXELLES: Dans la Salle d'Exposition «3B»: Ivo Popovic et Luc Hoenraet exposent leurs oeuvres (jusqu'au 30 octobre).
- 17 GOOIK: Promenade au hameau de Woestijn. Réunion devant l'église à 14 h.
- 18 LEMBEEK: Marché annuel (à 10 h.).
- 23 GRIMBERGEN: Fêtes communales. Egalement le 24 octobre.
- 29 HAACHT: A l'église paroissiale: Concert d'automne avec la participation de la Chorale mixte de Haacht dans des oeuvres de Schütz, Haydn, Strauss, Haendel, Lassus et Meulemans.
- 31 BIERBEEK: Promenade dans Bierbeek. Réunion devant l'église de Bierbeek, à 14h.30.
- TERVUREN: Fête de la Saint-Hubert (dans la matinée).